10
7-C
18

iotheca
ll. Rom.
Jesu

07.5.555.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'HISTOIRE
DU
TEMPS,
OU
RELATION
De ce qui s'eſt paſſé de memorable en Europe, & principalement en Angleterre, depuis les regnes de CHARLES II. & de JAQUES II.

Avec des Réflexions de Politique ſur ces Evenemens.

Traduit de l'Anglois.

TOME CINQUIE'ME.

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE VITTORIO EMANUELE ROMA

A AMSTERDAM,

Chez ABRAHAM WOLFGANG, prés de la Bourſe, l'An 1693.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

Des principales materies contenuës dans le Cinquiéme Volume de l'Hiſtoire du Temps.

Reflexions ſur l'adreſſe du Parlement au Roy & à la Reine. Sur ce que le Parlement entre en conſideration de l'état de la nation. Que c'eſt un ſacrilege de détourner les fonds qui ſont donnez pour continuër cette guerre. Comment c'eſt un ſacrilege. Conſiderations qui prouvent que nous avons beſoin de donner nos ſecours promptement, ou nous ſommes encore perdus. N°. 1.

Conſiderations ſur les fraix de la preſente guerre. A quelles extrémitez le Roy de France eſt reduit pour avoir de l'argent. Le Duc de Baviere Gouverneur des Pays-bas. Le danger où eſt Geneve. Caraffa refuſe de marcher en Dauphiné. N°. 2.

Reflexions ſur les ſolicitations que le Roy de France fait aux Princes d'Italie &c. ſur la recherche que fait ce Roy des revenus Eccleſiaſtiques. Sur les preparatifs que les François font par Mer. Sur l'équité & ſur la clemence du gouvernement preſent. N°. 3.

Que l'ignorance fait les Mécontens. Conſiderations ſur le bruit qui court que le Roy de France viendra ce printems en Flandres, & qu'il commandera ſon armée en perſonne. Sur les ouvertures de paix que fait la France. Sur ce qu'Elle laiſſe Montmeillan ſans fortifier. N°. 4.

Reflexions ſur le mariage du Duc de Chartres.

Digitized by Google

Dissertation sur les armées. Sur les armes & sur la maniere de s'armer. N°. 5.

Reflexions sur la declaration de leurs Majestez contre le vice & la débauche. Sur les craintes & sur les ombrages. Sur l'alliance du Roy de France avec le Turc. N°. 6.

Reflexions sur la residence des Marchans François en cette ville. Sur les Dames Françoises de nation mariées avec les autres Princes. Sur la derniere alarme de Flandres. Sur un livre intitulé L'état present de l'Angleterre. *N°. 7.*

Reflexions sur le premier chapitre du second livre de l'état present de l'Angleterre. *N°. 8.*

Reflexions sur le Papisme, ce que c'est que le Papisme. Sur le premier chapitre du second livre de l'état present de l'Angleterre. *N°. 9.*

Nouvelles considerations sur le premier chapitre du second livre de l'état present de l'Angleterre. *N°. 10.*

Considerations sur les efforts que fait le Roy de France pour avoir la paix. Sur l'état present des Alliez. Sur nos forces navalles. Sur l'état present de l'Angleterre. N°. 11.

Considerations sur les frais de la guerre. Sur le danger & l'incommodité du gouvernement tirannique à l'égard des Princes mêmes. Sur les avantages du gouvernement qui se conduit selon ses constitutions. Sur l'état present de l'Angleterre. *N°. 12.*

Raisons pourquoi la campagne passée n'a de rien servi aux Alliez. Ce que nous pouvons esperer de la Campagne prochaine. Sur ce que l'Electeur

Digitized by Google

Electeur de Baviere a été declaré Gouverneur des Pais-bas Espagnols. Sur la rareté de l'argent en France. N°. 13.

Sur ce que le Roy de France cherche des Mediateurs. Sur un Libelle imprimé à Rome. Courte digression sur ce Libelle. Sur les lettres de l'Empereur & du Roy d'Espagne au Pape. Sur les offres faites au Duc de Savoye par le Roy de France; & sur la veritable raison sur laquelle elles sont fondées. N°. 14.

Reflexions sur l'expedition du Roy de France en Flandre. Sur ce qu'on peut esperer d'un tel Guerrier. On prouve qu'il est impossible que le Roy Jaques face décente en Angleterre. N°. 15.

Reflexions sur une décente en France. N°. 16.

Apologie pour les feuilles precedentes. Quel est dans celle-ci le dessein de l'Auteur. A combien de miseres nous devons nous attendre si nous sommes conquis. Avis aux veritables Anglois. Considerations qui prouvent pleinement que la décendente dont les François nous menacent est une entreprise de desespoir. Sa Majesté comparée avec la Reine Elisabeth. N°. 17.

Reflexions sur les affaires de Hongrie. Remarques sur le bruit qui court que le grand Visir n'est plus en faveur. Considerations sur l'état des affaires de Piémont. Sur l'arrivée du Roy de France en Flandres. Reflexions sur les cruautez que le Roy Jaques a faites en Irlande. Sur l'inhumanité avec laquelle le Roy de France a traité un gentil homme Protestant. N°. 18.

Apologie pour quelques expressions des precedentes. Avec combien d'impudence on nie qu'il

Digitized by Google

y ait de conſpiration. Quels ſont les pretexes de pluſieurs conſpirations. Quel peut être le but de nos Conſpirateurs. Qu'ils n'en veulent qu'à leur patrie, & que leur but eſt de la perdre. Preuves qui ſont voir combien leur crime eſt hideux. Reflexions ſur la découverte de cette conſideration. N°. 19.

Reflexions ſur nôtre victoire navale. Quelle decide de la deſtinée de cette guerre. Conſiderations ſur les heureuſes influences qu'elle répandra ſur les affaires de la Chrétienté. Examen des raiſons qui peuvent avoir obligé les François à courir les riſques d'un combat. Quel eſtoit leur deſſein, lors qu'ils ſont venus dans le Canal. Apologie pour nos Officiers. N°. 20.

La conſternation de nos mécontens. Ce qui les a conſolez. Reflexions ſur le ſiege de Namur. Que ſupoſé que le Roy de France emporte cette place, il perd infiniment d'avantage en perdant ſa Flote, qu'il ne gagne en gagnant Namur. Reflexions ſur la découverte d'un grand deſſein. Conſiderations ſur le retour des troupes de l'Electeur de Saxe ſur le Rhin. La veritable cauſe du chagrin de nos mécontens. N°. 21.

Pourquoi il faut que les François déguiſent la défaite de leur Flote. Que nôtre victoire ne doit pas eſtre attribuée à nôtre nombre, mais à la valeur de nos gens. Reflexions ſur la bravoure des François, & ſur leur conduite en cette occaſion, ſur le ſuccés de nôtre décente, ſi nous la faiſons à propos; ſur le ſiege de Namur, & ſur ſes conſequences. N°. 22.

Réponſe à quelques objections contre cette hiſtoire. Qu'il y a une conſpiration contre la per-

perſonne du Roy. Que le Roy de France en eſt l'Auteur. Les motifs de la haine qu'il a pour ſa Majeſté. Que ce n'eſt pas la premiere fois que Louis XIV. a entrepris quelque choſe de ſemblable. Ce qu'il ſe promettoit du ſuccés de ſa conſpiration. N°. 23.

Reflexions ſur la relation du combat naval imprimée à Paris, ſur la reddition de Namur. Sur le deſavantage des Alliez; & ſur la lenteur des Allemans. N°. 24.

Reflexions ſur la reddition du grand Waradin. Que la perte de cette place facilitera la paix entre les Chrétiens & le Turc. Remarques ſur le ſiege de Namur. N°. 25.

Nouvelles reflexions ſur la reddition de Namur. Sur les grands efforts qu'a fait ſa Majeſté pour ſecourir cette place. Preuves tirées de l'hiſtoire moderne par leſquelles on montre que cette entrepriſe eſtoit difficile. N°. 26.

Que la priſe de Namur ne décide point du ſort de cette guerre, non plus que de celuy de cette campagne. Reflexions ſur les mouvemens des Allemans. Sur le Duc de Savoye. Qu'on doit s'attendre à de grandes expeditions cét eſté. Deux reflexions generales ſur l'état des Alliez & ſur celuy du Roy de France. N°. 27.

Reflexions ſur le bon uſage que les François font de leurs Emiſſaires dans les cours de leurs Ennemis. Diverſes reflexions ſur la lenteur de nos forces. Conſiderations ſur l'avanture de Monſieur de Schoning que l'Empereur a fait arrêter. N°. 28.

Juſtification du procedé de ſa Majeſté Imperiale au ſujet du General Schoning qu'Elle a fait arrê-

Digitized by Google

arrêter. Reflexions sur la lettre du Roy de France à l'Archevêque de Paris. N°. 29.

Que le Roy de France seroit volontiers la paix à present. Quel en peut estre le veritable motif. Que les Alliez n'entendront point à un traité particulier. Sous quelles conditions ils peuvent faire la paix avec la France. Combien le dernier Roy Charles se trompoit dans le jugement qu'il faisoit du Roy de France. N°. 30.

AVIS.

On avertit le Lecteur qu'en ce Cinquiéme Tome c'est passé un abus dans les Nombres: Le Nomb. 27. doit estre leu aprés le Nomb. 14. & le Nomb. 15. aprés le Nomb. 26.

L'HI-

Digitized by Google

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions sur l'adresse du Parlement au Roi & à la Reine.* 2. *Sur ce que le Parlement entre en consideration de l'état de la Nation.* 3. *Que c'est un sacrilege de tourner à d'autres usages l'argent destiné à fournir aux frais de la guerre.* 4. *Comment c'est un sacrilege.* 5. *Raisons qui prouvent que les subsides pour la guerre doivent être prompts, ou qu'autrement nous sommes encore perdus.*

Du Samedi, 7 Novembre 1691.

LE Parlement nous a déja donné des preuves suffisantes de son zele pour la seureté commune, soit par les adresses qu'il a presentées à leurs Majestez, soit en entrant en consideration de l'état de la Nation, en vuë de rendre plus efficaces les secours qui seront donnez pour pousser la presente guerre.

C'eſt pour la pouſſer avec vigueur que l'illuſtre Chambre des Communes a aſſeuré le Roi, *qu'elle vouloit l'aſſiſter de tout ſon pouvoir*. Il eſt preſque auſſi peu poſſible d'exprimer la force de ces paroles *de tout ſon pouvoir*, que d'exprimer la force des Anglois, & du dire au juſte juſqu'où vont leurs richeſſes. Il ſemble que cette venerable Chambre n'ait renoncé pour ce coup à la façon de parler ordinaire *d'aſſiſter de ſes biens & de ſa vie*, que parce qu'on en avoit abuſé dans les adreſſes, ſous le regne precedent, où l'on s'en étoit ſervi comme d'un nom emprunté; & qu'elle ait fait choix aujourd'hui d'une expreſſion, qui renferme tout ce que le Parlement d'Angleterre eſt capable de faire.

Cette venerable aſſemblée a remercié le Roi de ſa bonne conduite au dehors, & la Reine de la ſageſſe avec laquelle Elle a ménagé les affaires du dedans. Les Nations étrangeres ont vû & ſenti les effets de la premiére, & l'Angleterre ceux de la ſeconde. Mais avec cette difference, que pendant que la preſence & la ſageſſe de ſa Majeſté mettoient les étrangers à couvert des inſultes d'un Ennemi puiſſant, mais non de la peur qu'ils en avoient, nous étions ici à couvert de l'un & de

Digitized by Google

l'autre par les heureux ſoins d'une Princeſſe, qui s'eſt élevé un monument éternel dans le cœur de ſon peuple par mille charmes, qu'aucune des Reines d'Angleterre, qui l'ont precedée ne poſſeda jamais.

L'Etat preſent de la Nation eſt bien digne des ſoins & des reflexions du Parlement. Le Roi a fait ce qu'il devoit faire, & tout ce qui ſe pouvoit humainement: Si quelques-uns de nous ne font pas leur devoir, c'eſt leur faute, & leur crime doit être expié pour l'amour de la patrie. On a toûjours regardé le Sacrilege comme le crime le plus horrible qu'on puiſſe commettre; & le larcin, ou plûtôt le vol d'un peu d'or conſacré, enlevé d'un Temple payen, fut cauſe de la malheureuſe guerre Phocienne, qui finit enfin avec la liberté de la Grece. Je me ſouviens que l'Hiſtorien venant à parler des funeſtes & inopinées conſequences de cette guerre, qui brouilla la ſeule Nation du monde qui fut alors civiliſée, fait „ cette reflexion, ainſi dit-il, les Dieux „ irritez ſe vengerent, non ſeulement „ de ceux qui avoient commis le crime, „ & de ceux qui avoient été leurs com„ plices, mais ils punirent encore pour „ l'amour d'eux toute la Nation Greque

en general. Je ne suis pas assez bon Canoniste pour faire l'enumuration de toutes les differentes sortes de sacrileges, ni pour raporter en combien de sens on peut dire qu'une chose est destinée à des usages Saints; mais je prendrai la liberté de dire, que l'argent donné par le Parlement d'Angleterre, pour pousser contre la France une guerre qui decide de nôtre Religion & de nos libertez, est, & doit être regardé jusques à un denier comme un argent destiné à un usage Sacré; & que celui qui en détourne la moindre chose, se rend coupable d'un sacrilege beaucoup plus grand, que s'il voloit quelque meuble d'un Temple Chrêtien.

Cette proposition paroît d'abord étrange; mais permettez-moi de mettre dans son veritable jour la laideur du crime dont il s'agit, & de le comparer avec l'autre espece de sacrilege dont je viens de parler. Lors qu'un vaisseau par exemple qu'on a tiré de tous les autres usages, & qu'on a consacré au service de Dieu, est un vaisseau qui de l'aveu de presque tout le genre humain devient le propre vaisseau de Dieu, c'est un sacrilege que de l'employer à d'autres usages qu'à des usages Sacrez. Or la plûpart des Casuistes, sinon tous, demeu-

demeurent d'accord qu'un tel vaiſſeau même, quoique choiſi & conſacré au ſervice de Dieu, peut cependant être employé en cas d'extréme neceſſité à la ſeureté de la Patrie, & à la conſervation de la Religion : Et la raiſon que donne la loi du changement d'uſage de ce vaiſſeau conſacré, eſt que la conſervation de la Religion, lors qu'elle eſt dans un danger eminent de ruïne, eſt un cas, qui embraſſe tout ce qu'on peut dire être ſacré & à Dieu & aux hommes. Or quelle étrange folie ſeroit-ce d'abandonner le grand interêt de la Religion plûtôt que de ſe ſervir d'un vaiſſeau conſacré au ſervice de cette même Religion, lors qu'on ne la pourroit conſerver qu'en s'en ſervant ?

Depuis que le monde ſubſiſte, je ne ſai s'il y a jamais eu rien de deſtiné & de conſacré à un uſage plus ſaint & plus pieux, que l'argent que le Parlement qui repreſente toute la Nation, a depuis quelque tems accordé : Il a été donné pour aſſeurer nôtre Religion, nos Lois, nos Libertez, & nos biens ; Il a été donné pour nous delivrer d'un eſclavage ſpirituel & civil : Et non ſeulement cela, il a été donné de plus dans un tems, où rien, non pas même cet argent ne nous pouvoit ſauver ſans une

eſpece de miracle; & ſans lequel tous les ſoins & toutes les glorieuſes fatigues que nôtre Roi s'eſt donnés pour nôtre conſervation, auroient été inutiles; & ſans quoi non ſeulement nous, mais pluſieurs encore de nos Voiſins, euſſions été precipitez dans les chaînes de la plus dure ſervitude dont on ait jamais ouï parler juſqu'ici. Peut-il donc y avoir au monde une choſe conſacrée à un uſage plus important & plus ſacré; que l'eſt celui auquel ſont conſacrez les ſubſides accordez par nôtre Parlement? L'uſage auquel ils étoient deſtinez juſques au moindre denier, eſt d'une ſainteté ſi extraordinaire, que c'eût été non un ſacrilege, mais un devoir, d'y avoir employé les utenciles de nos Egliſes, ſi nous n'avions eu autre choſe; & jamais on n'eût pû mieux diſpoſer de ces choſes, qu'on doit avec juſtice regarder comme ſaintes ſelon le ſens de la Loi, qu'en les employant pour des fins ſi grandes & ſi importantes.

Que le Parlement donc, le grand & le juſte perquiſiteur de la Nation, recherche l'abus qui s'eſt fait d'un treſor ſi ſacré, ſi tant eſt qu'il s'en ſoit fait; & que ceux ſoient punis, qui ſe ſont rendus coupables d'un ſacrilege ſi lâche, ſi bas, & ſi odieux à la nature. Je ſuis ſeur qu'en fai-

Digitized by Google

faiſant cette recherche il obligera un Roi, dont perſonne qui vive ne peut dire qu'il ait d'autre interêt que celui de ſon peuple ; un Roi qui ne demande pour ſoi-même que la gloire de rendre l'Europe heureuſe ; & qui a trop fait pour l'Angleterre pour ſouhaiter que ceux qui l'ont trahie demeurent impunis. Une telle recherche fera briller avec un nouvel éclat le merite de ceux qui auront été vertueux, & ceux qui auront deſſervi leur Patrie ſeront punis de la juſte punition qu'ils auront meritée ; & enfin on prendra des meſures pour prevenir à l'avenir de ſemblables malheurs.

Les François ſe vantent d'une groſſe maſſe d'or, qu'on garde dit-on, dans un Convent de Paris, pour racheter les Rois de France, qui ſeront faits priſonniers par les Infideles : Et un Auteur moderne nous dit qu'on garde dans les Archives d'une Chapele, dont j'ai oublié le nom, la minute du dépot de cette maſſe d'or ; où ſont ſolemnellement anathematiſez tous ceux qui l'employeront jamais à d'autre uſage, qu'à racheter leur Roi captif. Sans qu'il ſoit beſoin d'un acte exprez de cette nature, nous ſommes tacitement par la nature de la choſe, dans le même droit où l'on

eſt à Paris à l'égard de cette maſſe d'or, d'avoir la même circonſpection à l'égard de tout l'argent donné, & deſtiné à la conſervation de la Religion & des libertez d'Angleterre ; Car ce qu'on a donné, & qu'on donnera à l'avenir en cette conſideration, eſt pour racheter les trois Nations d'une captivité & d'un eſclavage plus grand & plus funeſte qu'aucun empriſonnement perſonnel, quand il s'agiroit même de la perſonne d'un Roi.

Mais pendant qu'on examine les abus paſſez, & pendant que cette recherche ſe fait, les circonſtances où nous nous trouvons en particulier, & l'état de la Chrêtienté en general, nous ſolicitent en même-tems à hâter nos ſecours pour l'année prochaine. Dieu ne veut pas que pendant que nous ſommes occupez à reexaminer ce qui eſt paſſé, nous aportions du retardement à ce qui eſt à preſent, d'une neceſſité abſoluë. Il faut de l'argent, & il le faut ſans retardement, ou nous ſommes encore perdus. Il vaudroit mieux employer mal à propos un million de ce qui a déja été donné, ou le jetter dans la mer (ce qui n'eſt pas je croi une ſupoſition à faire) que de tarder à donner ce qui doit aujourd'hui ou jamais achever nôtre

Digitized by Google

nôtre delivrance. Si par nôtre lenteur nous faiſons à preſent avorter tous les efforts qu'on a faits ci-devant pour la liberté de l'Europe, ce qui arrivera neceſſairement, à Dieu la gloire, la ſeureté, la Religion de l'Angleterre, à Dieu la recherche que fait la Chambre des Communes de l'état de la Nation; tout cela tombe en même-tems. Nous ferions en cela la même choſe à peu prés, que feroit un homme, qui negligeroit de guerir une maladie preſente, & qui s'amuſeroit à examiner les bevuës qu'il auroit faites à traiter une maladie paſſée. Diſons pour finir que la Nation & toute l'Europe attendent une aſſiſtance prompte & cordiale, pour pouſſer cette importante guerre, ſi tant eſt qu'elle ne la finiſſe pas: Et tout ce qu'il y a de gens de bien ſouhaitent que les abus paſſez ſe découvrent, s'il eſt poſſible qu'il y en ait, & que ceux qui en ſont les auteurs ſoient reconnus, pourvû que cela ſe face de maniere, que pendant que nous ferons cette recherche, nous ne nous mettions pas nous-mêmes hors d'état de jouïr des avantages qu'elle nous procurera, en faiſant le plaiſir à ceux qui ſont les auteurs de ces abus de les regaler de nôtre ruïne, dans

une conjoncture si delicate, & dans un tems où il ne dépend que de nous de nous rendre heureux en dépit de tout ce qu'ils peuvent faire pour nous rendre malheureux.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Conſiderations ſur les frais de la preſente guerre.* 2. *L'embarras où le Roi de France ſe trouve pour avoir de l'argent.* 3. *Reflexions ſur le gouvernement des Païs-Bas dont l'Eſpagne a revêtu le Duc de Baviere.* 4. *Le peril où ſe trouve Geneve.* 5. *Refus du General Caraffa de marcher en Dauphiné.*

Du Samedi, 9 Janvier 1692.

JE ne ferai point l'Apologie de la hardieſſe avec laquelle j'entreprens de continuer cette hiſtoire aprés un Ecrivain qui s'en eſt ſi dignement aquitté : Je ne ferai point non plus l'éloge de cet illuſtre Auteur, ni ne m'amuſerai point à excuſer mon incapacité ; l'un & l'autre ſeroit également ridicule ; car quelque choſe que je pûſſe dire, je ne ſaurois rehauſſer ni le merite ni la reputation de cet habile Ecrivain ; & ſi je ne me ſens pas capable, de ce que j'entreprens, pourquoi l'entreprendre ?

Digitized by Google

perſonne n'eſt en droit de m'y contraindre, & peut-être encore que perſonne ne s'attend à me le voir entreprendre. Si le public peut retirer quelque utilité de mon travail, j'ai ce que je demande; s'il lui eſt inutile, je puis le diſcontinuer quand je voudrai ſans que ma reputation coure aucun riſque, car j'ai déja pris & prendrai dans la ſuite tous les ſoins neceſſaires pour n'être pas connu.

Nous voici à la quatriéme année de l'ennuyeuſe guerre que nous ſoûtenons à grands frais contre la France; combien elle doit encore durer c'eſt ce que ſait ſeulement celui qui peut faire ceſſer les guerres. L'épée eſt un des plus terribles jugemens qui puiſſe tomber ſur une Nation dans le cours ordinaire des diſpenſations de la providence; & cela étant il ſeroit ridicule de diminuer les malheurs auxquels la preſente guerre expoſe la Nation. Cependant je ne ſaurois m'empêcher de faire ici quelques conſiderations, qui doivent peut-être nous obliger à nous ſoûmetre patiemment & avec plaiſir aux ordres de la divine providence, qui a trouvé bon de nous y expoſer, & de nous laiſſer juſqu'ici dans cette épreuve.

Nôtre païs n'eſt pas le téatre de la guerre, qui a plus ou moins conſumé le

le païs de nos voiſins, de ceux mêmes qui nous touchent de plus prez qu'aucuns des autres, & avec leſquels nous avons des relations plus particulieres, étant comme nous ſommes liez par le même ſerment de fidelité. Nous aprenons de loin les miſeres auxquelles ils ont été expoſez, & nous y ſommes d'autant moins ſenſibles que ce n'eſt pas ſur nous & ſur nos maiſons qu'elles tombent. Dieu a peut-être voulu recompenſer la ſoûmiſſion avec laquelle la Nation a aquieſcé à la grande délivrance dont il nous a viſitez par un effet remarquable de ſa providence, d'un repos & d'une tranquilité, dans ce tems même de trouble & de calamité, beaucoup au deſſus de celui dont nos voiſins ont joüi.

Sans nous amuſer à faire voir qu'il étoit abſolument neceſſaire que la Nation entreprît cette guerre, parce qu'elle eſt de nôtre part & de la part de nos Alliez purement deffenſive, diſons que nous ne pouvons la negliger ou la ſoûtenir foiblement que nôtre Patrie ne devienne une Province de France, c'eſt-à-dire ſans être expoſez à la merci d'un ennemi furieux & implacable, non ſeulement de nôtre Nation, mais auſſi de nôtre Religion, des droits & des libertez de toute l'Europe en general: Car

comme nos ennemis ont depouillé leurs propres ſujets de tous ces precieux avantages, que peuvent eſperer ceux qui par une juſte punition de leur negligence tomberont ſous le joug d'une puiſſance ſi redoutable, dont la cruauté ſera d'autant plus à craindre, que ſes armes auront été plus heureuſes ?

C'eſt nous-mêmes, je veux dire la Cour d'Angleterre, qui par la fatale conduite de ſes deux derniers Princes a laiſſé monter la France au degré de grandeur où elle eſt aujourd'hui; ſans cela cette puiſſance ne ſeroit à preſent rien moins que redoutable à l'Europe. De ſorte qu'il ſemble que toutes les raiſons du monde nous engagent à contribuer de toutes nos forces à reparer un mal, que nous avons atiré & ſur nos voiſins & ſur nous-mêmes.

Outre tout cela, & pluſieurs autres choſes encore qui ſont arrivées dans les païs étrangers & ſur leſquelles nous pourrions inſiſter, pour ne rien dire des exemples que nous pourrions tirer de nos Ancêtres, lorſqu'il étoit queſtion de la ſeureté de la Nation, ou qu'il s'agiſſoit ſeulement de ſa gloire; nous avons toutes les bonnes raiſons poſſibles d'eſperer que cette guerre aura un denoûment heureux & pour nous & pour toute

toute la Chrêtienté, malgré les petites conſiderations qui nous la font regarder d'un œil chagrin. La reduction de deux de nos royaumes qui ſont rentrez ſous l'obeïſſance de leurs Majeſtez, & qui nous mettent en état de faire agir toutes nos forces dans le continent, ce que nous n'avions pû faire juſqu'ici; l'Alliance qui continuë, & qui s'afermit même de plus en plus malgré les craintes & les jalouſies, & peut-être encore malgré les eſperances de certaines gens qui voudroient bien nous voir deſunis; & le triſte état où le Roi de France eſt reduit pour lever des troupes & de l'argent, ſont tout au moins des preſages heureux du bon ſuccez, de cette guerre. Pour ce qui regarde la derniere de ces trois raiſons, il eſt certain que ce Prince aprés avoir inventé toutes les nouvelles taxes dont une puiſſance abſoluë & ſans bornes eſt capable pour épuiſer ſes pauvres ſujets du peu qui leur reſtoit pour leur perite ſubſiſtance, a été forcé non ſeulement de créer des charges nouvelles & ſuperflues, pour en faire de l'argent en les vendant, mais de fouiller encore tous les coins de ſon Royaume pour en faire porter la vaiſſelle d'argent à la monnoie: Au lieu que les taxes que les Anglois

payent

payent ſont volontaires, & leur ſont impoſées par ceux qui les repreſentent dans le Parlement à proportion de ce qu'ils jugent neceſſaire au bien des affaires publiques. Nous ne ſommes pas encore reduis à nous défaire du ſuperflu, ni à donner ce que nous dépenſons pour nos vices, ce qu'il ſeroit à ſouhaiter que nous fiſſions; mais nous jouïſſons chez nous de la paix & de l'abondance avec peut-être plus de douceur & plus de perfection que ne font aujourd'hui toutes les autres Nations Chrêtiennes.

La fermeté avec laquelle ſa Majeſté s'attache à l'interêt commun, le courage & la prudence avec laquelle, elle a ſuivi juſqu'ici ce grand ouvrage, pour lequel il ſemble qu'elle ſoit née, la providence qui l'a preſervée avec tant de ſoin, & qui l'a ſi ſouvent délivrée d'une ruïne qui paroiſſoit inevitable, tout cela nous promet ce ſemble quelque choſe d'heureux: Mais comme l'évenement eſt encore dans le ſein de la providence, nous devons lui en laiſſer le ſoin, & attendre avec patience que le tems nous en inſtruiſe.

Le Duc de Baviere qui vient d'être fait Gouverneur à vie des Païs-Bas Eſpagnols nous donne de grandes eſperances que les armes du Roi de France

ne

ne feront plus de grands progrez en Flandre. Un Prince de ſon rang, & qui eſt perſonnellement intereſſé en vertu de ſes propres droits à brider la puiſſance de la France, ſe conduira ſelon toutes les apparences dans ſon nouveau gouvernement comme l'exige l'interêt de ſon Etat, qui ſe trouve confondu dans cette conjoncture avec l'interêt de la Chrêtienté; & qu'il conduira les choſes tout autrement que les perſonnes d'un caractere inferieur auxquelles ce gouvernement à été conferé juſqu'ici comme des marques d'honneur, ou comme un moyen de s'enrichir. Il faut ajoûter à cela, que comme le Duc de Baviere a été pourvû de ce gouvernement par un effet des ſages conſeils de ſa Majeſté, qui s'eſt ſervie pour cela de ſon credit, c'eſt une preuve du ſoin & de la vigilance avec laquelle ſa Majeſté travaille à l'interêt commun, & du grand credit qu'elle a dans les affaires de l'Europe.

Il ſemble que Geneve periclite depuis la perte de Montmeillan. Comme elle n'a jamais été capable par ſes propres forces de reſiſter à la puiſſance de la France; Elle a été redevable juſqu'ici de ſa liberté à l'avantage de ſa ſituation, qui lui a procuré la protection des Suiſſes;

ſes ; ſi cela lui manque on peut dire que cette petite Republique demeure en proie à la France : Mais cela ne peut pas lui manquer à moins que les Cantons qui ont le plus d'interêt à ſa conſervation, & qui ſe ſont obligez par des traitez ſolemnels à la ſecourir en cas de danger, tentez par le dangereux appas de leurs avantages particuliers ne ſe détournent de leur ancienne & de leur ſage politique. Il me ſeroit auſſi dificile de dire juſqu'où ſes armorces dorées ont été employées, & combien elles ont reüſſi, qu'il le ſeroit de rendre raiſon pourquoi le General de l'Empereur en Piemont s'oppoſa ſi fort en dernier lieu à la reſolution qu'on avoit priſe de faire paſſer des troupes en Dauphiné, où elles auroient pû vivre aux dépens de l'ennemi & faire contribuer une partie de la France. Cette entrepriſe avoit été conduite par un grand Prince fort capable de juger de la probabilité de ſon ſuccez; & elle avoit été aprouvée dans un conſeil de guerre, où l'on avoit debatu à fond toutes les objections qu'on pouvoit faire contre; Et cependant on l'abandonna ſur les oppoſitions du General Caraffa, qui pretendoit avoir ordre de l'Empereur de ne pas hazarder ſes troupes dans le païs ennemi, qu'elles ne

fuſ-

fussent soûtennes d'une puissante armée. Les pertes & les disgraces sont de tous les tems, mais sur tout des tems de guerres où elles sont frequentes & communes; & quand on ne profite pas des occasions il se peut faire que cela ne procede pas toûjours d'une negligence volontaire: Mais les pertes qu'on fait par la trahison des gens sont capables de faire enrager; au lieu que celles qui arrivent par les dispensations de la providence, ne font tout au plus que nous affliger: Et il est à craindre que cette même providence qui nous presente des occasions tres-favorables ne se lasse du peu de cas que nous en faisons souvent, & ne nous en prive à l'avenir.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions sur les solicitations que le Roy de France fait faire à quelques Princes d'Italie, &c.* 2. *Sur les recherches que ce Prince fait faire des revenus Ecclesiastiques.* 3. *Sur les preparatifs que la France fait par mer.* 4. *Et enfin sur la Justice & sur la clemence de nôtre gouvernement present.*

Du Vendredi, 15 Janvier 1691.

IL ne faut du tout point s'étonner que le Roy de France solicite la Republique de Genes à demeurer neutre, ni qu'il s'attache au Duc de Toscane, & aux autres Princes d'Italie pour le même sujet; qu'il ménage le Duc de Savoye pour l'obliger d'abandonner les confederez, & qu'il lui face des propositions tres-avantageuses en apparence; mais nous sommes surpris avec raison de voir que la Republique de Genes qui confine les Etats de ce Prince, & qu'il a depuis peu si rudement châtiée par ses Bom-

Bombes, soit à l'épreuve de l'éloquence de Monsieur de Rebenac, aussi bien que des promesses & des menaces de son Maître : Et pour n'en être pas surpris il faut demeurer d'accord que les Etats étrangers qui connoissent bien leurs veritables interêts, & sur tout ceux qui prenent un interêt si particulier à la fortune de la France, ne se trompent pas à bien juger de l'état de ses affaires, & qu'ils sont gens à prendre des mesures pour leur seureté conformément au jugement qu'ils en font. Si on en convient, nous avons raison de croire que le Duc de Toscane, & les autres Princes d'Italie seront dans les mêmes sentimens, s'ils considerent combien les Allemans & les Espagnols sont puissans dans ces quartiers-là, & s'ils font attention à la preuve notable que le Roy de France vient de donner de la sincerité de ses propositions dans l'affaire de Casal. Le Duc de Mantouë ayant mis la Citadelle de cette place entre les mains du Roy de France, le Gouverneur François accuse d'abord celuy qui gouvernoit la ville pour le Duc de conspirer avec les Allemans contre le Roy son Maître, & pretend qu'il entretient correspondance avec le General Caraffa, & qu'il veut luy livrer la ville :

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

ville : & là-dessus il se saisit du Mantoüan, & s'asseure de la place pour son Maître. Il est encore impossible de savoir quel sera le succés des propositions que la France fait au Duc de Savoye ; mais il n'est pas fort dificile de le conjecturer. Si un Prince auquel l'amitié du Roy de France a esté si incommode, qu'il a mieux aimé la changer en une guerre ouverte, quoiqu'il courut risque de perdre ses Etats, abandonne les Alliez qui le secourent puissamment, & retourne dans un état où il croyoit, il n'y a pas long temps que la derniere extremité étoit plus souhaitable ; & qu'il y retourne dans un temps où il voit que d'autres Princes & Etats ses Voisins, qui n'ont pas irrité l'ennemi comme il a fait, abandonnent la neutralité, cela fera connoître un secret que le monde ne connoît pas encore. Nous savons tous quelle impression la puissance, la grandeur, & les richesses font sur le foible de nôtre nature corrompuë, qui est l'ambition, l'avarice, & l'orgueil. Mais si la raison & le sens commun, si l'interêt qui fait agir la plus grande partie du genre humain est obligé de renoncer à soy-même, & de rendre hommage à la gloire de Louïs XIV. il est donc inutile que ceux qui sont en guerre

avec

avec luy, demeurent plus long-temps armez pour leur défenſe.

Le Roy de France envoye des Commiſſaires pour faire la recherche des biens & des revenus Eccleſiaſtiques ; la choſe dit d'elle-même à quoi tout cela tend. Je croi que ce Prince n'a pas lû beaucoup de livres ; il aime mieux la converſation des vivans que des morts. Mais il y a un livre ſur lequel il a daigné jetter les yeux, & ſur lequel il a voulu laiſſer promener ſon eſprit, c'eſt la fameuſe Hiſtoire de la Reformation de l'Evêque de Salisbury d'aujourd'huy : Quoique l'exemple ne quadre pas exactement au cas où eſt Louïs XIV. diſons cependant que Henri VIII. Prince auſſi ſage que le Roy de France ſentit fort bien qu'il ne gagneroit rien contre le Clergé, qui avoit renverſé pluſieurs de ſes predeceſſeurs, tant qu'il auroit un chef étranger, & que le peuple ſeroit ſoûtenu par une conſcience domeſtique, s'il m'eſt permis de parler ainſi. C'eſt pour cela qu'il n'attaqua le patrimoine de l'Egliſe, qu'aprés qu'il eut abrogé la ſouveraineté du Pape par un acte du Clergé, & par une loi du Royaume ; loi à laquelle il lui fut facile de faire conſentir ſon Parlement, en lui repreſentant les fâcheuſes & inſuportables

bles oppreſſions ſous leſquelles gemiſſoient non ſeulement les ſimples particuliers, mais auſſi le Clergé même à cauſe des grandes exactions de la Cour de Rome. *Il frapa premierement le berger, & puis il diſperſa les brebis du troupeau.* Les Etats de Hollande s'emparerent bien des revenus de l'Egliſe, & les employerent bien aux frais de la guerre contre l'Eſpagne, mais ce ne fut qu'aprés avoir ſenti que le peuple n'étoit pas moins bien diſpoſé à ſecoüer le joug du Pape que celui des Eſpagnols. Si le Roy de France veut demeurer dans la communion de l'Egliſe de Rome, & qu'il s'empare en même temps des droits du S. Siege; il ne ſe ſouvient plus de la politique d'un Prince qui connoiſſoit parfaitement bien la nature humaine, quoiqu'il ſe trompât dans l'aplication de ſa maxime; *étend maintenant ta main, & touche ſur lui-même & ſur ſon corps, & il te blaſphêmera en ton viſage.* Il ſemble auſſi qu'il ne ſe ſouvient plus de l'exemple recent d'un Prince de ſon rang, dont je ne parlerai point, parce que la choſe paroîtroit odieuſe. Il ſemble encore que le Roy de France ſe conſidere comme reduit à de plus grandes extrémitez que ne furent les Egyptiens malgré la famine dont ils étoient preſ-

preſſez ; car les terres des ſacrificateurs ne furent jamais venduës quoiqu'il n'y eût point de paix dans le pays. Mais s'il eſt vrai que Louïs XIV. ait envie de renoncer au S. Siege pour établir un Patriarche en France, & que c'eſt pour cela que les diferens qu'il y a entre le Pape & lui demeurent indecis ; Les Princes Catholiques confederez auſſi bien que tous leurs ſujets verront alors plus clairement encore, ſi tant eſt que la choſe puiſſe eſtre plus claire qu'elle ne l'eſt à preſent, que la Religion n'a du tout point de part en cette guerre, mais que l'ambition, l'orgueil, & la vaine gloire d'un ſeul homme, ſont la ſeule cauſe de toutes les miſeres ſous leſquelles gemit la meilleure partie du monde.

Nos ennemis publient pour nous allarmer que leur flote ſera de bonne heure en mer ce printemps pour venir ſur nos côtes. Nous ſavons tous quels avantages nos ennemis ont eu juſqu'ici : La ſeconde fois qu'ils refuſerent le combat ils nous firent voir des beautez qui ne nous incommoderent point. Nous ſommes trop accoûtumez à leurs bravades pour croire qu'il y ait quelque choſe de réel dans ce que fait publier cette Cour pour le bien de ſon ſervice & de ſon interêt. Mais ſi ces nouvelles ſont

veritables, tout le profit qu'on en peut retirer eſt de redoubler nos efforts & de ranimer nôtre courage. Une ame genereuſe ne mépriſe pas volontiers les forces de ſes ennemis, ni ne s'endort dans une molle ſecurité, en ſe faiſant une fauſſe idée & un rapport infidele des choſes neceſſaires à ſa ſeureté; elle n'eſt pas capable non plus de faire un ſi mauvais uſage de ſes connoiſſances & de ſon courage, que de ſe laiſſer ſeduire de cette maniere, ni de ſe laiſſer ſurprendre par de ſi foibles impreſſions. Jule-Ceſar ſe ſervit d'autres raiſons pour animer ſon armée victorieuſe: Il fit valoir dans ſa harangue la force de ſes ennemis, groſſit leur nombre, & en fit le portrait du monde le plus avantageux. Cette conduite digne de ſon grand Cœur, fut un puiſſant éguillon à l'armée Romaine, & eut le ſuccez qu'elle meritoit. Nous ſommes des gens qui avons fait voir dans les premiers ſiecles que nous ne cedions à aucun peuple de l'Europe du côté de la valeur; & nous avons un Prince qui n'eſt en rien inferieur à ce Senateur Romain, qui en trahiſſant ſes Maîtres ſe fit Dictateur perpetuel, mais il eſt au contraire fort au deſſus de lui ſoit pour la naiſſance, ſoit pour l'équité de ſes entrepriſes: outre

outre qu'il s'agit preſentement de nôtre ſeureté, au lieu que le ſalut de l'Empire ne dépendoit nullement du ſuccez de Ceſar. En un mot, nous avons aujourd'huy devant les yeux toutes les conſiderations & tous les motifs qui ſont capables de porter une perſonne, ou ſi vous voulez un peuple raiſonnable à employer toutes ſes forces pour ſa conſervation; & entre ces motifs-là nous pouvons dire avec raiſon que les preparatifs que les François font pour le printemps prochain ne ſont pas un des moins puiſſans.

Malgré la ſeverité avec laquelle la juſtice punit le meurtre, le larcin, le vol, &c. & les autres crimes enormes qui tendent à ruiner les fondemens de la ſocieté civile, nous voyons que le nombre de ces ſortes de criminels groſſit au lieu de diminuer: Et malgré la clemence ſans exemple avec laquelle leurs Majeſtez traitent leurs ennemis, qui ſont veritablement les ennemis du bonheur & de la proſperité de leur patrie tout au moins, les traîtres continuent encore à pouſſer leur trahiſon avec la derniere chaleur. La premiere eſpece de criminels dont nous venons de parler ſont pour la pluſpart des gens neceſſiteux, d'une qualité mediocre, qui ont

peu ou point d'éducation, & qui ſont plongez dans le vice & dans la corruption par une longue habitude, ſans ſe ſoucier ni de Religion ni de vertu. Le ſeul parti qui reſte à prendre avec ceux-ci, eſt de les retrancher de la Societé, & de mettre à couvert le genre humain par leur mort des atteintes de leurs outrages & de leurs violences, & d'empêcher les autres s'il eſt poſſible par la crainte du même ſuplice de s'abandonner à de ſemblables crimes : Mais les autres ſur leſquels les mouvemens de la reconnoiſſance, & du ſervice de l'Etat, s'ils vouloient entrer dans ſes interêts, peuvent faire quelque impreſſion, ont eſté traitez d'une maniere toute diferente.

On verra en ſon temps lorſqu'on aura mis au jour la découverte qu'on pretend que Monſr. Fuller ait faite, quelle impreſſion la clemence à fait ſur l'eſprit de ces gens-là. Ce n'eſt pas à moi de penetrer les raiſons de la conduite de leurs Majeſtez à cet égard, non plus qu'à l'égard des autres affaires de leur gouvernement ; & il y auroit de l'impudence en moi d'en publier des raiſons de mon chef. Je ſai que c'eſt une choſe naturelle aux grandes ames de mépriſer plûtoſt un ennemi foible & impuiſ-

ſant

ſant que de s'en venger : Et leurs Majeſtez ne peuvent s'empêcher de ſentir que l'amour d'un ſi grand peuple pour leur perſonne & pour leur gouvernement, eſt fondée ſur le ſentiment qu'à ce même peuple de ſon propre interêt, & de celuy de ſa poſterité, auſſi bien que ſur le ſentiment de la reconnoiſſance qu'il a de ſa delivrance; outre que les liens ordinaires du devoir & de la fidelité ſont de trop grandes aſſeurances pour croire qu'il ait quelque choſe à craindre d'un petit nombre de Mécontens inquiets & remuans. Lors qu'Auguſte fut qualifié en face du nom odieux de Tiran, il ſe contenta de répondre à celuy qui l'appelloit ainſi, *ſi je l'étois tu n'oſerois me le dire.* Et un des ſucceſſeurs de cet Empereur ayant apris que deux certains nobles conſpiroient contre ſa vie, il leur manda de le venir trouver, les fit monter avec luy ſur le teatre, & leur conſeilla d'abandonner l'entrepriſe, parce que *les Dieux donnoient l'Empire à ceux qu'ils vouloient.* Cependant ce même Empereur ſentant les aproches de la mort, témoigna qu'il étoit fâché d'une choſe, & d'une choſe dont il croyoit que l'un des deux étoit coupable; ſans dire ce que c'eſtoit : Mais un Hiſtorien fameux qui vivoit peu de

temps aprés luy fait là-deſſus cette conjecture, „ qu'il ſe repentoit de ſa cle-
„ mence, & qu'il étoit fâché de n'a-
„ voir pas fait mourir une certaine per-
„ ſonne, qui de ſa connoiſſance avoit
„ conſpiré contre ſa vie & contre ſon
„ gouvernement pendant tout le cours
„ de ſon regne.

Unum dixiſti moriens te crimen habere:
Sed nulli de te; non tibi credidimus.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Que c'eſt le défaut de raiſon qui produit les Mécontens.* 2. *Conſiderations ſur ce qu'on publie que le Roy de France viendra ce printemps en Flandre commander en perſonne.* 3. *Reflexions ſur des ouvertures de paix.* 4. *Et enfin ſur ce que le Roy de France laiſſe Montmeillan ſans le fortifier.*

Du Vendredi, 22 Janvier 1692.

ON peut rendre pluſieurs raiſons pourquoi les ſentimens des gens ſont ſi diferens, dans les choſes mêmes où il ne paroît nullement dificile de porter un jugement ſolide. Les raiſons les plus generales & les plus ordinaires ſont, l'ignorance, les prejugez de l'éducation, & la force de l'interêt. Tout cela ſurprend tout à coup nôtre raiſon, & cauſe cette diſparité de ſentimens, qui ſans cela ſeroient uniformes. Il n'eſt pas ce me ſemble dificile à deviner à la-

quelle de ces cauſes, ou à quelle autre cauſe on doit raporter le jugement que certaines gens font des choſes qu'ils trouvent incommodes dans le gouvernement preſent, & pourquoy ils ſouhaitent un changement avec tant de paſſion: Je ſuis entierement perſuadé, autant que je ſuis capable de juger des choſes où des perſonnes, que la derniere des raiſons dont nous venons de parler, c'eſt-à-dire *la force de l'interêt*, en eſt la veritable cauſe; & je ne ſuis pas moins convaincu que nos conſpirateurs & nos remuans ne ſoient en bon François des fous & des extravagans. Et comme c'eſt ſur ce pié-là que j'en juge, tous les projets qu'ils peuvent faire ne ſauroient m'effrayer le moins du monde, parce que je les regarde comme des gens deſtituez du ſens commun qu'on trouve en general dans les creatures raiſonnables; & par conſequent je ne les croi pas capables de mener une entrepriſe de cette importance, & de la mettre en état qu'on en puiſſe eſperer quelque ſuccez. Pour prouver cette accuſation, je n'ai pas beſoin d'inſiſter ſur leurs vaines objections qui ont eſté pluſieurs fois ſolidement refutées, ny ſur la conſtitution de nôtre gouvernement qu'on a déja fait valoir, non plus

que

que ſur des principes de raiſon, atteſtez par la pratique de tous les ſiecles & de toutes les Nations; je pourrois aiſément raporter l'obſtination avec laquelle ils ne veulent pas ſe ſoûmettre à la verité, lors qu'elle leur paroît toute nuë & ſans voile, à la force de l'interêt qui l'emporte par deſſus tout, & qui les engage & les preoccupe ſi puiſſamment, qu'ils ne veulent pas reconnoître les preuves les plus convainquantes, ou du moins qu'ils font ſemblant de ne les pas appercevoir: Mais quand je vois qu'ils ont recours à des moyens qui ſont non-ſeulement incompatibles avec la raiſon, mais qui ruinent encore de fond en comble ce qu'ils regardent comme leur propre interêt, je ſuis alors forcé de conclure qu'ils n'agiſſent comme ils font que par faute d'intelligence. Il y a une eſpece de gens que tout le monde reconnoit pour fous, ou qui agiſſent de l'aveu de tout le monde comme s'ils l'eſtoient effectivement, ce qui eſt tout au moins la même choſe, pour ne dire rien de pis; tels ſont ceux qui s'abandonnent ouvertement à des actions infames, à des débauches honteuſes, & qui ſont par maniere de dire la peſte d'une Nation: De tous ceux qui ſont dans les interêts du Roy depoſſedé il n'y en a

preſque point qui ne ſoient de ce caractere. Nous avons une autre eſpece de perſonnes qui ont de la retenuë, de la vertu, & de la pieté, qui ne ſont point mal intentionnez pour le gouvernement preſent, mais qui ont des ſcrupules de conſcience qui leur font croire qu'il n'eſt pas conforme à la parole de Dieu: Mais ces perſonnes-là ſont des femmes devotes, qui n'ont de lumiere que celle qu'elles puiſent dans leur livre de prieres, & dans quelqu'autre livre de pieté. Les uns ni les autres de ces gens ne ſont capables de faire aucun mal; & il y a apparence que l'averſion qu'ils ont pour le gouvernement eſt un effet ou de leur raiſon gâtée ou de leur ignorance. Il faut que ceux de nos ennemis qui ſe trémouſſent le plus ſoient d'un eſprit auſſi petit & auſſi pauvre que les premiers dont nous venons de parler; ou qu'ils ſoient de l'humeur des derniers, ou il faut enfin que leur eſprit ſoit compoſé d'un mélange de l'un & de l'autre de ces deux temperammens, parce qu'autant qu'en eux eſt ils ſe coupent la gorge eux-mêmes; & plûtoſt que de manquer à ce qu'ils regardent fauſſement comme leur devoir, ils ne font point dificulté de s'engager dans des choſes moralement impoſſibles, & dont

ils

ils ne ſauroient venir à bout. Quand je parle ainſi de cette eſpece de Mécontens, je les regarde comme Proteſtans, quoique les Papiſtes mêmes ne ſoient pas exempts de la même extravagance, & qu'on les en doive accuſer à juſte titre; car tout homme raiſonnable ne doit-il pas beaucoup plus ſouhaiter, de jouïr de la liberté de ſa conſcience, auſſi bien que de ſa perſonne, & de poſſeder tranquilement ſon bien (ce que les Papiſtes ſeroient aſſeurez de faire ſous la protection de noſtre gouvernement preſent, s'ils vouloient demeurer en paix) que de vouloir que ſa Religion devienne la Religion dominante, s'il faut qu'il luy en coûte la perte de ſa liberté civile, & qu'il paſſe de la condition d'un ſujet né libre, à celle d'un Eſclave & d'un Vaſſal, & que ſon bien devienne precaire, c'eſt-à-dire qu'il ne le poſſede qu'à demi? Nos Mécontens encheriſſent ſur tout ce qu'il y a eu d'extravagant & de furieux dans tous les ſiecles ou chez toutes les Nations. Ils croient non ſeulement contre la raiſon, mais encore contre leur propre experience, qui eſt dit-on la Maîtreſſe des fous; & cependant cette même experience ne ſauroit les guerir de leur folie; & leur maladie eſt ſi outrée qu'ils

croient que la Religion Protestante peut être en seureté non seulement sous un Prince Papiste, mais encore sous un Prince qui n'agit que par le conseil des Jesuites, & qui est appuyé d'un autre Prince de sa communion, qui fait consister sa plus grande gloire à avoir extirpé l'heresie de ses Etats. Ils s'imaginent que si le Roy Jaques remontoit sur son trône, l'experience de ses disgraces passées l'obligeroit à prendre une route toute diferente de la premiere: Mais ils ne considerent pas que quelque grande que soient les dificultez qu'un Prince trouve à reüssir dans ses desseins, lorsqu'il les a une fois surmontées, il est beaucoup plus en état de satisfaire son envie, que s'il n'eût point eu d'obstacles à surmonter: Car quelle plus grande resistance pourroit-on faire? Quelles plus grandes dificultez pourroit trouver le Roy Jaques à extirper la pernicieuse heresie du Nord, que celles que la revolution de son gouvernement a produites? Si tout étoit encore perdu, qui l'empêcheroit de faire tout ce que le Roy de France où les Prêtres luy conseilleroient? Nous n'aurions pas toûjours à point nommé un Prince d'Orange pour nous venir delivrer; & nos Religionaires ne doivent *pas lever leurs*

mains

mains contre l'Oint de l'Eternel. Ils croient encore que les loix & les libertez de l'Angleterre peuvent être à couvert ſous le gouvernement d'un Prince qui eſt dans les intereſts du Roy de France; & que les forces de ce Monarque feront remonter ſur le trône de ces trois Royaumes ſon ami & ſon allié depoſſedé, malgré tous les efforts que ſes ſujets d'autrefois peuvent faire pour l'en empêcher. Ils croient que la Couronne d'Angleterre retournera ſucceſſivement aux heritiers du Roy Jaques, lorſque l'Angleterre aprés avoir abandonné la confederation, aura laiſſé en proye à la devorante épée de la France les Princes & les Etats qui comme Elle ſont maintenant en guerre contre cette puiſſance; & qu'aprés que le Roy de France ſe ſera mis en poſſeſſion de tout ce dont ſon ambition aura pû s'emparer dans le continent, par pure amour pour le Roy Jaques ſon ancien allié, & par affection pour ſa famille, l'Angleterre ſera le ſeul Etat de l'Europe, dont il ne voudra pas troubler la paix, bien loin de s'en rendre Maître. Ils croient que Louis XIV. n'eſt entré en guerre contre l'Angleterre qu'à cauſe du Roy Jaques, & que tout ce qui l'a obligé à tant de dépenſes, & à prodiguer le ſang

de tant de ſes ſujets, n'a eſté que pour défendre ce Prince ſon allié, pour luy faire faire droit des outrages qu'il pretend luy avoir eſté faits, & des indignitez qu'il a reçûës de ſes propres ſujets. Ils croient tout cela, & par conſequent il n'eſt rien qu'ils ne puiſſent croire, ſoit la tranſubſtantiation, ſoit l'Hiſtoire de Dom Quixote, & pluſieurs autres viſions de cette nature.

On attend en peu le Roy de France en Flandre, de ſorte qu'à juger de l'avenir par le paſſé, on diroit qu'il a fait marché de quelque place, qui doit tomber ſous la puiſſance de ſes invincibles armes, aprés quelques foibles efforts pour ſa défenſe, dés que ce Monarque en aprochera. Toute la terre ſait aſſez qu'il ne paroît en perſonne à la tête de ſes armées que par oſtentation, & pour ſe rendre recommandable du côté de la valeur. Mais qu'un Prince qui n'a nulle valeur perſonnelle étende ſon Empire juſqu'à venir à bout de ſes deſſeins, & d'établir une Monarchie univerſelle dans cette partie occidentale du monde, c'eſt quelque choſe qui dément l'experience de tous les ſiecles precedens; & ſur tout ſi l'on conſidere, qu'il a preſentement à faire, & Dieu en ſoit loüé, avec des Princes qui ſont

ſol-

ſoldats & Magiſtrats tout enſemble, c'eſt-à-dire qu'ils ſont auſſi illuſtres par leur bravoure, qu'ils le ſont par leur ſageſſe. Tous les grands avantages qui ont établi des Royaumes & des Empires en en renverſant d'autres, ont eſté juſqu'ici l'ouvrage des Princes mêmes qui les ont remportez à la tête de leur armée : La preſence d'un Prince, ſi c'eſt un Prince courageux & ſage, vaut mieux dans une armée que dix ou vingt mille hommes de plus. Le devoir de la Royauté conſiſte en partie, non ſeulement d'entrer & de ſortir devant le peuple, mais de combatre avec luy. Pour ne rien dire des Hiſtoires étrangeres, puiſque les noſtres nous fourniſſent une infinité d'exemples, diſons hardiment que les Anglois n'ont jamais rien fait de grand ſous le gouvernement Monarchique, & n'ont jamais fait une figure conſiderable dans l'Europe, que lors que leurs Princes ont eſté des Princes guerriers, & qu'ils ont fait la guerre en perſonne : Tels furent la plûpart de nos Princes juſques en l'an 1603. Les Rois Jean, Henri III. Edouard II. Richard II. & Henri VI. furent d'un autre caractere ; & nous ſavons comme les choſes déchûrent ſous leur regne. Nos autres Rois n'ont jamais eu guerre, qu'ils

qu'ils n'ayent commandé leurs armées en perſonne. Si donc les Dieux recompenſent l'adreſſe par des avantages, ſi la fortune favoriſe ceux qui ſont hardis, & ſi le cours de la providence n'eſt point changé en faveur d'un Prince, qui merite auſſi peu qu'aucun Prince de la Chrétienté que le ciel le regarde favorablement, nous pouvons nous aſſeurer en quelque maniere, que la valeur perſonnelle & l'adreſſe infatigable de tant de Princes, ne permettra pas qu'un Roy qui au lieu de valeur perſonnelle n'a preſque en partage que la moleſſe & le luxe, nous bâte par ſes Generaux.

On fait preſentement des ouvertures de paix. Le Roy de Suede offre ſa mediation; & quelquefois les offres de mediation ſont les avantcoureurs de la paix, quoique le plus ſouvent les traitez en ſoient encore bien éloignez. On peut demander ſerieuſement d'où vient que la Republique de Veniſe refuſe ſa mediation? Et on peut auſſi répondre avec le même ſerieux que les Venitiens craignent de s'engager dans un traité avec un Prince, qui de ſa vie n'en a executé pas un de bonne foi; & qu'ils ne veulent pas ſe rendre les Garans d'une paix, qu'ils ſavent bien qu'on n'obſervera pas, ſuppoſé qu'ils vien-

nent

nent à bout de la faire conclure, & que Louis XIV. violera auſſi-toſt qu'il ſera en état de le faire. Ou c'eſt peut-eſtre qu'ils regardent les propoſitions de paix du Roy de France comme des grimaces, perſuadez qu'ils ſont que ce Prince a tout autre choſe dans le cœur, parce que ſes paroles s'accordent rarement avec ſes actions. La violation qu'il a faite des traitez eſt ſi publique & ſi reconnuë, qu'elle me fournit une nouvelle raiſon pour prouver que nos Mécontens valent un peu moins que je n'ai déja dit, puiſqu'ils veulent l'en croire ſur ſa parole, & nous obliger à conter ſur l'honneur d'un Prince, qui ne s'embarraſſe pas plus des ſermens ſolemnels que des plus grandes bagatelles, & qui ne ſe croit pas plus engagé par les uns que par les autres. En ſe mariant avec l'Infante d'Eſpagne, il renonça ſolennellement & par ſerment à toutes les pretentions qu'il pouvoit avoir en Flandre; cependant combien de fois a-t-il fait depuis la guerre en Flandre en vertu de ces mêmes pretentions, & comme étant dans les droits de la Reine ſon Epouſe & de Monſieur le Dauphin? Le Palatinat nous fournit un exemple de la même nature: Les droits de Madame ſur cet Electorat ont eſté le pretexte des

insultes qu'il a faites au Duc de Nieubourg, quoique Madame eût renoncé à toutes les pretentions qu'Elle y avoit en se mariant avec le Duc d'Orleans frere du Roy de France. On dit à cela qu'il pouvoit renoncer à tous les droits & à toutes les pretentions qu'il avoit de son chef; mais qu'il ne pouvoit pas en justice renoncer aux droits que ces deux Princesses où leurs Heritiers avoient sur ces pays-là. Nous nous souvenons tous comment aprés la derniere paix qui fut concluë entre l'Empereur & le Roy de France, celui-ci fit valoir ses droits de dépendance, & gagna plus de pays par la paix qu'il n'en auroit gagné par la guerre: Tant il est aisé de trouver des fuites & des échapatoires, quand on est en estat de faire valoir ses mêchantes raisons par la force. S'il n'a pû renoncer aux droits de la Reine & de la Ducheſſe d'Orleans sur l'Espagne & sur le Palatinat par le traité qu'il a fait avec ces deux puissances, comment donc peut-il renoncer aux droits du Roy legitime d'Angleterre, & borner ses pretentions dans ses propres Etats, par un traité de paix avec leurs Majestez d'aujourd'huy & avec les Princes alliez? Les flotes & les armées de France ne nous incommoderont pas moins alors qu'el-

qu'elles nous incommodent aujourd'huy, qu'il n'y a point de foi violée, ni de contravention à aucun article de paix; car ces armées & ces flotes n'agiſſent point pour les propres intereſts de leur Maiſtre, mais pour le ſervice du Roy Jaques, qui pretend la Couronne d'Angleterre, & à la pretention duquel le Roy tres-Chrétien ne peut ni ne doit en conſcience prejudicier. Nous liſons que par la mediation de ſaint François il ſe conclud une paix entre une certaine ville & un loup, qui avoit accoutumé de butiner ſes agneaux, & qui vouloit de temps en temps ſe jetter ſur les enfans: Il fut dit que les Habitans nourriroient le loup, & qu'il n'iroit plus à la picorée; ce qui fut ponctuellement executé de part & d'autre. Mais nous ne ſommes plus dans le temps des miracles; & les loups raiſonnables peuvent faire des diſtinctions, dont les brutes ne ſont pas capables. En un mot nous devons plûtoſt ſouhaiter la guerre avec la France que la paix, à moins qu'elle ne ſe puiſſe faire ſeurement; mais elle ne peut ſe faire ſeurement, pendant que la France eſt en état de nous opprimer. Tant qu'elle ſera puiſſante, Elle ne ceſſera jamais de travailler à nôtre ruine.

La perte de Montmeillan eſt moins con-

considérable qu'elle ne seroit, si la France fortifioit cette place. Et comme sa frontiere est de ce côté-là si dépourvûë de garnisons, il paroît surprenant qu'Elle ne le face point. Si Elle avoit crû la pouvoir garder, il y a toutes les aparences du monde qu'Elle n'auroit pas manqué de se servir du mieux qu'il eût esté possible d'une fortereſſe de cette importance, aussi forte qu'elle l'a esté, & qu'elle pourroit l'être encore. Mais les Princes d'Italie qui entretiennent les troupes Allemandes; Le Duc de Mantoüe même qui a suivi leur exemple, aprés avoir servi la France un peu mieux que n'auroit fait un Esclave; les forces considerables de ces Princes jointes avec celles des Espagnols qui s'en vont tomber ce printemps sur Louïs XIV. font vrai-semblablement desesperer ce Monarque de pouvoir conserver ce qu'il à gagné de ce côté-là. Car je ne saurois croire qu'il laisse en ruine Montmeillan faute d'argent, quoiqu'il renvoye jusqu'aprés la fin de la guerre le payement de la dot de sa chere fille.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions sur le mariage du Duc de Chartres.* 2. *Considerations sur les armées dont on se sert aujourd'hui.* 3. *Sur les armes & sur la maniere de s'armer.*

Du Vendredi, 29 Janvier 1692.

J'Ai parlé dans ma precedente du mariage de la fille naturelle de Louis quatorze, avec le Duc de Chartres fils aîné du second lit de Monsieur le Duc d'Orleans frere du Roi. Ceux qui ne font pas attention aux principes de ce Monarque qu'il a fait connoître en plusieurs occasions, sont surpris qu'il marie sa fille naturelle avec un Prince du sang si fort allié de la Couronne & pour tout dire son propre neveu. C'est au Cardinal Mazarin que Louïs quatorziéme son Elevé est redevable de l'un de ces principes, qui a été en tant d'occasions la Maîtresse rouë de ses actions, je veux dire qu'un grand

grand Prince ne doit point ſe croire obligé de s'arrêter aux regles de conſcience, qui s'obſervent parmi les gens du commun; mais qu'il doit agir de la maniere qui peut le plus contribuer au bien de ſes affaires; & il doit d'autant mieux pratiquer cette maxime, que le gouvernement d'un Etat ne s'accommode point de ces rafinemens, qui ne laiſſent pas d'être neceſſaires & propres à conſerver le bon ordre parmi les ſujets. Or ſi la conſcience doit ſe ſoûmettre à l'interêt ou à l'inclination d'un Prince, à plus forte raiſon peut-il ne garder la bienſeance ordinaire & obſerver les reglemens & les conſtitutions d'une Nation qu'autant qu'il le veut, & qu'il y trouve ſon compte : Et pour en être bien perſuadez nous n'avons qu'à conſiderer ſur tout un autre principe de Louïs quatorziéme, qui eſt que ſes commandemens ſanctifient les actions de ſes ſujets, qui ſeroient autrement incompatibles avec la Religion; comme il fut reſolu par ſes Prelats à l'occaſion d'un ſcrupule que s'étoit fait la conſcience de quelques Officiers & Soldats, qu'il envoyoit contre l'Empereur au ſervice des Infideles. Si ſes commandemens peuvent diſpenſer des devoirs de la conſcience, & des obligations auxquelles enga-

engage la Religion Chrêtienne ; & faire une bonne action de ce qui seroit autrement une impieté ; ils ne peuvent pas manquer de dispenser aussi des égards qu'on doit avoir dans le mariage ; & de rendre également honorable d'épouser la fille naturelle de ce Prince, & d'en épouser la fille legitime. Car je ne saurois me figurer qu'il agisse en cela par un meilleur principe, & une raison qui pourroit en quelque façon le disculper est, que comme le Roi de France & son frere sont, si la chronique ne ment, les illegitimes decendans d'un prêtre, leurs enfans peuvent sans deshonneur se marier en bâtardise, mais cette raison cloche. Car au moins ces deux Princes sont nez l'un & l'autre dans le mariage, ce qui selon les lois de tous les païs Chrêtiens legitime les enfans de la femme quelqu'en puisse être le pere. Peut-être que Louis quatorziéme croit que ce seroit faire trop d'honneur à un sujet de l'approcher de si prés du fruit de ses reins, selon la coûtume de quelques païs Orientaux ou la maison royale ne se marioit jamais hors de la famille, de peur de faire tort à son sang en le mélant avec le sang de ses sujets : Mais chez ces Nations-là mêmes personne ne passoit pour être de la famille

mille royale, que ceux qui étoient décendus des mariages approuvez par la loi du païs: Et l'exemple d'un Prince volage que ſes courtiſans regalerent d'une maxime fort ſemblable à celle que Louïs quatorziéme apprit de Mazarin, c'eſt qu'ils ne ſavoient pas à la verité de loi qui autoriſât un homme à ſe marier avec ſa ſœur, mais qu'ils en ſavoient une qui portoit que le Roi de Perſe pouvoit faire ce qu'il vouloit.

La milice, c'eſt-à-dire le peuple même, eſt la ſeule armée qu'on puiſſe tenir ſur pié en Angleterre ſelon les lois. C'eſt une armée qui ne peut jamais prejudicier au Prince ou aux peuples; car jamais peuple ne s'égorgera & ne ſe butinera ſoi-même. Elle ne peut pas non plus faire tête au Prince, parce qu'elle eſt commandée par des Officiers qu'il établit lui-même: Mais c'eſt une armée pour la défenſe ſeulement, parce qu'elle n'eſt obligée de marcher hors de ſes Provinces qu'en cas de ſoûlevement ou d'invaſion, & qu'il n'y a point de raiſon qui la puiſſe faire ſortir du Roiaume. Lors que nos Rois avoient autrefois la guerre avec les Ecoſſois & les Gallois, ils commandoient une autre armée, compoſée de leurs Vaſſaux *in capite*, & d'autres gens qui relevoient d'eux,

d'eux, & qui étoient obligez de les ſervir dans leurs guerres. Lors qu'ils avoient guerre dans le Continent, ils faiſoient un traité avec les Nobles & les Gentilshommes, où ils s'obligeoient reſpectivement à lever un certain nombre de troupes. Les contractans levoient ces troupes parmi leurs Tenanciers & leurs voiſins, & les commandoient eux-mêmes, ſi leur interêt les y obligeoit; de ſorte qu'elles combatoient ſous les yeux de ceux, auprés dequels elles devoient faire leur demeure aprés la fin de la guerre, & c'eſt ſur ce pié-là qu'elles ſe comportoient dans le combat. Mais le tems qui change toutes choſes a introduit un autre maniere de lever aujourd'hui des troupes; car tous ceux qui ſont capables de ſervir, & qui en ont la volonté, ſont reçûs & payez pour cela, & ſont commandez par les Capitaines & autres Officiers qu'il plaît au Roi de leur donner, ou par ceux auxquels il commet ſon autorité pour cela.

Ces ſortes de troupes ſont des gens qui ne prenant nulle part aux interêts de leur Patrie, n'ont par conſequent aucun égard à ſa conſervation & à ſa ſeureté. Ce ſont gens qui embraſſent la profeſſion de la guerre comme un métier, dont ils veulent profiter le plus

qu'ils peuvent en toutes occaſions. Les armées de cette nature, quelque neceſſaires qu'elles ſoient en tems de guerre, ont été fatales, quelquefois dans la guerre, & toûjours dans la paix, à la liberté des peuples, & ſouvent elles l'ont été aux Princes mêmes & à leurs maiſons. Ce furent ces armées-là qui firent perdre à la France ſa liberté ſous Louis onze; (car ce fut-lui qui jetta les fondemens de cette tirannie;) & ce fut à la faveur de ces mêmes armées que la puiſſance des Rois de France, la ſervitude & la pauvreté des François s'avancerent *paripaſſu*. Ce fut avec le ſecours d'une telle armée que Jule-Céſar renverſa les libertés du peuple Romain. Ce furent ces armées qui ſoûtinrent le gouvernement des Céſars, & qui empêcherent le rétabliſſement de la Republique, qu'on auroit rétablie ſans cela aprés la mort d'un de ſes Tirans. Ce ſont ces armées qui ont aſſaſſiné par ſucceſſion de tems tant d'Empereurs bons & méchans, & qui ont fait paſſer le Diadême Imperial dans de nouvelles maiſons, toutes les fois qu'il s'eſt preſenté quelque brave General aſſez ambitieux pour vouloir ſe faire Empereur, & aſſez hardi pour ſe mettre à leur tê-
& pour favoriſer une entrepriſe
auſſi

auſſi temeraire. Il paroît aſſez par les revolutions qui ſont arrivées autrefois chez les Turcs, & par ce qui eſt arrivé depuis quelques années, combien ces ſortes d'armées ont été fatales aux têtes couronnées: Tant il eſt dificile, pour ne pas dire impoſſible, de s'accommoder du gouvernement purement Monarchique, quelque belles & magniques idées qu'en ayent quelques-uns de nos gens, qui ſoûtiennent que quand un Prince eſt abſolu ſur ſes ſujets, il eſt l'Eſclave de ſon armée. Cependant ces ſortes d'armées ſont neceſſaires à un Etat qui eſt en guerre; & il faut les diſcipliner en ſorte, autant qu'il ſe peut, qu'elles ne ſoient en état de faire du mal qu'à l'ennemi. Le moyen d'en venir à bout ſeroit peut-être de les faire commander par des Generaux ſous lequels elles vouluſſent combatre ſans repugnance; mais qui ne puſſent jamais avoir aſſez de credit ſur elles, pour les porter à faire d'autres entrepriſes que celles pour leſquelles elles ont été enroollées, & qu'elles ont ordre d'executer. Une armée aura pour ſon General tout le reſpect qu'il faut, pourvû qu'elle le croye Soldat, & qu'il ne la traite pas avec trop de cruauté. Les Generaux populaires ſont les ſeuls auxquels il eſt dangereux de

confier des armées qui regardent la guerre comme un métier. C'eſt de là qu'eſt venuë la politique de quelques Etats de l'Europe, qui ne ſe ſervoient que d'Etrangers pour commander leurs armées: Ils croyoient qu'il étoit ſi dificile que des Nations differentes ſe confiaſſent les unes aux autres, qu'ils regardoient comme quelque choſe d'impoſſible que des Generaux étrangers s'uniſſent jamais avec leurs troupes contre l'Etat. Mais nous n'avons pas beſoin de l'Antiquité pour cela puiſque nous en avons ici un exemple de nos jours. Un General populaire eſt une choſe qu'on craint ſi fort, qu'ayant été propoſé dans la Chambre des communes d'en avoir de ce caractere, la propoſition fut rejettée (quoiqu'elle fût d'ailleurs aſſez agreable à la Chambre) parce qu'elle avoit été faite par le General de l'armée, qui étoit alors membre du Parlement.

Ce que j'ai dit de la milice me conduit à une conſideration qui regarde les differentes precautions que les Anglois prenent pour leurs libertez: Ils avoient autrefois, & ils l'ont encore aujourd'hui, où le Parlement n'a pas fait quelque changement, l'election de leurs Officiers; Ils choiſiſſent quelqu'un du

corps

corps de leurs legiſlateurs ; ils revétent leurs Jurez de l'autorité Judiciaire ; ils ont de quoi reprimer l'autorité Royale quand elle va trop loin ; & comme pour défendre tous ces droits par un rempart ferme & ſolide, ils étoient de plus armez. Il y a pluſieurs vieilles lois au ſujet des armes & de la maniere de s'armer, qui reglent la maniere de s'armer, & les armes ſoit pour la qualité ſoit pour la quantité que les perſonnes de tout rang & degré doivent avoir chez elles, pour être prêtes à marcher toutes les fois que la néceſſité publique le requiert. Un peuple deſarmé eſt un peuple Eſclave ; car celui qui porte vos armes eſt le maître de vôtre vie. Les François de Madagaſcar nous fourniſſent ſur ce ſujet un exemple remarquable. Ils s'étoient emparez de cette Ile, & en avoient ſubjugué une grande partie : L'un des Princes naturels de l'Ile faiſoit tête aux François, qui marcherent contre lui avec une armée compoſée de gens de leur Nation, & de quelques Habitans naturels du païs qu'ils tenoient ſous leur domination. Meſſieurs les François voulurent pour ſe ſoulager que les pauvres Negres portaſſent leurs armes pendant la marche : Les Negres contrains d'obeïr, prirent ſi bien leur tems

& leurs avantages, que se jettans sur leurs nouveaux Maîtres, ils en égorgerent la plûpart, joignirent leurs forces avec celles de leur Prince, qui étoit en campagne, & chasserent pour toûjours les François de leur Ile. Puis que je suis sur cette matiere, je ne saurois m'empêcher de parler d'un acte du Parlement fait *Anno* 22. & 23. Char. 2. Cap. 25. qui sous pretexte de maintenir les parties de divertissement qui se faisoient à la campagne, & de favoriser la recreation des Gentishommes, desarma un nombre considerable de gens de maniere, qu'il leur fut défendu par ce statut * d'avoir chez eux aucuns fusils, &c.

* *C'est ainsi que les Anglois appellent les reglemens de leurs Parlement.*

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions sur la declaration que leurs Majestez ont renduë contre le vice & la débauche.* 2. *Considerations sur nos craintes & sur les ombrages que nous nous faisons.* 3. *Sur l'Alliance du Roi de France avec le Turc.*

Du Vendredi, 5 Fevrier 1692.

LA declaration que leurs Majestez viennent de donner pour reprimer les vices & les débauches, est la troisiéme démarche qu'elles ont faite pour tâcher de civiliser la Nation. La premiere fut la lettre qu'elles écrivirent aux Evêques la premiere année de leur regne; & la seconde fut la lettre que la Reine adressa pendant l'absence du Roi aux Juges de paix du Comté de Middlesex. La premiere & la seconde étoient par maniere d'exhortation & de conseil, & celle-ci qui est la troisiéme est conçuë en termes d'autorité.

Je n'examinerai point ici pourquoi

les deux precedentes firent ſi peu d'effet; car mon deſſein n'eſt pas de denoncer le Libraire, ni de charger cette fueille de fiel & d'aigreur.

J'eſpere de faire voir par les conſiderations ſuivantes qu'on doit obeïr à cette declaration, non ſeulement à cauſe de l'autorité avec laquelle elle eſt conçûë; mais encore parce qu'elle regarde des choſes qui obligent non ſeulement les Magiſtrats du côté de la conſcience à la faire executer comme il faut, mais auſſi parce qu'il importe extrémement à la Nation qu'elle le ſoit.

Un peuple vicieux n'entre jamais qu'avec froideur dans l'interêt public: Il eſt effeminé, & ne penſe qu'à ce qui le regarde en particulier, encore n'y penſe-t'il que pour ſatisfaire les paſſions auxquelles ſa nature, c'eſt-à-dire ſon education & ſon inclination le porte. De là vient que depuis la mort de la Reine Eliſabeth, plus le vice a dominé parmi nous, plus eſt devenuë hors d'uſage cette ancienne generoſité des Anglois, qui brilloit avec tant d'éclat dans nos Ancêtres, qui les animoit d'une amour inviolable pour la Patrie, & qui faiſoit qu'ils s'intereſſoient non ſeulement à ſa ſeureté, mais encore à ſa gloire. La vertu d'une armée remporte au-

autant d'avantages dans la guerre que le ſimple courage naturel : celui-ci ſert beaucoup quand il eſt queſtion d'en venir aux coups ; & celle-là en épiant les occaſions, & en prevenant les ſurpriſes avec induſtrie & par une bonne diſcipline contribuë en toutes manieres autant que l'autre à l'heureux ſuccez d'une guerre, quoi qu'elle n'ait peut-être pas toûjours la même part au bon ſuccez d'un combat. Encore un coup celui qui diſoit qu'une armée pieuſe avoit autant de courage qu'il en faloit, étoit un grand General, quel que fut le motif qui l'obligeoit à tirer l'épée.

L'experience de tous les ſiecles a fait voir, & pluſieurs auteurs célebres l'ont remarqué, qu'un peuple plongé dans le vice eſt moins ardent à maintenir ſa liberté, qu'un peuple animé d'un principe de vertu & d'honneur proprement ainſi nommé. Les Romains ne perdirent leur liberté, qu'aprés avoir perdu leur vertu ; ce qui n'arriva qu'aprés la ruine de Carthage. *Remota Imperii æmula, & ſublato Carthaginis metu, non gradu ſed præcipiti curſu à virtute deſcitum eſt, ad vitia tranſcurſum.* L'Empire Romain s'étant défait de ſa Rivale, & ne craignant plus Carthage, on paſſa de la vertu au vice, non pas à pas & par

degrez, mais tout d'un coup & avec une rapidité precipitée: Il y eut encore quelques braves Generaux Romains qui soûtinrent quelque tems la discipline Militaire, & étendirent même les bornes de l'Empire; mais la Noblesse s'étant renduë puissante par * la violation des lois Agraires, & les peuples s'étant plongez dans toutes sortes de vices, ils tomberent peu à peu dans le gouvernement Despotique, qui degenera bientôt en tirannie, & ne conserverent rien de Romain que le nom. Nous aprenons d'un auteur qui savoit bien ce qu'il écrivoit, que ce fut là la cause, & la grande cause, de la revolution qui arriva sous Jules-César: Voici ce qu'il en dit:

Hæ Ducibus causæ suberant; sed publica belli
Semina, quæ populos semper mersêre potentes.
Namque ut opes nimias mundo fortuna subactas
Intulit, & rebus mores cessêre secundis;
Prædaque & hostiles luxum suasêre rapinæ,
Non auro tectisve modus, mensasque priores
Asper-

* *Ces lois regloient chez les Romains le partage des terres conquises sur l'ennemi.*

Aſpernata fames, cultus geſtare decoros
Vix nuribus rapuêre mares: Fœcunda virorum
Paupertas fugitur, totoque arceſſitur orbe
Quo gens quæque petit. ———

Un autre de leurs auteurs nous a dépeint depuis au naturel la triſte condition de la populace : Voici comment il l'exprime :

——— *Jam prìdem, ex quo ſuffragia nulli*
Vendimus, effugit curas; nam qui dabat olim
Imperium, faſces, legiones, omnia, nunc ſe
Continet, atque duas tantum res anxius optat,
Panem & circenſes. ———

Nos Anciens Hiſtoriens qui parlent de l'entrée des Normans en Angleterre, parlent de la diſſolution & de la débauche des Saxons non ſeulement en la regardant comme un juſte jugement de Dieu, mais par rapport à ce qu'elle produiſit, c'eſt-à-dire comme la grande cauſe des avantages que Guillaume remporta ſur Harold : Et par tout on nous repreſente comme une Nation qui étoit alors tellement perduë de débauches (& je prie Dieu que nous ne le ſoyons

pas encore plus aujourd'hui) que nous n'étions pas en état de donner à ce Roi rien de meilleur qu'une armée, laquelle aprés une longue marche, voulut employer en débauches & en excez la nuit d'avant le combat, que les ennemis employerent au repos & à la pieté.

Tant il eſt vrai, & même politiquement parlant, que le vice & la depravation ſont la ruine d'un peuple. Mais celui de l'autorité duquel leurs Majeſtez ſont revétues, & à la gloire du quel doivent ſe raporter toutes leurs actions, les oblige de travailler à reformer les mœurs de leurs ſujets. Il eſt impoſſible que ceux qui ont l'honneur d'approcher leurs Majeſtez ne ſoient inſtruits par leur exemple; car l'exemple des Rois eſt quelquefois plus puiſſant que les lois; & c'eſt là-deſſus qu'on a dit depuis long-tems, *Regis ad exemplum totus componitur orbis.* Et quant à ceux de leurs ſujets qui pour être éloignez ſont hors d'Etat de profiter d'un modele ſi ſalutaire, il faut les retenir par la juſte execution des lois, que leurs Majeſtez ne peuvent que recommander au ſoin des Magiſtrats inferieurs, avec ordre de les faire executer : De ſorte que ſi la declaration dont nous parlons ne produit aucun effet pour la reformation des

des mœurs, leurs Majeſtez au moins auront fait leur devoir envers Dieu & envers les hommes, & il n'y aura de condamnables que ceux qui n'auront eu ni aſſez de ſoin ni aſſez de diligence à faire executer un ſi pieux deſſein, & qui ne ſe ſeront pas ſouciez par conſequent de s'aquiter d'une bonne partie des ſermens qu'ils ont prêtez pour l'exercice de leurs charges: Or en ce cas on pourra dire de nous ce qu'on a dit autrefois d'un autre peuple, *nec vitia nec remedia ferre poſſumus*. Nous ne pouvons ſouffrir ni nos vices, ni ce qui nous en peut guerir.

Nous avons du panchant à nous effrayer; & à la verité ſi la crainte eſt quelquefois excuſable c'eſt aujourd'hui, que nous nous voyons attaquez au dehors d'un puiſſant ennemi, & que nous avons dans nôtre ſein, en Ecoſſe des Montagnards, en Irlande des Papiſtes, & en Angleterre des Mécontens, qui n'attendent que l'occaſion de troubler le repos public, & l'heureux gouvernement preſent, & de nous faire retourner à nos Auls & à nos Oignons du tems paſſé. Mais diſent quelques-uns ce n'eſt pas là ce qui nous chagrine: Nous craignons diſent-ils, d'être livrez à la France par des perſonnes que leurs Ma-

jeſtez ont miſes dans des poſtes conſiderables, & auxquelles elles ont confié des charges tres-importantes; nous craignons encore à ce qu'on pretend que tous nos conſeils ne ſoient trahis, & que le Roi de France n'ait parmi nous des Eſpions qui lui donnent avis de tout ce que nous diſons & faiſons; Eſpions même qui dans les poſtes où ils ſont ſavent d'un bout à l'autre toutes les meſures que nous prenons pour nôtre conſervation. Et ceux qui ſe font ces peurs-là, non ſeulement aiment & reſpectent leurs Majeſtez, mais même ſont prêts à ſacrifier leurs vies pour les interêts de leur Gouvernement, qu'ils regardent comme le ſeul appui qui ſoûtient la Religion, les Libertez & les biens des Anglois, & c'eſt avec beaucoup de raiſon qu'ils le conſiderent ſur ce pié-là. Mais il paroîtra que ces craintes ſont mal fondées, ſi on conſidere à combien peu ſe reduit l'infidelité qu'on peut reprocher à tous ceux qui la ſuivent en campagne, ſi tant eſt qu'on leur puiſſe faire quelque reproche de cette nature. Si le dernier Amiral ne ſe fût trouvé coupable de quelque faute, non ſeulement ſon procez ne lui auroit pas été fait, mais on ne lui eût pas ôté ſa charge, aprés même avoir été abſous en juſtice.

ce. Sa Majesté fait tout ce que font nos Remuans & nos Inquiets & tout ce qu'ils entreprenent, par le moyen de la découverte de la trahison de Milord Preston, où s'étoient sans doute engagez plusieurs personnes dont les noms ne sont pas connus du public, & est instruite aussi bien que le Parlement par le moyen de la derniere découverte qu'a fait Monsieur Fuller, des menées que certaines gens ont faites & font encore; pour ne rien dire de ce que nous qui sommes des personnes particulieres ne pouvons que conjecturer, non plus que des avis secrets qui ne manquent jamais à des Princes sages & entendus. A considerer tout cela je dis que sans interesser la prudence de sa Majesté, & le soin que prend son Parlement du public, nous ne pouvons nous imaginer ni que sa Majesté voulût employer à son service des gens en qui Elle reconnoîtroit la moindre infidelité, ni que le Parlement ne denonçât au Roi des ennemis de cette nature, & qu'il ne les poursuivit lui-même; car à considerer les occasions que le Roi & le Parlement ont de penetrer dans ces misteres d'iniquité, on ne peut pas raisonnablement croire qu'ils ne soient pas connus, supposé qu'il y en ait

ait quelqu'un de cette nature en train.

Le Roi de France s'eſt donné beaucoup de peine pour détacher quelques-uns des Princes & Etats liguez contre lui, & les attirer dans ſon parti; mais ſes efforts ont été juſqu'à preſent inutiles. Le Pape même ne voulant pas le favoriſer le moins du monde dans l'injuſte guerre qu'il fait à la Chrêtienté, il s'eſt tourné tout de nouveau vers le Turc ſon Allié; & l'a obligé par je ne ſai quelles nouvelles raiſons de politique, ou peut-être par le charmant appas de ſes Louïs, dont il a fait profuſion au Sultan & à ſes Miniſtres, à continuer encore un an la guerre contre les Chrêtiens, quoique l'Empire ait beaucoup ſouffert depuis peu par les grands ébranlemens qu'a cauſé la guerre que le Roi tres-Chrêtien y a allumée. Les Princes Chrêtiens des ſiécles precedens ont regardé la guerre qui s'eſt faite contre les infideles pour delivrer les Chrêtiens opprimez qu'ils retenoient dans l'eſclavage, comme une guerre legitime. Mais ils ont au contraire trouvé ſi odieux de prendre le parti des infideles contre les Chrêtiens, qu'une des raiſons pourquoi nôtre Roi Henri huit fit la guerre à François premier Roi de Fran-

France, fut qu'il avoit fait venir le Turc dans la Chrêtienté. L'interêt de la Religion eſt une conſideration au deſſous de Louïs quatorziéme. Il ne faut pour ſauver ſon ame qu'ouïr la Meſſe & détruire les Héretiques. Mais on doit eſperer que ſa nouvelle Alliance avec la Porte produira le même effet que les precedentes ont produit, c'eſt-à-dire la ruïne de cét Empire, ou tout au moins la delivrance d'une grande partie de l'Europe, qui gemit ſous l'oppreſſion de ce gouvernement. Et alors un Prince Chrêtien, un payen, je veux dire le Roi de Siam, & un Mahometan, auront lieu de le feliciter également de l'avantage qu'ils auront retiré de leur union avec un Prince, dont le commerce a toûjours été fatal à tous ceux qui ſe ſont fiez en lui.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions sur la residence des Marchans François en ce païs.* 2. *Sur les Princesses de France qui se marient avec des Princes étrangers.* 3. *Considerations sur les dernieres alarmes qu'on nous a données en Flandre.* 4. *Examen d'un livre intitulé*, l'état present de l'Angleterre.

Du Samedi, 13 *Fevrier* 1692.

LEs vieilles lois d'Angleterre avoient en vûë les Etrangers, qu'on observoit avec soin, & qu'on a toûjours regardé avec un œil de jalousie, parce qu'on craignoit de donner trop d'avantage à des gens qui n'étoient pas dans les interêts de l'Etat, & qu'on pouvoit soubçonner de preferer l'interêt étranger à celui du gouvernement, & sujets par consequent à succomber à la premiere tentation, ou à la premiere occasion qui se presenteroit de trahir le Royaume : De là vient qu'il n'étoit pas per-

permis selon nos lois aux Etrangers, d'affermer seulement par acte public une maison pour leur demeure, à moins qu'ils ne fussent marchans, auquel cas il le leur étoit permis pour favoriser le commerce, encore n'étoit-ce que pendant leur sejour en ce païs, & non autrement. Et quant à ces Marchans étrangers demeurant ici, & étant d'une Nation avec laquelle nous étions en guerre, il est dit par la grande Chartre, „ qu'ils seroient arrêtez dés le commen- „ cement de la guerre, leurs personnes „ & leurs biens à couvert de tout dom- „ mage, jusques à ce que le Roi, ou „ son chef de justice fussent informez de „ la maniere dont nos Marchans étoient „ traitez chez nos ennemis; & que si „ nos Marchans y étoient en seureté, „ ils le seroient de même ici. Tout le monde sait de quelle maniere nos Marchans ont été traitez en France depuis le commencement de cette guerre : Ils ont été forcez de changer de Religion, ou d'abandonner le Royaume; mais je ne sai pas pourquoi on donne ici aux Marchans François Papistes la même liberté dont ils ont joui pendant la paix la plus tranquille : Toute la raison que j'en puis donner est, que le gouvernement a peut-être moins à craindre des

Etran-

Etrangers, que de nos compatriotes qui ſont devenus François. Mais de toutes les autres Nations, les Marchans François Papiſtes peuvent être regardez avec juſtice comme les plus dangereux ennemis de cét Etat. Ils ont le penchant que les hommes ont naturellement, & que la plûpart doivent avoir, c'eſt celui d'aimer leur Patrie; & non ſeulement ils l'aiment, mais ils ſoûhaitent encore avec ardeur, ſelon le genie François, que leur grand Monarque reüſſiſſe dans tout ce qu'il entreprend. Leur Religion redouble leurs deſirs pour ſon bonheur, & pour nôtre chûte. L'interruption du commerce de la France, qui eſt un effet de la preſente guerre, les rend plus mal-intentionnez pour la revolution qui en eſt la cauſe: Et leur reſidence en ce païs, jointe avec la communication qu'ils ont avec nos François Anglois, & la correſpondance qu'ils entretiennent avec leurs compatriotes de France, leur donnent occaſion de rendre de méchans offices par leurs intelligences: Et quelque argent qu'ils ayent ci-devant employé à nous aporter les marchandiſes inutiles de France, il eſt à craindre qu'ils ne trouvent que trop d'occaſions d'emporter d'Angleterre des marchandiſes tres-

utiles

Digitized by Google

utiles à nos ennemis dans ce tems de guerre, & de remûment.

On a toûjours remarqué (je n'examinerai point ici ſi la remarque eſt juſte) que toutes les disgraces qui ſont arrivées à nôtre Nation depuis le regne de Charles premier, ſont venuës du mariage de ce Prince avec une Princeſſe Papiſte; Car par là les Papiſtes eurent accez à la Cour, ils s'y aquirent de l'appui, & peu à peu de la faveur & des connoiſſances, & s'impatroniſerent enfin dans toutes les affaires publiques; avantage qu'ils ont bien ſeu conſerver pour le bien de leur Religion. Ceux qui datent de cette Epoque nos malheureuſes mesintelligences, les ſanglantes conſequences qui s'en ſont enſuivies, & les animoſitez qu'elles ont engendré depuis, ſont juſtes dans leurs conjectures: cependant ils ne décrivent pas comme il faut l'origine de nos miſeres, quoiqu'ils ayent puiſé dans la veritable ſource. Cette Princeſſe étoit & Françoiſe & Papiſte, diſpoſée à l'un & à l'autre égard à nous faire du mal, quoiqu'elle eût peut-être beaucoup mieux en partage les qualitez neceſſaires à cela par rapport à l'eſprit de ſa Nation que par rapport à ſa Religion. Il ſe peut faire qu'il y entra dans l'affaire de la

Ro-

Rochelle des motifs de Religion auſſi bien que des motifs d'interêt pour ſa Nation, car cette ville étoit Huguenote : Quoique le Roi Charles ſe crût engagé du côté de ſa Religion, & à cauſe de ceux qui en faiſoient profeſſion, de tenter le ſecours de la Rochelle ; & on dreſſa par autorité publique des prieres, qui ſe devoient faire dans toutes les Egliſes pour le bon ſuccez de la flote de ſa Majeſté dans cette expedition ; cependant la flote revint deux fois ſans avoir vû la ville, bien loin de lui avoir donné le moindre ſecours. La maniere pitoyable dont nous nous conduiſimes à l'Ile de Ré, auſſi honteuſe à la Nation du côté de la prudence & du courage, que le fut l'expedition de la Rochelle par une conſideration plus mal-honnête, ne pouvoit pas être un effet d'interêt de Religion, mais plûtôt un effet d'interêt de parti. Les Hiſtoires de ces tems-là imputent tout cela aux Emiſſaires de la France, à ſes conſeils, &c. Je n'ai pas d'envie d'examiner preſentement quelle influence cette Reine pût avoir ci-aprés dans le gouvernement ; mais la verité eſt qu'il a ſouvent été fatal aux Princes de ſe marier avec une Princeſſe Françoiſe. Le Roi Jaques premier d'Ecoſſe ſe maria avec une fille du Duc de Guiſe,

Guiſe, qui fut Regente aprés la mort du Roi; mais ſa regence coûta cher aux Ecoſſois: On fit avec la France une Alliance plus étroite; la promeſſe de mariage faite du tems du regne du Roi Henri huit entre leur jeune Reine & le Prince Edoüard, fut rompue; ce qui fut la cauſe d'une ſanglante guerre, & de la mort d'une infinité d'Ecoſſois; La Reine encore au berceau tranſportée en France, & élevée dans la Religion Papiſte, fut mariée avec le Dauphin dés qu'elle fut mariable; & aprés une infinité de deſordres & de confuſions arrivées en Ecoſſe aprés ſon retour ſous ſon regne qui ne fut pas long, elle fut depoſée, & ſon fils proclamé Roi en ſa place. La Ducheſſe Doüairiere de Savoie d'aujourd'hui ne vaut guere mieux, ou plûtôt elle vaut beaucoup moins, s'il eſt vrai, comme la choſe eſt plus que probable, que toute ſa vie ait été une ſuite continuelle de menées contre les interêts de ſon Gendre, & qu'elle l'ait trahi en faveur de la France. Elle avoit une ſeconde ſœur, qui fut mariée avec le Roi de Portugal, & qui prefera comme elle le tronc d'où elle avoit été tirée, à celui ſur lequel elle avoit été entée, & fit le perſonnage d'une Eſpionne & d'une Emiſſaire de la France,

ce, plûtôt que le perſonnage d'une Reine, qui pouvoit eſperer d'avoir des Héritiers, dont l'interêt ſeroit incompatible avec celui qu'elle tâchoit d'avancer de toutes ſes forces. La Reine de Pologne eſt un autre exemple de la teinture qu'imprime l'éducation Françoiſe. Si la France a l'adreſſe d'inſtruire ſes femmes de maniere qu'elles n'abandonnent jamais ſes interêts, quelques raiſons qu'ayent les femmes de changer; cela doit obliger ſes voiſins à ſe tenir ſur leurs gardes, non ſeulement contre ſes Eſpions, ſes penſionnaires, & ſes Piſtoles, mais encore contre ſes femmes; ennemi d'autant plus dangereux, qu'il eſt plus caché, & moins ſoubçonné.

Les François ont eu l'adreſſe de ſurprendre quelque place pendant l'hiver, que les Alliez étoient dans leurs garniſons, & n'ont que trop ſouvent reüſſi dans leur entrepriſe. Nous ſommes fort aſſeurez que les forces des Alliez en Flandre, & ſur le Rhin, ſont à preſent beaucoup mieux en état de s'opoſer à leurs entrepriſes, qu'elles ne l'ont été juſqu'ici: Cependant les François ont fait des mouvemens qui les ont alarmez, & qui leur ont fait croire qu'ils en vouloient à quelque place conſiderable. Le bon ou le mauvais ſuccez d'un pa-

pareil deſſein, ſuppoſé qu'il eût été formé, eût dépendu de la maniere avec laquelle les deux partis ſe ſeroient ménagez : Mais il a plû à Dieu d'en ſuſpendre la deciſion par l'impoſſibilité où il a reduit l'ennemi de ſe mettre en Campagne dans le tems qu'il avoit accoûtumé de faire ſes executions. Ces interpoſitions de la providence ſont dignes d'être remarquées, quelque choſe que les Athées en puiſſent dire ou penſer ; & quand elles reviennent ſouvent, comme il eſt arrivé depuis nôtre derniere revolution, on a juſte ſujet d'eſperer, que la divine faveur protege & défend le parti, dont la providence même paroît ſi viſiblement épouſer les interêts : Et lors que les Elemens mêmes combatent nos ennemis au commencement de l'année, c'eſt un preſage d'une heureuſe Campagne pour le printems.

Reſte maintenant à dire un mot d'un livre, qui a toûjours paru avec quelques changemens, mais qui a été augmenté tout de nouveau, & corrigé à ce qu'on pretend ; mais tout cela pour un mauvais uſage : C'eſt un livre intitulé *l'état preſent de l'Angleterre*, qui a été traduit en pluſieurs langues étrangeres, pour apprendre aux Etrangers les conſtitutions de ce Royaume. Il s'en eſt

fait ici plusieurs éditions, qui ont été luës par une infinité de gens, & qui ne doivent avoir fait par conſequent que beaucoup de mal; car on ne pouvoit jamais donner au public un livre plus pernicieux. Je tâcherai de montrer dans la ſuite en quoi l'Auteur a fait en toutes manieres un portrait infidele de nôtre Gouvernement; & je ſerai voir qu'en traitant cette matiere, il a fait ce que fait un homme lors qu'il ſe méle de ce qu'il n'entend pas; c'eſt-à-dire qu'il s'eſt moqué de ſon ſujet & de lui-même.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

Examen du premier chapitre du second livre qui a pour titre l'état present de l'Angleterre.

Du Samedi, 20 Fevrier 1692.

J'Ai parlé dans ma precedente d'un livre intitulé, *l'état present de l'Angleterre*, & j'ai accusé l'Auteur de cet ouvrage d'avoir fait un protrait infidele de nôtre gouvernement depuis un bout jusqu'à l'autre; je suis prêt à prouver cette accusation, quoique je n'espere pas que le remede se répande aussi loin que s'est répandu le mal. Ce seroit une occupation bien digne d'un grand homme, & d'un homme qui aime veritablement leurs Majestez, non seulement de marquer en gros les affronts que ce méchant & miserable livre fait à la Nation, mais de les découvrir & de les refuter amplement. J'en ferai seulement un essai.

Du temps de la Reine Elisabeth Mon-

Digitized by Google

ſieur Thomas Smith écrivit en tres-beau Latin un petit livre, intitulé *de Republica Anglorum :* ſi l'Auteur de *l'état preſent de l'Angleterre*, avoit traduit ce traité de Smith, il auroit rendu quelque ſervice à ceux de ſes Compatriotes qui n'entendent pas l'idiome de l'Original; & auroit peut-eſtre prevenu les beveuës où ſa politique moderne les a fait tomber. J'aurai occaſion à quelque heure de comparer le traité de Smith avec le livre de nôtre nouvel Auteur, & je l'aurai d'autant plûtoſt que celui-ci n'a pas fait dificulté de citer l'autre.

Dans le chapitre premier du ſecond livre de *l'état preſent de l'Angleterre*, l'Auteur veut nous décrire le Conſeil privé du Roy. Voicy ce qu'en dit Smith lib. 2. cap. 4. *Sanctius Concilium è Nobilibus, Baronibus, Equitibus, Armigeriſque, prout libet, colligit (nempè Rex Reginave) qui in dies ſingulos, aut quoties neceſſitas poſtulat, ſuper graviſſimis Regni negotiis deliberatum conveniunt, ut deinceps Principi quam optimè conſulant; quibus ille, ſi videtur, aut univerſis aut aliquibus ſumma legationum capita ab exteris Principibus profecta exponit; litteras ad ipſum, aut ad eos, qui ipſi ſunt ab epiſtolis ſuis ablegatas communicat : In utriſque quicquid tacitum vult apud ſe ſolum*

ſolum retinet : Tametſi interim ſacramento Conſiliarii obligentur, quotquot in illum cætum cooptantur. Qua in re abſolutiſſimum eſt præ Venetorum Ducatu aut Lacedemoniorum Principatu hoc Regnum Angliæ. C'eſt-à-dire, „ le Roy ou la „ Reine choiſiſſent un Conſeil privé, „ qu'ils compoſent des Nobles, des „ Barons, des Chevaliers, & des E- „ cuyers, (ce qu'ils aiment le mieux,) „ qui tous les jours, ou toutes les fois „ que la neceſſité le requiert, s'aſſem- „ blent pour conſulter ſur les plus im- „ portantes afaires du Royaume, afin „ de donner au Roy les meilleurs con- „ ſeils qu'il leur eſt poſſible. Il dépend „ du Roy de propoſer à tout le corps, „ ou à quelques-uns des membres dont „ il eſt compoſé, les principaux chefs „ des Ambaſſades qu'il a reçûës des „ Princes étrangers; & de leur commu- „ niquer les lettres qu'on a écrites où à „ luy-même, ou à ſes Secretaires : Il „ eſt le Maître à l'un & à l'autre égard „ de ne dire que ce qu'il veut, & peut „ ne pas parler de ce qu'il veut tenir ſe- „ cret; quoique pourtant tous ceux qui „ compoſent l'aſſemblée s'obligent par „ ſerment à garder le ſecret. En quoy „ il paroît que le Royaume d'Angle- „ terre eſt tres-abſolu en comparaiſon

„ de la Duché de Veniſe, ou de la Prin-
„ cipauté de Lacedemone. Je ne ferai nul commentaire ſur la deſcription modeſte & ſincère que ce gentilhomme nous donne du Conſeil privé du Roy.

Nôtre Auteur aprés avoir montré en peu de mots, mais d'une maniere affectée que le Roy eſt une *intelligence qui agit*, qu'il eſt *la forme des formes, ou plûtoſt le Dieu du monde Anglois*; aprés avoir fait un monde de l'Angleterre, & des Etats qui en dépendent, & avoir fait du Roy une eſpece de Dieu, il à crû qu'il étoit obligé en conſequence d'un ancien ſiſteme d'Aſtronomie, de trouver un premier mobile à ce monde que ſon nouveau Dieu venoit de créer: Et quel ſeroit-il, *ſinon l'illuſtre, l'honorable, & la venerable aſſemblée, qu'on appelle Concilium ſecretum, privatum vel continuum Regis conſilium*, duquel tous les autres corps inferieurs tirent leur mouvement? Mais s'il étoit obligé de nous dire quel corps inferieur en particulier emprunte ſon mouvement du Conſeil privé, qu'auroit-il à répondre? Rien du tout. Cette venerable aſſemblée ne donne aucune autorité au Parlement. Sa Majeſté peut l'aſſembler par l'avis de ſon conſeil, le proroger, & le diſſoudre, ſelon qu'il le jugera neceſſaire

ceſſaire aux affaires publiques : Mais le Parlement une fois aſſemblé n'emprunte ſon autorité que des conſtitutions originelles du gouvernement, dont il fait la partie eſſentiele, & compoſe avec ſa Majeſté cet illuſtre & veritable *grand mobile* : c'eſt de cette Cour ſouveraine que tous les autres corps inferieurs empruntent leur mouvement : c'eſt Elle, & Elle ſeule, qui peut étendre & reſtraindre l'autorité de tous les autres Tribunaux, & qui peut en groſſir le nombre ou le diminuër ; & c'eſt en vertu d'une autorité qui émane mediatement ou immediatement de cette ſource, ou tout au moins c'eſt en conſequence des reglemens & des inſtructions qui en procedent, que toutes les autres Cours, Magiſtrats, & Officiers agiſſent chacun dans leur poſte. Il n'y a pas même juſqu'à la loy commune du pays, comme nous apellons aujourd'huy la coûtume qu'on a obſervée de temps immemorial, qui ne ſoit fondée ſur des Lois faites en Parlement, quoyque le temps qui conſume toutes choſes nous ait ravi, les actes de preſque toutes nos Lois anciennes.

Mais ſelon nôtre Auteur les Parlemens ne ſont que les freres puînez du Conſeil privé : *Il ſemble qu'il ne vueille*

pas dire franchement „ que le Conſeil „ privé ſoit au-deſſus du Parlement „ qu'on appelle ordinairement la Cour „ la plus ſouveraine d'Angleterre ; il ſe „ contente de dire que celui-ci n'en eſt „ que le frere puîné ; Car dit-il, nos „ Parlemens ſont non ſeulement moins „ anciens que le Conſeil privé, mais on „ peut dire encore avec verité que ceux-„ là ne ſont que la production de celui-„ ci, comme il paroît par l'acte qui ſe „ faiſoit pour convoquer le Parlement. En parlant ainſi de la proclamation qui ſe faiſoit pour la convocation d'un Parlement, il paroît de quelle maniere l'Auteur, ou ſi vous voulez ceux dont-il n'a fait que lêcher les productions, ont formé les idées qu'ils ſe ſont faites de la grande Antiquité & autorité du Conſeil privé : Voicy les termes de cet acte public, *ad tractandum, faciendum, agendum, & concludendum ſuper iis, quæ in dicto Parliamento noſtro de communi conſilio dicti Regni noſtri favente Domino contigerit ordinari* ; c'eſt-à-dire, pour traiter, faire, negotier, & conclure les choſes qui ſeront ordonnées par le commun Conſeil de noſtre dit Royaume. Dans les anciens actes au lieu de *tractandum, faciendum, agendum, & concludendum*, on lit ordinairement ces mots

mots *ad consentiendum iis quæ ad tunc & ibidem de communi Concilio Regni nostri contingent ordinari*, c'est-à-dire pour consentir aux choses qui seront ordonnées par le commun Conseil de nôtre Royaume. Il n'y avoient que les seules lettres circulaires qui s'adressoient aux Juges & autres qui n'avoient point voix deliberative dans les Parlemens, & qui n'y estoient appellez que pour assister aux matieres de Loi, où le mot *consentiendum*, pour consentir, ne fut pas; mais il y avoit seulement *ad consulendum cum aliis de consilio nostro*; c'est-à-dire pour consulter avec les autres membres de nôtre conseil. *L'Auteur de l'état present de l'Angleterre* supose que ce *commune Concilium*, Conseil commun, se doit entendre du Conseil privé. Car autrement il n'auroit jamais fait la bevûë de nous dire comme il a fait, que le Conseil privé estoit plus ancien que le Parlement; & qu'avant la fin du Regne du Roy Henri III. *quod provisum fuit per Regem & Concilium suum privatum, sigilloque Regis confirmatum, procul dubio Legis vigorem habuit*: (sur quoi il cite Spelman *) c'est-à-dire, ce

* *Henri Spelman Chevalier Anglois vivoit au commencement du 17. siecle; Auteur savant dans les Anti-*

qui eſtoit ordonné par le Roy & par ſon Conſeil privé, & confirmé par le ſeau du Roy, avoit ſans doute force de Loi; & il ne nous auroit pas dit non plus *qu'au commencement de la Monarchie d'Angleterre c'eſtoit le Roy & ſon Conſeil privé qui gouvernoient ordinairement l'Etat.* Il n'y a rien de plus frequent dans nos hiſtoires anciennes long-temps avant la fin du Regne de Henri III. que ce *commune Concilium Regni*, que tout le monde a reconnu juſqu'ici pour le corps de cette aſſemblée qui a compoſé nos Lois; quoique les ſavans modernes ne ſe ſoient pas accordez au ſujet des parties qui compoſoient ces grands Conſeils; quelques-uns voulant qu'elles fuſſent ſeulement compoſées de la Nobleſſe & des hauts Officiers; & d'autres les étendant juſques aux vaſſaux du Roy *in capite*; Mais il n'y a jamais eu perſonne juſqu'ici, excepté le nouvel Auteur que nous examinons, qui ait oſé confondre ces grandes aſſemblées avec le Conſeil privé. Nôtre Auteur ne marque point l'endroit où il pretend que Spelman établit ce qu'il raporte, & que je ne trouve point dans ſon *Gloſſarium*: Mais ſi Spelman dit quelque choſe

Antiquitez de ſon pays, comme il paroît par ſon livre intitulé Gloſſarium Archæologicum.

choſe de pareil, il s'eſt refuté ſoi-même dans le recueil qu'il a fait des Conciles d'Angleterre; par lequel il paroît visiblement & demonſtrativement, que dés les premiers commencemens des Saxons les Lois civiles & Eccleſiaſtiques ſe ſont faites dans des aſſemblées, compoſées de tous les ordres & de tous les Etats du Royaume. Si l'Auteur que nous examinons a jamais jetté les yeux ſur ces livres-là, il faut qu'il ait pris ces aſſemblées pour le Conſeil privé; & s'il l'a fait, il ne merite pas qu'on luy réponde. Le Chevalier Spelman n'a pû s'empêcher lui-même de reconnoître, que la plûpart de ces aſſemblées *étoient les communs conſeils du Royaume, & des aſſemblées parlementaires.* Je croi que nôtre Auteur conviendra que Bracton, qui vivoit, & écrivoit du temps du Roy Henri III. ſavoit auſſi bien que Spelman qui eſt venu long-temps aprés, ce qui faiſoit de ſon temps les lois d'Angleterre: Voici les propres termes de Bracton, *Legis vigorem habet*, dit-il, *quicquid de Concilio & de conſenſu Magnatum, & Reipublicæ communi ſponſione, autoritate Regis, ſive Principis præcedente, juſtè fuerit definitum & approbatum*, c'eſt-à-dire, ce qui eſtoit établi & approuvé par le Conſeil & par le conſen-

tement des notables du Royaume, & par l'aquiescement general de tout l'Etat, l'autorité du Prince intervenant prealablement, avoit force de loi.

Et Monsieur Smith qui a écrit sur la matiere avant l'Auteur que nous examinons, supose que du temps du Roy Jean le consentement de tout le Royaume estoit necessaire pour faire une loi, qui engageât ou le Roy ou le peuple; Voicy ce qu'il dit lors qu'il parle de la resignation que ce Prince fit de sa Couronne à Pandulfe Legat du Pape, *sed factum illud*, dit-il, *postea neque populi jussu confirmatum, neque trium ordinum in consensu parlamentario Decreto comprobatum Regem ipsum nedum successores obligare non potuit*, lib. 1. cap. 9. C'est-à-dire, mais cet acte du Roy Jean n'ayant point esté ci-aprés confirmé par le consentement du peuple, ni aprouvé en Parlement par aucun acte des trois Etats, ne pouvoit pas obliger le Roy même, beaucoup moins encore ses successeurs; Et ce fut pour cette seule raison que cette resignation fut declarée nulle en Parlement du temps du Roy Edoüard troisiéme. *Vide Seld.* * *dissert. ad Fletam. cap.* 10. *circa finem.* Et si ces assemblées com-

* *Selden est un celebre Jurisconsulte Anglois qui mourut en* 1654.

composées des trois Etats, & convoquées pour faire des Lois, & pour deliberer *de arduis Regni Negotiis*, c'eſt-à-dire, des affaires importantes du Royaume, ne ſe fuſſent pas faites tous les ans, le Pape n'auroit pas dit long-temps avant le Regne du Roy Henri III. ou tout au commencement du Regne de ſon fils Edoüard, que les Parlemens d'Angleterre, *circa Octabas reſurrectionis Domini celebrari conſueverant*; c'eſt-à-dire que les Parlemens avoient accoûtumé de s'aſſembler environ huit jours aprés Paques. Voyez l'Hiſt. de Pryn, des uſurpations des Papes, pag. 158. tom. 3. Milord Coke nous dit „ que „ les Rois d'Angleterre étoient armez „ par maniere de dire, de divers conſeils, l'un dequels s'apelloit *commune* „ *Concilium*; & c'eſt la Cour du Parle„ ment; l'autre s'apelloit *Magnum Con„ cilium*; ce qui s'aplique quelquefois à „ la chambre haute du Parlement, & „ quelquefois le Parlement l'apliquoit „ aux Pairs du Royaume. En troiſiéme „ lieu le Roy à un conſeil privé pour „ les affaires d'Etat: Et enfin le quatriéme conſeil du Roy ſont les Juriſconſultes pour les affaires de Loi; & lors qu'on dit le conſeil en general, il faut entendre cela *ſecundum ſubjectam mate-*

riam, ſelon le ſujet principal. Mais nôtre Auteur eſt ſon ſerviteur pour cela; il ne s'accommode point de ſon *ſubjectam materiam*, & par tout où il trouve Conſeil, c'eſt ſelon luy le Conſeil privé. Et par conſequent il doit entendre du Conſeil privé ce que dit Britton, ſi tant eſt qu'il l'ait lû, lorſque parlant de la perſonne du Roy il s'exprime en ces termes ſelon le vieux Idiome Gaulois, *volons & commandons que per toute Engleterre & Irlande ſoient les leys uſes & tenues en touts points; ſave à nous de repeler, & de amender à toutes les fois que nous verrons que bon à nous ſera per l'aſſent de nos Comtes & de nos Barons, & autres de nôtre Conſeil*; c'eſt-à-dire pour le rendre „ plus intelligible; nous voulons & com- „ mandons que les Lois ſoient obſer- „ vées & entierement gardées en An- „ gleterre & en Irlande; ſauf à nous le „ pouvoir de les revoquer, annuller, & „ reformer toutes les fois qu'avec le „ conſentement de nos Comtes, Ba- „ rons, & autres de nôtre Conſeil nous „ le jugerons neceſſaire. Selon la maxime de Milord Coke, il faut entendre ici par Conſeil du Roy le Parlement: Mais ſi on lit à tors & à travers, ſans precaution & ſans jugement, & qu'on attâche des idées à un mot, dont la ſigni-

ſignification varie ſelon le caprice de chaque ſiecle, on peut entendre tout le contraire, & mettre le Conſeil privé en la place du Parlement.

Je croyois expedier tout à un coup le premier chapitre du ſecond livre de *l'état preſent de l'Angleterre*, mais je trouve que l'ouvrage groſſit ſous la main ; & que chaque paragrafe, ou plûtoſt chaque ligne me fournit quelque nouvelle fauſſeté ou quelque impertinence à refuter : cependant je ſuis contraint de lui dire à Dieu pour aujourd'huy, dans l'eſperance que nous nous rencontrerons encore à quelque heure.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Consideration sur le Papisme ; ce que c'est que le Papisme.* 2. *Nouvelles reflexions sur le premier chapitre du second livre, intitulé* l'état present de l'Angleterre.

Du Vendredi, 26 Fevrier 1692.

LE Papisme est quelque chose d'odieux à cette Nation, & plus encore, si l'on peut dire plus, à la Nation voisine, qui habite la même Ile que nous habitons. Mais ce que c'est que le Papisme, & en quoi il consiste, c'est de quoi tout le monde ne convient pas. Une doctrine erronée, & un culte superstitieux, ne font pas le Papisme ; Car où se trouve-t'il une Eglise Chrêtienne qui soit exempte d'erreur ? Il n'y a que l'Eglise Romaine seule qui pretende être infaillible. Il est à craindre que ceux qui declament avec le plus de chaleur contre les superstitions, ne rafinent eux-mêmes sur ce qu'on appelle super-

superstition, & n'en soient les plus infectez, quoiqu'il ne croient pas toûjours l'être; puis qu'il est également superstitieux de s'attacher à des choses inutiles, que de refuser opiniâtrément de se soûmetre à des choses innocentes & indifferentes. La persecution en matiere de Religion à fort l'air du Papisme, mais ce n'est pourtant pas cela; car il y a peu d'Eglises Protestantes qui n'ayent eu les unes plus les autres moins l'esprit de persecution, quand elles ont été en état de le faire valoir; & si c'est-là le Papisme, elles sont Papistes à cét égard. Mais il n'est pas juste de faire un crime à toutes les Eglises, entant que telles, de ce qu'elles persecutent pour la Religion; puisque si la puissance seculiere ne s'étoit pas abaissée jusques au point de se rendre l'executrice de l'entêtement des Ecclesiastiques, & de faire des lois humaines pour animer & faire valoir leurs foudres brutes, le monde n'auroit jamais seu ce que c'étoit que persecuter pour la Religion. On n'a brûlé personne en Angleterre avant le Regne de Henri IV. Et ce fut la seconde année de son regne, chap. 15. que fut faite la premiere loi pour brûler les Héretiques, qui servit de fondement à la declaration *de Heretico comburen-*

burendo, comme il paroît par le nom de Guillaume Sawtry qui se trouve dans cette même declaration, & qui fut le premier pretendu Héretique, qui soufrit en vertu de cette injuste loi, (car quoique le Clergé voulût en imposer au peuple, & le leurer d'un statut qu'on faisoit venir du tems de Richard second, & que les deux Chambres ne passerent jamais; (car tout ce qu'on obtint du Parlement fut que ceux qui prêcheroient des Héresies & des erreurs notoires, & ceux qui les favoriseroient, qui les protegeroient, & les professeroient, seroient empriſonnez, jusques à ce qu'ils eussent fait voir qu'ils se conformoient aux reglemens de Sainte Egliſe.) Nous lisons à la verité dans des livres anciens dont on ne peut pas soubçonner l'autorité, qu'on a brûlé des gens pour sortilege, pour apostasie, pour enchantement, &c. Mais de les brûler, ou de les faire mourir de quelqu'autre maniere pour ce que nous appellons à present Héresie, c'est-à-dire pour ne pas croire ce que l'Egliſe a defini comme un article de foi, & pour declarer publiquement qu'on ne le croyoit pas, c'est une loi qui n'a été connuë que depuis le tems que je viens de marquer; & cette loi n'auroit point été comme alors, si l'auto-

l'autorité civile ne se fût pas soûmise à l'orgueil, à l'ambition, & à la cruauté du Clergé. Je puis donc dire à coup seur que l'esprit de persecution est la production du Papisme; & quoique ce ne soit pas le Papisme même, c'en est pourtant une suite naturelle. Mais la vie & l'ame, la moüelle & la quintessence du Papisme, s'il faut ainsi dire, consiste en ce que ces Societez particulieres veulent être indépendantes de la puissance civile. C'est-là la porte par où se sont glissées toutes les erreurs, tous les abus, & toutes les infamies; & par tout où cette porte demeure ouverte, le Papisme y entre avec son esprit de vengeance, si non toûjours le Papisme d'Italie, au moins un autre qui ne vaut pas mieux, ou qui vaut peut-être moins encore. *Quid mihi cum nomine, cum de re constet?* pourquoi m'embarasser du nom, quand la chose est la même? Le Clergé d'Angleterre se trémoussa fort pour cela, & y reüssit presque à souhait; mais il trouva moyen du tems du Roi Estienne d'asseurer sa conquête, & de confirmer en quelque maniere ce qu'il avoit obtenu, aprés qu'ils eurent exclus le Roi & les Laïques des Synodes. Comme les autres particularitez du Clergé ne regardent

pas

pas le ſujet que je traite, je les paſſerai ſous ſilence. Cela étant fait, il ne reconnut plus que l'autorité de Jeſus-Chriſt, & nullement celle du Roi. Et comme l'autorité de Dieu fait plus de bruit que celle des Magiſtrats & des lois humaines, il n'eſt pas ſurprenant que les Eccleſiaſtiques deſarmaſſent les Rois & les Parlemens, qui pouvoient remuer & s'oppoſer à leurs attentâts; mais toûjours d'humeur à conſerver leurs conquêtes, & toûjours prêts à les augmenter, ils continuerent leurs progrez, juſques à ce que le brave & courageux Henri VIII. les fit rentrer dans leur devoir. Je ne ferai point l'aplication de ce que je viens de dire, car je veux autant que je pourrai me tenir dans le ſang froid. Mais prene qui voudra ce diſcours pour ſon compte, & qu'il tombe ſur qui il voudra, je dis qu'une Egliſe qui pretend être Nationale, & qui comme telle s'attribuë le droit de tenir des Synodes Nationaux ou Provinciaux, ou de convoquer des aſſemblées, en vuë de faire dans le gouvernement des reglemens, des Canons, des conſtitutions, des ordonnances, &c. n'importe pas en quel nom, & d'avoir une jurisdiction indépendante, ſubordonnée au Magiſtrat civil, eſt en cela

Digitized by Google

cela une Egliſe Papiſte; & je ſoûtiens qu'une telle conduite eſt aſſez éloignée de tout ce qu'on apelle Conſcience. Car juſques à ce que le Papiſme ait été établi nous n'apprenons pas qu'aucun Gouvernement, (ſi vous en exceptez un certain pais d'Afrique dont parle Herodote) ait jamais autoriſé de diſcipline par raport à la Religion profeſſée publiquement dans l'Etat, ni permis aux Eccleſiaſtiques d'exercer de jurisdiction qui ne rélevât de la puiſſance civile & qui ne fut aprouvée & autoriſée par l'Etat. C'eſt-là le veritable Papiſme: s'il y a quelque Egliſe Proteſtante qui le retienne encore; on peut dire qu'elle a dépouillé quelques-uns des haillons du Papiſme, mais qu'elle en retient la ſubſtance.

Ecce! Iterum Criſpinus, voici l'Auteur de *l'état préſent de l'Angleterre* qui revient encore, & qui dit éfrontement „ d'un air flateur & calomniant; que nos „ Rois ont beaucoup fait par le moyen „ de leurs Conſeils privez, qu'ils ont „ terminé des démêlez de grande im„ portance, où il s'agiſſoit quelquefois „ de terres & de droits entre partie & „ partie; de quoi il y a pluſieurs exemples. Ecoutons la deciſion de tout un Parlement, du Roi, des Seigneurs, & des

des Communes, que cét Auteur dément en face avec tant d'impudence. „Soit auſſi declaré & ordonné par „l'autorité de ce préſent Parlement, „que ni ſa Majeſté, ni ſon Conſeil privé n'ont, & ne doivent avoir aucune jurisdiction, puiſſance, ni autorité par aucun Bil, Requête, Articles, „declaration, ou autres voïes arbitraires quelconques, d'examiner ou diſcuter, déterminer ou diſpoſer des „terres, maiſons, hoiries, marchandiſes ou meubles d'aucun ſujet de ce „Royaume; mais que la cauſe ſera inſtruite & jugée dans les Cours ordinaires de Juſtice, & ſelon la loi ordinaire. Stat. An. 16. Car. I. chap. 10. cét acte decide net, & confirme la loi ordinaire, en s'opoſant aux exemples illegitimes qu'il pourroit y avoir du contraire; & c'eſt de ces exemples ainſi condamnez par un acte du Parlement que nôtre Auteur tire ſes raiſons pour prouver la legalité d'une choſe que le Parlement declare avoir été illegale: Ce qui pour le dire en paſſant eſt aſſez l'ordinaire des Auteurs de ce caractere. Les irregularitez que quelques-uns de nos anciens Rois ont faites dans le gouvernement, ſont pour eux autant de raiſons pour prouver le pouvoir legitime

Digitized by Google

me de la Couronne ; ſans ſe mettre en peine d'examiner ces ſortes d'exemples ſur le pié de nos conſtitutions, ni ſans conſiderer comment ils ont été reçus dans le Parlement, & avec quelle ſeverité on a traité ceux qui en ont été les conſeillers, & enfin les exemples qu'on en a faits pour ſervir à la poſterité. L'acte du Parlement que nous venons de citer répond aux exemples que l'Auteur allegue ; mais il y a encore un vieux acte qui montre parfaitement bien l'irregularité de ces ſortes d'exemples ; & ce vieux acte eſt la grande Chartre même chap. 29. perſonne ne ſera depoſſedé de ſon Heritage que par la ſentence juridique de ſes Pairs, & par la loi du païs. Cét acte du Parlement a été le fondement de nos reglemens, dont quelques-uns ſont enregiſtrez, à la requête de gens qui avoient été obligez de répondre au Conſeil pour des procez de cette nature. Mais comme j'ai eu occaſion de remarquer dans ma precedente que l'Auteur s'équivoque ſur le mot de Conſeil, parce qu'il ne fait nulle attention à la matiere principale, je fais ici la même obſervation, & je dis qu'il confond avec le Conſeil privé, un Conſeil qui ne fut jamais rien de tel. Il y avoit un Conſeil compoſé de tous les Ju-

Juges, du Chancelier, du Treſorier, du Maître des Rolles, & de divers autres grands Officiers & Miniſtres d'Etat, qui étoit le Conſeil du Roi qui jugeoit de ce qui concernoit la loi, qui a été ſuprimé, & qui depuis l'an troiſiéme du regne de Henri VII. fut apellé la Cour de la Chambre étoilée, qui étoit le nom du lieu où s'aſſembloit autrefois ce Conſeil. Nous trouvons qu'il y avoit anciennement pluſieurs cauſes qui ſe jugeoient devant ce Conſeil, mais cela étoit fondé ſur des actes qu'on avoit obtenus, & dont la diſcution devoit être renvoyée *coram Rege & Concilio*, devant le Roi & ſon Conſeil; & toutes les fois que ce Conſeil, ou quelqu'autre a établi quelque nouvelle forme de proceder, ou qu'il a fait quelques innovations contre les lois, le Parlement a fait des actes pour reformer ces deſordres, & pour rétablir la grande Chartre, comme il paroît par le preambule de ces actes: voyez les Statuts du 25. Edoüard III. chap. 4. 37. Edoüard III. chap. 17. 42. Edoüard III. chap. 3. voyez encore Richard II. N°. 87. Cott. Rec. 162. *Qu'aucun procez ne ſera jugé par aucun Seigneur ou autres du Conſeil, mais ſeulement par les Juges de l'ordinaire.* Mais il ſufit pour le ſujet que je trai-

traite que nôtre Auteur, ou ceux qu'il a copiez confondent le Conſeil qui jugeoit des matieres qui regardoient les lois avec le Conſeil privé, communément & proprement ainſi apellé, parce que c'eſt un Conſeil d'Etat, où chachun donne ſon avis ſur les choſes ſeulement qui regardent le gouvernement du Royaume.

„ Nôtre Auteur ajoûte, que les Ju-
„ ges d'Angleterre n'avoient pas accoû-
„ tumé de juger les cauſes difficiles, ſans
„ avoir auparavant conſulté le Roi &
„ ſon Conſeil privé : Et que les deux
„ Chambres du Parlement ont ſouvent
„ renvoyé au Roi & à ſon Conſeil privé
„ des choſes importantes. Que les Ju-
„ ges renvoyaſſent au Parlement le ju-
„ gement des cauſes difficiles, c'eſt de-
quoi nous trouvons une infinité d'exemples, voyez Bracton lib. 1. chap. 2. Sect. 7. Stat. Weſt. 2. chap. 24. c'eſt pour cela dit Milord Coke, que les Parlemens s'aſſembloient ſouvent; & il cite une vieille loi du Roi Alfred, * qui porte entre autres choſes que les

* *Alfred qu'on a ſurnommé le grand, parvint au trône d'Angleterre l'an 871. Il fut un Prince vaillant, & ſavant dans les belles lettres; Il fonda la fameuſe Univerſité d'Oxford, donna pluſieurs beaux ouvrages au public, & fit pluſieurs belles loix.*

Parlemens s'assembleroient tous les ans une fois, afin qu'il fût fait droit au peuple de Dieu *par certains usages & Saints Jugemens*, comme parle l'original, c'est-à-dire par certaines coûtumes connuës & par des jugemens sains. Voyez les Statuts 14. Edoüard III. chap. 5. & à fin que le Parlement remediât aux procez qui demeuroient indecis dans les autres Cours. Mais que les Juges suspendissent le jugement des procez pour consulter le Conseil privé, je prie l'Auteur de nous dire un peu qu'elles sont les autoritez sur lesquelles il fonde ce fait. Quant à ce qu'il dit que le Parlement renvoyoit certaines choses au Conseil privé, cela est tres-certain: Le Parlement, & sur tout la Chambre des communes étoit quelquefois bien-aise de se decharger de certaines choses, qui regardant les affaires étrangeres du Roi, n'étoient pas si naturellement de sa connoissance: Car l'Auteur trouvera, s'il veut se donner la peine de chercher, que c'étoit-là les choses que le Parlement renvoyoit de cette maniere; quoiqu'il les decidât aussi souvent qu'il les renvoyoit.

Je

Je prie encore l'Auteur de *l'état préſent de l'Angleterre*, de me dire ce qu'il entend pag. 2. part. 2. par matieres d'appel ; dont il dit que le Roi & ſon Conſeil connoiſſoient ? Aprés quoi je lui dis à Dieu pour le préſent.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

Nouvelles remarques sur le premier chapitre de la seconde partie du livre intitulé l'état present de l'Angleterre.

Du Vendredi, 4 Mars 1692.

LA demande que j'ai faite dans ma precedente à l'Auteur de *l'état present de l'Angleterre*, au sujet des matieres d'appel, m'a atiré une lettre d'une personne de merite que je n'avois pas eu l'honneur de connoître personnellement, quoique je la connoisse par ses ouvrages, & par son merite. Je me contenterai de prier ce Monsieur de considerer, que dans l'examen que je fais *de l'état present &c.* mon dessein est, comme je l'ai dit, de faire voir seulement combien cet Auteur a mal representé nôtre gouvernement: Et j'ai crû que les Lecteurs n'ajoûteroient pas foi à ce qu'il pretend tirer de l'Antiquité, si je faisois voir qu'il s'équi-

Digitized by Google

s'équivoque dans ce qu'il dit au ſujet des choſes dont ſa Majeſté & le Conſeil privé prenent aujourd'huy connoiſſance ; au rang deſquelles il met les matieres d'appel. Et comme je ne ſuis pas informé qu'aucunes matieres d'appel aillent aujourd'huy *de facto* devant cet illuſtre tribunal, je croi que l'Auteur le ſoûtient au hazard, ou par conjecture, comme il a fait en pluſieurs autres choſes. Quant au pouvoir que la loi donne à ſa Majeſté de connoître dans le Conſeil ou hors du Conſeil des appels qui ſe font des autres Cours de juſtice, & d'exercer en perſonne le pouvoir de judicature, c'eſt une queſtion qu'un certain ſavant s'eſt éforcé de prouver dans un diſcours intitulé, *jus appellandi ad Regem ipſum, &c.* Le droit d'en appeller au Roy lui-même : Je ne veux point diſputer là-deſſus avec cet Auteur, ſoit parce que je n'ai rien écrit dans mes precedentes qui m'oblige à l'afirmative ou à la negative ; ſoit parce qu'un écrit de la nature de celui-ci ne me permet pas d'entrer dans une diſpute ſi celebre, & ſur tout avec un ſi ſavant Auteur. Mais comme *l'état preſent d'Angleterre* a eſté non ſeulement imprimé pluſieurs fois en ce pays, mais qu'il a eſté compoſé une ſeconde fois

pour l'instruction des étrangers, (comme dit l'Auteur dans sa preface,) traduit en François, & imprimé à Amsterdam & à Paris; & que c'est un livre utile dans le fonds, & propre à se faire acheter à cause des matieres curieuses dont il traite, comme par exemple le détail qu'il fait de la famille Royale, & de plusieurs choses qui la regardent, de ses Maisons & de ses Domestiques, des charges publiques & des Officiers de la Nation, de leurs noms, & de la nature de leurs emplois en general, de nos Cours de judicature & de leurs dépendances, des noms des Juges & des autres Officiers, sans conter le détail qu'il fait de temps en temps assez passablement de la nature de leurs jurisdictions, & plusieurs autres choses semblables, qui font que ce livre vaut la peine d'être imprimé, & qui le rendent utile aux acheteurs, au moins pour aprendre une infinité de choses; mais comme c'est un livre d'ailleurs, qui avec ce qu'il a d'utile, est parsemé d'un venin & d'un poison, qui coule insensiblement dans l'esprit & dans le cœur des Lecteurs, qui n'ont rien de meilleur qui puisse les instruire; j'ai crû que je rendrois service au public en y répondant; & parce qu'il m'auroit fallu

plus

Digitized by Google

plus de temps a y répondre pié à pié que je ne ſuis d'humeur d'y en employer, je me ſuis aviſé d'en ataquer quelques morceaux par ci par là; ce que je ferai avec toute la bienſeance que je dois, ſans parler trop hardiment des choſes dont on ne doit raiſonner qu'avec circonſpection & modeſtie.

L'Auteur nous dit pag. 3. *que tuer un Conſeiller du Conſeil privé eſtoit un crime de haute trahiſon.* * Il n'y a preſque perſonne qui ne ſache qu'il y a un ſtatut du 25. Edouard III. qui limite & decide ce qui ſera ou ne ſera pas crime de haute trahiſon, dont les Cours ordinaires qui regardent les matieres de loi pourront connoître : Il eſt là parlé de ſix ſortes de haute trahiſon, du nombre deſquelles n'eſt point celle de tuer un Conſeiller du Conſeil privé, & tous les actes qui ſe ſont fait depuis n'en ont point fait un crime de haute trahiſon. Avant le 25. d'Ed III. le crime que nous apellons trahiſon étoit quelque choſe d'indefini. S'il y a jamais eu quelqu'un avant que ce ſtatut fût fait qui ait eſté condamné à mourir comme traître pour le ſeul crime d'avoir tué un Conſeiller du Conſeil privé, je ſerois bien-aiſe de

* *C'eſt ce que nous appellons en France crime de Leze-Majeſté au premier chef.*

Digitized by Google

ſavoir où l'on en peut trouver l'exemple ; mais je ne crois pas aiſément, pour ne pas dire rien du tout ſur la ſimple aſſeveration de cet Auteur. *S'il n'y a point d'exemple de cette nature, il faut qu'il entende, s'il entend quelque choſe le ſtat. du 3. & 4. d'Ed. VI. cap. 5. par lequel il fut arreſté, „ que ſi quelques „ perſonnes juſques au nombre de dou- „ze, ou au deſſus, ſe mettent en tête „ de prendre les armes contre les lois, „ & de leur autorité privée entrepre- „ nent de tuer, aſſaſſiner, ou empriſon- „ner quelques membres du Conſeil „ privé du Roy, ou de changer & al- „ terer contre les conſtitutions des „ lois faites ou établies en faveur de „ la Religion, &c. ou des lois d'une „ autre eſpece, &c. Aprés que le She- „ rif aura enjoint à ces douze perſon- „ nes par une proclamation qui ſera „ publiée au nom du Roy de ſe retirer „ chez Eux, ſi non obſtant la proclama- „ tion ils perſiſtent tous, ou quelques- „ uns d'Eux dans leur ſedition l'eſpace „ d'une heure, ou qu'ils entreprenent „ en ſuite de faire quelque choſe de ce „ qui a eſté ſpecifié ci-deſſus, on les re- „ gardera en ce cas comme coupables „ du crime de haute trahiſon, &c. Si c'eſt cette loi qu'il entend, qui eſt preſen-

ſentement revoquée par 1.mo Mar. Il repreſente mal la choſe ; car pour faire le crime de haute trahiſon il faloit par ce ſtatut être le nombre de douze, & perſiſter dans le crime aprés la proclamation, &c. De ſorte qu'un particulier ou pluſieurs particuliers au deſſous du nombre de douze qui tuoient un membre du Conſeil privé, n'eſtoient pas coupables non obſtant cette loi du crime de haute trahiſon, mais ſeulement de celui d'homicide. Le meurtre du Duc de Gloceſter fut condamné en Parlement comme un crime de haute trahiſon, & un certain Jean Hall fut executé comme traitre, 1. Henri IV. & le Chevalier Thomas Talbot fut condamné comme tel pour avoir conſpiré contre la vie du Duc de Lancaſtre, anno 17. Rich. II. Mais ces deux Seigneurs eſtoient de la famille Royale, les propres oncles du Roy ; & il n'eſt point dit qu'ils fuſſent du Conſeil, & en effet ni l'un ni l'autre n'eſtoit alors du Conſeil privé, autant que je le puis ſavoir : au contraire l'hiſtoire nous les repreſente comme des Seigneurs qui n'eſtoient pas ce ſemble ſous ce Regne aſſez en faveur pour cela.

L'Auteur nous dit pag. 3. „ que le „ Roy de l'avis de ſon Conſeil privé fait

„ des declarations qui obligent les ſu-
„ jets, pourvû qu'elles ne ſoient pas
„ contraires aux ſtatuts ou aux lois com-
„ munes. Cette propoſition eſt fauſſe & dangereuſe, s'il entend, & il ne peut entendre autre choſe, qu'une proclamation oblige les peuples d'Angleterre, en cas qu'elle ne ſoit pas contraire aux lois : De ſorte que ſelon nôtre Auteur on peut faire une loi par une proclamation, pourvû que cette loi ne contrevienne pas aux lois precedentes. La huitiéme année du Regne de Jaques I. on voulut ſavoir des Juges, ſi le Roy pouvoit faire défenſe qu'on ne fît plus de nouveaux bâtimens à Londres & aux environs ? Et s'il pouvoit défendre l'empois de froment ? Ils répondirent à cela que le Roy par ſa declaration ne pouvoit point faire un mal, qui n'étoit pas un mal auparavant. Qu'on n'avoit jamais oüi parler d'information contre ceux qui ont agi, *contra regiam proclamationem*, contre la proclamation du Roy ; Que là où il n'y a point de loi, là il n'y a point auſſi de transgreſſion ; & par conſequent ce qui ne peut eſtre puni ſans proclamation, ne le peut eſtre avec proclamation. Que les lois d'Angleterre ſont diviſées en trois claſſes, en loi commune, en ſtatut, & en coû-

coûtume, mais que la proclamation du Roy n'eſt rien de tout cela. Que le *malum eſt aut malum in ſe, aut malum prohibitum*; c'eſt-à-dire le mal eſt mal ou en ſoi-même, ou par ce que c'eſt une choſe défenduë, qui n'eſt un mal que parce qu'elle eſt défenduë, & ce qui eſt défendu par acte du Parlement, & non par proclamation, eſt un mal de cette nature. Mais que pour prevenir le mal, le Roy pouvoit par proclamation exhorter ſes ſujets à obſerver les lois, & à n'y point contrevenir ſur peine d'eſtre punis ſelon les lois. Voyez la partie douziéme des memoires du Chevalier Ed. Coke, pag. 74, 75, 76. Il fut fait un acte 32. Henr. VIII. cap. 8. portant *qu'on obeïroit à une proclamation du Roy, faite par l'avis de ſon Conſeil, comme ſi elle étoit faite par acte du Parlement.* Cet acte donnoit au Roy un pouvoir qu'il n'avoit pas auparavant; & cependant il y eſt dit expreſſément, „ qu'on „ ne pourroit par aucune proclamation „ faite en conſequence de cet acte, en„ freindre, caſſer, ou renverſer aucuns „ actes ou lois communes qui s'obſer„ voient alors, non plus qu'aucune des „ loüables coûtumes du Royaume. Cet acte fut annullé au commencement du Regne d'Edoüard VI. Or dequoi

ſervoit cet acte, non plus que l'autre de l'an 32. Henr. VIII. cap. 25. faiſant la même reſerve, ſi la loi dont parle nôtre Auteur ſe pratiquoit en ce temps-là, c'eſt-à-dire ſi le „ Roy pouvoit ſans con- „ trevenir aux lois publier de l'avis de „ ſon Conſeil privé une proclamation „ qui obligeât les peuples à l'obſerver, „ pourvû qu'elle ne fût pas contraire „ aux ſtatuts ou aux lois communes ?

Il vaut bien la peine de parler d'un autre exemple, Hill. 1. Ed. II. B. R. Rott. 38. c'eſt celui de gens pourſuivis en juſtice pour avoir tranſporté hors du Royaume diverſes ſommes d'argent, *contra proclamationem Regis Ed.* I. *inhibentem, ne quis, &c.* Car comme on a fait depuis diverſes lois pour défendre le tranſport de l'or, ou de l'argent monnoyé, en vaiſſelle, ou en maſſe hors du Royaume, comme par exemple 14. Rich. II. cap. 1, 2. Henr. IV. cap. 5. 4. Henr. XIV. cap. 15. & pluſieurs autres; qui ſait ſi cette proclamation du Roy Edouard I. n'eſtoit point fondée ſur quelque acte du Parlement fait ſous ſon Regne ou avant ſon Regne ? La plûpart des actes qui furent faits ſous ce Prince ſont perdus; mais il y en a encore un qui fut fait à Carliſle l'an 35. *De aſportatis Religioſorum*, qui défend aux religieux

gieux de transporter leur bien de là la mer. On peut dire la même chose de la proclamation qui se fit du temps d'Edouard II. au sujet de ce qui étoit dû aux Juifs qui avoient esté bannis par acte du Parlement, comme nous l'aprenons de nos Historiens Holinskead, Florilegus, Walsingham. Quoiqu'un tel acte ne se trouve plus aujoud'huy dans les Archives.

Mais l'Auteur non content d'avoir fait le Conseil privé son premier mobile, plus grand & plus ancien que le Parlement, aprés l'avoir revêtu de la puissance legislative, jusques environ vers la fin du Regne de Henri III; aprés l'avoir constitué Juge des procés où il s'agissoit de terres, & des droits entre partie & partie, & aprés lui avoir donné le pouvoir de faire encore aujourd'huy des proclamations qui obligent les sujets, pourvû qu'elles ne soient pas contraires aux statuts, & aux lois communes; non content dis-je, de tout cela, il en vient maintenant à rendre absolu le Roy & le Conseil privé „ dans les cas „ où le Royaume court risque du côté „ de la paix, de l'honneur, & de l'avan„ tage, à moins qu'on n'y remedie „ promptement; c'est dans ces occa„ sions-là que le Roy & son Conseil ont

„ accoûtumé d'exercer s'il en eſt beſoin „ le pouvoir abſolu.

Là-deſſus je le prie ſeulement de ſe ſouvenir de la monnoye à navire, & de l'acte du 16. *Caroli* I. *cap.* 14. intitulé acte pour déclarer nul & contre les lois tout ce qui a eſté fait en dernier lieu touchant la monnoye à navire, s'il avoit fait quelque attention à cette afaire & qu'il l'eût bien compriſe, il n'auroit jamais eu la hardieſſe de donner un démenti à la loi; s'il n'avoit publié ſon livre pour la premiere fois ſous un Regne qui autoriſoit & protegeoit tout ce qui alloit à détruire les lois humaines.

Digitized by Google

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions ſur les avances de paix que fait le Roi de France.* 2. *Sur l'état préſent des Confederez.* 3. *Sur nos forces navales.* 4. *Nouvelles remarques ſur le livre intitulé l'état préſent de l'Angleterre.*

Du Samedi, 26 Mars 1692.

LEs avances de paix que le Roi de France fait continuellement ſont une marque indubitable de l'embaras que lui cauſe l'état préſent de ſes affaires. Le Pape s'en eſt rendu le Mediateur; mais ſi c'eſt tout de bon, ou ſeulement pour faire le perſonnage de Vicaire general du Prince de paix, c'eſt ce qui n'eſt pas bien certain, car rarement a-t-on vû par experience, ſi tant eſt que cela ſoit arrivé quelquefois, que les Papes en qualité de chefs de l'Egliſe, ayent interpoſé leur autorité paternelle pour pacifier les démélez des Princes Chrêtiens: Mais quoiqu'il en ſoit

soit l'Empereur & le Roi d'Espagne ont répondu aux propositions de paix que le Pape leur a fait faire, d'une maniere qui nous fait voir combien sont serrez les nœuds de la confederation; combien les Princes unis sentent la necessité absoluë qu'il y a de pousser vigoureusement cette guerre; & combien enfin ils esperent d'y reüssir.

Les propositions de la France rejettées par le Duc de Savoie, nonobstant la perte d'une si considerable partie de ses Etats, l'offre qu'on lui a faite de lui donner des seuretez de l'en remettre en possession, & de l'en faire jouir paisiblement à l'avenir, nous découvre un secret que tout le genre humain doit savoir, & qui doit faire dans son cœur une impression éternelle; car c'est aujourd'hui que les Princes mêmes, qu'une fatale experience a rendus savans, sont pour les sujets une autorité pour les convaincre, que les Tirans ne peuvent donner aucune seureté sur laquelle on puisse compter.

Nonobstant tout cela sa Majesté promet dans la harangue qu'elle a faite aux Etats de Hollande de faire tous ses efforts pour procurer une prompte paix. Sa Majesté sait parfaitement bien ce que c'est que les affaires publiques, & l'inte-

l'interêt de la Chrêtienté ; & nous pouvons compter qu'elle a de tres-bonnes raiſons pour croire que la paix n'eſt pas éloignée, vû l'état où elle-même, & les autres Princes & Etats alliez ſe trouvent par la grace de Dieu de continuer la guerre. Les Rebelles d'Irlande n'empêchent plus les forces de ſa Majeſté d'agir dans le continent. Les forces des Alliez ſont plus nombreuſes que celles de l'ennemi commun ; & la France n'a pas aujourd'hui l'avantage qu'ont generalement les forces d'un ſeul Prince contre celles de pluſieurs Princes unis, puis que les Alliez ſont comme s'ils n'étoient qu'un ſeul homme : Des Princes marchent en perſonne contre l'ennemi, & executent eux-mêmes les meſures qu'ils ont priſes dans le cabinet, & les deſſeins que leur ſageſſe leur a fait concevoir. Ces conſiderations ſont communes à tous les Alliez ; mais il y en a une qui nous touche de plus prés, & qui nous fait plus eſperer de nous voir enfin en ſeureté, que toutes nos autres forces, & que tous les avantages même que nous pourrions remporter dans le continent, je veux dire l'état préſent des forces Navales de leurs Majeſtez ; les remparts de bois de cette Ile ſeront ſon ſalut & ſa conſervation. La flote Fran-

Françoiſe, & les progrez ſurprenans que les François ont faits dans les afaires de la Marine depuis quelques années, ſont plus capables de contribuer à nôtre perte, que toutes nos forces, & tous les avantages mêmes deſirez & preſque aſſeurez dans le continent ne ſont capables de contribuer à nôtre conſervation: Les Maîtres de la mer le ſeront auſſi de la terre. C'eſt pour cela que le gouvernement applique tous ſes ſoins & toute ſa vigueur pour nous mettre en ſeureté de ce côté là.

Comme les preparatifs qu'on fait pour agir par mer le printems prochain, ſont plus conſiderables & plus avancez qu'ils n'ont été que je ſache, non ſeulement depuis le commencement de cette guerre, mais encore depuis fort long-tems; ce qui fait croire qu'il y a quelque deſſein conſiderable, qui tient la Cour de France en cervelle, & dont quelques-uns de nos gens ſe moquent ici, comme d'une choſe impraticable: Mais

Audaces fortuna juvat.
La fortune eſt pour les entreprenans.

J'ai fait voir dans quelques-unes de mes precedentes avec combien peu de juſteſſe l'Auteur de l'état preſent de l'Angleterre a parlé du Conſeil privé:

Aprés

Aprés en avoir dit ce qu'il en ſavoit, & aprés en avoir fait ce qu'il ne fut, ce qu'il n'eſt, & ce qu'il ne ſera jamais, c'eſt-à-dire aprés avoir démenti l'experience de tous les jours en faiſant un Tribunal oppoſé aux lois; il emploie le chapitre ſuivant à parler des Eccleſiaſtiques. Il nous dit dans ce chapitre, „qu'aprés que le Roi a publié la per„miſſion d'élire, alors le Doyen con„voque un Chapitre ou une aſſemblée „de Prebendaires, qui eliſent le ſujet „recommandé par les lettres de ſa Ma„jeſté, ou declarent ce qui les en em„pêche. Il laiſſe ici au jugement du Doyen & du Chapitre, ſi le ſujet que le Roi a recommandé, comme il parle, eſt éligible ou ne l'eſt pas. Mais je voudrois fort qu'il me dît, quelles raiſons ils peuvent donner de leur refus, j'entens des raiſons fondées ſur les lois: Comment ils peuvent éviter les peines portées par le Stat. du 25. Hen. VIII. chap. 20. s'ils ne procedent pas dans le tems limité par l'acte à l'election du ſujet ainſi recommandé: Car la permiſſion d'élire eſt accompagnée *d'une lettre miſſive, qui contient le nom de la perſonne qu'ils éliront & choiſiront* (car ce ſont les termes de l'acte.) *En vertu de laquelle permiſſion, ledit Doyen & Chapitre*

tre auquel cette permission & ces lettres seront adressées, choisiront & éliront sans retardement & en toute diligence la dite personne nommée dans les dites lettres missives, &c. & non autre. Et si l'election n'est pas faite douze jours aprés la reception de la patente & des lettres missives, le Roi peut alors nommer par ses lettres patentes, & presenter à l'Archevêque la personne nommée, &c. Et la peine de ne pas élire & de ne pas confirmer l'election vingt jours aprés la reception de la patente, ne va pas à moins qu'à un *premunire*. Et parce que ces Elections étoient dilatoires & onereuses, & qu'il n'y avoit dans le fonds que les elections que se faisoient en vertu d'un acte portant permission d'élire, qui eussent l'ombre & le pretexte d'elections, & qui néantmoins ne servoient à rien (qui sont les termes du preambule de l'acte du I. Edouard V I. chap. 2.) c'est pourquoi le Roi fut autorisé par cét acte du Parlement de conferer par ses lettres patentes tout Archevêché ou Evêché vacant à quiconque il jugeroit à propos. Comme cét acte a été cassé je n'en dirai pas davantage: Je me contenterai de remarquer, que le Roi n'est pas moins le maitre aujourd'hui de faire Evêques ceux qu'il veut, qu'il l'étoit

du

Digitized by Google

du tems que cét acte d'Edouard étoit en ſa force, puiſque ceux qui doivent faire l'election ſont obligez de choiſir la perſonne qui leur eſt nommée, ſans aucune exception, & ſans répondre autre choſe à la permiſſion d'élire que par certifier l'election conformément aux lettres miſſives, & cela ſous peine d'un *premunire*. Et quoique que nôtre Auteur n'eût pas crû que les lois ſoûmiſſent ſi fort les Doyens & les Chapitres aux ordres du Roi, & les obligeaſſent comme elles font de choiſir les ſujets qu'il leur indique par ſes lettres miſſives; néanmoins dans toutes les matieres de Religion, il ſoûmet en toutes choſes les Laïques au Roi & au Clergé, & les repreſente comme étant au pié de la lettre ſelon la loi, autant éclaves par raport à la conſcience dans les matieres de Religion, qu'une infinité d'Eccleſiaſtiques de ſon humeur & de ſon eſprit vouloient perſuader qu'ils l'étoient, & qu'ils devoient l'être ſelon la loi de Dieu, par raport à leurs biens, à leurs „ droits & à leurs libertez civiles. Le „ Clergé dit-il, 2. part. chap. 3. aſſem- „ blé en convocation pouvoit autrefois „ ſans demander au Roi ſon conſente- „ ment, & il le peut encore aujourd'hui „ avec le conſentement du Roi, ſans le

„ con-

„ consentement & la ratification des „ Seigneurs & des communes assem- „ blez en Parlement, faire touchant les „ matieres de Religion des Canons qui „ obligent non seulement les Ecclesia- „ stiques, mais même tous les Laïques. Cét homme avoit la tête à l'envers, ou la cervelle lui avoit tourné quand il a écrit ces lignes: ou est-ce que l'esprit de l'Archevêque Laud étoit à ses côtez pour les lui dicter? *Le Clergé assemblé en convocation pouvoit anciennement*, &c. qu'on nous dise par grace d'où vient cette doctrine. Avant les Rois Normans, & pendant quelques regnes aprés, il ne se faisoit point de lois Ecclesiastiques sans le consentement du Roi & des Laïques. Environ vers le milieu du douziéme siecle, & non avant ce tems-là le Clergé obtint par usurpation que ses Synodes ne seroient composez que d'Ecclesiastiques; mais leurs Canons obligeoient-ils alors les Laïques? Ceux de qui nôtre Auteur n'est que le Copiste ne savoient pas bien, ni l'opposition que nos anciens Rois, Parlemens, & Cours de Justice, faisoient de tems en tems à ces Canons qui étoient une injuste infraction des lois, (ce qui est une ample matiere à raisonnemens) ni les differens actes que les

les Parlemens ont faits au ſujet de la Religion. Je me contenterai d'en rapporter un, c'eſt celui du 32. Henri VIII. chap. 25. par lequel il eſt „ſtatué, que toutes & chacunes „les deciſions, declarations, de„crets, definitions, reſolutions & „ordonnances, qui regarderont la „Religion & qui conformément à „la parole de Dieu, & à l'Evangi„le de Chriſt, par l'avis de ſa Ma„jeſté, & confirmées par ſes lettres „patentes ſcellées de ſon grand ſceau, „ſeront faites, &c. par les Arche„vêques, Evêques & Docteurs à pré„ſent établis pour cela, ou par au„tres qui ſeront établis par le Roi; „ou bien par tout le Clergé du „Royaume aſſemblé en corps, &c. „ſeront crues, obeïes, gardées, & „obſervées, &c. Il paroit par cét acte premierement, qu'on autoriſoit le Clergé aſſemblé en corps pour faire, avec le conſentement du Roi, des Canons qui obligeaſſent les Laïques; mais que c'étoit l'acte du Parlement qui lui donnoit cette autorité. 2. Que le Roi ni le Clergé ne le pouvoient faire ſans cét acte. 3. Que ſi le Roi & le Clergé avoient pû ſans cét acte faire des Canons

nons de cette nature, les Archevêques, Evêques, & Docteurs prepoſez, & à prepoſer auroient dû être autoriſez par un acte de la convocation, & non par un acte du Parlement. 4. Que cét acte n'eſtoit qu'à tems, c'eſt-à-dire pendant le vivant de Henri VIII. (car il n'eſt fait nulle mention de ſes ſucceſſeurs) & par conſequent comme le tems de ce Statut eſt preſentement expiré, on ne le met pas au rang de nos Statuts imprimez. Je prie l'Auteur de nous apprendre ſi le Roi ſeulement & le Clergé d'Angleterre ont jamais fait de Canon obligatoire à l'égard des Laïques, qui ait aujourd'hui la même force qu'une loi Eccleſiaſtique faite par un conſentement general. Du tems de la Reine Eliſabeth il fut fait des Canons en vûë ſeulement de mieux gouverner le Clergé; comme il paroît par le livre des Canons de Sparrow, qui s'évanouïrent tout à fait ſous le Roi Jacques I. Mais comme les Canons du I. Jacques ne furent point confirmez en Parlement, ils ne furent jamais reçus comme des lois Eccleſiaſtiques, & ne furent qu'autant de zeros, quoiqu'on les lût dans

les

Digitized by Google

les Egliſes : Quant aux Canons de 1640. & par conſequent tous les autres qui furent faits ſans le conſentement du Parlement, que l'Auteur de *l'état préſent* liſe ce que fit le Parlement à l'occaſion de la naiſſance de ces mêmes Canons ; & s'il eſt capable de croire qu'un Parlement eſt plus ſage que lui, ou que ceux qui l'ont mis en œuvre, il ſe retractera, quand ce ne ſeroit que par un pur principe d'honnêteté morale.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Considerations sur les frais de la guerre.* 2. *Combien est incommode & dangereux aux Princes mêmes un gouvernement tirannique.* 3. *Combien au contraire est avantageux un gouvernement qui se conduit selon ses lois.* 4. *Nouvelles reflexions sur* l'état présent de l'Angleterre.

Du Vendredi, 1 Avril 1692.

COmbien plus heureux & plus commodes sont les Princes qui gouvernent leurs Etats selon les lois, que ceux qui ne reconnoissent d'autres lois que leur volonté & leur bon plaisir ? Les premiers goûtent toutes les douceurs, ont tout l'honneur, & tous les avantages du pouvoir souverain, dont les autres jouissent, & à la quelle ils butent ; & ont encore par dessus tout cela le cœur & l'amour de leurs sujets : Et par consequent ils n'ont à craindre ni revers ni disgraces dans l'exer-

l'exercice de leurs legitimes droits & de leurs juſtes privileges, au lieu que les autres ont à craindre que leurs peuples ne ſe revoltent contre eux, & ne les abandonnent toutes les fois qu'ils trouveront occaſion de ſecouër le joug. Que les Flateurs des Tirans leur prêchent tant qu'ils voudront le contraire, qu'ils pretendent tant qu'il leur plaira que c'eſt une doctrine divine, il n'en ſera pas moins vrai pour cela, qu'elle eſt au contraire une doctrine diabolique au pié de la lettre, puis qu'elle n'a pour auteur que le Demon, qui eſt le pere de menſonge, & qui devient quelquefois un eſprit de menſonge dans la bouche des Prophetes. Les hommes ſont la race de Dieu, & il ne les a pas créez pour être aſſujetis ſous la volonté & ſous la puiſſance abſoluë de perſonne excepté de leur Createur; & jamais ils ne le ſeront tant qu'ils auront la force de s'en défendre. Depuis que les Anglois ont formé une Nation, ils ont toûjours, eu à leur gloire immortelle, les libertez & les privileges d'un peuple libre, quelques ſoûmis qu'ils ayent été au gouvernement d'une ſeule tête, revetuë de toute l'autorité qu'il faut pour faire du bien, & dépoüillée par les lois de tout pouvoir de faire du mal, ou de faire

tort à quelqu'un de ſes ſujets; & n'étant cependant en rien inferieure pour ce qui regarde toutes les marques de grandeur, & tous les caracteres de la ſouveraineté, à aucun Prince de l'Europe, mais ſuperieure à la plûpart d'eux, ſi elle ne l'eſt pas à tous. Il fut dit par un Etranger à un de nos derniers Rois, que ſi un Roi d'Angleterre vouloit être *l'homme de ſon peuple*, il étoit le plus grand Prince de l'Europe, mais qu'autrement il ſeroit tres-peu conſiderable. * Leurs Majeſtez ſentent aujourd'hui par experience la verité de la remarque de cét habile Etranger. Le corps de la Nation eſt entierement devoüé à leurs interêts, parce qu'il eſt évident qu'elles n'épouſent d'autre interêt que celui de leur peuple; ſa bourſe eſt ouverte à tous les beſoins du gouvernement, lorſqu'il voit que ſon argent eſt donné volontairement par lui-même, & jamais extorqué par des ordres abſolus; & cela non ſeulement en donnant ſon conſentement en Parlement à des taxes grandes & peſantes, & en les payant avec plaiſir quand on en demande le payement, mais encore en fourniſſant à leurs Majeſtez de groſſes ſommes d'argent

* Ce fut Monſieur de Grenville depuis Duc de Buckingham.

gent par voie de prêt (où il dépend de la volonté de chacun de prêter son argent, & il n'y a point de loi qui puisse l'exiger de personne.) Toute l'Europe sait, & cela devroit confondre les partisans & les predicateurs de la tirannie, & les convaincre, si quelque chose en est capable, que le seul & unique moyen que doit pratiquer un Prince qui veut avoir à son commandement le bien de ses sujets, est de leur en laisser la jouissance. On a dit de la Reine Elisabeth, qu'elle aimoit mieux qu'il y eût de l'argent dans la bourse de ses sujets, que dans la sienne: Car elle trouva par une infinité d'experiences pendant le cours de son Regne qui fut long, qu'elle n'avoit jamais manqué d'argent, tant que son peuple en avoit eu; & qu'il en avoit toûjours eu de prêt lors qu'elle en avoit eu besoin.

Presque toutes les Histoires des Tirans nous aprenent, combien le gouvernement d'un tel Prince est chancelant & mal asseuré; un Tiran sait en sa conscience que ses sujets ont raison d'avoir de l'aversion pour lui, & c'est ce qui fait qu'il ne peut se fier en eux: Et au lieu d'être exempt des soucis & des chagrins, de jouir d'une vie tranquille, douce, & paisible, qui sont les

ſuites naturelles d'un gouvernement uniforme & bien ordonné ; il eſt contraint d'avoir recours à la ruſe & aux artifices, & de prendre tous les jours de nouvelles meſures pour maintenir une puiſſance, qui n'ayant été aquiſe que par fraude & par artifice, ne peut ſubſiſter ſans cela. Ainſi le Roi de France ayant une fois perſecuté ſes ſujets Proteſtans avec toute la fureur & la cruauté, dont le Diable même pouvoit être capable ; & aprés en avoir forcé pluſieurs à deſerter leur païs, & avoir reduit ceux qui ſont reſtez à la dure neceſſité de diſſimuler avec Dieu & avec les hommes ; preſentement qu'il ſe voit aſſiegé d'ennemis, & qu'il a ſujet de craindre une guerre inteſtine, il croit qu'il eſt de ſon interêt de conniver à l'exercice public de la Religion Proteſtante en pluſieurs endroits de ſes Etats ; afin que les Proteſtans plus au large du côté de la Conſcience, ſoient moins tentez de ſe joindre en cas d'invaſion avec ſes ennemis. Mais ce n'eſt pas ſeulement ſes ſujets Huguenots qu'il craint, ils ne ſont pas aſſez conſiderables par leur nombre dans ſes Etats, pour faire pancher la balance, ſi ſes autres ſujets demeuroient fermes dans ſes interêts ; mais il craint ſi fort ſes ſujets Catholiques,

ques, qu'il n'oſe ſe fier à ſes nouvelles levées, mais eſt contraint de les ſeparer, & de les diſtribuer dans les vieux Regimens, de peur qu'elles ne deſertent en corps.

J'eſpere qu'un peu de tems encore fera voir combien ces craintes ſont juſtes & bien fondées, ce ſera lors que les François auront à choiſir de la liberté ou de l'eſclavage. Diodore de Sicile nous parle d'un certain Ammoſis Roi d'Egypte, & veritable Tiran, que les Egyptiens ſoufrirent quelques années, parce qu'ils ne pouvoient faire autrement; & nous dit qu'Actiſanes d'Etiopie venant à lui faire la guerre, & que les Egyptiens trouvant une occaſion favorable de ſe défaire de leur Tiran, ſe ſoûleverent, & prirent le parti de l'Etranger; de ſorte qu'il arriva que le Tiran fut aiſément ſubjugé, & que l'Egypte fut ajoûtée au Royaume d'Etiopie. L'Auteur nous repreſente Actiſanes comme un Prince équitable & d'une grande vertu: Mais il ne paroît pas, qu'il fût décendu d'une maiſon qui ſemblât avoir en partage le noble & glorieux privilege de delivrer les ſujets opprimez, & de reprimer la fierté des Monarques orgueilleux: ce qu'on peut dire tres-veritablement d'un autre Prin-

ce ; & à juger de ce que ſes Ancêtres ont fait pour la delivrance des opprimez, auſſi bien que de ce qu'il a déja fait lui-même pour le même ſujet, il eſt à eſperer que le même bonheur qu'il a eu juſqu'ici, & la même providence qui a fait triomfer ſes illuſtres Ayeux, ne l'abandonnera pas aujourd'hui qu'il entreprend de briſer s'il eſt poſſible les fers de la France même, & de rétablir ce miſerable peuple dans ſes douceurs & dans ſes libertez.

J'ai touché dans ma precedente comment les Canons de 1640. furent goûtez du Parlement, & quel fut le jugement qu'il fit des Canons faits par le Clergé avec le conſentement du Roi ſeulement. Je raporterai ici ce qui fut reſolu à cét égard, *nemine contradicente*.

„ 1. Il fut reſolu que le Clergé d'An-
„ gleterre aſſemblé en Convocation ou
„ en Synode, n'a ſans le conſentement
„ du Parlement aucun pouvoir de faire
„ conſtitutions, Canons, ou actes quel-
„ conques, en matiere de doctrine, de
„ diſcipline, ou autrement, qui obli-
„ gent les Eccleſiaſtiques, ou les Laï-
„ ques du païs.

„ 2. Il fut jugé que les Canons &
„ conſtitutions Eccleſiaſtiques, faites
„ par les Archevêques de Cantorbery
„ &

„ & d'York, Preſidens des Convoca-
„ tions pour les Provinces de Cantor-
„ bery & d'York; & par les autres E-
„ vêques & Eccleſiaſtiques de ces Pro-
„ vinces, & auxquelles ſa Majeſté don-
„ na ſon conſentement, divers Synodes
„ qui commencerent à Londres & à
„ York l'an 1640. contiennent des cho-
„ ſes contraires aux perogatives du Roi,
„ aux lois fondamentales & aux Statuts
„ du Royaume; aux droits du Parle-
„ ment, aux privileges & à la liberté des
„ ſujets, & qui tendent à la ſedition, &
„ qui ſont de dangereuſe conſequence.

„ 3. Il fut reſolu que les dons gratuits
„ & contributions accordez à ſa Maje-
„ ſté par le Clergé de Cantorbery &
„ d'York dans pluſieurs Convocations
„ ou Synodes tenus à Londres l'an
„ 1640. ſont contre les lois, & ne doi-
„ vent point obliger le Clergé.

Cette derniere reſolution du Parle-
ment m'engage à ne pas paſſer ſous ſi-
lence un autre endroit du livre de nôtre
Auteur qui montre la connoiſſance qu'il
„ a des Convocations. On n'examine
„ dans la Convocation, dit-il, que ce
„ qui regarde la Religion & l'Egliſe, &
„ quelquefois les ſecours d'argent dont
„ ſa Majeſté dit avoir beſoin: Car com-
„ me les Laïques ne peuvent être taxez

„ que de leur consentement, qu'ils don-
„ nent par le Canal du Parlement qui
„ les represente ; de même on ne peut
„ imposer aucunes taxes sur les Eccleſia-
„ stiques que de leur consentement
„ qu'ils donnent par le canal de la Con-
„ vocation qui les represente. Il auroit pû dire qu'on agita & conclud en 1603. & en 1640. les choses seulement qui regardoient la Religion & l'Egliſe : On decida de l'autorité Royale & des privileges de la Nation ; & dans le 12. & 13. Canon de 1640. il fut jugé qu'on ne pourroit executer sur les Chanceliers & Officiaux aucune excommunication ni censure, &c. parce qu'ils étoient personnes seculieres. On entreprit de casser un acte du Parlement fait 37. Henri VIII. chap. 17. & le livre de la Convocation de l'Evêque Overhall nouvellement mis au jour, contient autre chose que ce qui regarde la Religion & l'Egliſe ; à moins qu'on ne vueille dire que tout gouvernement civil est une matiere de Religion, & qu'elle doit être reglée par les Eccleſiaſtiques aſſemblez en Convocation. Mais il semble que le Clergé ne peut être taxé que de son consentement. L'Auteur écrit, ou pretend écrire *l'état preſent de l'Angleterre*; ainsi il est impoſſible qu'il ne sache que les

les Eccleſiaſtiques ſont taxez par actes du Parlement ſans le conſentement du Clergé aſſemblé en Convocation, toutes les fois qu'on en vient aux taxes par tête. Les taxes qui ſe payoient anciennement ſe payoient par maniere de ſubſide; & en ce cas à la verité les Eccleſiaſtiques payoient pour eux, & les ſeculiers pour eux : Les Chevaliers payoient ſeparément pour les Comtez; les Bourgeois payoient ſeparément pour eux, & les Seigneurs auſſi pour eux. Mais tous ces dons differens étoient confirmez par le conſentement unanime du Parlement, à faute dequoi les ſujets n'étoient en aucune obligation de payer. Et le Clergé ne pouvoit accorder aucuns ſubſides qu'il ne fût aſſemblé en Convocation pendant la ſeance du Parlement; & il faloit qu'il accordât ces mêmes ſubſides par acte de la Convocation, confirmé par un autre acte du Parlement, comme il paroît par pluſieurs regîtres de ces ſortes de ſubſides.

„Il parle ainſi pag. 24. part. 2. Juſ„ques à la rebellion qui arriva ſous le „ regne de Charles I. le Parlement ne „ s'étoit du tout point mêlé de faire des „ Canons, de decider des points de „ doctrine, de regler les traductions de „ l'écriture, ni d'y faire des annota-

„tions, ſeulement quand il en étoit „requis, il confirmoit par ſes regle- „mens civils, les reſolutions & les de- „liberations du Clergé, afin de diſpo- „ſer le peuple par ce moyen à obeïr „plus volontiers aux ordres de leurs „conducteurs Spirituels. C'eſt dequoi nous parlerons plus amplement dans la ſuite.

L'HI-

Digitized by Google

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Ce qui eſt cauſe que les Confederez n'ont tiré aucun fruit de la campagne paſſée.* 2. *Ce que nous pouvons eſperer de la campagne prochaine.* 3. *Reflexions ſur ce que le Duc de Baviere à eſté declaré Gouverneur des pays-bas Eſpagnols.* 4. *Preuves convainquantes de la diſete d'argent ou eſt aujourd'huy la France.*

Du Vendredi, 15 Avril 1692.

LEs Armées commencent à marcher de tous côtez pour entrer en action; & on eſpere que la campagne prochaine ſera plus deciſive & plus favorable aux Alliez que la campagne paſſée. Quoiqu'il en ſoit, les Emiſſaires de la France, & les Mécontens d'Angleterre publient, que cette eſperance n'a nul fondement; & que ſi le Roy de France a pû tenir contre tous les Alliez depuis trois ans paſſez, & ſur tout le printemps paſſé, aprés le fameux Congrez de la Haye, qu'on regardoit

comme la boutique de Vulcan, ou ſe forgeoient des foudres contre la France; il eſt à tout le moins probable que le Roy tres-Chrétien fera la même choſe cette campagne. Mais j'oſe leur dire que ce ſentiment eſt une erreur groſſiere, & pour les en convaincre, je prie le Lecteur de faire les conſiderations ſuivantes, ſur ce qui a rendu la derniere campagne inutile aux Alliez, & ſur ce que nous pouvons eſperer de la campagne prochaine.

Quoique ſa Majeſté ſoûmit la meilleure partie de l'Irlande en gagnant la bataille de la Boine; neantmoins les Rebelles demeurerent en poſſeſſion de Limerick, Galloway, Athlone, & de pluſieurs autres poſtes avantageux; de ſorte que la plûpart des forces d'Angleterre ont toutes eſté employées la campagne paſſée, à achever l'entiere reduction de ce Royaume. Nôtre Flote de Smirne eſtoit ſi richement chargée, & de ſi grande importance à la Nation, & aux Hollandois, que le principal but & le principal deſſein de nôtre Flote étoit de la garentir des inſultes des ennemis, qui s'étoient mis en mer pour la prendre; & par ce moyen il nous fut impoſſible d'en venir aux mains avec les François, ni d'entreprendre rien

ſur

ſur leurs côtes. Le Roy étoit en Flandres, mais il ne put ſe mettre en campagne auſſi-toſt qu'il étoit neceſſaire, faute de Magazins pour ſubſiſtance de ſon armée ; ce qui donna occaſion aux François de s'avancer juſqu'à Bruxelles, où ils firent la bravade dont tout le monde a ouï parler, & où dix-huit mille hommes ſous le commandement de Prince de Waldeck firent ferme ſi hardiment contre ſoixante mille François, que Luxembourg à la grande honte de la France, fut obligé de ſe retirer. Auſſitoſt que le Roy fut de retour à l'armée, Sa Majeſté offrit le combat, mais les François ne voulurent pas mordre, & ſe retirerent derriere des bois, des défilez, & des paſſages étroits qui ſont fort communs en ce pays-là. Sa Majeſté pour les obliger à ſortir de leurs retranchemens paſſa la Sambre, prit Beaumont à leur vûë, & pendant un mois entier chercha l'occaſion avec tout le ſoin imaginable d'engager les François au combat, qui n'eurent pas moins de ſoin de l'éviter, quoiqu'ils fuſſent égaux, ſinon ſuperieurs en nombre, & ſe tinrent ſi ſerrez & ſi clos dans leurs poſtes avantageux, qu'il eſtoit impoſſible de les forcer au combat ſans beaucoup de deſavantage. Ainſi le Roy fut contraint

traint de se retirer sans rien entreprendre contre les François, ce qui ne fut pas arrivé, s'il y eût eu une autre armée prête pour faire diversion, & pour les obliger de separer leurs forces.

Tout le monde sait les divisions qu'il y avoit en Piemont, entre le Duc de Savoye & Caraffa General de l'Empereur; & comment dans le Conseil de guerre le dernier l'emporta sur l'autre, qui selon l'avis de sa Majesté, notifié par le Duc de Schomberg, étoit d'avis de donner bataille aux François, au lieu d'assieger Carmagnole, qui amusa une si brave armée, & donna le temps à Monsieur de Catinat de mettre à couvert son armée, Pignerol, & Suse, & par consequent tout le Duché de Savoye. La division n'estoit pas moins grande en Allemagne entre l'Electeur de Saxe, & le General Craprara; qui n'étant jamais d'un même avis rendirent la campagne inutile, aprés les grandes esperances qu'on avoit conçuës du coup hardi qu'ils avoient fait de passer le Rhin à la vûë des François. Ce sont-là les contre-temps qui arriverent aux Alliez le printemps passé, & qui rendirent leurs travaux inutiles, en sorte qu'ils n'en retirent pas le moindre profit.

Mais

Mais aujourd'huy Dieu merci la balance a panché, toutes les forces d'Angleterre ſont employées contre la France; ſa Majeſté n'ayant plus en Irlande de rebelles à reduire, non plus qu'en Ecoſſe, où l'on tient huit ou dix Regimens à cauſe des Montagnars, peut avoir en Flandres une belle armée de ſes propres troupes, compoſée d'Officiers experimentez & de braves ſoldats, qui ne demandent qu'à éprouver leur valeur avec les François, pour rendre à la Nation Angloiſe la gloire & la reputation qu'Elle avoit anciennement. Nôtre flote n'ayant point de flote de Smirne à conſerver & à garentir des inſultes des Pirates, aura le temps de chercher les François, & de les forcer au combat, où de brûler leurs vaiſſeaux dans leurs Havres. Il ny a plus de diviſions à craindre en Piemont, le Duc de Savoye ayant eſté declaré Generaliſſime des forces Imperiales en Italie, les autres Generaux luy obeiront ſans jalouſie. Caprara n'eſt plus ſur le Rhin, & un autre General a eſté mis en ſa place, avec ordre d'avoir plus de reſpect pour l'Electeur de Saxe d'aujourd'huy, que Caprara n'en a eu pour le défunt. Si ces contre-temps ont eſté, comme ils l'ont eſté aſſeurément la cauſe du peu d'avan-

d'avantage qu'on à tiré de la campagne paſſée, il eſt conſtant, & clair comme le jour, que ces maux étant guéris, & ces dificultez levées, nous pouvons conclure ſans pretendre d'eſtre Prophetes, que le printemps prochain ſera favorable aux Alliez & fatal à la France.

Aux remarques que je viens de faire j'en ajoûterai encore une, qui n'eſt pas moins avantageuſe à la cauſe commune, c'eſt que l'Electeur de Baviére eſt declaré Gouverneur des pays-bas Eſpagnols, qui eſt le coup le plus ſage que les Eſpagnols pouvoient jamais faire dans la conjoncture preſente. Le Roy d'Eſpagne eſt le Prince Chrétien qui peut faire les plus riches ſujets, par le grand nombre de Gouvernemens qu'il a à donner; quoiqu'il ſoit lui-même fort pauvre. Ces charges-là ſont ordinairement les recompenſes qu'on donne à des Generaux, ou à des Favoris du Roy, & cela pour trois ans, pendant lequel temps les Gouverneurs ne penſent qu'à s'enrichir de toutes mains, ſans ſe ſoucier ni prés ni loin de l'interêt de leur Maître. Il ne faut donc pas s'étonner ſi des Provinces qui apartiennent à la Couronne d'Eſpagne, comme les pays-bas de Milanez, &c.

ſont

ſont d'une extréme geuſerie, étant comme elles le ſont continuellement pillées par leurs Gouverneurs. C'eſt à cette pernicieuſe coûtume des Eſpagnols que les François ſont redevables des prodigieuſes conquêtes qu'ils ont faites en Flandres pendant la derniere guerre, & de la priſe de Mons, place frontiere tres-importante, dont les François s'emparerent il y a environ un an. Preſentement les choſes prendront un autre train, l'Electeur de Baviere étant ſelon les apparences Heritier de la Couronne d'Eſpagne, au lieu de piller les pays-bas, comme ont fait ſes predeceſſeurs, employera ſon argent propre pour les conſerver; au lieu de vendre les villes qui reſtent encore à l'Eſpagne, il n'épagnera ni ſes troupes, ni ſon propre ſang pour reprendre celles que Louïs XIV. qui ne fait des conquêtes qu'à force d'argent, a achetées & payées. Je n'ai qu'une autre remarque à faire, c'eſt que l'Electeur de Baviere étant de ſon naturel franc, genereux, & vaillant; aime ceux qui ſont de ce caractere, & a de l'averſion pour ceux qui ſont d'un caractere tout oppoſé; & ce n'eſt que par ce ſeul principe qu'il a pour ſa Majeſté une admiration & un reſpect extraordinaire, & qu'il

qu'il a pour le Roy de France une si violente averſion.

Si cette campagne nous promet plus que la campagne paſſée, aprés Dieu nous en ſommes redevables aux ſoins tout à fait infatigables du Roy. Sa Majeſté eſt ſans contredit l'ame de la confederation preſente, & le veritable reſſort qui a donné à ce grand corps les mouvemens juſtes & methodiques que j'ai remarqué; je veux dire que c'eſt ſa Majeſté qui a fait reſoudre le Roy d'Eſpagne à confier à l'Electeur de Baviere le Gouvernement des pays-bas; & qui a determiné l'Empereur à faire le Duc de Savoye Generaliſſime des troupes Imperiales en Italie.

Aprés avoir ainſi remarqué ſuccinctement les heureuſes circonſtances où ſont maintenant les Alliez, examinons un peu quel eſt l'état preſent de la France; nous trouverons Louis le Grand malade d'une maladie, dont le ſujet eſt le principal nerf de la guerre; maladie que les plus habiles Medecins ont jugée incurable, & tout à fait contagieuſe, depuis qu'un grand nombre de Marchans de Paris, de Bourdeaux, de Lion, & de pluſieurs autres villes ont fait banqueroute.

L'argent eſt veritablement rare en France,

France, & il ne faut pas s'en étonner, aprés les grandes ſommes que cette Couronne a dépenſées à corrompre des gens chez les Alliez, & ſur tout en Angleterre. Perſonne ne peut nier cette verité; mais ſi quelques opiniâtres n'en veulent pas convenir, qu'ils me diſent un peu pourquoi le Roy de France fait tant de nouvelles impoſitions ſur ſes ſujets? Ne ſont-ils pas aſſez pauvres? Pourquoi fait-il pour de l'argent tant de Magiſtrats inutiles? Manque-t-on de ces ſortes de gens qui comme des chenilles mangent tout ce qui ſe trouve à leur portée? Pourquoi vend-t-il la Nobleſſe, en faiſant de quatre mille faquins quatre mille gentilshommes, à mille écus la piece; choſe inouie & ſans exemple? Manque-t-on de Gentilshommes en France? Et ne faut-il que de l'argent pour faire un veritable gentilhomme? Mais ce n'eſt pas-là tout, il y a une choſe encore qui prouve plus clairement l'extréme neceſſité du Roy de France. Il a créé quarante crieurs de vieux haillons, de vieux ſouliers, & de vieux chapeaux pour deux cents livres la piece; que ſignifie je vous prie cette baſſeſſe, ſinon que Louis XIV. joue de ſon reſte. Il paroît là-dedans quelque choſe de ſi vilain, de ſi bas, & de ſi

peu

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Conſiderations ſur ce que le Roy de France cherche des Mediateurs.* 2. *Reflexions ſur un Libelle imprimé à Rome.* 3. *Courte digreſſion là-deſſus.* 4. *Reflexions ſur les lettres de l'Empereur & du Roy d'Eſpagne au Pape.* 5. *Reflexions ſur les offres que le Roy de France fait au Duc de Savoye.* 6. *Examen des veritables cauſes de ces offres.*

Du Vendredi, 22 Avril 1692.

NOus voyons au travers de toute la fierté du Roy de France combien il craint ſes alliez : Nonobſtant les grandes armées qu'il a ſur pié, nous avons une preuve qui approche de la demonſtration, qu'il aprehende extrémement la campagne prochaine, & qu'il craint une revolution qui ſoit fatale à ſa gloire. Il voit preſque toute l'Europe bandée contre lui, il voit ſes cofres épuiſez, ſes ſujets entierement ruïnez, & mécontens de ſon Gou-

Gouvernement, ou pour mieux dire las de ſes opreſſions barbares & tiranniques, qui durent depuis long-temps; tout cela eſt aſſez capable de lui cauſer de la crainte, à moins qu'on ne ſupoſe qu'il ne connoît pas le triſte eſtat où il eſt. Mais nous avons ſujet de croire qu'il le connoît & qu'il le ſent, puiſqu'il rabat quelque choſe de ſon orgueil & de ſa fierté ordinaire, comme il paroît par les peines qu'il ſe donne à trouver des Mediateurs, par les ombrages qu'il tâche de donner aux Princes d'Italie des forces Imperiales, & par les portraits reïterez qu'il fait au Pape du danger qui menace la Religion Catholique, & la liberté des Princes & des Etats d'Italie. C'eſt dans cette vûë qu'il s'eſt imprimé à Rome un Libelle, intitulé *Conſiderations ſur la Ligue d'Auſbourg*, dans lequel on tâche de prouver, que l'alliance où ſont aujourd'huy tant de puiſſances contre la France, eſt une Ligue Proteſtante, qui n'a pour but que d'extirper la Religion Catholique, & d'établir le Proteſtantiſme. Ce diſcours s'adreſſe au Pape, & l'Auteur a pour but de luy repreſenter le danger auquel la Religion Catholique & les libertez de l'Italie ſont expoſées, ſi ſa Sainteté tarde plus long-temps à procurer la

peu digne de la grandeur de ce Prince, qu'il y aura peut-être des gens qui croiront volontiers que c'eſt un compte fait à plaiſir pour faire rire les Anglois, ou pour tourner en ridicule cet orgueilleux Monarque ; mais c'eſt une verité au pié de la lettre ; mais une verité aſſez comique pour en faire le ſujet d'une farce à la prochaine foire de la S. Barthelemi.

Pour guerir nos Mécontens de l'erreur où ils ſont d'adorer s'il faut ainſi dire leur idole Louis XIV. je ſouhaiterois qu'ils fuſſent en France & par conſequent ſous ſa domination pour ſix mois ſeulement. Le tems eſt court, mais il eſt aſſez long pour les faire repentir de leurs murmures contre le gouvernement de leurs Majeſtez, le plus doux & le plus commode qui fut jamais. Pour eſtre convaincu de la miſere & du malheur d'une Nation qui gemit ſous un Gouvernement tirannique, & du bonheur d'un peuple qui vit tranquillement ſous la protection d'un Gouvernement, où tout ſe fait ſelon les lois ; il ne faut que jetter les yeux ſur la France & ſur l'Angleterre, & comparer le miſerable état des François, avec l'état floriſſant des Anglois. Il n'y a que la difference du Gouvernement qui face de la diffe-

difference entre les ſujets de ces deux Etats. Si cela eſt, & ce l'eſt aſſeurément, il eſt impoſſible que tout homme qui a le ſens commun ſouhaite le Gouvernement de France. Quoiqu'il en ſoit il y a parmi nous des gens, qui ſe croient auſſi ſages que qui que ce ſoit, & qui ne laiſſent pas d'eſtre ridicules à cet égard. Une telle infatuation eſt d'une ſi étrange nature, que la charité ne ſait comment ſouhaiter la gueriſon de ceux qui en ſont malades ; puiſqu'il n'y a qu'une fatale experience qui les puiſſe convaincre de leur erreur.

L'HI-

peu digne de la grandeur de ce Prince, qu'il y aura peut-être des gens qui croiront volontiers que c'eſt un compte fait à plaiſir pour faire rire les Anglois, ou pour tourner en ridicule cet orgueilleux Monarque ; mais c'eſt une verité au pié de la lettre ; mais une verité aſſez comique pour en faire le ſujet d'une farce à la prochaine foire de la S. Barthelemi.

Pour guerir nos Mécontens de l'erreur où ils ſont d'adorer s'il faut ainſi dire leur idole Louis XIV. je ſouhaiterois qu'ils fuſſent en France & par conſequent ſous ſa domination pour ſix mois ſeulement. Le tems eſt court, mais il eſt aſſez long pour les faire repentir de leurs murmures contre le gouvernement de leurs Majeſtez, le plus doux & le plus commode qui fut jamais. Pour eſtre convaincu de la miſere & du malheur d'une Nation qui gemit ſous un Gouvernement tirannique, & du bonheur d'un peuple qui vit tranquillement ſous la protection d'un Gouvernement, où tout ſe fait ſelon les lois ; il ne faut que jetter les yeux ſur la France & ſur l'Angleterre, & comparer le miſerable état des François, avec l'état floriſſant des Anglois. Il n'y a que la difference du Gouvernement qui face de la

diffe-

Digitized by Google

difference entre les ſujets de ces deux Etats. Si cela eſt, & ce l'eſt aſſeurément, il eſt impoſſible que tout homme qui a le ſens commun ſouhaite le Gouvernement de France. Quoiqu'il en ſoit il y a parmi nous des gens, qui ſe croient auſſi ſages que qui que ce ſoit, & qui ne laiſſent pas d'eſtre ridicules à cet égard. Une telle infatuation eſt d'une ſi étrange nature, que la charité ne ſait comment ſouhaiter la gueriſon de ceux qui en ſont malades ; puiſqu'il n'y a qu'une fatale experience qui les puiſſe convaincre de leur erreur.

L'HI-

peu digne de la grandeur de ce Prince, qu'il y aura peut-être des gens qui croiront volontiers que c'eſt un compte fait à plaiſir pour faire rire les Anglois, ou pour tourner en ridicule cet orgueilleux Monarque ; mais c'eſt une verité au pié de la lettre ; mais une verité aſſez comique pour en faire le ſujet d'une farce à la prochaine foire de la S. Barthelemi.

Pour guerir nos Mécontens de l'erreur où ils ſont d'adorer s'il faut ainſi dire leur idole Louis XIV. je ſouhaiterois qu'ils fuſſent en France & par conſequent ſous ſa domination pour ſix mois ſeulement. Le tems eſt court, mais il eſt aſſez long pour les faire repentir de leurs murmures contre le gouvernement de leurs Majeſtez, le plus doux & le plus commode qui fut jamais. Pour eſtre convaincu de la miſere & du malheur d'une Nation qui gemit ſous un Gouvernement tirannique, & du bonheur d'un peuple qui vit tranquillement ſous la protection d'un Gouvernement, où tout ſe fait ſelon les lois ; il ne faut que jetter les yeux ſur la France & ſur l'Angleterre, & comparer le miſerable état des François, avec l'état floriſſant des Anglois. Il n'y a que la difference du Gouvernement qui face de la diffe-

difference entre les ſujets de ces deux Etats. Si cela eſt, & ce l'eſt aſſeurément, il eſt impoſſible que tout homme qui a le ſens commun ſouhaite le Gouvernement de France. Quoiqu'il en ſoit il y a parmi nous des gens, qui ſe croient auſſi ſages que qui que ce ſoit, & qui ne laiſſent pas d'eſtre ridicules à cet égard. Une telle infatuation eſt d'une ſi étrange nature, que la charité ne ſait comment ſouhaiter la gueriſon de ceux qui en ſont malades ; puiſqu'il n'y a qu'une fatale experience qui les puiſſe convaincre de leur erreur.

L'HI-

peu digne de la grandeur de ce Prince, qu'il y aura peut-être des gens qui croiront volontiers que c'eſt un compte fait à plaiſir pour faire rire les Anglois, ou pour tourner en ridicule cet orgueilleux Monarque ; mais c'eſt une verité au pié de la lettre ; mais une verité aſſez comique pour en faire le ſujet d'une farce à la prochaine foire de la S. Barthelemi.

Pour guerir nos Mécontens de l'erreur où ils ſont d'adorer s'il faut ainſi dire leur idole Louis XIV. je ſouhaiterois qu'ils fuſſent en France & par conſequent ſous ſa domination pour ſix mois ſeulement. Le tems eſt court, mais il eſt aſſez long pour les faire repentir de leurs murmures contre le gouvernement de leurs Majeſtez, le plus doux & le plus commode qui fut jamais. Pour eſtre convaincu de la miſere & du malheur d'une Nation qui gemit ſous un Gouvernement tirannique, & du bonheur d'un peuple qui vit tranquillement ſous la protection d'un Gouvernement, où tout ſe fait ſelon les lois ; il ne faut que jetter les yeux ſur la France & ſur l'Angleterre, & comparer le miſerable état des François, avec l'état floriſſant des Anglois. Il n'y a que la difference du Gouvernement qui face de la diffe-

difference entre les ſujets de ces deux Etats. Si cela eſt, & ce l'eſt aſſeurément, il eſt impoſſible que tout homme qui a le ſens commun ſouhaite le Gouvernement de France. Quoiqu'il en ſoit il y a parmi nous des gens, qui ſe croient auſſi ſages que qui que ce ſoit, & qui ne laiſſent pas d'eſtre ridicules à cet égard. Une telle infatuation eſt d'une ſi étrange nature, que la charité ne ſait comment ſouhaiter la gueriſon de ceux qui en ſont malades ; puiſqu'il n'y a qu'une fatale experience qui les puiſſe convaincre de leur erreur.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. Considerations sur ce que le Roy de France cherche des Mediateurs. 2. Reflexions sur un Libelle imprimé à Rome. 3. Courte digression là-dessus. 4. Reflexions sur les lettres de l'Empereur & du Roy d'Espagne au Pape. 5. Reflexions sur les offres que le Roy de France fait au Duc de Savoye. 6. Examen des veritables causes de ces offres.

Du Vendredi, 22 Avril 1692.

NOus voyons au travers de toute la fierté du Roy de France combien il craint les alliez : Nonobstant les grandes armées qu'il a sur pié, nous avons une preuve qui approche de la demonstration, qu'il aprehende extrémement la campagne prochaine, & qu'il craint une revolution qui soit fatale à sa gloire. Il voit presque toute l'Europe bandée contre lui, il voit ses cofres épuisez, ses sujets entierement ruïnez, & mécontens de son Gou-

Gouvernement, ou pour mieux dire las de ſes opreſſions barbares & tiranniques, qui durent depuis long-temps; tout cela eſt aſſez capable de lui cauſer de la crainte, à moins qu'on ne ſupoſe qu'il ne connoît pas le triſte eſtat où il eſt. Mais nous avons ſujet de croire qu'il le connoît & qu'il le ſent, puiſqu'il rabat quelque choſe de ſon orgueil & de ſa fierté ordinaire, comme il paroît par les peines qu'il ſe donne à trouver des Mediateurs, par les ombrages qu'il tâche de donner aux Princes d'Italie des forces Imperiales, & par les portraits reiterez qu'il fait au Pape du danger qui menace la Religion Catholique, & la liberté des Princes & des Etats d'Italie. C'eſt dans cette vûë qu'il s'eſt imprimé à Rome un Libelle, intitulé *Conſiderations ſur la Ligue d'Auſbourg*, dans lequel on tâche de prouver, que l'alliance où ſont aujourd'huy tant de puiſſances contre la France, eſt une Ligue Proteſtante, qui n'a pour but que d'extirper la Religion Catholique, & d'établir le Proteſtantiſme. Ce diſcours s'adreſſe au Pape, & l'Auteur a pour but de luy repreſenter le danger auquel la Religion Catholique & les libertez de l'Italie ſont expoſées, ſi ſa Sainteté tarde plus long-temps à procurer la

paix aux Princes Catholiques. Ce Libelle me fut envoyé comme une piece rare, d'abord qu'il parut à Paris ; mais en verité c'eſt un Libelle qui ne merite pas de réponſe. Toutes ſes raiſons ne vont qu'à prouver, que les dangers dont il parle ſont à craindre, parce que les Proteſtans Confederez ſont ſuperieurs en nombre. Mais ce raiſonnement eſt pitoyable, & voicy comment je le prouve. L'alliance entre le Roy de France & le grand Seigneur tend à abolir le Chriſtianiſme, & à établir le Mahometiſme, puiſque le nombre des infideles eſt ſuperieur à celuy des François. Je ne m'étendrai point ſur ce Libelle ; mais comme l'Auteur releve beaucoup le zele du Roy de France pour la Religion Catholique, qu'il me ſoit permis de faire une petite digreſſion pour examiner, ſi ſon zele eſt un zele de cette nature ; ou ſi le fils aîné de l'Egliſe luy-même eſt Chrétien ou non.

Pluſieurs raiſons me determinent à croire, que le Roy de France eſt plûtoſt Mahometan que Chrétien, parce que je vois, dans ſa conduite pluſieurs principes des Princes Mahometans ; tels ſont ſa cruauté avec laquelle il traite ſes ſujets, ſa puiſſance deſpotique avec laquelle il les gouverne ; puiſſance qu'il

qu'il a portée plus loin qu'on ne l'avoit jamais vûë en France du temps de ſes Predeceſſeurs ; ſon ambition ſans bornes, & la maniere barbare avec laquelle il fait la guerre, inconnuë juſqu'ici aux Chrétiens, & qui n'a jamais eſté pratiquée que par les infideles. D'ailleurs quand je conſidere les maux & les outrages que ce Prince a faits à la Religion Catholique, je ne ſaurois m'empêcher de croire qu'il n'a pour elle que de l'averſion. S'il eſtoit veritablement Catholique Romain, auroit-il ruiné tant d'Egliſes conſacrées à la divinité qu'il fait profeſſion de ſervir, comme il a fait ſur le Rhin ; & auroit-il épouſé les interêts des Turcs comme il a fait en Hongrie, & comme il fait encore de l'heure qu'il eſt, contre une Religion pour laquelle il eſt obligé de mourir.

Mais un Mahometan ſe plaindra peut-étre que je fais tort à ſa Religion, & dira, que tant s'en faut qu'elle permette aux gens de violer leur parole & leur ſerment ſous quelque pretexe que ce ſoit, qu'elle leur recommande étroitement le contraire ; & qu'ainſi il n'y a nul ſujet de ſoupçonner que le Roy de France ſe face Mahometan. Car quoyqu'il ſoit vray, qu'il tâche d'extirper

la Religion Catholique, cependant comme il n'a point érigé juſqu'ici de Moſquées à Mahomet, & qu'il eſt dans des principes qui ne ſauroient s'accorder avec la Loy de ce Profete, il eſt plus que probable, qu'il a pour but d'extirper toutes les Religions du Monde, & d'y introduire l'Atheïſme en leur place. A la verité ce raiſonnement n'eſt pas ſi mal à propos ni ſi ridicule qu'il paroît d'abord, ſi on l'enviſage comme il faut. Car ſi nous conſiderons la vie ſcandaleuſe que le Roy de France a menée? ſi nous faiſons reflexion aux frequentes violations de ſa parole, de ſes ſermens, & de ſes traitez les plus ſolemnels, ſi nous faiſons attention à ſes barbaries, à ſes fraudes & à ſes artifices, nous ne ſaurions nous empêcher de conclure, qu'un tel homme n'a point de Religion, & qu'il eſt un Athée du premier ordre. Ce qu'il a fait en ramenant par violence tant de Proteſtans dans la Communion de l'Egliſe Romaine, eſt un foible argument pour prouver ſon Chriſtianiſme; puiſque tout le monde ſait que dans le même temps qu'il perſecutoit ſes ſujets Huguenots avec tant de cruauté, il ſecouroit les Proteſtans en Hongrie contre l'Empereur, qui vouloit auſſi les convertir.

Mais

Mais je laiſſe le Roy de France comme il eſt, & je reprens le fil de mon diſcours.

Je ne deciderai point ici quelles ont eſté les raiſons qui ont obligé le Pape d'écrire à l'Empereur & au Roy d'Eſpagne; s'il l'a fait par complaiſance pour le Roy de France, ou comme eſtant touché du miſerable eſtat de la Chrétienté, c'eſt ce que je ne ſai point. Ce qu'il y a de certain eſt qu'il a écrit à ces deux Princes pour les exhorter à la paix. Nous avons vû ce qu'ils ont répondu, ce que le Roy de France doit eſperer de la mediation de ſa Sainteté, & à quelles conditions on veut luy donner la paix. Ils declarent que toutes leurs démarches ne tendent qu'à rétablir les traitez des Pyrenées & de Weſtphalie, & nullement à conquerir toute la France, ou les Provinces qui luy appartenoient avant ce temps-là; & ajoûtent de plus, qu'ils ne feront jamais une paix ſeparée, au prejudice de leurs Aillez.

Toute perſonne de bon ſens trouvera ces propoſitions tres-raiſonnables; & en effet il eſt impoſſible de faire autrement une paix ſolide, parce que le ſeul moyen de la rendre ferme & durable, c'eſt d'égaler la balance entre l'Allemagne, la France, & l'Eſpagne, ce qui ne ſe

Digitized by Google

peut faire qu'en reduiſant la France ſur le pié où Elle étoit lors des traitez des de Munſter & des Pyrenées. C'étoit-là le but qu'avoient les Alliez dans la derniere guerre, & c'eſt cela même ſur quoi inſiſta ſi fort ſa Majeſté, alors Prince d'Orange, durant le traité de Nimegue, comme Monſieur le Chevalier Temple le remarque divinement bien dans ſes memoires : Mais la foibleſſe des Eſpagnols, la diviſion des Allemans, l'irreſolution & l'incertitude perpetuelle de nôtre Cour, & la violente paſſion qu'avoient les Etats Generaux de faire la paix, plûtoſt que la force des François, empêcherent l'effet d'un ſi bon & ſi ſage deſſein : & ainſi s'évanouirent les eſperances que l'Europe avoit concuës de voir ſes Habitans dans une longue & heureuſe paix. J'ai tâché de montrer dans ma precedente combien cette campagne nous donne lieu de mieux eſperer que la campagne paſſée, parce qu'entre pluſieurs autres favorables circonſtances, les Alliez ſont dans une ſi bonne correſpondance ; & s'il eſt vrai que leurs diviſions furent la veritable cauſe qui fit échouër leur deſſein dans la guerre precedente, qui tendoit à mettre la France à la raiſon ; nous avons raiſon d'eſperer qu'ils viendront

dront à bout preſentement de ce qu'ils ne pûrent executer alors.

La France a eu deſſein dés le commencement de cette guerre, de rompre la confederation, comme il paroît par toutes ſes démarches : Mais comme l'Empereur & le Roy d'Eſpagne ſont ſi fort intereſſez dans la querelle, il ſemble que Louis XIV. n'a pas beaucoup compté ſur la mediation du Pape. Soit que ce ſoit cela, ou qu'il veuille avoir plus d'une corde à ſon arc, il a tourné tous ſes ſoins du côté du Duc de Savoye, dans l'eſperance qu'il pourroit gagner ſon Alteſſe Royale plus aiſément qu'aucun des autres Princes Alliez. Il a crû qu'aprés la priſe de Nice, de Ville-Franche, & de Montmeillan, ce Prince ne refuſeroit jamais ſon amitié, & ſe laiſſeroit aller indubitablement à quitter le parti, s'il lui offroit de lui rendre ces places, & de le remettre en poſſeſſion de tout ce qu'il a pris ſur lui. Pour cet effet Monſieur de Chanlai, l'homme de foi de defunt Monſieur de Louvois, fut chargé de paſſer en Piemont pour faire ces propoſitions au Duc de Savoye, & pour rendre à ſon Alteſſe Royale la lettre obligeante que le Roy de France luy écrivoit de ſa propre main, & pour l'aſſeurer en même tems

de la sincerité de ses intentions. Mais jamais homme ne fut plus trompé que Louïs XIV. Car le Duc rejetta non seulement ses offres avec mépris, mais ne voulut pas même voir son Envoyé, ni recevoir sa lettre. Quelle mortification pour un Monarque si fier ! Son Alteſſe Royale a de plus declaré qu'Elle n'entendroit jamais à aucun accommodement avec la France ; & qu'Elle n'abandonneroit jamais l'interêt des Alliez. On ne sauroit asseurément jamais assez loüer une resolution si vigoureuse ; & l'Histoire ne nous fournit guere d'exemples de cette nature : Qu'il me soit donc permis de dire que la fermeté de son Alteſſe Royale aproche fort de celle que le Prince d'Orange alors, & aujourd'huy nôtre Roy, fit paroître en Hollande contre les charmans attraits de la souveraineté des Provinces-Unies qu'on luy offrit, dans l'esperance qu'il pourroit se laisser prendre par là.

Diverses lettres de Turin nous ont apris ces particularitez, mais nous avons encore feu le détail de cette negotiation secrete par le moyen d'un Livre imprimé à Paris par ordre du Roy de France, sous le titre de *Memoire des offres faites au Duc de Savoye par le Roy de France.* Je ne m'étendrai pas davantage

sur

ſur ce Livre, & je n'examinerai point non plus les raiſons qu'on a euës de le faire imprimer à Paris; car ces raiſons-là ſont ſi claires, que tout le monde peut les découvrir facilement. Il ne ſeroit pas moins inutile de nous amuſer à faire des remarques ſur la lettre circulaire que Monſr. Amelot Ambaſſadeur de France en Suiſſe a écrite aux Cantons ſur le même ſujet. Dans laquelle il exalte ſi fort le penchant de ſon Maître pour la paix de l'Italie, & inſinuë adroitement la grande reconnoiſſance que les Cantons doivent avoir de la parfaite confiance que le Roy tres-Chrétien met en eux, & dont il a donné des marques en conſentant qu'ils fuſſent les Depoſitaires de Ville-Franche & de Nice, juſqu'à la concluſion d'une paix generale. Je pourrois fort aiſément refuter ce qu'il dit, mais je laiſſe cette matiere pour examiner quelle peut étre la veritable cauſe des offres obligeantes que le Roy de France a faites au Duc de Savoye.

Cette démarche paroît ſi contraire à ce qu'il avoit accoûtumé de faire, & ſi opoſée à ſa hauteur ordinaire, que nous ne pouvons nous empêcher de conclure, qu'elle procede ou d'un principe de conſcience, ou d'un principe de puſil-

lanimité, causée par la crainte d'un danger éminent. Je suis seur que la conscience n'a point de part aux propositions qu'on a faites au Duc de Savoye; car si le Roy de France se croyoit obligé de restituër à ce Prince ce qu'il luy a pris; il se croiroit obligé par le même principe à restituër à l'Empire & à l'Espagne tant de Provinces & tant de villes qu'il luy a enlevées. Mais on me dira peut-étre que c'est par des égards particuliers qu'il a pour son Alteſſe Royale, & par pure affection pour les Princes d'Italie & pour les Suisses: Je répons en un mot, que le Roy de France n'a pas le moindre degré de vertu, & qu'il ne sait du tout ce que c'est que generosité. Nous devons donc conclure par consequent que la crainte des dangers éminents où il se trouve l'a forcé à se relâcher & à faire ces propositions. Pour savoir quels sont ces dangers, considerons seulement que la France étant toute ouverte du côté de l'Italie, la guerre en ce pays-là est une dangereuse épine au pié du Roy de France, car il a fort à craindre que les Alliez ne facent irruption dans le cœur de son Royaume: D'ailleurs il a esté forcé de rapeller une partie de ses forces de Piemont pour défendre ses côtes, & pour ren-

renforcer ſon armée de Flandres, où il étoit menacé d'une autre irruption. Voilà les veritables motifs qui ont obligé le Roy de France d'offrir la paix au Duc de Savoye ; quelque choſe qu'il puiſſe dire & dont il puiſſe ſe vanter dans le memoire que j'ay déja cité.

J'avois deſſein dans ma precedente de prouver par les heureuſes circonſtances où ſont les Alliez, que cette campagne a l'air d'être avantageuſe aux Confederez, & fatale aux François ; j'ay fait voir dans celle-cy la même verité par les démarches même du Roy de France, & je croi que je l'ai miſe dans tout ſon jour.

Mais je voudrois fort ſavoir avant que de finir comment le Roy de France reçut la nouvelle que ſon amitié avoit eſté mépriſée, ſes offres rejettées, & que le Duc de Savoye luy renvoyoit ſa lettre. Je n'ai pas moins de curioſité de ſavoir en quels termes il jura la ruïne de ce glorieux Prince ; & s'il dormit tranquillement aprés avoir reçû ces triſtes nouvelles.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Que la priſe de Namur ne decide pas de l'évenement de cette guerre, non plus que de celui de cette campagne.* 2. *Reflexions ſur les mouvemens des Allemans.* 3. *Conſiderations ſur le Duc de Savoye.* 4. *On doit s'attendre à de grandes expeditions cet Eté.* 5. *Deux reflexions generales ſur l'état des Alliez, & ſur celui du Roy de France.*

Du Samedi 9. Juillet 1692.

JE demeure d'accord que la priſe de Namur eſt une perte conſiderable pour les Eſpagnols, & par conſequent pour tous leurs Alliez; mais qu'elle decide ſi fort du ſort de cette guerre, c'eſt ce que je dois nier; & il me ſemble que ceux qui l'afirment ſi poſitivement, doivent au moins dire les raiſons ſur leſquelles ils fondent leur ſentiment. Mais pour cela ils ſont vos ſerviteurs, ils ſont au deſſus de cette juſte maxime, & cette regle n'a pas été faite

te pour eux. Ils ſe contenteront peut-être de vous dire à l'oreille, au moins quelques-uns, que la perte de cette place entraîne la perte de tout le Brabant; que l'Evéque de Liege eſt perdu pour jamais; & que les frontieres de Hollande demeurant expoſées aux entrepriſes des François, les Hollandois ne peuvent s'empécher de penſer à faire une paix ſeparée avec la France, comme ils firent en 1678. A la verité ſi la priſe de Namur produiſoit pour les François des effets auſſi heureux, & pour les Alliez des éfets auſſi funeſtes, que ces gens voudroient le faire accroire, je ne nierois pas en ce cas qu'elle ne decidât preſque du ſort de cette guerre: Mais j'eſpere de faire voir fort aiſément, que ces Meſſieurs ſe trompent fort en leur calcul; & qu'ils regardent la priſe de Namur au travers d'un Microſcope, pour la faire paroître plus grande qu'elle n'eſt. Je ſai que le Brabant demeure expoſé aux incurſions des François; mais on doit m'accorder auſſi, que tant que nôtre armée y ſera, cette province ſera ſufiſamment à couvert; & que pendant l'hiver nous pouvons auſſi la couvrir en mettant de fortes garniſons dans pluſieurs de ſes places, & bloquer ainſi les François dans Namur, comme on les

a déja bloquez dans Mons par la garnison de Bruxelles. Et comme je ne vois pas que le Brabant soit en si grand danger que nos Pensionnaires de France voudroient nous le faire accroire, j'avoüe aussi que mes yeux ne sont pas assez bons & assez perçans pour voir que la ruine de l'Evêque de Liege soit inévitable. Nous avons une bonne Armée pour couvrir ce pays; & quoiqu'il semble que le Marquis de Boufflers le menace, cependant je ne puis pas croire qu'il ose faire quelque entrepriſe de ce coté-là : Et le honteux échec qu'il reçut la compagne derniere devant la ville de Liege, est encore assez recent dans la memoire pour lui craindre un semblable revers. Le Brabant & l'Evêché de Liege étant entre les Hollandois & les François, les Hollandois n'ont du tout rien à craindre, tant qu'ils auront une telle barriere; ce qui sufit pour confondre les Emissaires de la France. Mais supoſons (ce qui n'est pas) que la province de Brabant & de Liege periclitent autant qu'on le dit, les villes frontieres des Etats sont-elles des places si peu considerables, qu'elles se rendent à la vûë des François? Pour moi je ne saurois le croire; mais je crois tout au contraire, que les garnisons de Maestricht,

ſtricht, de Boleduc, & de Breda, incommoderoient autant les François, que les François pourroient incommoder les Hollandois. Je ne voi pas enfin pourquoi les Etats doivent ſi tôt penſer à la paix, que nos mécontens voudroient leur faire accroire par leurs flateries : Car quoique les Hollandois ſoient gens de grande prevoyance, j'oſe pourtant dire, qu'il n'y a jamais eu rien de plus chimerique que d'eſperer qu'ils feront une paix ſeparée.

En voilà aſſez je croi, pour montrer que la perte de Namur n'eſt pas d'une auſſi funeſte conſequence aux Alliez, que nous le diſent quelques-uns, je veux même qu'ils ſe tinſent ſeulement ſur la défenſive. Mais pour mieux faire voir l'erreur groſſiere de nos mécontens, il n'y a qu'à tourner la medaille, je veux dire qu'il n'y a qu'à conſiderer que les Alliez agiſſent ofenſivement, & que les François ſont bien empreſſez à ſe défendre, bien loin d'être en état de pouſſer plus loin leurs conqueſtes. Les Allemans ont enfin paſſé le Rhin; Le Duc de Savoye commence d'entrer en action, auſſi-bien que les Eſpagnols en Catalogne : Nôtre Armée de Flandres attend avec impatience qu'on l'employe à quelque choſe; & outre cela,

la

la France eſt menacée d'un autre coté d'un coup encore plus dangereux. La plûpart des Princes Chrêtiens ſont en guerre contre le Roy de France ; & c'eſt la premiere fois je croi qu'ils agiſſent tous enſemble, & la premiere fois par conſequent que le Roy de France ſe trouve obligé de leur faire tête. Pendant les deux dernieres campagnes nôtre Armée a été ſi fort occupée à reduire l'Irlande, que nous n'avons pû agir que peu ou point contre la France ; & au commencement de celle-ci le Roy de France a pris Namur avec toutes ſes forces, n'ayant d'autres Ennemis à combatre que les Anglois, les Hollandois, & le peu de troupes que l'Eſpagnol a dans les Pays-bas. Tout le monde convient que le Roy de France n'eût oſé aſſieger Namur, ſi les Allemans euſſent été ce printems ſur le Rhin d'auſſi bonne heure, que nôtre Armée s'étoit miſe en campagne en Flandres ; Mais maintenant le coup eſt fait, & il ne reſte qu'à reparer le mal s'il eſt poſſible.

Quiconque ſe donnera la peine de conſiderer les mouvemens que les François ont faits ſur le Rhin ces deux dernieres campagnes, & comment ils ont évité en paſſant & repaſſant cette riviere toutes les occaſions d'en venir aux mains

mains avec les Allemans, quelques éforts qu'ayent fait ceux-ci pour les engager à quelqu'action decisive, demeurera d'accord avec moi, que les Allemans ont pris cet Eté le seul parti qu'il falloit prendre pour serrer les François de ce coté-là ; car ils ne peuvent s'empécher ou d'en venir à une bataille, ou à fuir devant leurs ennemis. Ils n'auroient jamais été reduits à une telle extremité, si les Allemans n'avoient pas separé leur Armée en deux corps ; ce qui étoit si evident & si naturel, que presque tout le monde s'est étonné que l'Electeur de Saxe & le General Caprara n'ayent pas fait la même chose l'Eté passé ; & c'est pour cela que des officiers considerables de cette Armée n'ont pas été peu soupçonnez ; & selon toutes les aparences ces soupçons n'étoient pas mal fondez. Quoiqu'il en fût, il y a presentement deux Armées sur le Rhin, l'une en deça, l'autre en delà de ce Fleuve ; & toutes deux se communiquent par le moyen d'un pont ; De sorte qu'il y a esperance que nous entendrons bien-tôt parler de quelque action, ou tout au moins, que nous aprendrons bien-tôt que les Allemans ont entrepris quelque chose : Ce n'est pas une petite question entre les Politiques de savoir, si les Al-

Allemans doivent entreprendre quelque ſiege, ou s'ils doivent s'ouvrir par les armes un chemin pour aller en France; & je trouve que le ſentiment le plus general eſt pour le premier, c'eſt à dire qu'il eſt plus avantageux aux Allemans, & plus ſeur pour eux d'aſſieger quelque place conſiderable, pour s'aſſeurer des quartiers d'hiver dans le pays de leur Ennemi, ce qui ſeroit en quelque maniere quelque choſe de deciſif, que d'entreprendre de s'ouvrir par les armes un paſſage en Lorraine, à moins que les François ne ſoient ſi foibles qu'ils ne ſoient pas en état de leur faire tête. Voilà l'état de nos affaires d'Allemagne, où Monſieur de Lorge ſe trouve ſi fort embaraſſé, qu'il dépêche tous les jours divers Exprez au Roy ſon Maître pour lui demander du ſecours.

Si l'état des affaires d'Allemagne nous fait eſperer des ſuccés heureux, nous n'avons aucun ſujet de nous plaindre de nos affaires de Piemont. Le Duc de Savoye va ſe mettre à la tête d'une puiſſante Armée, qui menace ou d'aſſieger Pignerol, ou paſſer directement en France: Les François ont peu de troupes en ce pays-là, & n'ont pour toute frontiere que la ſeule ville de Pignerol; ainſi je ne ſuis pas ſurpris de l'empreſſe-

preſſement qu'ils font paroitre pour la conſervation de cette place. Pignerol pris toutes les affaires des François tombent en Italie, & leurs Ennemis ont une belle porte ouverte pour aller facilement prendre des quartiers d'hiver juſques dans le cœur de la France : Mais ſupoſons que le Duc de Savoye n'ait pas deſſein d'aſſieger Pignerol de peur qu'il ne lui falut trop de tems pour ſe faire un paſſage de ce côté-là, cela n'empéche pas qu'il ne puiſſe entrer en France d'un autre côté ; de ſorte que je compte que nous reüſſirons infailliblement de ce côté-là, ſi l'on veut profiter de l'occaſion favorable qui ſe preſente aujourd'hui.

Quoique les forces Eſpagnoles ne ſoient pas fort conſiderables en Catalogne, elles le ſont aſſez pourtant pour occuper les François de ce côté-là, & peut-étre pour y faire quelques progrés : Quant à nôtre Armée de Flandres, je ſuis ſeur qu'elle ne demande qu'à agir ; & l'impatience que nos troupes ont fait paroître pendant le ſiege de Namur d'en venir aux mains avec les François en eſt une preuve demonſtrative. Nous ne ſommes pas encore en Flandres à la fin de la campagne, comme certaines gens nous le diſent ; & trois mois ſont autant

tant de tems qu'il en faut pour produire quelque grande action. Que les troupes de Hanover joignent nôtre armée ; Que les Allemans assiegent Landau, ou qu'ils en viennent aux mains avec les François ; Que le Duc de Savoye entre en action ; laissez embarquer nos troupes, & nous verrons alors si nôtre armée ne s'employera qu'à couvrir le Brabant & le pays de Liege, comme nos mécontens le publient ; & si les Etats de Hollande demanderont, ou accepteront une paix saparée. Cette imagination est si ridicule, qu'elle ne merite pas qu'on y face de plus longues reflexions ; cependant j'espere qu'on me pardonnera si je dis encore, que si l'Evêque de Liege a eu le courage de mépriser la neutralité que la France lui a oferte depuis la prise de Namur, quoique son païs soit plus exposé qu'aucun autre aux incursions des François ; il est tres-dificile de soupçonner les Hollandois en cette occasion d'aucune foiblesse.

Je finirai cette fueille par deux reflexions sur ce que je viens de dire, qui est presque un fait historique. Je dirai donc en premier lieu, que quiconque considerera sans partialité l'état des Alliez ; c'est à dire une puissante armée en Flandres ; une autre entre la Meuse &

la Moſelle ; une ou peut-étre deux ſur le Rhin, ſans compter celle du Duc de Savoye, non plus que celle des Eſpagnols en Catalogne : Toutes ces armées prêtes à fondre de toutes parts, de concert, & en même tems ſur le François, qui ſe tiennent par tout ſur la défenſive, & qui ſont par tout, excepté en Flandres inferieurs en nombre à leurs Ennemis; Quiconque dis-je conſiderera tout cela ſerieuſement, ne pourra s'empêcher de convenir, que cette campagne peut étre ſelon les apparences tres-fatale aux François, non obſtant l'avantage qu'ils ont eu d'abord par la priſe de Namur. Secondement ſi nous ajoûtons à toutes ces conſiderations, que la flote Françoiſe a été défaite par la nôtre; Que les Vaiſſeaux qui reſtent ſont diſperſez par ci par là en divers ports, & ſont en danger d'étre brûlez ; Que les Anglois & les Hollandois ont plus de cent bons vaiſſeaux dans le canal ; Qu'il y a plus de vingt-mille hommes ſur les côtes d'Angleterre, prêts à s'embarquer pour aller faire décente en France ; Que les François ſont reduits à la derniere extrémité ; & que le Roy de France a dans ſon propre ſein je ne ſai combien d'Ennemis: Je ne ſaurois croire qu'un homme qui conſiderera ſerieuſement

ment & ſans preoccupation tout cela, & le peſera meurement & judicieuſement, concluë que Louïs XIV. ſoit dans un état auſſi floriſſant, que nos mécontens ont la vanité & l'effronterie de l'afirmer. Mais nous en parlerons plus amplement dans la ſuite.

L'HI-

Digitized by Google

L'HISTOIRE DU TEMPS.

Reflexions ſur une décente en France.

Du Lundi, 2 Mai 1692.

LE terrible orage qui menace le Roy de France, & dont j'ai touché quelque choſe en paſſant dans ma precedente, eſt la décente des troupes Angloiſes. Je promis dernierement d'en prouver la poſſibilité, & de faire voir que ce ſera quelque choſe de fatal au Roy de France. Je m'en vais travailler de ce pas à m'aquitter de ma parole; & pour cet effet j'examinerai dans mes reflexions ſuivantes. 1. Qu'encore que je ne ſache du tout point les ſecrets du gouvernement, il y a pourtant ſujet de croire qu'un ſemblable deſſein ſoit ſur pié. 2. Que ſa Majeſté eſt capable d'executer un tel deſſein. 3. Que nous en devons eſperer un ſuccés avantageux. 4. Et enfin que le pretendu ſoleil de la France ſouffrira par là une grande

Eclipſe

Eclipſe ſelon toutes les aparences, ſi tant eſt qu'il n'éclipſe pas tout entier.

Les grands preparatifs qui ſe font ici & en Hollande ne nous permettent pas de douter un moment de la realité de cette entrepriſe. Tant d'Ingenieurs qu'on deſtine pour la Flote, & qui ne ſervent de rien à la Mer; un ſi grand train d'artillerie; tant de bateaux qui ne peuvent ſervir qu'à une décente. Le nombre prodigieux de Vaiſſeaux de guerre qui ſont en Mer. Les ordres qu'on a donnez aux Commiſſaires de la Flote de faire des proviſions pour un grand nombre de gens qu'on doit mettre deſſus; la grande quantité de Bombes & d'autres munitions qu'on doit embarquer; tant de Vaiſſeux de tranſport dont on a fait proviſion à ſi grands frais: Tout cela dis-je, ne ſe fait pas pour rien, & me paroit une preuve certaine qu'on a deſſein de faire décente en France. Il y a d'ailleurs une autre raiſon qui n'eſt pas moins forte que la premiere, c'eſt qu'il eſt neceſſaire de faire décente en France, ſi nous conſiderons combien de villes les François tiennent en Flandre & en Allemagne, & combien ces places ſont fortes, & preſque inexpugnables; ſi nous conſiderons que le pays de Flandre où il faut que les armées cam-

Digitized by Google

campent, est si rempli de petites rivieres, de bois, de défilez, & de passages étroits, que les François peuvent facilement avec une bonne armée se tenir sur la défensive, amuser les Alliez, ou se retirer sous le canon de leurs places; si nous considerons qu'ils peuvent faire ce printems ici le même manege qu'ils ont fait en Allemagne pendant les deux campagnes precedentes, c'est à dire passer & repasser le Rhin; si nous considerons tout cela dis-je, nous ne pouvons nous empêcher de conclure, qu'il est necessaire de faire décente en France pour obliger les François à separer leurs forces; & si ce point est une fois gagné, ils ne peuvent plus s'empêcher ou de se batre ou de fuir. Une décente en France étant donc si necessaire, nous pouvons conclure qu'elle se fera, si nous sommes capables d'executer un dessein de cette nature; & c'est ce que je prouverai dans ma seconde reflexion.

Il n'y a que deux choses qui puissent détourner le Roy d'une telle entreprise; c'est ou sa foiblesse, ou les difficultez qu'il y envisage. Je dis quant à la premiere & je soûtiens que sa Majesté est en état d'entreprendre la décente dont je parle, parce qu'Elle n'a plus de Rebelles à reduire ni en Irlande ni en Ecos-

ſe, ni aucun ſoûlevement à craindre en Angleterre ; les mécontens étant des gens qui ne ſont à craindre en aucune maniere, & qu'il faut pour mieux dire compter pour rien ; Elle peut reſerver s'il lui plaît un grand nombre de ſes troupes pour cette expedition. J'ai dit dans ma precedente, qu'il étoit impoſſible aux François de faire décente ſur nos côtes, à moins que d'etre Maîtres de la Mer ; & je dis à preſent, qu'il ne nous ſeroit pas moins difficile ſans le même avantage de faire la même choſe ſur les côtes de France : Mais perſonne je croi ne peut nier, que nous ne ſoyons les Maîtres de la Mer, à moins que de ſupoſer que quatre-vingt-cinq vaiſſeaux de guerre François, ſont plus qu'il ne faut pour plus de ſix-vingt vaiſſeaux Anglois & Hollandois, ce qui me ſemble une ſupoſition abſurde. Et quant aux autres preparatifs neceſſaires, j'ai ſufiſamment montré dans ma premiere reflexion que ſa Majeſté peut les faire, parce qu'ils ſont déja tout faits. *Ad eſſe ad poſſe valet conſequentia.* La ſeule choſe donc qui reſte à conſiderer, eſt la reſiſtance que nous trouverons aparemment en France, & ſi cette reſiſtance eſt aſſez conſiderable pour empêcher ſa Majeſté d'executer le deſſein qu'Elle a formé

a formé de débarquer une armée en France. L'examen de cette queſtion fera une partie de ma troiſiéme reflexion, dans laquelle je prouverai que nous pouvons raiſonnablement eſperer un bon ſuecés de la décente qu'on ſe propoſe de faire.

On ne peut oppoſer à nôtre débarquement que des troupes reglées, ou la Milice; or la France ayant de tous côtez autant d'Ennemis qu'Elle en a, il eſt conſtant qu'Elle aura peu de troupes reglées ſur ſes côtes, excepté en Normandie, ou l'on dit qu'Elle fait camper quelques Irlandois; ſi bien qu'elles ne ſeront défenduës que par la Milice. Or quand nous ſupposerions que la Milice voulût combatre, elle ne fera toujours qu'une foible reſiſtance. Il y a une extréme diference entre la Milice de France & la nôtre: L'aiſe, l'abondance, & la liberté, rend nos peuples courageux & hardis, au lieu que la fatigue, l'indigence, l'opreſſion, & la ſervitude rend les peuples de France lâches, & les décourage entierement. Je pourrois alleguer une infinité d'exemples pour prouver combien peu de cas on doit faire de la Milice Françoiſe, & même de l'Arriere-ban, qui n'eſt compſéque de Nobleſſe; mais je me contenterai d'en raporter

deux qui ſont arrivez dans les dernieres guerres. On fit marcher l'Arriere-ban de la province d'Anjou, qui ſe joignit en Allemagne avec un corps de troupes reglées; mais ils s'aquitterent de leur devoir avec tant de negligence, que les Allemans les firent tous priſonniers. Le ſecond exemple arriva ſur les côtes de Poitou: Les François craignant fort que les Hollandois ne miſſent pié à terre; & les premiers étant dans l'état où ils ſont à preſent, c'eſt-à-dire n'ayant point de troupes reglées pour défendre leurs côtes, firent marcher le Ban & l'Arriere-ban de cette province. Deux Vaiſſeaux Hollandois étant venus par hazard prés de terre, le bruit courut que les Hollandois débarquoient, & là-deſſus la côte fut couverte d'un grand nombre de Milice, mais les Hollandois ayant tiré ſeulement deux coups de canon pour ſe divertir, ces Milices furent tellement épouvantées, & prirent la fuite avec tant de precipitation & de deſordre, qu'il y en eut pluſieurs de noyez au paſſage d'une petite riviere, qui eſt à trois ou quatre lieuës des côtes. Cela ſufit, je croi, pour prouver que la crainte de la Millice Françoiſe ne doit pas empêcher les Anglois de faire décente en France; & ſi ce ſont

là

là tous les obſtacles, il eſt conſtant que nous avons toutes les vrai-ſemblances poſſibles pour eſperer un bon ſuccés de cette expedition. Mais je dis de plus qu'il y a beaucop d'aparence que la Milice de France ſera pour nous au lieu d'étre contre nous, & qu'elle ſe joindra avec nous pour reprimer la tirannie de ſon Roy. Je fonde ma conjecture ſur le concours des choſes qui contribuent tout à c'eſt fait à cela; & pour expliquer ce que autant qu'on le peut attendre de moi, je ferai les conſiderations ſuivantes.

Le Roy de France a oprimé generalement tous ſes ſujets ſans diſtinction de rang ni de qualité. Les Parlemens autrefois ſi fameux par leur autorité & par leur juſtice, ſont maintenant dépouillez de toute leur grandeur, & forcez d'en paſſer par ce que veut le Roy, ſoit juſte ſoit injuſte; de ſorte qu'ils n'ont aujourd'hui que le nom de ce qu'ils ont eu autrefois. La nobleſſe du premier & du ſecond rang, auſſi-bien que les villes libres ont perdu tous leurs privileges. Le commun peuple gemit ſous une ſi grande opreſſion que la condition des eſclaves qui ſont dans les fers des Turcs ou des autres Infideles, eſt preferable à celle des Payſans de France. Il y a une province en France

où les Payſans ne mangent du pain qu'une ou deux fois le mois ; & pour ce qui eſt de viande, ils ſont pluſieurs années qu'il n'en ont point du tout : Et quoi qu'ils travaillent aux vignes, ils n'ont rien à boire que de l'eau. Quoique le grain croiſſe aſſez bien dans leur pays, quoiqu'ils ayent en abondance du vin, & toute ſorte de bétail ; cependant les tailles & les autres impoſitions aux quelles ils ſont taxez, ſont ſi exorbitantes, qu'ils ſont contraints de vendre leurs grains, leurs vins, & leurs beſtiaux pour les payer & de ſe nourrir d'herbes & de fruits. La verité eſt que leur condition eſt ſi triſte, qu'on ne peut jamais trop la deplorer. Etant dans ce pays-là, il y a déja quelques années ; tems qui étoit alors pour eux un tems d'or, en comparaiſon d'aujourd'hui ; & voyant les Habitans du pays du monde le plus abondant plongez dans une profonde miſere, & en un mot les plus miſerables de tous les hommes, j'eus beaucoup de peine à cacher les ſentimens de pitié & de compaſſion qu'une miſere ſi dificile à croire, à moins que de s'en étre convaincu par ſes propres yeux, faiſoit naître dans mon cœur. Je ne dirai rien des nouveaux convertis, car je ſuis perſuadé que leur malheur ne ſe peut jamais

mais bien exprimer : ſi donc les peuples de France ſont dans l'état où je les ai repreſentez, nous devons conclure, à moins que de ne les concevoir comme des fous ou comme des bêtes, qu'ils embraſſeront la premiere occaſion qui ſe preſentera de recouvrer leurs aiſes, leurs libertez, & leurs privileges ; & par conſequent ces mêmes peuples ſe joignant avec nous, nôtre décente reüſſira ſelon nos eſperances. Les François & les Irlandois qui ſont en Normandie, bien loin de rompre nos meſures, favoriſent nôtre entrepriſe, parce que les grands deſordres que les Irlandois ont faits, ont tellement irrité les Habitans de cette province, que l'Intendant craint extrêmement qu'il ne s'y faſſe quelque ſoûlevement, & à la verité il n'a pas tout le tort de craindre, aprés tous les meurtres que les Irlandois y ont commis, aprés les villages qu'ils ont pillez, & les maiſons qu'ils ont brûlées.

Ces raiſons paroiſſent ſi fortes, qu'il ſemble qu'on ne peut y répondre ; cependant nos Mécontens y font deux objections qu'il faut reſoudre. Ils diſent que les peuples de France aiment leurs chaînes, & qu'ils ſont perſuadez que leurs Roys étant *jure divino*, il n'eſt pas permis en conſcience de prendre les ar-

mes contre Eux ſous quelque pretexte que ce ſoit. En ſecond lieu que la plûpart des François étant comme ils ſont Catholiques-Romains, ne prendront jamais le parti de ſa Majeſté, qu'ils regardent comme le principal appui de l'hereſie, & comme le plus grand Ennemi de la religion Catholique. Je répons à la premiere de ces objections, qu'encore qu'il ſoit vrai que les François ſoient Eſclaves, il n'eſt rien de plus faux que d'en conclure qu'ils aiment leur Eſclavage. Je croi que cela repugne ſi fort à la nature humaine, que je ſuis perſuadé qu'il n'y en a pas un entre tant de mille qui ſoit capable d'aimer une telle condition; & que ceux qu'on dit ſi fort infatuez de leurs chaînes, remercieroient de tout leur cœur le genereux Prince qui tâcheroit de les briſer. Mais les efforts reïterez que les François ont faits pour recouvrer leurs libertez depuis Louïs XI. qui les en dépouilla, ſont une preuve demonſtrative qu'ils s'accommodent de l'eſclavage auſſi peu qu'aucune nation de monde; & qu'ils ſont forcez de ſe ſoûmettre ſous le joug de la ſervitude, parce qu'ils ne ſont pas en état de le ſecouër; témoin en ſoit les rebellions qui ſe firent en Guienne & en Bretagne l'an 1675. au ſujet de la Ga-

Gabelle que le Roy veuloit établir dans ces deux provinces. Les Anglois aiment leurs libertez plus sans contredit qu'aucune nation du monde, & cependant ils eussent été forcez de soufrir la servitude, si Dieu par son infinie bonté ne nous eut suscité un Liberateur aux jours de nôtre Adversité. Je répons à la seconde partie de cette premiere objection, que les peuples de France ne se sont jamais infatuez de la ridicule doctrine de l'obeissance passive; & tout le monde sait que les Jesuïtes & autres Ecclesiastiques Catholiques-Romains firent voir du tems du Roy Henri de Bourbon IV. du nom, qu'ils n'étoient pas trop bien persuadez que leurs Roys fussent *jure divino*; de sorte qu'ils diferent au moins en ce point, de nos Theologiens consciencieux & rafinez. Il est constant que si les François ont autrefois pris les armes pour recouvrer leurs libertez, ils le feront encore à la premiere occasion qui s'en presentera, & lors qu'ils verront jour à reüssir; ce qui sera à nôtre décente ou jamais. A l'égard de la seconde objection je dis que quoique sa Majesté soit en possession du glorieux titre de Protecteur de la religion Protestante, Elle n'est pourtant pas Ennemie de toutes les autres jusques

au point d'aprouver toute ſorte de perſecution pour le fait de la Religion; comme on le peut voir par ce qui arriva lors qu'Elle préta ſerment aux Ecoſſois à ſon avenement à la Couronne; ſur ce qu'on demandoit qu'Elle s'engageât à extirper les Heretiques, Elle répondit ces incomparables paroles, dignes d'être gravées en or, & de durer autant que les ſiecles dans les Archives de la poſterité, *je n'entens pas par ces paroles être obligé de devenir perſecuteur*; & pria les Députez d'Ecoſſe de rendre témoignage à cette belle declaration. Mais quel beſoin eſt-il de s'embaraſſer là-deſſus? Les Papiſtes mêmes d'Angleterre ſont des témoins qui dépoſent aſſez avec quelle douceur ils ont été traitez de ſa Majeſté, quoique quelques perſonnes de leur communion ayent merité d'être traitées tout autrement. Les François ſavent fort bien que le Roy eſt juſte & equitable, & qu'il n'a nullement en vûë de conquerir la France, quelques vieilles pretentions qu'ayent les Roys d'Angleterre ſur ce Royaume-là, & qu'il ne ſe propoſe pas non plus d'extirper la religion Catholique; mais ſeulement de retablir la paix parmi les Chrêtiens; ce qui ne ſe peut faire, ni par rapport à ſes pro-

propres ſujets, ni par raport aux Alliez, qu'en reduiſant le Roy de France à des conditions raiſonnables. Les bons François même verroient avec plaiſir cette heureuſe revolution ; car il y a long-tems que les plus ſages d'entre eux ont remarqué que les conquétes & les proſperitez de Louïs XIV. bien loin d'apporter quelque avantage aux particuliers, n'ont fait qu'augmenter leur miſere & leur opreſſion. Il faut donc que le Roy de France reſtituë à ſes Voiſins tant de provinces qu'il leur a enlevées, il faut qu'il rende à ſes peuples leurs libertez qu'il a englouties avec tant d'avidité : Et s'il eſt forcé de le faire, le ſoleil de la France ſouffrira une grande Eclipſe : Et comme j'avois entrepris de prouver qu'il y a beaucoup d'aparence que cela arrive, j'eſpere avoir ſatisfait à ma parole.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Apologie pour les feuilles precedentes.* 2. *Quel eſt dans celle-cy le deſſein de l'Auteur.* 3. *A combien de miſeres nous devons nous attendre en cas que nous ſoyons conquis.* 4. *Avis aux veritables Anglois.* 5. *Conſiderations qui prouvent pleinement que la décente dont les François nous menacent eſt une entrepriſe de deſeſpoir.* 6. *Sa Majeſté miſe en parallele avec la Reine Eliſabeth.*

Du Samedi, 7 May 1692.

J'Ai ſoûtenu dans mes precedentes, que la décente des François ſur nos côtes n'étoit nullement vray-ſemblable, parce que je ne les croyois pas aſſez puiſſans pour entreprendre quelque choſe d'auſſi hardi, & parce que je croyois qu'ils n'avoient guere ſujet de compter ſur nos mécontens, que je regarde comme un parti qui n'eſt capable de rien; Mais je vois que je me ſuis

Digitized by Google

ſuis trompé en partie : Les François avoient aſſeurément deſſein de débarquer une armée en ce Royaume, invité qu'y avoit eſté le Roy Jaques; mais par qui, & par combien, c'eſt ce que je ne puis pas dire au juſte. Cependant mon opinion étoit fondée ſur des raiſons fort apparentes, que je ne repeterai point ici de peur d'étre trop ennuyeux; mais en un mot je ne pouvois me perſuader que les François vouluſſent dépendre de nos mécontens, aprés avoir une fois éprouvé leur peu d'honnéteté, & la baſſeſſe de leur naturel; je ne pouvois pas croire non plus que la Nation tout nouvellement delivrée du Papiſme & de l'eſclavage, pût courir le moindre riſque de ſe replonger elle-même dans les mêmes malheurs, ou plûtoſt dans des malheurs plus grands encore : Je ne croi pas qu'il ſoit neceſſaire d'en dire davantage pour faire mon Apologie. Mon deſſein eſt dans celle ci de faire voir les calamitez & les miſeres auxquelles nous nous devons attendre, s'il arrive que ce diabolique parti renverſe le gouvernement de leurs Majeſtez regnantes ; afin de nous encourager d'autant mieux, ſi tant eſt que nous ayons beſoin de l'étre, à nous opoſer à leurs pernicieux deſſeins.

Comme le plus precieux avantage dont on puiſſe joüir en cette vie eſt la liberté, auſſi par la regle des contraires l'eſclavage eſt le plus grand de tous les maux. Si les François reüſſiſſent dans leur deſſein, il faut neceſſairement que nous paſſions par cette cruelle deſtinée, à moins que de vouloir nous flater, mais il ne ſe peut pas que nous ſoyons aſſez inſenſibles pour cela, que nous ſerons mieux traitez, qu'aucuns des autres ſujets du Roy de France. Combien ces eſperances ſont foibles, j'en laiſſe juger tout homme de bons ſens; & il ne s'agit pour en bien juger que de faire attention à la dureté avec laquelle tant de villes d'Allemagne & de Flandre ont eſté traitées, non-obſtant leurs capitulations avantageuſes, & les belles promeſſes qui avoient eſté faites aux habitans. Le Roy de France eſt incapable de tenir ſa parole, c'eſt un vice qu'il a contracté par une longue habitude; & par conſequent il faut ſe reſoudre à voir nos lois abolies, nos libertez uſurpées, nos biens enlevez, nôtre Religion détruite, nos Egliſes profanées, le Papiſme établi, tous les meilleurs Anglois immolez, en un mot, nous ſerons traitez avec toute la rigueur qu'on peut attendre des vainqueurs, & ſur tout de

deux

Digitized by Google

deux Nations qui ſont nos irreconciliables ennemis, je veux dire les François & les Irlandois. Quelqu'un me dira peut-être, qu'encore que les François reüſſiſſent, nous ne ſerions pas pour cela les Eſclaves du Roy de France, mais les ſujets du Roy Jaques, comme nous étions ci-devant; je répons à cette objection, que ceux qui connoiſſent la prodigieuſe ambition du Roy de France, ne ſont pas capables de concevoir une penſée ſi ridicule. L'Angleterre eſt un trop bon morceau pour s'en défaire; Le Roy de France ſait ce qu'Elle vaut, & n'ignore pas les grandes & prodigieuſes richeſſes qu'il peut trouver dans cette Ile: Il ſe ſert du Roy Jaques comme d'un inſtrument, pour reüſſir dans ſon entrepriſe; mais nous devons compter pour le ſeur qu'aprés qu'il aura fait ſon coup, il s'aſſeurera & du Roy Jaques & du Royaume. Ce Turc Chriſtianiſé eſt déja tout accoûtumé de dépoüiller les Princes de leur ſouveraineté; témoin l'illuſtre Duc de Lorraine, qu'il a depoſſedé avec tant d'injuſtice, & avec tant d'inhumanité. Mais ſupoſons que Louïs XIV. commencât enfin à tenir ſa parole, ce qui n'eſt pas facile à croire, & qu'il laiſſât le Roy Jaques en paiſible poſſeſſion du trône Impe-

Imperial d'Angleterre ; en ſerions-nous mieux pour cela ? Le Roy Jaques & le Roy de France ne ſont-ils pas également Papiſtes ? Si le Roy Jaques non-obſtant ſon ſerment, & malgré une infinité de dificultez qui paroiſſoient invincibles, a entrepris de détruire dans ſon Royaume la Religion Proteſtante, les libertez de ſon peuple, & d'y établir le Papiſme. Il eſt certain qu'il executera s'il rentre, ce qu'il ne pût executer alors, ſur tout ayant ſur nous comme il aura par droit de conquéte, une puiſſance arbitraire ; ſans parler encore de l'animoſité qu'il a contre la plûpart de nous.

Ces dangers ſont aſſez grands pour réveiller le courage de la Nation ; mais qu'il me ſoit permis de dire un mot aux veritables Anglois, & de leur repreſenter l'ancienne gloire de cette Ile. Il eſt vrai que l'amour pour la Patrie ; *amor Patriæ*, vertu ſi celebre dans les ſiecles precedens, eſt une vertu bien rare parmi nous, ou au moins faut-il convenir, que nous ſommes en cela fort au deſſous des anciens Romains, & de nos propres Ancêtres ; mais il y a pourtant encore de bons compatriotes, & c'eſt à ceux-là que je parle. Je les ſuplie de conſiderer, quelles ſont les Nations qui nous ſubjugueront, ſi nous ſom-

ſommes ſubjuguez ; & s'il ne leur ſeroit pas honteux d'étre conquis par une poignée de miſerables Irlandois, qui ne tiennent leurs vies que de nôtre generoſité ; & par un petit nombre de François, Nation que nous avons autrefois ſi ſouvent foulée à nos piés. Si nos glorieux Ancêtres pouvoient ſortir de leurs tombeaux, ne nous reprocheroient-ils pas nôtre poltronnerie, & ne nous deſavoûroient-ils pas pour leurs décendans, à moins que nous ne prenions la reſolution de marcher ſur leurs glorieuſes traces ?

Aprés vous avoir ainſi repreſenté ſuccintement les miſeres extrémes que nous aurions à ſoufrir, ſi les Etrangers devenoient nos Maîtres ; je dois remarquer maintenant, que la conquéte de ce Royaume n'eſt pas ſi facile que quelques-uns ſe l'imaginent, & je ſai fort bien que nos Ennemis ne ſont pas ſi vains que de ſe flater d'un ſuccés ſi aiſé. Le Roy de France eſt ſi fort embaraſſé, qu'il joué le rôle d'un deſeſperé ; & s'il fait repaſſer le Roy Jaques en Angleterre, ce n'eſt qu'en vuë de nous brouiller par une guerre civile, & pour prevenir par ce moyen, ou tout au moins pour retarder ſa ruïne. Mais ſi nous ſommes ſages, & ſi nous voyons bien

bien nos veritables interêts, nous avons la plus belle occaſion qu'on puiſſe jamais eſperer d'afermir pour toûjours nôtre felicité, & de finir une longue guerre. Ouï je le dis ſans aucune rodomontade, nous pouvons delivrer noſtre Patrie d'Uſurpateurs, en cas qu'ils y faſſent quelque décente, & la delivrer en même-temps de tous les dangereux mécontens, & couper par ce moyen juſqu'aux racines toute ſorte de rebellion contre l'heureux gouvernement ſous lequel nous vivons aujourd'huy. Mais au contraire ſi nous nous relâchons aujourd'huy & pour le courage & pour l'adreſſe, combien de ſang Chrétien répandu chez nous ? Et quoique je ne puiſſe pas dire au juſte juſqu'où ira l'effuſion du ſang, je puis dire à coup ſeur, que nous ſerons expoſez aux plus grands dangers & aux plus grandes miſeres dont une Nation ait jamais eſté menacée.

Cependant quoiqu'on face courir le bruit que les François ſont embarquez pour paſſer en Angleterre, je ſuis encore d'opinion qu'ils ne viendront point, à moins qu'ils n'ayent mis pié à terre de l'heure qu'il eſt. Je fonde mon ſentiment ſur nôtre Flote qui eſt en mer, & ſi forte que nous ne pouvons man-

manquer de bâtre les François ſelon toutes les apparences, par tout où nous les rencontrerons. Nôtre Flote a le meilleur vent qu'on puiſſe ſouhaiter pour aller ſur les côtes de France ; & je croi que le moindre avantage que nous pouvons eſperer eſt de brûler ſes vaiſſeaux de tranſport. S'il y a quelque conſpiration ſur pié, elle ſera bien-tôt découverte, & les traîtres ſeront punis comme ils le meritent ; & pour Meſſieurs les mécontens qui ont voulu mettre aux fers leur patrie, j'eſpere que nous les ferons rentrer dans leur devoir.

Je n'ai jamais pretendu d'étre infaillible, & par conſequent je puis me tromper dans mon calcul ; mais ſupoſé que les François facent décente, je ne vois pas quels grands progrés ils peuvent faire. Je veux qu'ils ayent un corps conſiderable de troupes reglées, je ſuis ſeur que nous avons une armée capable de leur faire tête, ſans compter pluſieurs Regimens qu'on attend tous les jours d'Irlande, dont nous pouvons la renforcer. Je ne puis pas dire au juſte en quoi conſiſte la force du parti que le Roy Jaques a parmi nous ; perſonne ne peut le ſavoir, que ceux qui ſont engagez dans une entrepriſe ſi diabolique. Mais je puis

puis dire hardiment & ſeurement, qu'encore qu'on croïe que des perſonnes de grande qualité ſoient de ce complot ; les peuples qui ſont la principale force du Royaume, ne ſont pas dans les interêts du Roy Jaques ; & ſur tout dans les lieux où l'on dit qu'il veut débarquer ; & cela à cauſe d'une infinité de meurtres qui furent commis dans ce pays-là par ſes ordres, au ſujet de l'affaire du défunt Duc de Monmouth. De plus les Seigneurs & les communes ont donné de ſi grandes preuves de leur fidelité à leurs Majeſtez à la derniere ſeance du Parlement, qu'il ne faut pas douter qu'ils ne ſoient contre le Roy Jaques ; & par conſequent je regarde cette conſpiration comme un complot tout ſemblable à celuy de 1690. Les mécontens avoient aſſeuré pluſieurs fois la Reine Epouſe du Roy Jaques, qu'auſſi-tôt que le Roy ſon Epoux auroit mis pié à terre en Irlande, il ſe feroit ici un formidable ſoûlevement, auquel le peu de forces que le Roy y laiſſoit ne ſeroit pas capable de reſiſter ; & là-deſſus la Flote de France vint ſur nos côtes. Mais jamais homme ne fut plus fruſtré de ſes eſperances que le fut le Roy de France ; car qui que ce ſoit des mécontens n'eut le courage de remuër, non-obſtant les gran-

grandes promeſſes qu'ils avoient faites, & la belle occaſion qu'ils en avoient. Les promeſſes des partiſans du Roy Jaques ne ſauroient eſtre aujourd'huy plus poſitives, ni ſi vray-ſemblables, qu'elles l'étoient alors; ce qui me confirme dans mon opinion, & me fait conclure encore un coup, qu'une décente en Angleterre eſt un coup de deſeſpoir, que le Roy de France n'aprouve un tel deſſein que pour prevenir ou retarder ſa propre ruïne; & qu'il n'a autre choſe en vûë dans cette occaſion que de ſacrifier le Roy Jaques à ſon interêt.

Il paroît par ce que je viens de dire, combien peu je crains une décente; & par conſequent je me crois obligé d'entrer dans le détail des raiſons qui m'ont engagé de parler au commencement de cette feuille, des miſeres extremes auxquelles la Nation ſeroit expoſée, ſi Elle devenoit la conqueſte des François. Comme la diſſimulation eſt un vice diametralement opoſé à mon temperamment, je parlerai franchement ſur la matiere, auſſi bien que ſur tous les autres ſujets qui ſe preſenteront à ma plume. J'avois donc principalement en vûë de faire remarquer à la Nation dans quelle extréme miſere nos mécontens vouloient nous precipiter, & ſe precipiter

piter eux-mêmes, afin que cette afreuſe idée nous ſervît à les eſtimer ce qu'ils meritent, c'eſt-à-dire en bon François, afin que nous les regardaſſions comme des bêtes brutes & feroces, dépouillez de tout ſentiment d'humanité, & de ſens commun, comme des perturbateurs du repos public; & en un mot comme ennemis de nôtre Patrie. Je parle peut-eſtre avec trop de chaleur; mais ſi la chaleur eſt quelquefois pardonnable, c'eſt aſſeurément en cette occaſion ou jamais.

Je ne ſaurois m'empêcher avant que de finir, de dire un mot du grand courage & de la fermeté de ſa Majeſté. Il ſemble à voir ſon ſang froid, qu'Elle ne fait ny plus ny moins qu'Elle feroit, ſi Elle ne ſavoit rien du tout ny de la décente que les François meditent, ny des conſpirations qui ſe font contre ſon autorité: Mais Elle a donné de ſi bons ordres, que nous pouvons nous aſſeurer qu'Elle eſt parfaitement bien informée des deſſeins de ſes ennemis, ſans en eſtre alarmée. J'eſpere que tous les bons Anglois ſuivront l'exemple d'une ſi grande Reine, & je ne fais nul doute, que les projets de nos ennemis ne s'en aillent en fumée. Je ne puis m'empêcher de me rapeler ici

la

Digitized by Google

la fameuſe invaſion des Eſpagnols : En effet il faut convenir ici, que l'Hiſtoire ne nous fournit point de parallele plus juſte, que celuy de l'illuſtre Reine Eliſabeth & de ſa Majeſté regnante.

L'HI-

Digitized by Google

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions ſur l'état des affaires de Hongrie.* 2. *Remarques ſur le bruit qui court que le grand Viſir n'eſt plus en faveur.* 3. *Conſideration ſur l'état des affaires de Piémont.* 4. *Sur l'arrivée du Roy de France en Flandre.* 5. *Reflexions ſur les cruautez que le Roy Jaques a faites en Irlande.* 6. *Sur l'inhumanité avec laquelle le Roy de France a traité un gentilhomme Proteſtant.*

Du Samedi, 14 *May* 1692.

QUoique l'Angleterre ſoit un Etat ſeparé de tous les autres Etats de l'Europe, nôtre interêt eſt cependant tellement attaché à celuy de la plûpart des Princes Chrétiens, que nous devons avoir l'œil ſur leurs affaires auſſi bien que ſur les nôtres. Cette malheureuſe guerre qui a commencé en Hongrie, & qui s'y continuë encore à la ſolicitation du Roy de

de France, a fait une si puissante diversion dès forces de l'Empire, qu'il est fort vray-semblable que cette même guerre a esté le salut de la France: Il ne faut donc pas s'étonner que tant de Princes Chrétiens ayent fait tous leurs efforts pour la terminer: Et si la France d'un autre côté n'a rien oublié pour la fomenter. Cependant malgré les grosses sommes d'argent que cette puissance a dépensées à Constantinople, la paix étoit en fort bon train de se conclure, & il y avoit bien des aparences que les negotiations qui se faisoient pour cela reussiroient, lorsque Monsieur le Chevalier Hussey, nôtre Ambassadeur à la Cour Ottomane, est malheureusement venu à mourir. Comme il étoit l'ame & le ressort de cette grande affaire, aussi sa mort a-t-elle fait évanouir les esperances de la paix, & les Turcs se sont resolus de continuer la guerre, malgré leur mauvaise fortune. En effet ces infideles estoient dans un état si triste & si desesperé, que le grand Visir, & les autres grands Ministres de la Porte, n'auroient jamais refusé d'entendre à un traité, s'ils n'eussent pas esté aveuglez & corrompus par les Louïs de la France. Un habile Auteur de nôtre temps a judicieusement remarqué,

que l'amitié de Louïs XIV. a toûjours eſté fatale à tous ceux qui s'en ſont ſervis; & que le parti qu'il a embraſſé à toûjours eu du deſſous. Je ſuis du même ſentiment; & ſi l'on peut juger de l'avenir par le paſſé, je crois que nous avons aſſez ſujet de croire, que l'amitié de Louïs XIV; ſera plus fatale à l'Empire Ottoman, qu'elle n'a jamais eſté à aucun autre Etat. Les Turcs furent défaits l'été paſſé à Salankemen, où ils perdirent leurs meilleures troupes; quoique l'Ambaſſadeur de France eût aſſeuré le Divan, que les forces de l'Empereur auroient tant d'affaires ſur le Rhin, qu'il ne pourroit avoir ſur le Danube qu'une armée peu conſiderable, & incapable de faire tête aux Ottomans. L'évenement répondit ſi mal à l'avis du Miniſtre de France, que je ſuis ſurpris que le grand Conſeil de Turquie ait eſté aſſez dupe pour s'en laiſſer encore impoſer, & pour ſuivre encore les Conſeils de la Cour de France. L'or, il eſt vray, a un pouvoir preſque infini, comme le prouve demonſtrativement le procedé du grand Viſir; puiſqu'il riſque pour ce precieux metal non ſeulement ſon honneur, mais encore ſa vie. On écrit d'Allemagne qu'il a déja perdu la faveur du Grand Seigneur, ſur ce que

que des Officiers de consideration ont representé que l'ambition démesurée du Visir a jetté l'Empire Ottoman sur le bord de sa ruïne, en continuant la guerre contre les Chrétiens. Je ne crois pas volontiers cette nouvelle, sans une plus grande confirmation; mais je conçois bien qu'il est assez apparent que ce Ministre n'est pas loin de sa ruïne. Ceux qui savent l'Histoire de Turquie, savent fort bien aussi, que la destinée des grands Visirs est ordinairement d'être sacrifiez au peuple, d'abord qu'il arrive à la Nation quelque contre-temps considerable; & si cela est, le grand Visir court sans contredit beaucoup de risque. Quoique la France publie avec beaucoup d'affectation, que ses Alliez, je veux dire les Turcs font de grands preparatifs pour la campagne prochaine, ils feront selon toutes les apparences batus cette année, comme ils le furent l'année passée. Leur armée estoit composée l'été passé de l'élite de leurs troupes, elle estoit de plus bien retranchée, & cependant elle fut entierement défaite: cette campagne au lieu de ces troupes choisies, elle sera composée des nouvelles levées d'Asie, qui passent pour les plus méchantes troupes des Ottomans. Les Imperiaux au

contraire ſeront en plus grand nombre qu'ils n'eſtoient ; car ils ont eſté renforcez d'un corps conſiderable de Danois, de Lunebourgeois, & autres Allemans, compoſé de ſoldats braves & experimentez, de ſorte qu'il ſemble que ce ſoit une choſe ſi aſſeurée, que l'Empereur aura l'avantage cette campagne, que nous pouvons en quelque maniere faire fonds là-deſſus. Or ſi l'évenement répond à nos eſperances, comme il y a toutes les apparences du monde qu'il y répondra, conſtamment le grand Viſir eſt, comme je viens de le dire, en grand danger; non ſeulement à cauſe de la fureur du peuple, qui ſoûpire aprés la paix, mais encore à cauſe de pluſieurs ennemis qu'il a à la Cour, & qui luy en veulent pour avoir fait mourir divers Officiers conſiderables, qui n'eſtoient pas d'avis comme luy de continuër la guerre, mais qui preſſoient au contraire le Grand Seigneur de faire la paix. Je ſai que les Turcs & les François comptent beaucoup ſur les Tartares; mais la grande irruption que les Polonois, & les Moſcovites ſe propoſent de faire en Tartarie, les occupera de reſte à défendre leur pays. Voilà ſur quel pié ſont les affaires de Hongrie : Tout cela nous fait eſperer avec raiſon,

que

que la paix ſe conclura vray-ſemblablement cette année entre les deux Empires, par la Mediation de Monſr. Harbord, nôtre Ambaſſadeur à la Porte, qui pour cet effet étoit prêt à partir de Vienne pour Conſtantinople, aprés avoir reçu ſes paſſeports de la Cour Ottomane.

J'ai remarqué dans une de mes precedentes, que la foibleſſe & la peur du Roy de France du côté de l'Italie, eſtoient les veritables motifs qui l'ont obligé à ſe ſoûmettre au Duc de Savoye, & à luy faire la Cour; & j'ai eu raiſon de le faire, car il eſt contraint malgré ſes bravades à ſe tenir ſur la défenſive. On ne parle plus comme on faiſoit la campagne paſſée d'aſſieger Turin, ou Coni; ny de châtier ſon Alteſſe Royale, à laquelle on a donné le nom de *fœdifragus*: On ne veut que conſerver les conquétes qu'on a faites, & défendre les paſſages des Alpes contre le Duc de Savoye. Quoiqu'il en ſoit, à juger de choſes par les apparences, les Alliez feront cet eſté de grandes choſes de ce côté-là: Leur armée eſt tres-conſiderable, & le Duc ſi animé, & ſi fort outré contre Louis XIV. qu'il s'ouvrira ſelon toutes les apparences humaines un paſſage en France les armes

à la main, pour ſe venger de tant d'affronts qu'il en a reçûs, & entre autres de l'embraſement de ſon beau Palais de Rivoli. Le monde ne fut pas peu ſurpris de ce que fit le Roy de France en cette occaſion : ſes Envoyés en Italie & en Suiſſe ont declaré, que leur Maître avoit eu raiſon de punir le Duc de Savoye de ſon infidelité ; & qu'il étoit aſſez puiſſant pour le reduire en poudre, ſi pour l'amour des autres Princes d'Italie il ne moderoit ſa colere ; cependant perſonne n'a intercedé pour ce Prince ; & ſon Alteſſe Royale au lieu d'appaiſer le Roy de France, a mépriſé ſon amitié & ſes offres ; pourquoi donc ne punit-il pas ce Duc, comme il menaçoit de le faire ? Si le Roy de France ne le fait pas, la raiſon en eſt aſſez évidente ; car je ſuis ſeur que perſonne ne ſera aſſez dupe, pour prendre ſa moderation pour un effet de generoſité.

Sa Majeſté eſt en Flandres, & le Roy de France auſſi, reſolus l'un & l'autre de commander leur armée en perſonne. C'eſt quelque choſe de ſi extraordinaire, que ce ſiecle n'avoit fait rien voir de tel ; & ſur tout c'eſt une choſe que Louis XIV. a ſi peu accoûtumé de faire, qu'on diroit qu'il a eſté forcé de

faire

faire ce voyage par les reproches de ſes ſujets, auſſi bien que de ſes ennemis, pour ſoûtenir le magnifique titre de grand, qu'il a pris par avance avant que de l'avoir merité. Il n'y eut jamais dans les Pays-bas deux plus belles & plus grandes armées, & jamais elles ne furent plûtoſt en campagne; de ſorte qu'on peut eſperer d'entendre bien-tôt parler de quelque action; mais à juger de l'évenement par la valeur perſonnelle des deux Generaux, nous avons aſſeurément de nôtre côté toutes les apparences de bon ſuccés. Je ferois tort à ſa Majeſté ſi je comparois ſon courage à la puſillanimité du Roy de France; mais je dirai qu'il y a entre ces deux Princes toute la difference qui ſe peut trouver entre deux hommes. Pour moi je ne conçois pas quelle harangue le Roy de France peut faire à ſes ſoldats pour les encourager; & quel exemple de ſa valeur il leur peut propoſer, & quelle opinion ſon armée peut avoir de ſon courage, puiſque ſes ſoldats ne l'ont jamais vû dans le peril; mais je ſuis ſeur que ſa Majeſté peut dire à ſon armée, & aux Alliez, avec autant de raiſon qu'Alexandre le Grand, *Nihil vobis unquam præcepi, quin primus me periculis obtulerim*; je ne vous ai jamais expoſé

à aucun danger, que je ne l'aye partagé le premier avec vous; quelle impression peut faire une harangue de cette nature sur des troupes qui ont été les témoins oculaires de la bravoure de sa Majesté, j'en fais juge tout homme qui a le moindre sentiment de generosité. Les lettres de Paris disent, que le Roy de France estant obligé par des raisons importantes de quitter Versailles, a fait partir enfin son serrail avec luy, tres-different en cela d'Alexandre, de Cesar, & des autres fameux Capitaines, qu'il pretend imiter, sinon surpasser, au moins sa vanité s'en flate. Nous apprenons aussi qu'il fait voiturer des sommes considerables, ce que je crois volontiers; persuadé que je suis, qu'il compte plus sur ce metal que sur ses armes. Je me souviens que Tacite loüe les Romains de ce qu'ils étoient genereux dans la guerre, qu'ils avoient en horreur la trahison, & toutes les autres lâchetez. *Non fraude*, dit-il, *neque occultos, sed palàm & armatum populum Romanum hostes suos ulcisci*; mais si cet Historien avoit eu le malheur de vivre du temps de Louis XIV. & d'estre sous sa domination, il eût falu qu'il eût changé de langage, ou qu'il n'eût rien dit.

Quoiqu'on dise que le Roy de France

est

eſt en Flandres de l'heure qu'il eſt, je ne ſaurois croire qu'il commande ſon armée contre ſa Majeſté ; & j'ai de bonnes raiſons de douter, qu'il eût entrepris ce voyage, s'il eût ſceu que la conſpiration qu'il avoit fabriquée en Angleterre eût eſté découverte. Il faut eſtre bien ignorant de ce qui s'eſt paſſé dans nôtre ſiecle, & de ce qui s'y paſſe encore, pour ne ſavoir pas, combien les ſecrets de la Cour de France ſont religieuſement gardez, & combien il eſt difficile d'entrer dans ſes affaires ; de ſorte que je regarde comme quelque choſe de fort miſterieux la décente que les François ſe propoſent de faire en Angleterre. Ils n'ont pû avoir que deux choſes en vûë en publiant ce deſſein, ou ils l'ont fait pour nous faire croire qu'ils n'avoient aucun deſſein dans le fond de faire décente, afin de retarder nos preparatifs, & de faire par là que nous ne fuſſions pas ſi-tôt prêts qu'eux : ou ils l'ont fait pour nous faire croire par leurs diſcours & à la vûë de leurs preparatifs, qu'ils avoient effectivement reſolu de débarquer une armée en ce Royaume, & pour obliger par là le Roy à repaſſer la mer avec une partie de ſes troupes. Je croi qu'ils avoient la derniere vûë, pour donner occaſion au Roy

de France de paroître en Flandres à la tête d'une puissante armée, afin de braver les Alliez, & de faire le Fanfaron à peu de frais. Mais Dieu en soit loué, la conspiration est découverte, & la décente des François se reduit à rien; ainsi je croi que le Roy de France se contentera de faire une revûe generale de ses forces, & qu'il prendra quelque pretexte pour s'en retourner à Versailles.

Je lisois dernierement un livre intitulé *l'état des Protestans en Irlande sous le Roy Jaques*, que je souhaiterois que tous les Anglois lussent aussi, pour voir les mesures que le Roy Jaques prenoit pour détruire nôtre Religion, & pour comprendre ce que nous devons esperer de ce Prince, s'il remonte jamais sur le trône d'Angleterre. L'Auteur fait une remarque tres-remarquable sur l'acte de conviction, & il est en droit de dire, que les prescriptions de Rome n'avoient rien qui égalât la cruauté du Roy Jaques, car il n'y eut pas à Rome 2443. proscrits, mais dans le petit Royaume d'Irlande, il y en avoit autant de flétris tout à la fois. Cela me fait souvenir d'un autre trait de cruauté dont un gentil-homme Protestant a esté la victime; & tout cela s'est fait par les ordres du Roy de France. Un gentil-homme ac-

com-

commodé, appellé Monſieur de Margueiron de la Province de Guienne, fut aſſigné devant l'Intendant de la Province, & accuſé d'avoir ſoufert une aſſemblée de Proteſtans dans ſa maiſon ; il avoüa le fait, & dit, qu'ils s'étoient aſſemblez ſept ou huit ſeulement pour prier Dieu, & non pour autre choſe : Là-deſſus il fut condamné à étre pendu, ce qui fut executé le mois paſſé. Sa femme fut condamnée à étre preſente à l'execution, & à étre enſuite miſe dans un couvent. Je croi qu'on n'a jamais oüi parler juſqu'ici d'une telle cruauté ; & je ne raporte ici cette triſte avanture, qu'en vûë de nous faire ſentir par là comment nous ſerions traitez, ſi le Roy de France devenoit nôtre conquerant.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. Apologie pour quelques expreſſions des precedentes, 2. Avec combien d'impudence on nie qu'il y ait de conſpiration. 3. Quels ſont les pretextes de pluſieurs conſpirations. 4. Quel peut être le but des Conſpirateurs. 5. Qu'ils n'en veulent qu'à leur patrie, & que leur but eſt de la perdre. 6. Preuves qui font voir combien hideux eſt leur crime. 7. Reflexions ſur la découverte de cette conſpiration.

Du Vendredi, 20 Mai 1692.

IL n'eſt pas neceſſaire de dire de quelle maniere un certain parti traite l'Auteur de cete hiſtoire. Nos Mécontens ſont tellement choquez de quelques-unes de mes expreſſions, qu'ils ont juré ma perte, & ont vomi contre moi tant de reproches, que nos Bateliers ne ſont pas en été ſi liberaux de vilains noms, que le ſont ces dignes Meſſieurs. Ils pretendent que quand j'ai dit, qu'on

qu'on doit regarder nos Mécontens comme des bêtes brutes & feroces, & comme des Ennemis de la patrie, j'avois eu vûë de faire ſoûlever contre eux la populace, & que je dois pour cet effet être puni comme un perturbateur du repos public. Quoique je face peu de cas de leur amitié, auſſi bien que de leur haine, & de leurs menaces, je croi qu'il eſt à propos de declarer ici que ces Meſſieurs expliquent malicieuſement mes bonnes intentions: Je n'avois autre but dans ce que j'ai écrit, que de mettre dans tout ſon jour la baſſeſſe de ceux qui ſolicitent des François à paſſer en Angleterre; & quoique je ſois entierement perſuadé de leur crime, je ſerois pourtant bien fâché de voir que la populace ſe ſoûlevât contre eux, puiſque nous en pouvons faire meilleure juſtice en faiſant executer nos lois contre eux. Ils pretendent auſſi que je les aye extrémement outragez ſous pretexte de conſpiration, c'eſt à dire autant que je le puis comprendre, qu'il n'y a nulle conſpiration, ou bien qu'il ne faut pas apeler infernal & horrible ce qui n'eſt fondé que ſur de bons motifs.

Je n'ai pas oſé aſſeurer dans mes precedentes qu'il y eût une conſpiration, par la quelle on ſolicitoit les François

à passer en Angleterre ; mais le gouvernement ayant rendu la chose publique, ne faut-il pas avoir un front d'airain pour la nier : Tant de gens mis à la Tour, & ailleurs, ont-ils été arrêtez pour être trop attachez au gouvernement present ? Le Parlement s'est-il assemblé pour rien ? En verité cette pensée est si ridicule, que je ne cru pas nos Mécontens assez peu sensez de s'imaginer que nous devons les en croire ; c'est pourquoi j'examinerai maintenant si leur conspiration est fondée sur de bons motifs, ou tout au moins sur des pretextes plausibles. Quoiqu'il en soit je croi qu'il est à propos de faire une petite preface à la tête de cet examen, pour expliquer quel est le but que je me propose en cela, de peur que les Mécontens, sous un pretexte specieux ne me poursuivent comme un faiseur de Libelles contre le gouvernement. Je me propose principalement de prouver, que la presente conspiration est la plus noire qui fut jamais, puisque dans toutes les autres, & j'en produirai divers exemples, les Conspirateurs avoient en vûë, ou pretendoient d'y avoir, l'avantage & la prosperité de leur patrie ; au lieu que nos Conspirateurs ne peuvent au contraire se proposer autre but

que

que la ruine de la leur, ou (ce qui eſt la même choſe) la vûë de ſon eſclavage. Nous prouverons en même tems par là, combien étoit neceſſaire la derniere revolution; & combien grande eſt la reconnoiſſance que nous en devons témoigner à leurs Majeſtez. J'examinerai donc en premier lieu, quels ſont ordinairement les pretextes des conſpirations; & en ſecond lieu je montrerai que nos Conſpirateurs d'aujourd'hui ne ſauroient agir ſous ces pretextes.

Lors qu'un Prince qui ne ſe contente pas du pouvoir que les Lois lui donnent, entreprend de changer la forme d'un gouvernement, à deſſein de ſe rendre abſolu, ſes ſujets ſont obligez ſans contredit de s'opoſer à ſon entrepriſe. Ce fut là le pretexte de Brutus, & de ceux qui conſpirerent contre Jule Ceſar, qui s'étoit emparé des libertez de la République. Ce fut encore là le pretexte qui obligea les Caſtillans de s'opoſer à leur Roy Alonco troiſiéme du nom, & de le dépouiller de la Couronne. Et comme les plus ſages ne cheriſſent pas moins leur religion que leurs libertez & leurs priviléges, ils ont un beau pretexte de prendre les armes lorsque leur Prince entreprend de la renverſer pour en établir une nouvelle par la fraude ou

par

par la violence. Witterick Roy des Goths qui entreprit d'extirper la religion Catholique, pour établir la pernicieuse Hereſie des Ariens, fut maſſacré par ſes ſujets. Charles-cinq Empereur d'Allemagne qui entreprit de détruire la religion Proteſtante penſa être ruiné par les Princes Proteſtants.

La cruauté des Princes a fait auſſi le pretexte de pluſieurs fameuſes conſpirations. Les Romains furent ſi outrez contre Tarquin, * à cauſe des meurtres qu'il avoit fait faire, qu'ils le chaſſerent du trône, & conçurent une ſi violente averſion pour tout ce qui portoit le nom de Roy, qu'ils bannirent pour toûjours la Royauté du milieu d'eux. Chriſtierne II, ſurnommé le cruel Roy de Danemare & de Suede, ayant fait mourir pluſieurs Seigneurs de Suede, fut chaſſé par les Suedois, qui élurent en ſa place un autre Roy de leur nation. Nous voyons encore dans l'hiſtoire que l'avarice de quelques Princes a été une ſemence fertile de deſordres; & à la verité un peuple ne peut ſoufrir qu'avec une extréme impatience, de ſe voir oprimé par des taxes peſantes & inſu-

porta-

* *C'eſt Tarquin ſurnommé le Superbe I I. du nom, qui fut chaſſé du trône l'an 245 de la fondation de Rome.*

portables, qui lui sont imposées contre son consentement, & sans aucune necessité. Les Capadociens prirent les armes contre Archelaüs leur Roy, parce qu'il pretendoit leur imposer un tribut. Le même attentat fit perir Dom Garcias Roy de Galice; & nos Histoires nous fournissent deux ou trois exemples de cette nature. Nous lisons dans l'histoire de France de Mezerai, que les François déposerent Childeric, quatriéme Roy de France, parce qu'il avoit maltraité ses femmes; & qu'un autre Childeric, vingt & uniéme Roy de France, & le dernier de la race des Merovingiens, fut degradé par les Etats du Royaume assemblez en Parlement à Soissons, parce qu'il étoit incapable de gouverner; & que Pepin le bref, Pere de Charlemagne fut élu en sa place. Lors qu'un Prince enfin s'est emparé d'un Royaume par la violence de ses armes, & qu'il maintient son autorité par l'oppression & par la cruauté, je croi qu'on peut conspirer legitimement contre sa personne; & je ne voudrois pas blâmer les Portugais d'avoir secoué le joug des Espagnols pour établir le Duc de Bragance.

Aprés avoir ainsi montré la cause des conspirations, leur but, ou au moins les

les pretextes ſpecieux des Conſpirateurs, qui reviennent à ceci, lors qu'un Prince attente ſur les libertez de ſes ſujets, ſur leurs biens ſur leur religion, ſur leurs vies, ſur leur honneur; ou bien lors qu'un Prince eſt incapable de remplir une ſi grande dignité; ou qu'il l'a uſurpée : il faut voir preſentement ſi nos Mécontens peuvent colorer leur diabolique conſpiration de quelques-uns de ces pretextes.

Quoique je regarde nos Mécontens comme un parti, compoſé de gens étourdis, je ſerois neantmoins faché de croire qu'ils fuſſent capables d'un ſi grand excés de folie, que de pretendre que leurs Majeſtez ſe ſont emparées des droits, des libertez, & de la religion de leurs ſujets, puiſque perſonne ne peut diſconvenir qu'Elles n'ayent délivré ce Royaume du Papiſme & de l'Eſclavage, que les Regnes precedens y vouloient établir. Pour ce qui regarde la cruauté, qui eſt l'un des motifs ordinaires des conſpirations, j'en apelle aux Conſpirateurs eux-mêmes, s'il n'eſt pas vrai que la clemence de leurs Majeſtez eſt allée juſqu'à l'excés (ſi je puis parler de cette maniere ſans bleſſer le reſpect que je leur dois) ſi leurs Majeſtez avoient été, je ne dirai pas cruelles, mais ſeulement un peu moins douces, nous ſe-

rions

rions delivrez de l'heure qu'il eſt de quelques-uns de ces Meſſieurs-là. Comme leurs Majeſtez ont rétabli nos Lois, qui n'avoient preſque plus ni force ni vigeur ; & comme ces mêmes Lois ne permettent pas au Prince de faire aucune impoſition ſur ſes ſujets, il ne faut pas imputer à leurs Majeſtez les charges qui ſont maintenant impoſées ſur le peuple, mais il faut les imputer uniquement à la neceſſité où nous ſommes de continuer pour nôtre défenſe, une guerre que ſa Majeſté a declarée à la ſolicitation de ſon Parlement. Quoi donc ? que diront nos Conſpirateurs ? Diront-ils que leurs Majeſtez ont attenté ſur l'honneur de leurs ſujets, puis qu'il demeure conſtant qu'Elles n'ont attenté ni ſur leurs libertez, ni ſur leur religion, ni ſur leurs biens, ni ſur leurs vies ? Je ſuis ſeur qu'ils ne ſont pas aſſez extravagans pour le dire ; car il faut qu'ils conviennent avec nous malgré qu'ils en ayent, que leurs Majeſtez ſont les plus beaux exemples de piété & d'autres perfections que ce ſiécle nous puiſſe fournir. Peuvent-ils pretendre que leurs Majeſtez ſont incapables de porter le fais du gouvernement de ce Royaume ? Mais les incomparables actions de ſa Majeſté ſont ſi bien connuës, que ſes

En-

Ennemis mêmes ſont forcez de convenir avec ſes amis, qu'il n'y eut jamais de plus grand politique, & de Prince plus courageux; & la Reine a donné dans une conjuncture ſi delicate, tant de preuves de ſa ſageſſe, de ſon grand cœur, & de ſon infatigable diligence, que l'abſence de ſa Majeſté ne pouvoit jamais étre mieux remplie. Quoi donc? nos Mécontens auroient-ils l'impudence de pretendre, que leurs Majeſtez ont uſurpé le Royaume, & qu'Elles maintiennent leur autorité par les armes? Je ne les crois pas aſſez effrontez pour cela, puis qu'il eſt inconteſtable, que le Roy Jaques ayant violé le contrat originel entre le Roy & la nation; uſurpé les libertez de ſes ſujets pour parvenir à la puiſſance arbitraire, entrepris de détruire la religion Proteſtante, pour établir le Papiſme; & s'étant retiré de ſon bon gré, le Trône étoit par-là demeuré vaquant, & par conſequent les Seigneurs & les Communes ont pû diſpoſer de la Couronne en faveur du Prince & de la Princeſſe d'Orange, & par conſéquent encore leurs Alteſſes ont fort bien pû l'accepter. Je ne croi pas qu'il ſoit neceſſaire de montrer combien il eſt ridicule de dire, que leurs Majeſtez maintiennent leur autorité

par

par la violence. J'ai fait voir pleinement le contraire.

Quel peut donc être le pretexte de cette conſpiration ? Si nos Conſpirateurs n'ont pas en vuë les libertez & les avantages de leur patrie, il faut neceſſairement qu'ils ayent deſſein de la rendre eſclave & de la ruiner ; car il n'y a point ici de milieu. J'ai fait voir amplement qu'ils ne peuvent pas couvrir leur conſpiration du pretexte ſpecieux de la liberté & du bien public ; on ne ſauroit donc nier la concluſion que j'en tire, & par conſequent nos Conſpirateurs ſont les Ennemis declarez de la nation. Ceci ſufiroit pour faire voir que cette conſpiration eſt la plus noire qui ait jamais été ; & que j'ai eu raiſon de l'apeler infernale & Diabolique ; mais j'y ajoûterai deux ou trois remarques pour montrer tout à découvert combien eſt hideuſe l'entrepriſe de nos Mécontens.

Si les Papiſtes avoient conſpiré contre nôtre gouvernement, à deſſein de mettre le Royaume ſous la tirannie du Roy de France, & ſous le joug du Papiſme, je n'en ſerois pas fort ſurpris ; les Papiſtes ſont en quelque maniere Etrangers à la nation ; & ils pourroient alleguer quelques raiſons de la nature de celles

celles dont j'ai tantôt parlé, pour excuſer leur procedé; mais que des Proteſtans Anglois qui pretendent rafiner ſur les autres en matiere de religion, ayent ſolicité les François à paſſer en Angleterre, c'eſt à dire, ayent tâché d'y établir le Papiſme & la tirannie, eſt quelque choſe de ſi extraordinaire, que je ſuis perſuadé qu'on n'a oüi parler juſqu'ici de rien de ſemblable. Je n'inſiſterai point ſur le ſerment de fidelité qu'ils ont prété à leurs Majeſtez, & qu'ils ont honnétement & religieuſement violé; ces Meſſieurs ont cela de commun avec les Jeſuites, qu'ils ſe ſavent ſervir comme eux des équivoques & des reſervations mentales dans les ſermens mêmes: Mais je ne ſaurois m'empêcher de dire un mot de la genereuſe reconnoiſſance qu'ils ont des faveurs de leurs Majeſtez. Ils ne peuvent pas nier qu'ils n'ayent été delivrez de l'eſclavage auſſi bien que nous; mais je paſſe cela ſous ſilence. Ils ne peuvent pas nier non plus qu'ayant trempé dans les autres conſpirations, ils ne tiennent leurs vies de la pure grace de leurs Majeſtez, qui par une clemence incomparable a voulu enſevelir leurs noms dans l'oubli. Mais quelle reconnoiſſance ont-ils de tous ces bien faits? ils ſe de-

Digitized by Google

declarent Ennemis de leurs Majeſtez, ils ſolicitent les François à paſſer en Angleterre, ils conſpirent la ruine du gouvernement, & la mort de leurs Bienfaiteurs; y eût-il jamais rien de ſi horrible & de ſi abominable? Et les ſiécles paſſez ont-ils enfanté des Monſtres comme ceux-là? Je ne le croi pas, ou au moins l'hiſtoire ne nous fournit point d'exemples de cette nature. Je ne puis m'empêcher de me rapeler ici les rigoureuſes peines que les Lacedemoniens infligerent à Pauſanias leur Roy, qui fut tellement ennemi de ſa patrie, que de favoriſer une invaſion d'Etrangers. Mais s'ils euſſent eu des gens comme ceux que nous avons parmi nous, je ne ſai quelle ſorte de ſuplice ils n'auroient point inventé.

Ceux qui ſe donneront la peine d'enviſager cette conſpiration, découverte ſi à propos, ſeront obligez de demeurer d'accord, que le ciel répend ſur nous un regard favorable, & que la derniere revolution eſt l'ouvrage du Tout-puiſſant. L'avenement de ſa Majeſté à la Couronne ſans effuſion de ſang, la reſiſtance de Londonderry, la miraculeuſe conſervation du Roy à la Boine, le paſſage de cette fameuſe riviere, & la priſe d'Athlone, la bataille d'Agrim, &

& l'entiere conquête de l'Irlande contre tant de difficultez qui paroiſſoient inſurmontables ; la découverte de tant de conſpirations contre le gouvernement ; tout cela prouve demonſtrativement, que Dieu a pris nôtre querelle, & qu'il nous ſauvera malgré nos diviſions & nos ingratitudes.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

Reflexions sur une décente en France.

1. *Reflexions sur le gain du combat naval.* 2. *Que cette victoire decide de la destinée de cette guerre.* 3. *Considerations sur les heureuses influences que cette victoire répandra sur les afaires de la Chrêtienté.* 4. *Examen des raisons qui peuvent avoir obligé les François à courir les risques d'un combat.* 5. *Quel étoit leur dessein, lors qu'ils vinrent dans le Canal.* 6. *Apologie pour nos Officiers.*

Du Mecredi, 25 Mai 1692.

SI jamais l'Angleterre eut sujet d'avoir de la joie, c'est asseurément aujourd'hui. Le puissant Ennemi qui nous disputoit l'Empire de la Mer, & dont la Flote menaçoit nos costes d'une décente, a été défait, ses Vaisseaux ont été pris, brûlez, coulez à fond, ou mis

hors d'état de ſervir ; de ſorte que voilà ſes forces navales entierement ruinées. Comme on ne ſait pas encore les particularitez de cette vigoureuſe action, je n'entrairai à l'avance dans aucun détail ; mais je croi que je ne ferai pas mal de montrer par les reflexions ſuivantes quels avantages les Alliez recevront de cette victoire ; & quelles heureuſes influences elle répandra ſur les afaires de l'Europe.

Une victoire comme celle-là remportée au commencement de la campagne, & dans un tems ſi favorable, eſt le coup le plus fatal que le Roi de France pouvoit recevoir ; & décide non ſeulement de l'Empire de la Mer, mais decide encore en quelque maniere du ſort de cette guerre, parce qu'elle ruine toutes les meſures de nos Ennemis. Les grands deſſeins qu'ils avoient bâti ſur le ſuccez imaginaire de leur Flote, s'en vont neceſſairement en fumée. Et au lieu de nous ataquer, il faut qu'ils prenent le parti de ſe défendre, & qu'ils diviſent leurs forces en Flandres pour défendre leurs côtes, qui ſont à preſent ouvertes de toutes parts, & expoſées à nos décentes. C'eſt-là le plus grand peril auquel le Roy de France ait jamais été expoſé, comme j'ai tâché de

le

le prouver dans l'une de mes precedentes ; & d'autant plus grand qu'il y peut parer dificilement, parce que le commun peuple eſt generalement Mécontent, & las de la tirannie de ſon Roy, & qu'aſſembler la Milice ſans un nombre ſufiſant de troupes reglées pour la contenir dans le devoir, n'eſt guere moins dangereux que nôtre décente. Mais en quel endroit le Roy de France peut ſe paſſer d'un ſi grand nombre de troupes, c'eſt ce que je ne ſai pas, ni, je croi, lui non plus ; car s'il fait venir celles qui ſont en Flandres, il afoiblit ſon armée, & les Alliez entreront en France de ce côté-là. S'il rapele une partie de celles qui ſont ſur le Rhin, il a fort à craindre une irruption du côté des Allemans : Et pour l'Armée de Monſieur de Catinat, elle eſt ſi occupée à défendre les paſſages des Alpes, qu'il n'eſt pas poſſible d'en faire aucun détachement. De tout cela je conclus, que cette campagne ſera fatale au Roy de France, & nôtre décente couronnée d'un heureux ſuccez, à moins qu'il ne puiſſe comme le grand Pompée faire ſortir des ſoldats de deſſous terre, en y faiſant deſſus des marques avec le pié. Il faut voir preſentement combien eſt conſiderable la perte qu'a fait le Roy

de France en cette occasion. La perte d'une Flote est toûjours un grand malheur, parce qu'il en coûte extrémement à l'equiper, & parce qu'il perit dans ces sortes d'occasions des Officiers & des Matelots; mais la perte que le Roy de France vient de faire dans ce combat, est encore plus considerable, en ce qu'elle est irreparable. S'il avoit perdu vingt-mille hommes dans un combat, il auroit beaucop perdu; mais cependant la perte seroit petite en comparaison de celle de ses vaisseaux, parce qu'il pourroit lever une autre armée dans ses Etats; mais il ne peut pas équiper une autre Flote; il manque & de vaisseaux, & de charpentiers pour en bâtir de nouveaux, & de Matelots pour les monter; de sorte qu'il est constant, que le Roy de France ayant perdu sa Flote, & n'étant pas en état d'en équiper une autre, a fait une perte irreparable.

Aprés avoir ainsi prouvé combien cette victoire sera fatale au Roy de France, j'ai prouvé en même tems d'un autre, côté combien elle est avantageuse aux Alliez. Les grands avantages qui nous en reviennent sont premierément que nous avons un beau moyen de faire une puissante diversion des armes

mes du Roy de France, & une belle porte ouverte pour porter la guerre dans le cœur de son Royaume; 2. Que les François étant obligez de diviſer leurs forces; nos armées ſeront plus fortes par tout, & en état de s'ouvrir par la force un paſſage en France; 3. Que cét avantage encouragera nos ſoldats, & découragera les François, ce qui eſt tres-conſiderable au commencement d'une campagne, comme je pourrois le prouver par mille exemples; Et enfin, que cette victoire hâtera vrai-ſemblablement la concluſion de la paix entre l'Empereur & le grand Seigneur; car cette importante nouvelle arrivant incontinent aprés la dépoſition du Grand Viſir; & les Turcs étant informez que le Roy de France n'eſt pas en état de les ſecourir, & ſachant la confuſion où ce deſaſtre le jettera inévitablement, accepteront volontiers la paix qui leur eſt oferte. Si cette grande afaire ſe conclud cette année, comme il y a aparence qu'elle ſe conclura, l'Empereur alors tournera toutes ſes forces contre la France; & alors ſelon toutes les aparences humaines Elle ne pourra plus faire téte aux Alliez; & par conſequent nous pouvons eſperer d'heureuſes influences de

cette victoire navale, la fin de cette fatale guerre, & le fondement d'une paix solide & durable. Ces avantages sont communs à nous & à nos Alliez; mais outre ceux-là, il y en a un autre qui regarde en particulier nous & les Hollandois, c'est que nôtre commerce ne sera plus traversé, comme il étoit, & que nous sommes en état de chasser les François de l'Amerique.

Comme le sort de la guerre est incertain, & que la perte d'un combat est d'une si dangereuse consequence pour le Roy de France; je suis surpris qu'il en ait voulu courir les risques. Ce procedé est si contraire aux precedentes démarches du Roy de France, dont le conseil a été jusqu'ici l'un des plus sages conseils du monde, que nos politiques se font une difficulté presque insurmontable, de penetrer la veritable raison d'une si dangereuse entrepriſe. Les uns disent que la Flote de France ne vint dans nôtre canal que par bravade, & d'autres croient que c'étoit pour favoriser le grand soûlevément que nos Mécontens avoient fait esperer; & que si elle a combatu c'est malgré elle, & par pure neceſſité. Je ne saurois être de l'un ni de l'autre de ces deux sentimens; car si les François n'étoient venus

nus que par bravade ſeulement, ils avoient le vent bon pour s'en retourner; aprés avoir contenté leur vanité, & alarmé nos côtes; & s'ils n'avoient pas deſſein de combatre comme on le ſupoſe, pourquoi n'ont-ils pas évité le combat? Quelque choſe qu'on puiſſe dire, je ſuis perſuadé que quand la Flote de France eſt venuë dans le canal, ſon deſſein n'étoit point de combatre, mais ſeulement d'aller ſe poſter à l'embouchure de la Tamiſe, pour empêcher la jonction des Hollandois, & pour bloquer ou brûler nôtre Flote dans la riviere. Leur deſſein étoit ſagement concerté, & ils y auroient reüſſi; ils auroient été les Maîtres de la Mer, & de nôtre commerce cette Eté; & par le moyen de la conſpiration qu'ils avoient tramée & ici & en Ecoſſe, & de la décente du Roy Jaques, ils nous auroient infailliblement jettez dans une guerre civile, ce qui eût été le plus grand malheur qui pouvoit jamais nous arriver: Nos Mécontens avoient ſi poſitivement aſſeuré les François, que nôtre Flote ne pouvoit pas être en état de mettre à la voile avant la fin de ce mois, ni les Hollandois en état de nous joindre avant ce tems-là; & ils doutoient ſi peu du ſuc-

cez de leur expedition, que contre leur coûtume ils ne firent aucun miſtere de publier leur deſſein; & veritablement ſi le vent leur eût été favorable, le ſuccez auroit ſelon toutes les aparences répondu à leur attente: Et ici je dois remarquer, que la diligence étant le veritable reſſort des grands exploits; on ne peut jamais trop blâmer nôtre lenteur ordinaire; cependant il faut avoüer, qu'au moins en cette occaſion, nous ſommes auſſi diligens que les François.

Mais le deſſein des François, n'ayant pas reüſſi la queſtion eſt de ſavoir, pourquoi ils ont attaqué nôtre Flote, quoiqu'elle fût ſuperieure à la leur? ce qui ſemble une faute inexcuſable, ou un incomparable excez de courage, pour parler le langage de nos Mécontens: Je répons, que les François ayant fait tant de dépenſes pour ſe faire des correſpondans qui les inſtruiſiſſent de nos afaires, & ayant été informez tres-poſitivément du retardement de nos preparatifs; ils crurent que nôtre Flote auſſi bien que celle de Hollande, ayant été équipées à la hâte, & avec beaucoup de precipitation, depuis qu'ils étoient entrez dans le canal, elles ne pouvoient étre que mal équi-

équipées, & qu'ils pouvoient au moins leur prêter le colet. C'eſt-là l'une des raiſons qui ont obligé les François à combatre, à laquelle j'en ajoûterai une ſeconde. Quoiqu'on ait toûjours remarqué, que la faute la plus dangereuſe que puiſſe faire un Etat, eſt de mépriſer ſes Ennemis, le Roy de France n'a pas laiſſé de tomber malheureuſement dans cette erreur. Il a ſi mauvaiſe opinion de nos Commandans, qu'on dit que dans une lettre qu'il écrivoit à ſon Amiral le Comte de Tourville, & qui fut interceptée, il lui ordonnoit de livrer bataille aux Anglois & aux Hollandois, nonobſtant leur grand nombre; ajoûtant enſuite, qu'il eſt aſſeuré, que les Capitaines Anglois ſont des Poltrons, & qu'ils ne combatroient pas. Comme je n'ai point vû cette lettre, je n'aſſeurerai pas poſitivément ſi cette particularité eſt vraye, quoique la choſe me paroiſſe fort vraiſemblable; parce que je ſuis informé de fort bon lieu, en deçà ou en delà la mer n'importe, que le Roy de France a dit ſouvent, que *les Commandans Anglois étoient jeunes, & tout à fait ſans experience, & ne valoient pas l'argent avec lequel on pourroit les corrompre.* On croyoit generalement cela ſur la

Flote de France, & je ſuis perſuadé que c'eſt à cette folle opinion, & à l'avis que nos Mécontens avoient donné que nous ne pouvions pas être ſi tôt prêts à mettre en Mer, aprés la valeur incomparable de nos Officiers, & la bravoure de nos Matelots, que nous ſommes redevables, humainement parlant, de la Victoire la plus complete qui ſe ſoit jamais remportée, & qui ſera vrai-ſemblablement ſuivie de l'humiliation du Roy de France, & de la paix generale de la Chrêtienté.

Quoique je ne ſois pas ami du Roy de France, je ne puis m'empêcher de deplorer ſa deſtinée en cette occaſion; en ce qu'aprés les groſſes ſommes d'argent qu'il a ſi largement prodiguées à nos Mécontens, il en ait reçu une ſi cruelle recompenſe, puiſque c'eſt aux avis de ces bons Meſſieurs-là qu'il doit principalement imputer la perte de ſa Flote, que c'eſt eux enfin qui ont fait accoucher cette grande montagne d'une ſi petite ſouris. Mais quelle mortification n'aura-t-il point lors qu'il apprendra la triſte nouvelle de la défaite de ſa Flote! Mes foibles expreſſions ne ſont pas capables de dépeindre la grandeur de ſa rage & de ſon deſeſpoir; & ſi un Empereur Romain beaucoup

plus

plus courageux que Louïs XIV. fut tellement affligé de la perte de ſes trois Legions, qu'il s'écria pluſieurs fois, *Vare, redde mihi Legiones meas*, que dira le Roy de France à Monſieur de Tourville ?

Je croi qu'il n'eſt pas neceſſaire de juſtifier nos Officiers & nos Matelots, & de repouſſer les reproches outrageans que leur fait le Roy de France; leurs exploits immortels ſont leur apologie, & la honte éternelle de leur Calomniateur. Ils ſe ſont montrez fideles à leur religion; fideles aux interêts de leur patrie; fideles à leurs Majeſtez, & en un mot ils ont fait voir qu'ils ſont de veritables Anglois; & nos Officiers à pavillon joignant une ſageſſe admirable à un courage intrepide, ont ſufiſamment recouvré nôtre ancienne gloire, qui ne s'étoit que trop perduë ſous la moleſſe des regnes precedens; & ont tiré une tres-ſevere, tres-honorable, & tres-Chrêtienne vengeance des outrages qu'ils avoient reçûs du Roy de France. Pour donner à nos Alliez la gloire qu'ils meritent, je dirai en un mot, que les Hollandois ont courageuſement ſoûtenu dans cette occaſion la grande reputation qu'ils s'étoient aquiſe avec

tant de juſtice dans les guerres précedentes.

Il faut finir ici, & renvoyer à la prochaine l'examen de certaines afaires étrangeres, qui ne ſont pas moins importantes que celle-ci; quoiqu'elles ſoient d'une nature fort diferente.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Considerations sur la grande consternation de nos mécontens.* 2. *Quelle a esté leur consolation.* 3. *Reflexions sur le siege de Namur.* 4. *Que supposé que le Roy de France emporte cette place, il perd infiniment d'avantage en perdant sa Flote, qu'il ne gagne en gagnant Namur.* 5. *Reflexions sur la découverte d'un grand dessein.* 6. *Considerations sur ce que l'Electeur de Saxe envoye ses troupes sur le Rhin.* 7. *Quelle est la veritable cause du chagrin de nos mécontens.*

Du Samedi, 28 *May* 1692.

IL est impossible d'exprimer combien nos mécontens ont esté consternez, lors qu'ils ont apris que la Flote de France avoit reçû un échec si considerable, & qu'elle avoit esté si miserablement batuë : Mais s'il est impossible d'exprimer quelle a esté leur consternation, il est tres-facile de le

conjecturer à la pâleur de leurs visages, à leurs sanglots reiterez, & à leur profond silence. Nôtre glorieuse victoire leur eût entierement fait perdre courage, si la nouvelle du siege de Namur ne leur avoit un peu remis le cœur au ventre, & ne les avoit un peu consolez. Comme ces pauvres étourdis croyent aisément ce qu'ils souhaitent avec passion, ils se flatent que la prise de Namur est une chose infaillible ; & que la prise d'une si importante place à la vûë de l'armée des Alliez, animera plus les soldats François que la perte de la Flote de leur Roy ne les avoit déconcertez. Quand même nous suposerions que cette place ne peut tenir contre les François, cela n'empêcheroit pas que nos mécontens mêmes ne dussent demeurer d'accord avec moy, à moins qu'ils n'ayent fait divorce avec le bon sens, & qu'ils n'ayent renoncé à la raison d'un renoncement éternel, que la perte de Namur n'est rien, en comparaison de celle qu'a fait le Roy de France en perdant sa Flote : Je prouverois cette verité, si je ne l'avois déja fait dans ma precedente, où j'ai fait voir combien la victoire navale que nous venons de remporter est fatale au Roy de France. De plus je croi qu'un tel parallele n'est pas

pas neceſſaire ; car Namur n'eſt pas encore pris, ni peut-être inveſti : Mais ſupoſons avec nos mécontens qu'il eſt effectivement aſſiegé, qui eſt-ce qui les a aſſeurez, qu'il faut qu'il ſe rende ? Sa Majeſté eſt en marche pour livrer bataille aux François ; & s'ils ont la hardieſſe d'en vouloir tâter, qui peut répondre du ſuccés ? Je dis de plus, que ceux qui ſavent la ſituation de Namur, & la force de ſa garniſon, ne croiront jamais que cette place ſoit auſſi facile à prendre qu'on le publie. Namur eſt ſitué entre deux rivieres, qui ſont la Sambre & la Meuſe ; & outre les fortifications de la nature & de l'art, il eſt défendu par une forte citadelle, & par une garniſon compoſée de plus de neuf-mille hommes, & pourvûë de tout ce qui luy eſt neceſſaire. Quoiqu'il en ſoit je ne croi pas cette place imprenable ; je ſai qu'il ne s'en trouve plus, depuis qu'on a inventé ces cruelles & fatales machines de guerre que nous apelons Bombes, Carcaſſes, &c. Mais je ne ſaurois croire qu'avec peine dans la conjoncture preſente que Namur ſoit pris ; ſa priſe ou ſa conſervation dépend du ſuccés d'une bataille. J'ai apris par l'Hiſtoire, & par ce que j'ai vû de mes propres yeux, que la fortune

eſt

eſt incertaine dans la guerre ; c'eſt pourquoi je ne veux pas dire poſitivement que les François ſeront batus ; mais ce que je puis dire à coup ſeur, & qu'on ne ſauroit nier eſt, qu'il y a de grandes apparences qu'ils le ſeront. Il n'y a nulle comparaiſon à faire entre les deux Generaux, ny entre les ſoldats non plus ; & ſi le Maréchal de Luxembourg prit le parti de fuir la campagne derniere devant ſa Majeſté, & d'éviter le combat avec tant de ſoin, quoiqu'il fût ſi ſuperieur en nombre au prix des Alliez, qui peut croire qu'il accepte le combat preſentement qu'il a moins d'avantage ? A moins que les François n'ayent les mêmes ſentimens deſavantageux de l'experience & du courage de nos Generaux & de nos Officiers de terre, qu'ils ont eus de la valeur de nos Officiers de mer ; & je vois dans ces deux choſes beaucoup de vrayſemblance : Les François ont pris le parti de ſe tenir ſur la défenſive la campagne paſſée, ſoit par mer, ſoit par terre, & de fuir par tout devant nos forces ; & cette campagne ici ils nous attaquent ſur l'un & ſur l'autre Element ; n'avons-nous donc pas raiſon d'eſperer qu'ils ne ſeront pas plus heureux d'un côté que de l'autre ?

Comme

Comme les lettres étrangeres ont été jettées à la mer, nous n'avons aucunes particularitez des mouvemens des armées du continent : Tout ce que nous pouvons dire eſt, que ſa Majeſté marchoit vers les François ; & que l'armée du Maréchal de Luxembourg eſtant campée entre Namur & Bruxelles, il eſt preſque impoſſible que les armées ſe ſeparent ſans combat. Je ne ſaurois m'empêcher ici de faire remarquer une nouvelle preuve de la lâcheté & de la puſillanimité du Roy de France. Cet orgueilleux Monarque qui pretend vainement ſurpaſſer en bravoure Ceſar, Alexandre, Guſtave, les fameux Princes d'Orange, & tous les autres grands Capitaines tant anciens que modernes, donne à ſon General le poſte d'honneur, & ſe met à couvert d'une riviere, hors de la portée du canon à beaucoup prés. S'il eſtoit auſſi magnanime qu'il le pretend, éviteroit-il de diſputer le terrain & la gloire avec un rival qui eſt Roy auſſi bien que luy, & qui s'eſt aquis tant de reputation dans le monde ? A la verité la tirannie que Louïs XIV. exerce ſur ſes ſujets, & les petites démarches qu'il fait en cette occaſion, ſont ſi contraires au genie du Roy Henri IV. ſon Grand-pere, qu'on eſt

tenté

tenté de croire, qu'il ne décend pas de ce courageux Heros, mais seulement de Marie de Medicis sa Grandmere. Et ce qui me confirme encore mieux dans l'opinion où je suis qu'il est de race Italienne, c'est de voir qu'il ait souvent lâchement attenté à la vie de plusieurs Princes qui se sont opposez à son ambition; & tout de nouveau à la vie d'un Prince qu'il regarde comme le principal obstacle à sa tirannée & à ses conquestes, & qui l'est effectivement. C'est cet horrible & perfide attentat que j'ay touché en passant dans ma precedente, & sur lequel j'avois promis quelques remarques; mais je suis obligé de le renvoyer à une autre fois, parce que des raisons importantes ne me permettent pas d'entrer dans les particularitez d'un sujet si delicat.

Les démêlez qui sont malheureusement survenus entre l'Empereur & l'Electeur de Saxe, & que les Emissaires de la France ont si bien relevez, nous donnoient sujet de craindre que les troupes de cet Electeur ne serviroient pas cette année sur le Rhin. Mais graces à Dieu ce petit different est terminé, & son Alteſſe Electorale envoye toutes ses forces contre la France.

L'Ele-

L'Electeur défunt fut un des premiers Princes qui entrerent dans cette grande alliance ; mais je croi qu'il n'eſt pas neceſſaire que je diſe comme il y entra, & qui l'engagea d'y entrer ; perſonne n'ignore que ç'a eſté l'ouvrage de ſa Majeſté, alors Prince d'Orange ; mais peut-être ne ſait-on pas ſi bien, que nous devons à la même main la continuation de cette alliance : Cela eſt pourtant tres-vrai ; & en cela comme en tout le reſte, nous avons une preuve du cas particulier que l'Empereur & les autres Princes Chrétiens, témoignent de faire des conſeils de ſa Majeſté, & de la grande confiance qu'ils ont en Elle. Nos mécontens, c'eſt à dire les Penſionnaires du Roy de France, croyoient leur partie ſi ſeure & ſi infaillible de ce côté-là, que ce fatal changement ne peut étre pour eux qu'une cruel ſurcroit de douleur & d'affliction ; & s'ils ſont fruſtrez de leurs eſperances au ſujet du ſiege de Namur, comme j'eſpere qu'ils le ſeront ; je croi au pié de la lettre que leur rage & leur fureur les tranſportera tellement, qu'ils attenteront à nos vies.

La victoire que nous venons de remporter ſur les François eſt ſi conſidera-

ble,

ble, & accompagnée de tant de marques de la faveur de Dieu, qu'elle merite que nous y facions encore quelques conſiderations. Jamais combat naval ne ſe donna ſi de bonne heure, jamais il n'y en eut un ſi conſiderable dans nôtre Canal, & jamais l'experience, la ſageſſe, la valeur nos Commandans, & la bravoure de nos Matelots ne parut avec plus d'éclat. Tant de vaiſſeaux François coulez bas, & ruinez ſont les preuves ſenſibles de cette verité. Mais que pas un de nos vaiſſeaux ne ſe ſoit perdu, que le vent ait changé ſi ſouvent, & ſi à propos pour nous, & que nos ennemis ayent eu la hardieſſe de courir les riſques d'un combat; tout cela eſt pour moi une demonſtration viſible, qui me perſuade que Dieu a combatu pour nous, & qu'il veut s'oppoſer à la prodigieuſe ambition, à l'inhumanité, & à la tirannie du Roy de France. Diſons donc en cette occaſion avec un grand Prince auſſi celebre par ſa pieté qu'il le fut par ſa valeur, *Non point à nous, ô éternel, non point à nous, mais à ton nom donne loüange & gloire.* Quand je fais reflexion aux débauches & aux excez des Regnes precedens, qui continuent encore; quand je me repreſente que nos deux derniers Rois,

pour

pour reüſſir dans leurs deſſeins, ſuivoient avec tant d'exactitude le conſeil que donnoit à Cirus un certain politique à l'égard des Lidiens, de les laiſſer plonger dans toutes ſortes de vices; & que je penſe d'ailleurs que cette damnable coûtume regne encore au milieu de nous, je ne puis m'empêcher de raporter tout cet avantage à la faveur de Dieu, qui a eſté touché par l'incomparable pieté de leurs Majeſtez, qui l'a obligé pour ainſi dire à jetter ſur nous un regard favorable. Imitons donc de peur d'étre ingrats, imitons ces grands modelles, & rendons de tout nôtre cœur des actions de graces au Tout-puiſſant, qui a fait miſericorde à cette Nation.

Avant que de finir cette feuille, je crois qu'il ne ſera pas inutile de rechercher qui peut avoir eſté la cauſe de la triſteſſe que nos mécontens ont fait paroître en aprenant l'agreable nouvelle de nôtre victoire, qui ſera reçûë par tout ailleurs avec tant de joie. Ce n'eſt aſſeurément pas à un principe de conſcience que nous devons attribuër l'attachement & la paſſion qu'ils ont pour nos ennemis; nous ſavons que ces bonnes gens-là ſont les hommes du monde les moins ſcrupuleux ſur le cha-

pitre

pitre de la Religion & de l'honneur; qui peut donc étre la cauſe de leur triſteſſe, ſi ce n'eſt leur intereſt ? Il paroîtra plus clairement que ce n'eſt pas autre choſe, ſi nous conſiderons quelle ſorte de gens ſont nos mécontens. Ce corps-là, (épargnons luy une Epithete) eſt preſque compoſé d'une eſpece de gens, qui n'ayant aucun merite pour les ſoûtenir dans les charges auxquelles ils avoient eſté élevez ſous les Regnes precedens avec tant de partialité, & n'ayant pas aſſez de bien de leur eſtoc, pour vivre dans la diſſolution & dans la débauche, ſe ſont jettez dans le parti de nos ennemis, en vûë de gagner dequoi ſubſiſter, en recompenſe des avis qu'ils leur donnent, & des promeſſes qu'ils leur font de ſe joindre avec eux lorſqu'ils mettront pié à terre : Or à preſent que le deſſein que nos ennemis avoient formé ſur l'Angleterre s'eſt évanoüi, & que leur Flote a eſté ruinée, nos mécontens craignent que le Roy de France ne vueille plus ſe ſervir d'eux, ſur tout aprés la perte de ſa Flote, dont humainement parlant, il eſt redevable en partie à leur avis intereſſez.

Comme on ne ſait pas encore bien les particularitez de nôtre victoire, je remets à la prochaine, où j'eſpere que

je

je ſerai en état d'en parler plus poſitivement ; & de dire au juſte ſi le Roy de France a fait ou n'a pas fait de changement dans ſes meſures du coté de Flandres, je veux dire, s'il continuë le Siege de Namur, & s'il perſiſte toûjours dans la reſolution qu'il a faite de nous attaquer dans ce pays-là.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions ſur les raiſons qui obligent les François à déguiſer la défaite de leur Flote.* 2. *Qu'il ne faut point attribuër nôtre victoire au nombre de nos vaiſſeaux, mais à la valeur de nos gens.* 3. *Reflexions ſur la bravoure des François, & ſur la prudence dont ils ont payé en cette occaſion.* 4. *Conſiderations ſur le ſuccés de nôtre décente, ſi nous la faiſons à propos.* 5. *Reflexions ſur le Siege de Namur, & ſur ſes conſequences.*

Du Mecredi 1 Juin. 1692.

IL n'eſt pas aiſé de dire dans quel embarras ſera le Gazetier de Paris pour donner un tour favorable à la glorieuſe défaite de la Flote de France : Je ſuis perſuadé que quelque inépuiſable que ſoit le fond d'impudence qu'il a, & qu'il fait valoir avec tant de ſoin, il ne fera pas un ſecret du combat, ni ne pretendra d'avoir remporté la

la victoire. Si ce combat s'étoit donné loin des côtes de France, il n'auroit pas manqué de dire, qu'aprés un long & opiniâtre combat, la Flote Angloiſe & Hollandoiſe s'étoit retirée, aprés avoir eſté fort endommagée. Mais comment pourra-t-il déguiſer ſa défaite auſſi bien que nôtre avantage, puiſque nous avons remporté cette victoire ſur les côtes de Normandie, & que l'armée du Roy Jaques, auſſi bien que toute cette Province ont vû brûler leurs vaiſſeaux de leurs propres yeux? Quoiqu'il en ſoit, il faut diſſimuler l'avantage que nous avons eu; car la Cour de France aprés avoir prôné la foibleſſe de nôtre Flote, aprés avoir fait courir le bruit qu'elle étoit mal équipée, & que nos Commandans & nos matelots étoient mal intentionnez pour leurs Majeſtez, ira-t-elle à preſent avouër le contraire en publiant ſa défaite? Non ſans doute, car outre cette impoſture toute crûë, Elle craindroit que le peuple qu'Elle avoit leurré de l'eſperance d'une victoire certaine, aprenant ces triſtes nouvelles, ne ſe décourageât entierement; ou, ce qui ſeroit encore pis, ne prît la reſolution de ſe ſoûlever, à quoi il a plus de penchant que certaines gens ne s'imaginent. Mais que

fera-t-il donc ? J'avouë qu'il eſt aſſez embaraſſé ; & s'il n'avoit pas devant ſes yeux l'exemple du fameux Evêque de Meaux, je ſuis veritablement perſuadé qu'il auroit bien de la peine à ſe tirer d'affaires. Cet Evêque ne ſachant comment ſe prendre à faire l'Apologie des inhumanitez qu'on a faites aux Proteſtans François, prit le parti de nier tout net qu'ils euſſent eſté perſecutez, & avec une hardieſſe qui n'eſt que pour luy ſeul a ſoûtenu contre une infinité de témoins le plus manifeſte de tous les menſonges : pourquoy donc le Gazettier de France ne dira-t-il pas, que quoique les Flotes Angloiſes & Hollandoiſes fuſſent ſuperieures en nombre à celle de Louïs XIV. les François cependant ſe ſont batus avec tant de fureur que la perte a eſté preſque égale de part & d'autre ; & que ſi quelques-uns de leurs vaiſſeaux maltraitez & hors de combat ont eſté brûlez ſur le rivage par les Anglois, pluſieurs des nôtres ont eſté coulez à fond, & ruinez dans le combat ; & qu'enfin nous avons perdu grand nombre d'Officiers & de Matelots. Mais je laiſſerai ce Gazettier ſe tirer de ces épines comme il pourra, pour faire quelques remarques ſur certaines circonſtances de ce fameux combat naval.

Je

Je ne nierai point que nôtre Flote ne ſurpaſſât en nombre celle des François; mais je ne ſaurois jamais demeurer d'accord, qu'il faille attribuër nôtre victoire à la ſuperiorité du nombre de nos vaiſſeaux par deſſus les vaiſſeaux François, comme nos mécontens voudroient qu'on fît, pour diminuër la gloire de cette action; & j'oſe dire que les François & nous étions égaux pour le nombre, dans le premier combat, & ſi pourtant n'y eurent-ils pas grand avantage. Il ſemble d'abord que ce que je dis ſoit un paradoxe; mais ce ne ſera plus cela ſi nous conſiderons que les François ayant vent à nous, donnerent ſeulement ſur une partie de nôtre Flote, enſorte que nôtre eſcadre bleuë, & l'eſcadre Hollandoiſe furent alors inutiles, ou au moins n'eurent pas grand part à l'action. Veritablement les François avoient une belle occaſion de ſignaler leur courage tant vanté, & je ne nierai point qu'ils ne nous ayent attaquez tres-vertement, & ne ſe ſoient bâtus en braves gens pendant quelque temps; mais on ne peut pas nier auſſi, que l'Amiral François trouvant ce divertiſſement trop chaud pour luy, n'ait lâché pié le premier, & que le reſte de ſa Flote n'ait ſuivi ſon exemple. C'eſt ainſi que

se passa la chose. Je n'y vois point de marques de cette bravoure extraordinaire dont les François se piquent, mais j'y vois au contraire une nouvelle preuve de la remarque qu'a fait un celebre Historien Romain ; *Gallos primo impetu majores esse viris, sed postremo fœminis debiliores* ; C'est-à-dire que les François sont au commencement plus qu'hommes ; & à la fin moins que femmes : Je dis que les François ont prouvé en cette occasion la verité de cette remarque ; car aprés avoir commencé le combat avec beaucoup de bravoure exterieure ; & l'avoir soûtenu sur ce pié-là pendant quelque temps, ils tomberent ensuite dans un si grand desordre, qu'il paroît par leur conduite, que l'Amiral, aussi bien que tous les autres Commandans, furent saisis de la plus grande terreur qu'on puisse s'imaginer. S'ils eussent esté aussi braves & aussi intrepides, qu'on nous le veut faire croire, n'auroient-ils pas mieux aimé se batre jusqu'à la derniere extremité, & mourir dans le lit d'honneur, que de chercher lâchement leur salut entre les Rochers, ou de courir à terre comme des Pêcheurs poursuivis par les Capres ? Et a-t-on jamais oüi dire, qu'un Amiral, & quinze autres vaisseaux capi-

capitaux ayent eſté brûlez tout d'un coup ? Lorſque nous fûmes batus ſur nos côtes il y a deux ans, il n'y eut aucun de nos vaiſſeaux brûlé ou coulé bas par l'ennemi ; & quoique les François fuſſent quatre-vingt-deux vaiſſeaux de guerre, contre vingt-deux Hollandois, & quelques Anglois de ceux qui combatirent, ils furent pourtant reçûs ſi chaudement, qu'aprés avoir bien diſputé ils furent contraints de ſe retirer ſans aucun avantage ; & nos Flotes firent une retraite honorable, plus glorieuſe aſſeurément que la victoire des François. Cependant ils ne laiſſerent pas de s'aplaudir, & de ſe faire tellement valoir, qu'on auroit crû ne ſachant pas la verité de la choſe, & n'en ayant oüi parler que par la relation imprimée à Paris par ordre du Roy de France, qu'il ne s'étoit pas ſauvé un ſeul vaiſſeau des Flotes Angloiſes & Hollandoiſes, mais que tout avoit eſté coulé à fond, brûlé, ou ruïné. La Medaille qu'on fit fraper au ſujet de cette victoire, toute impertinente qu'elle eſt, eſt cependant encore plus modeſte que la relation de Paris ; la deviſe eſt, *Imperium Maris aſſertum, Anglis & Batavis unà fugatis* ; Mais je m'en raporte à ceux qui ſavent ce qui s'eſt paſſé entre

ces deux Couronnes, & qui entendront parler du combat du cap de Barfleur, & je les prie de juger combien eſt ridicule & mal fondée la pretention de cet Empire, & combien foiblement les François s'en aſſeurerent alors. Le Roy de France ayant perdu comme il a fait en un même jour non ſeulement l'Empire de la mer, mais une Flote, qu'il avoit eſté trente ans à équiper, & ſur laquelle il avoit bâti la Conquéte de l'Angleterre, nous ne manquons pas de ſujet à Medailles, ni de riche matiere à inventer des deviſes.

Si les Officiers & les Matelots François ne meritent pas que nous louïons leur courage & la maniere avec laquelle ils ſe ſont comportez, je ſuis ſeur que nos Commandans & nos matelots meritent avec juſtice que nous admirions la valeur & la ſageſſe des uns, & la bravoure veritablement Angloiſe des autres. Ils ont fait voir un grand courage dans le combat; mais en brûlant les vaiſſeaux François, non-obſtant leur reſiſtance, & le feu continuël que les ennemis faiſoient de deſſus le rivage, ils ont montré une incomparable magnanimité, ou plûtoſt quelque choſe de plus encore que je ne ſaurois nommer. Et comme la lâcheté & la maniere dont

les

les François ſe ſont conduits en cette occaſion ſont ſans exemple ; auſſi l'Hiſtoire, autant que je le puis ſavoir, ne nous fournit-t-elle point d'exemple de tant de vaiſſeaux capitaux brûlez par quelques Brûlots, & par des Matelots dans des Barques longues, défendus qu'ils étoient par le feu du canon qui tonnoit continuellement de deſſus le rivage. Comme je ne puis pas ici entrer dans l'examen des exploits particuliers de nos Commandans, je remets à le faire dans un écrit d'une autre nature, ce n'eſt pas en cette ſeule occaſion que les Anglois ont donné des preuves recentes de leur courage. Le combat du Capitaine Wren dans les Indes Orientales avec ſept vaiſſeaux de guerre, contre ſeiſe vaiſſeaux François, eſt une preuve demonſtrative que les François ne ſont pas ſi redoutables qu'on le dit.

Jamais entrepriſe ne fut plus fatale à ſon Auteur, que la décente que les François ſe propoſoient de faire ſur nous l'a eſté au Roy de France ; non ſeulement parce qu'il a perdu ſa Flote, qui eſt une perte tres-conſiderable, mais encore à cauſe des malheurs extrémes qui s'en vont neceſſairement tomber ſur luy ſans qu'il puiſſe les éviter, ſi nous

profitons de nôtre avantage, & de la belle occasion que nous avons presentement en main. Si les Chrétiens avoient seu profiter de la consternation où furent les Turcs aprés la fameuse bataille de Lepante; * ils auroient selon toutes les apparences repris la meilleure partie des pays que les infideles leur avoient enlevez, & se seroient rendus Maîtres de Constantinople même, où le peuple étoit si éfrayé, & dans une si grande confusion, qu'il abandonna la ville pour fuïr en Asie: Mais les Generaux Chrétiens negligeant une si belle occasion, les Turcs reprirent courage, & cette glorieuse victoire devint en quelque maniere inutile par la negligence des vainqueurs. Je suis seur que la consternation n'étoit pas alors plus grande parmi les Ottomans, qu'elle l'est aujourd'huy parmi les François; car outre le penchant naturel qu'ont les peuples à prendre des terreurs paniques aprés une grande défaite, nous ne manquons pas en France d'amis pour les décourager. J'ai tâché de prouver dans l'une de mes precedentes, que nous reüssirions selon toutes les apparences, si nous nous mettions

* *Ville de la Grece où se donna l'an 1571. cette celebre bataille qu'on apelle la bataille de Lepante entre les Chrétiens & les Turcs.*

tions en devoir de faire une décente en France; & je croi qu'on ne peut rien objecter à preſent contre ce que je dis alors, puiſque l'obſtacle le plus conſiderable eſt levé, c'eſt-à-dire puiſque nous n'avons plus à craindre que la Flote de France nous traverſe dans cette entrepriſe. Quoique je ne pretende pas m'ériger en Conſeiller d'Etat, & beaucoup moins encore d'étre infaillible dans mes conjectures, j'oſe pourtant ſoûtenir, que ſi nous faiſons décente en France dans la conjoncture preſente, nous ne pouvons que reüſſir heureuſement dans cette entrepriſe. Je ne pretens pas non plus entrer trop avant dans les ſecrets du gouvernement, mais je prens la liberté de dire, que cette décente ne tardera pas long-temps à ſe faire; & bien loin qu'elle tarde, qu'on eſt preciſément ſur le point d'en venir à l'execution: Et pour dire la verité nous n'avons jamais eu une ſi belle occaſion, & le temps ne fut jamais plus favorable. Nous pouvons à preſent mettre une armée à terre en quelque endroit de France qu'il nous plaira, ſans craindre de trouver beaucoup de reſiſtance, ſi tant eſt que nous en trouvions, le reſte des vaiſſeaux de la Flote de France étant comme ils ſont renfermez dans les Ha-

vres, les forces de terre peu considerables, & avec cela découragées, & la plûpart des peuples mécontens. J'ai dit aussi que nous n'avons jamais eu d'occasion plus favorable que celle-ci; parce que nous pouvons à present gagner pié en France, en faire le teatre de la guerre, & par une diversion considerable des forces du Roy de France, ouvrir aisément un passage à nos Alliez pour faire irruption dans ce Royaume: Et si cela arrive, comme il arrivera infailliblement, combien ne sera-t-il point glorieux aux Anglois d'avoir brisé les chaines de l'Europe, & arresté le torrent des barbaries de Louis quatorsiéme? Ce sera le succés de nostre décente, si nous la faisons à propos. *Fronte capillata est, sed post occasio calva.*

Le dessein que le Roy de France avoit formé sur l'Angleterre, & qui tenoit tout le monde en suspens, étant échoüé par la défaite de sa Flote, toute l'Europe a maintenant les yeux sur Namur, moins à cause de l'importance de cette place, qu'à cause de la grande consequence qui peut s'en ensuivre, je veux dire le sanglant combat, qui se donnera selon toutes les apparences à cette occasion, & qui déci-

décidera de la destinée de cette importante forteresse. On s'est équivoqué sur ce coup hardi du Roy de France, & il y a lieu de douter qu'il l'ait entrepris de bonne guerre, ou qu'il l'ait fait à la faveur des intelligences qu'il peut avoir dans la place. L'opinion la plus generale est pour l'affirmative, & est fondée je l'avoüe sur le procedé ordinaire de ce Prince; & pour moi je conviens avec ceux qui sont de cet avis qu'il n'a jamais attaqué de place, qu'aprés en avoir fait le marché par avance. Je conviens encore avec un galant Auteur que c'est dans ces occasions-là, & dans ces occasions-là seulement, que ce Monarque guerrier quitte ordinairement Versailles, & fait un voyage pour voir si la ville qu'il a achetée, vaut bien l'argent qu'il en a donné: Mais pour le coup j'ai de la peine à croire cela de Namur, parce qu'il est pourvû d'une forte garnison, composée de differentes Nations, ce qui est le meilleur devant qu'on puisse prendre contre la trahison: Et de plus le Prince de Barbançon qui en est Gouverneur, & les autres Officiers qui commandent sous luy, ont donné tant de preuves de leur courage, & de l'attachement qu'ils ont pour les veritables interests de la cause

commune, que ce ſeroit leur faire grand tort de douter de leur fidelité ſur de ſimples conjectures. Je croirois donc bien plûtoſt que le Roy de France a fait ce ſiege par le conſeil du Baron de Breſſey, fameux Deſerteur du ſervice d'Eſpagne, lequel informé des fortifications de la place, & des magazins, a fait croire au Roy de France qu'il la prendroit facilement. Mais ſi c'eſt là-deſſus que Louïs XIV. ait entrepris ce ſiege, j'eſpere qu'il en ſera la dupe; car depuis la deſertion du Baron de Breſſey toutes choſes ont eſté changées. Si Namur fait la reſiſtance qu'on eſpere qu'il fera, il faut vray-ſemblablement ou que les François levent le ſiege, ou qu'ils courent les riſques d'un ſanglant combat. Sa Majeſté marche aux ennemis avec une puiſſante armée, & tout le monde attentif attend avec inquietude l'évenement de ce combat, qui comme la fameuſe bataille d'Arbelles * doit decider non ſeulement de la deſtinée d'une puiſſante Monarchie, mais encore des libertez de l'Europe. Pour moi je ne m'embaraſſe point de cela; mais lorſque je conſidere les dangers auxquels ſa Majeſté s'expoſe, & que je me

* *Bourg d'Aſſyrie, où Alexandre le grand batit Darius.*

me repreſente d'ailleurs que le bonheur de l'Europe dépend principalement de ſa vie ; je ſuis contraint de ſouhaiter ou que ſa Majeſté fût moins brave, ou que ſes ennemis fuſſent moins perfides.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reſponſe à quelques objections contre cet écrit.* 2. *Preuves qui font voir qu'il y a une conſpiration contre la perſonne du Roy.* 3. *Preuves qui montrent que le Roy de France eſt l'Auteur de cette conſpiration.* 4. *Quels ſont les motifs pour leſquels le Roy de France n'aime pas ſa Majeſté.* 5. *Que ce n'eſt pas la premiere fois que ce Prince à tramé un complot de cette nature.* 6. *Reflexions ſur l'avantage que le Roy de France ſe promettoit de l'execution de ſon complot.*

Du Mardi, 14 Juin 1692.

L'Horrible conſpiration contre la perſonne de ſa Majeſté, dont j'ai touché quelque choſe dans la feuille du vingt-huiéme du paſſé, m'a attiré mille reproches. J'ai été blâmé par deux diferens partis que nous avons parmi nous; les uns tout bien intentionnez qu'ils ſont pour le gouvernement pre-

preſent, m'ont taxé de trop de credulité, & ont regardé cét attentat comme une action ſi abominable, & d'une ſi dangereuſe conſequence pour tous les Princes du monde, qu'ils ont crû que le Roy de France n'en pouvoit pas étre coupable, & ont conclu par conſequent que c'étoit un bruit ſans fondement. Quant à nos Mécontens, ils ont nié tout net qu'il y eût une telle conſpiration, & ont dit que je ſuis un Ecrivain à gages pour compoſer des Libelles contre le Roy de France & contre ceux que je trouve bon d'apeler Mécontens, c'eſt à dire ſelon moi, Ennemis de la patrie, & Penſionaires de la France; & que cette chemerique conſpiration n'a été inventée que pour rendre le Roy de France odieux à tout le monde. Je ne croi pas qu'il ſoit neceſſaire de répondre à ceux du premier ordre; je les prie ſeulement de ſe precautionner mieux à l'avenir, & de conſiderer qu'ayant de meilleures correſpondances qu'eux, je puis ſouvent écrire des choſes, qui tout inconnuës qu'elles ſoient à pluſieurs d'Eux, ne laiſſent pas pour cela d'étre tres-certaines. Mais quant à nos Mécontens, je leur répons, que je ne ſuis du tout point ſurpris qu'ils deſavoüent ce barbare attentat, parce qu'il eſt tres-aparent qu'Eux-mêmes y ayent trem-

trempé, & que je ne m'étonne pas non plus des reproches qu'ils me font à cét égard. Ils ſont ſi fort indignez contre ceux qui font connoiſtre leur malice, qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'ils me regalent de l'honorable nom d'Ecrivain à gages. Quoique ces originaux ne meritent pas qu'on leur réponde, je ſuis neantmoins d'avis de leur dire une fois pour toutes, que leurs Majeſtez ne ſe ſervent pas d'Ecrivains à gages pour ſatiriſer le Roy de France, ni qui que ce ſoit au monde; qu'Elles regardent cela comme fort au deſſous de la Majeſté Royale, & qu'Elles ſont bien eloignées d'imiter l'exemple de Louïs XIV. en quoi que ce ſoit, & principalement en cela. Pour étre bien convaincu que ce ſont-là les manieres du Roy de France, il ne faut que confronter la Gazette de Paris, qui (quoiqu'imprimée avec privilege) n'eſt qu'une ſatire perpetuëlle contre les Alliez, avec la nôſtre qui n'eſt qu'une relation toute ſimple ſans aucune reflexion de ce qui arrive dans le monde: Et quant à l'Auteur de cette hiſtoire, je declare ici que bien loin d'étre un Ecrivain à gages, il n'eſt pas même connu des Miniſtres de ſa Majeſté, ni de perſonne du monde excepté de ſon Libraire & d'un autre galant hom-

homme, qui n'eſt ni Miniſtre, ni n'exerce aucune autre charge auprés de leurs Majeſtez ; & que s'il écrit ce n'eſt uniquement qu'un effet du zele & de l'attachement qu'il a pour un veritable gouvernement, qui peut ſeul rendre ces nations heureuſes, & rétablir la paix de la Chrêtienté. C'eſt aſſez, & peut-être trop par rapport à l'Auteur de cét écrit. Je paſſe donc à l'examen du damnable deſſein qu'on a formé contre la perſonne de ſa Majeſté.

Comme nôtre Gazette a donné les particularitez de cette infernale conſpiration, je croi que perſonne ne revoque en doute la realité de ce fait ; mais je vois que pluſieurs perſonnes ne ſont pas bien perſuadées de la verité que j'ai avancée, lorſque j'ai accuſé le Roy de France d'un ſi lâche attentat ; parce que nôtre Gazette dit ſeulement, qu'il a été tramé, & ſoûtenu par des gens de la premiere qualité de la Cour de France : Mais il n'y eut jamais d'objection ſi foible ni ſi peu fondée ; car outre que par gens de la premiere qualité, il eſt tres-naturel d'entendre les Roys & les Princes ; qui eſt-ce qui pourra croire qu'un ſimple particulier de France, ſans diſtinction ni de rang ni de qualité, tramât un deſſein ſi extraordinaire ſans la

per-

permiſſion du Roy ſon Maître ? Nous verrons clairement lors que l'affaire ſera inſtruite, à quoi on travaille, en faiſant dépoſer ſous ſerment ceux qui ſont apelez pour cela ; nous verrons dis-je, qui ſont les Arcs-boutans de cette cruelle conſpiration. Mais en attendant j'éſpere qu'on me pardonnera ſi je dis au public ce que j'en ai apris de bon endroit ce me ſemble ; qui eſt, *que les miſerables qui ont entrepris d'executer ce diabolique deſſein, ont reçû leurs inſtructions de la propre bouche du Roy de France, qui leur a promis une grande recompenſe, qu'on fait monter à deux millions de livres.* Supoſant donc que le Roy de France eſt l'Auteur, & le principal inſtrument de ce noir deſſein; je me propoſe d'examiner dans mes reflexions ſuivantes, qui peut étre la cauſe d'une ſi violente haine contre ſa Majeſté.

On a remarqué dans tous les ſiecles, que l'amitié eſt en general l'éfet de la reſſemblance des mœurs. *Similitudo morum parit amicitiam* ; & que par la regle des contraires, ceux dont le genie & l'inclination ne ſe reſſemblent du tout point, ne ſauroient étre amis que dificilement : Cette remarque ſufit pour trouver le fondement & le motif de l'averſion que le Roy de France a pour

ſa

ſa Majeſté ; Car jamais deux Princes ne furent d'une humeur plus diferente : ſa Majeſté eſt un Prince franc, genereux, vaillant, bon, pieux, equitable, & dont l'ambition eſt de rendre ſes peuples heureux, d'aſſeurer le repos de ſes voiſins, & de mettre en paix generalement tout le monde Chrêtien : Mais le Roy de France au contraire eſt Diſſimulé, malin, lâche, cruël, Athée nonobſtant ſa bigoterie aparente, ſans equité, & ſans bonne foi ; & qui n'a d'ambition que pour rendre ſes ſujets eſclaves, pour ruiner ſes voiſins, & pour jetter le veritable Chriſtianiſme dans une confuſion generale. Mais outre ces motifs generaux, il y en a de particuliers, dont je croi que je ne ferai pas mal de faire ici le détail. Le Roy de France en vûë de parvenir à la Monarchie univerſelle à laquelle il butoit, s'étant emparé des provinces unies conjointement & de concert avec le Roy Charles II. & ayant fait ſur les Hollandois des conquêtes ſi prodigieuſes, que les François n'étoient qu'à trois lieuës de Leide, & qu'Amſterdam étoit ſur le point d'envoier ſes clefs au Roy de France ; le Prince d'Orange qui fut alors rétabli dans la dignité de ſes Ancêtres, arrêta tout à coup le torrent des conquêtes de

la

la France, qui devoit ſelon les apparences inonder le reſte des Provinces-Unies, étouffa les diviſions intestines qui brouilloient l'Etat, fit revenir le cœur aux armées de la République, engagea divers Princes dans ſa défenſe, & obligea par ce moyen le Roy de France de démordre de ſes projets ambitieux, & lui fit abandonner toutes les places qu'il avoit prises, excepté Grave & Maſtrick. Ce fut alors que le Roy de France commença d'avoir une averſion mortelle pour le jeune Prince, auquel il avoit peu de temps avant fait la cour, juſques à lui offrir la ſouveraineté des Provinces-Unies, avec tous les avantages qu'il pouvoit eſperer. Mais ce Prince ayant genereuſement rebuté les offres qui lui furent faites; ce fut alors dis-je, que le Roy de France mit tout en uſage pour l'Oter du monde, ſans y pouvoir reuſſir; Dieu par ſa miſericorde ayant toujours detourné tous les funeſtes coups qu'il lui a voulu porter. La paix generale s'étant conclue à Nimegue, au grand contentement de la France, on crut s'appercevoir que Louis XIV. abandonnoit ſes barbares deſſeins contre la perſonne du Prince d'Orange, mais non l'averſion mortelle qu'il avoit pour lui, qu'il a ſouvent fait paroître

dans

dans ſes diſcours, quoiqu'il ait été forcé quelquefois de parler avantageuſement de lui. Mais ſa Majeſté ayant delivré ce Royaume du Papiſme & de la tirannie, & renverſé par conſequent les meſures du Roy de France, en rompant l'alliance ſur laquelle il avoit bâti toutes les eſperances qu'il ſe faiſoit de la conquête de la Chrêtienté, ce fut alors qu'il fit éclater ſa rage & ſa malice au de-là de tout ce qu'on peut dire, & qu'il jura la perte de ſa Majeſté. Je ne raporterai point ici tous les barbares attentats qui ont été faits contre la vie de ſa Majeſté; je me contenterai ſeulement d'en marquer trois. Lors que ſa Majeſté partit pour l'Irlande, le Roy de France prevoyant bien que la ruine du parti qu'il avoit dans ce Royaume étoit inévitable, prit la reſolution de ſe défaire d'un Prince qui avoit été juſques alors une forte digue contre l'impetueux Torrent de ſes uſurpations, & qu'il regardoit comme la fatale cauſe de ſa decadence. Ce fut alors qu'un certain Jones ſcelerat reconnu fut chargé de la commiſſion d'aſſaſſiner le Roy, & d'arrêter par ce moyen le cours de la proſperité des Alliez; ce qu'il auroit executé, ſi Dieu par ſon infinie bonté n'eût paré le coup, qui entraînoit aprés

lui

la France, qui devoit selon les aparences inonder le reste des Provinces-Unies, étouffa les divisions intestines qui brouilloient l'Etat, fit revenir le cœur aux armées de la Republique, engagea divers Princes dans sa défense, & obligea par ce moyen le Roy de France de démordre de ses projets ambitieux, & lui fit abandonner toutes les places qu'il avoit prises, excepté Grave & Mastrick. Ce fut alors que le Roy de France commença d'avoir une aversion mortelle pour le jeune Prince, auquel il avoit peu de temps avant fait la cour, jusques à lui offrir la souveraineté des Provinces-Unies, avec tous les avantages qu'il pouvoit esperer. Mais ce Prince ayant genereusement refusé les ofres qui lui furent faites; ce fut alors dis-je, que le Roy de France mit tout en usage pour l'ôter du monde, sans y pouvoir reüssir; Dieu par sa misericorde ayant toûjours détourné tous les funestes coups qu'il lui a voulu porter. La paix generale s'étant conclue à Nimegue, au grand contentement de la France, on crut s'apercevoir que Louis XIV. abandonnoit ses barbares desseins contre la personne du Prince d'Orange, mais non l'aversion personnelle qu'il avoit pour lui, qu'il a souvent fait paroitre dans

dans ſes diſcours, quoiqu'il ait été forcé quelquefois de parler avantageuſement de lui. Mais ſa Majeſté ayant delivré ce Royaume du Papiſme & de la tirannie, & renverſé par conſequent les meſures du Roy de France, en rompant l'alliance ſur laquelle il avoit bâti toutes les eſperances qu'il ſe faiſoit de la conquête de la Chrêtienté, ce fut alors qu'il fit éclater ſa rage & ſa malice au de-là de tout ce qu'on peut dire, & qu'il jura la perte de ſa Majeſté. Je ne raporterai point ici tous les barbares attentats qui ont été faits contre la vie de ſa Majeſté; je me contenterai ſeulement d'en marquer trois. Lors que ſa Majeſté partit pour l'Irlande, le Roy de France prevoyant bien que la ruine du parti qu'il avoit dans ce Royaume étoit inévitable, prit la reſolution de ſe défaire d'un Prince qui avoit été juſques alors une forte digue contre l'impetueux Torrent de ſes uſurpations, & qu'il regardoit comme la fatale cauſe de ſa decadence. Ce fut alors qu'un certain Jones ſcelerat reconnu fut chargé de la commiſſion d'aſſaſſiner le Roy, & d'arrêter par ce moyen le cours de la proſperité des Alliez; ce qu'il auroit executé, ſi Dieu par ſon infinie bonté n'eût paré le coup, qui entraînoit aprés lui

la France, qui devoit selon les aparences inonder le reste des Provinces-Unies, étousa les divisions intestines qui brouilloient l'Etat, fit revenir le cœur aux armées de la Republique, engagea divers Princes dans sa défense, & obligea par ce moyen le Roy de France de démordre de ses projets ambitieux, & lui fit abandonner toutes les places qu'il avoit prises, excepté Grave & Mastrick. Ce fut alors que le Roy de France commença d'avoir une aversion mortelle pour le jeune Prince, auquel il avoit peu de temps avant fait la cour, jusques à lui ofrir la souveraineté des Provinces-Unies, avec tous les avantages qu'il pouvoit esperer. Mais ce Prince ayant genereusement refusé les ofres qui lui furent faites; ce fut alors dis-je, que le Roy de France mit tout en usage pour l'ôter du monde, sans y pouvoir reüssir; Dieu par sa misericorde ayant toûjours détourné tous les funestes coups qu'il lui a voulu porter. La paix generale s'étant concluë à Nimegue, au grand contentement de la France, on crut s'apercevoir que Louis XIV. abandonnoit ses barbares desseins contre la personne du Prince d'Orange, mais non l'aversion personnelle qu'il avoit pour lui, qu'il a souvent fait paroitre dans

dans ſes diſcours, quoiqu'il ait été forcé quelquefois de parler avantageuſement de lui. Mais ſa Majeſté ayant delivré ce Royaume du Papiſme & de la tirannie, & renverſé par conſequent les meſures du Roy de France, en rompant l'alliance ſur laquelle il avoit bâti toutes les eſperances qu'il ſe faiſoit de la conquête de la Chrêtienté, ce fut alors qu'il fit éclater ſa rage & ſa malice au de-là de tout ce qu'on peut dire, & qu'il jura la perte de ſa Majeſté. Je ne raporterai point ici tous les barbares attentats qui ont été faits contre la vie de ſa Majeſté; je me contenterai ſeulement d'en marquer trois. Lors que ſa Majeſté partit pour l'Irlande, le Roy de France prevoyant bien que la ruine du parti qu'il avoit dans ce Royaume étoit inévitable, prit la reſolution de ſe défaire d'un Prince qui avoit été juſques alors une forte digue contre l'impetueux Torrent de ſes uſurpations, & qu'il regardoit comme la fatale cauſe de ſa decadence. Ce fut alors qu'un certain Jones ſcelerat reconnu fut chargé de la commiſſion d'aſſaſſiner le Roy, & d'arrêter par ce moyen le cours de la proſperité des Alliez; ce qu'il auroit executé, ſi Dieu par ſon infinie bonté n'eût paré le coup, qui entraînoit aprés lui

la France, qui devoit selon les aparences inonder le reste des Provinces-Unies, étouſa les divisions intestines qui brouilloient l'Etat, fit revenir le cœur aux armées de la Republique, engagea divers Princes dans sa défense, & obligea par ce moyen le Roy de France de démordre de ses projets ambitieux, & lui fit abandonner toutes les places qu'il avoit prises, excepté Grave & Mastrick. Ce fut alors que le Roy de France commença d'avoir une aversion mortelle pour le jeune Prince, auquel il avoit peu de temps avant fait la cour, jusques à lui ofrir la souveraineté des Provinces-Unies, avec tous les avantages qu'il pouvoit esperer. Mais ce Prince ayant genereusement refusé les ofres qui lui furent faites; ce fut alors dis-je, que le Roy de France mit tout en usage pour l'ôter du monde, sans y pouvoir reüssir; Dieu par sa misericorde ayant toûjours détourné tous les funestes coups qu'il lui a voulu porter. La paix generale s'étant concluë à Nimegue, au grand contentement de la France, on crut s'apercevoir que Louis XIV. abandonnoit ses barbares desseins contre la personne du Prince d'Orange, mais non l'aversion personnelle qu'il avoit pour lui, qu'il a souvent fait paroitre

dans

dans ses discours, quoiqu'il ait été forcé quelquefois de parler avantageusement de lui. Mais sa Majesté ayant delivré ce Royaume du Papisme & de la tirannie, & renversé par consequent les mesures du Roy de France, en rompant l'alliance sur laquelle il avoit bâti toutes les esperances qu'il se faisoit de la conquête de la Chrêtienté, ce fut alors qu'il fit éclater sa rage & sa malice au de-là de tout ce qu'on peut dire, & qu'il jura la perte de sa Majesté. Je ne raporterai point ici tous les barbares attentats qui ont été faits contre la vie de sa Majesté; je me contenterai seulement d'en marquer trois. Lors que sa Majesté partit pour l'Irlande, le Roy de France prevoyant bien que la ruine du parti qu'il avoit dans ce Royaume étoit inévitable, prit la resolution de se défaire d'un Prince qui avoit été jusques alors une forte digue contre l'impetueux Torrent de ses usurpations, & qu'il regardoit comme la fatale cause de sa decadence. Ce fut alors qu'un certain Jones scelerat reconnu fut chargé de la commission d'assassiner le Roy, & d'arrêter par ce moyen le cours de la prosperité des Alliez; ce qu'il auroit executé, si Dieu par son infinie bonté n'eût paré le coup, qui entraînoit aprés lui

la France, qui devoit selon les aparences inonder le reste des Provinces-Unies, étoufa les divisions intestines qui brouilloient l'Etat, fit revenir le cœur aux armées de la Republique, engagea divers Princes dans sa défense, & obligea par ce moyen le Roy de France de démordre de ses projets ambitieux, & lui fit abandonner toutes les places qu'il avoit prises, excepté Grave & Mastrick. Ce fut alors que le Roy de France commença d'avoir une aversion mortelle pour le jeune Prince, auquel il avoit peu de temps avant fait la cour, jusques à lui ofrir la souveraineté des Provinces-Unies, avec tous les avantages qu'il pouvoit esperer. Mais ce Prince ayant genereusement refusé les ofres qui lui furent faites; ce fut alors dis-je, que le Roy de France mit tout en usage pour l'ôter du monde, sans y pouvoir reüssir; Dieu par sa misericorde ayant toûjours détourné tous les funestes coups qu'il lui a voulu porter. La paix generale s'étant concluë à Nimegue, au grand contentement de la France, on crut s'apercevoir que Louis XIV. abandonnoit ses barbares desseins contre la personne du Prince d'Orange, mais non l'aversion personnelle qu'il avoit pour lui, qu'il a souvent fait paroitre dans

dans ſes diſcours, quoiqu'il ait été forcé quelquefois de parler avantageuſement de lui. Mais ſa Majeſté ayant delivré ce Royaume du Papiſme & de la tirannie, & renverſé par conſequent ſes meſures du Roy de France, en rompant l'alliance ſur laquelle il avoit bâti toutes les eſperances qu'il ſe faiſoit de la conquête de la Chrêtienté, ce fut alors qu'il fit éclater ſa rage & ſa malice au de-là de tout ce qu'on peut dire, & qu'il jura la perte de ſa Majeſté. Je ne raporterai point ici tous les barbares attentats qui ont été faits contre la vie de ſa Majeſté; je me contenterai ſeulement d'en marquer trois. Lors que ſa Majeſté partit pour l'Irlande, le Roy de France prevoyant bien que la ruine du parti qu'il avoit dans ce Royaume étoit inévitable, prit la reſolution de ſe défaire d'un Prince qui avoit été juſques alors une forte digue contre l'impetueux Torrent de ſes uſurpations, & qu'il regardoit comme la fatale cauſe de ſa decadence. Ce fut alors qu'un certain Jones ſcelerat reconnu fut chargé de la commiſſion d'aſſaſſiner le Roy, & d'arrêter par ce moyen le cours de la proſperité des Alliez; ce qu'il auroit executé, ſi Dieu par ſon infinie bonté n'eût paré le coup, qui entraînoit aprés lui

lui le bonheur & le ſalut de la Chrêtienté. La conſpiration dans laquelle Milord Preſton ſe trouva mêlé, ayant été découverte; ſa Majeſté ne fut pas plûtôt arrivée en Hollande, qu'il s'en fit une autre contre ſa vie. Le Roy de France fut ſi outré de colere des grands égards qu'avoient pour ſa Majeſté tant de Princes, qui ne s'eſtimoyent pas moins que des têtes couronnées, & qui avoient quitté leurs Etats pour venir à la Haye, concerter avec ſa Majeſté les operations de la Campagne qui devoit bien-tôt commencer, qu'il forma la reſolution de troubler la joie univerſelle de cette Auguſte aſſemblée, par deux terribles coups, l'un étoit de prendre Mons, & l'autre de faire maſſacrer ſa Majeſté. Pour cét éfet le Chevalier de Grandval, & un certain Dumont, tous deux Officiers dans le ſervice de France furent envoyez à Loo, pour tuer le Roy, pendant que le Roy de France leur Maître marchoit vers Mons avec une puiſſante armée. Mons fut pris, & il ne faut pas s'en étonner, car le marché en avoit été fait longtems avant; Mais les ſcelerats qui avoient entrepris de maſſacrer ſa Majeſté, s'en retournerent à Paris ſans rien faire, ſoit qu'ils n'en trouvaſſent pas l'oc-

l'occaſion, ou qu'ils fuſſent faiſis d'horreur en penſant au diabolique deſſein qu'ils vouloient executer; ſi-bien que Dieu nous garentit encore de ce fatal coup. On auroit cru que le Roy de France ſe ſeroit rebuté de pourſuivre plus long-tems un deſſein qui lui avoit ſi mal reuſſi, & d'attenter encore à une vie ſi chere à Dieu, & à tous les gens de bien, & moi-même je l'avouë, étois de ce ſentiment, & en ai toûjours été juſques à ce que cette nouvelle conſpiration eſt venuë à ſe découvrir; ce qui fait voir combien je m'étois trompé; puiſque les mêmes ſcelerats ont été chargez de la même commiſſion, je veux dire de maſſacrer le Roy. Mais Dieu en ſoit loüé, ils ſont encore découverts; & nous ne pouvons aſſez admirer ici la providence infinie de Dieu, qui veille pour la ſeureté & pour la conſervation de ſa Majeſté; ni rendre aſſez d'actions de graces au Tout puiſſant pour cette heureuſe & incomparable delivrance. Aprés tant d'attentats que le Roy a fait contre la perſonne de ſa Majeſté, je crois étre obligé de montrer auſſi brievement qu'il me ſera poſſible, les grands avantages qu'il ſe prometoit de l'execution de cet horrible deſſein.

Il

Il faut être bien ignorant de l'état preſent de la Chrêtienté, pour ne pas ſavoir que l'alliance où ſont aujourd'hui contre la France tant de Princes & d'Etats, doit être enfin fatale à la grandeur de Louïs XIV. Ce Monarque même ſent parfaitement bien le mauvais état où il eſt, & les malheurs qui le menacent, puis qu'il a mis toutes choſes en œuvre pour rompre cette puiſſante alliance: Mais comme tous les Alliez ſont à l'épreuve de toutes les amorces qu'il leur preſente, il a renouvellé ſes conſpirations contre la vie de ſa Majeſté, reſolu qu'il eſt, de couper un nœud qu'il ne peut denoüer, & de rompre cette confederation, en rompant le grand & le veritable reſſort qui lui donne le mouvement. Et il faut avoüer ici, que ſi Dieu pour punir nos péchez & pour en faire la vengeance, eût permis qu'un ſi cruel attentat eût reüſſi, les Mécontens que nous avons dans nôtre ſein, gens toûjours prêts à troubler la paix; & la décente que les François pretendoient faire alors, nous euſſent bientôt engagez dans une guerre civile: Les Hollandois euſſent été découragez; l'armée des Alliez eût été ſans General, non par la grace de Dieu, faute

faute de braves & de vaillans hommes, mais seulement à cause de l'égalité du Chef; les libertez de l'Europe eussent été perduës pour jamais selon toutes les aparences; & nôtre sainte religion eût été non seulement persecutée; mais extirpée. Ce sont-là les progrez que le Roy de France se prométoit de la mort de sa Majesté, qu'il comptoit pour si asseurée, aprés les mesures qu'il avoit prises & ici & en Flandres, qu'il dit en partant de Paris, *que son dessein étoit si bien concerté, qu'il n'y avoit que Dieu seul qui en pût empêcher l'execution.* Je suis de son sentiment; & je conveniens que ce n'est que Dieu seul que nous devons remercier, d'avoir fait avorter son barbare dessein, & de nous avoir delivrez.

Je n'ai pas besoin d'emprunter des fausses couleurs, comme nos Mécontens voudroient l'insinuer, pour faire du Roy de France le portrait le plus noir & le plus afreux qu'on ait jamais fait d'un homme: Je croi qu'il ne faut pour cela que ce que j'ai déja dit. Il n'y a point d'exemple, je ne dis pas chez les Chrêtiens, mais encore parmi les Payens civilisez d'un attentat aussi barbare; & si le sage Plutarque étoit obligé d'écrire la vie

de Louis XIV. que ne diroit-il point de la baſſeſſe de ſon ame ? Lui qui a tant loüé Cajus Fabricius d'avoir averti Pirrhus, ſon Ennemi declaré qu'il étoit des Romains, que ſon Medecin lui avoit fait la propoſition de l'empoiſonner.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions sur la relation du combat naval imprimée à Paris.* 2. *Sur la reddition de Namur.* 3. *Considérations sur le desavantage qu'ont les Alliez.* 4. *Reflexions sur la lenteur des Allemans.*

Du Vendredi, 10 Juin 1692.

ON peut voir par la relation du combat naval, que fait la Gazette de Paris, avec combien de soin la Cour de France tâche de cacher la défaite de sa Flote. Elle est conçûe en termes si ambigus, qu'on voit clairement par là que le Gazetier étoit terriblement embarassé, à trouver quelques raisonnetes plausibles pour déguiser le desavantage de son parti, & pour le mettre en droit de pretendre la victoire; cependant après tout, nous voyons que les malheureuses circonstances des vaisseaux François brulez sur les côtes de Normandie, l'ont forcé à

dire la verité, ce qu'il n'a guere accoûtumé de faire. Il convient que la France a perdu seise vaisseaux, c'est-à-dire ceux qui ont esté brûlez sur la côte de Normandie; parce qu'il ne peut pas en disconvenir, puisque les peuples de ce pays-là ont esté témoins oculaires de ce grand feu de joie qui s'est fait sur mer; mais il ne dit pas un mot de ceux qui sautèrent pendant le combat, de peur que les peuples déja tout découragez de ce cruel accident, n'achevent de se consterner en apprenant une autre grande perte. En suite il tâche de diminuër la gloire que nous nous sommes aquis en remportant cette victoire, & la bravoure que nos Commandans & nos Matelots ont fait paroître dans cette action; & pour cet effet il dit, que les François n'ayant que quarante-quatre vaisseaux de guerre, attaquerent nôtre Flote avec tant de vigueur, & combatirent avec tant de courage, que tant qu'ils eurent l'avantage du vent, ils eurent de l'avantage sur nous, & que toute nôtre ligne auroit esté rompuë; si le vent leur eût esté favorable un peu plus long-temps; mais qu'il falut enfin ceder au grand nombre de nos vaisseaux, qu'il fait monter à plus de quatre-vingts vaisseaux de guerre. La nuit dit-il,

dit-il, ſepara les deux Flotes, & les François ſe retirerent ſi peu endommagez, qu'ils n'avoient pas un ſeul vaiſſeau qui ne fût en état de ſervir, & qu'ils n'avoient pas perdu un ſeul maſt : Mais qu'au contraire les Anglois & les Hollandois avoient eſté fort endommagez ; car outre les vaiſſeaux qui furent coulez à fond & brûlez, ils en avoient beaucoup hors d'état de ſervir ; & toute leur Flote en un mot fut fort maltraitée. Il faut avoüer qu'il n'y eut jamais un ſi pitoyable écrivain que ce Gazettier, ou au moins que celuy qui a donné le plan de cette relation : Je voudrois fort qu'il me dit, pourquoi les François ne riſquerent pas un ſecond combat, puiſqu'ils étoient en ſi bon état, & que nous étions ſi maltraitez ? D'où vient qu'au lieu de combatre, ils s'enfuïrent avec tant de precipitation devant nos vaiſſeaux délabrez, commandez par des gens auſſi poltrons & auſſi peu experimentez, qu'ils voudroient faire accroire que nos braves Officiers l'eſtoient ? Les François avoient-ils épuiſé en un ſeul jour tout leur courage, & tout ce grand fond de bravoure dont ils ſe vantent tant ? Ou le bruit foudroyant de nôtre canon leur avoit-il ſi fort fait tourner la tête, qu'ils

ne se souvinsent pas du grand avantage qu'ils pretendent qu'ils avoient sur nous, mais leur eût fait croire qu'il étoit tres-à propos pour eux, au lieu d'en profiter, de prendre honteusement la fuite, & d'abandonner tant de beaux vaisseaux, & les meilleurs qu'ils ayent jamais mis en mer? Et asseurément on ne peut pas excuser ce semble, l'Amiral François, si ce que dit le Gazetier de Paris est vrai; de sorte que le reverend Abbé Renaudot qui a tant d'esprit obligeroit fort le public, de luy aprendre la raison d'une conduite si bizarre, qui est pour moi un phenomene fort obscur; & de donner une liste des vaisseaux que nous avons perdus dans ce combat. Nous pouvons conjecturer quelle impression fera vray-semblablement sur le commun peuple de France la victoire que nous venons de remporter, par la peine que le Conseil de Louis XIV. se donne de faire accroire au monde que le dernier combat a esté tres-peu de chose; & sur tout que la France a fait une perte tres-mediocre. De plus les François voudroient nous faire accroire à quelque prix que ce fût, qu'avant la fin de ce mois, ils auront en mer une prodigieuse Flote, qui sera non seulement en estat de tenir la mer,

comme celle qu'ils avoient l'esté passé, mais capable encore de ruiner la nôtre, si nous avons la hardiesse de la regarder en face ; mais je croi qu'il n'est aucunement necessaire de faire voir, combien sont mal inventées les bravades qu'ils nous font en nous menaçant d'un second combat, & combien mal fondées, frivoles, & imaginaires sont les rodomontades & le grand fracas qu'ils font de mettre en mer une nouvelle Flote ; & cela est d'autant moins necessaire que tout le monde sait bien, & les François mieux que personne, qu'il leur seroit impossible de le faire, puis qu'ils ont eu toute la peine qu'on peut s'imaginer, à mettre en mer la Flote qui ne vient que d'être battuë & mise en fuite par la nôtre.

Il n'est pas fort aisé de dire avec combien d'impatience nous attendions l'arrivée de la poste des pays étrangers, dans l'esperance d'apprendre les nouvelles d'un sanglant combat en Flandres, mais au lieu de ce combat tant souhaité, nous aprenons que la ville de Namur s'est renduë aux François. On sera surpris sans doute que cette place ait fait si peu de resistance ; car quoique les fortifications (je ne parle que de la ville, & non du château) ne fussent pas con-

siderables, elle pouvoit pourtant tenir beaucoup plus long-temps selon toutes les apparences humaines, défenduë qu'elle estoit par une aussi forte & aussi nombreuse garnison. Je ne sai comment le Prince de Barbançon pourra se justifier des violens soupçons que les gens peuvent avoir de sa fidelité, de laquelle on doute fort à present. Je sai que la conduite passée de ce Prince parle en sa faveur; mais enfin Namur ayant fait si peu de resistance, qu'il n'a pas seulement soûtenu un assaut, il y a toutes les apparences du monde qu'on accusera le Gouverneur de trahison, ou de poltronnerie. Il y a des lettres de Flandres qui disent positivement, que la reddition de cette place est l'effet des Louïs de France, & non du courage des François, non plus que de leurs armes: & quoi que j'aye plus d'une raison pour le croire, je serois pourtant fâché de faire un si mauvais jugement d'un Prince distingué, avant que d'en avoir des preuves plus convainquantes. Cependant si le Gouverneur de la place a fait un personnage qui merite d'estre blâmé, le Gouverneur du château s'est comporté d'une maniere, qu'il merite avec justice que nous loüions sa genereuse & vigoureuse resolution. Il est

vrai qu'il n'eſt pas dans le même cas que le Prince de Barbançon ; car s'il rend le château ; il ne peut pas s'excuſer ſur la foibleſſe de la place de l'avoir mal défendu, & ne peut par conſequent ſe juſtifier de trahiſon & de lâcheté, dont il ne manquera pas d'eſtre accuſé ſi cela luy arrive. De plus ce gentil homme n'ayant point de bien dans les conquêtes de la France, comme en avoit le Prince de Barbançon, rien ne l'oblige d'avoir de la complaiſance pour le Roy de France, & d'épargner ſes ennemis : Mais ce n'eſt pas là-deſſus qu'on eſpere que le château de Namur fera une vigoureuſe reſiſtance, nous comptons bien plus ſeurement ſur la bravoure & ſur le courage intrepide que le Gouverneur a fait paroître en tant d'occaſions, & ſur tout à la bataille de Fleurus, où il fit admirablement bien. Nous ſommes perſuadez auſſi que la garniſon n'eſt pas peu encouragée de voir une auſſi puiſſante armée que celle des Alliez, qui n'attend que le beau temps pour aller à ſon ſecours.

Quoique la joie d'un certain parti que nous avons ici ait eſté quelque choſe d'extraordinaire depuis la nouvelle de la reddition de Namur, elle eſt neantmoins fort au deſſous de celle qu'il fit

paroître à la prise de Mons. Ce n'est pas que cette inégalité procede de la difference que nos mécontens mettent entre ces deux places, car ces bonnes gens ne sont pas capables de ces sortes de reflexions, mais uniquement l'effet d'un accés de mélancolie qui s'est emparé de leurs esprits à cause de la défaite de la Flote Françoise, & qui a esté si violent, que ce petit avantage que les François ont remporté en Flandres, n'a pas esté capable d'en guerir leur tête malade. Je l'appelle un petit avantage, parce que Namur sans le château ne sert de rien aux François, ou au moins ne leur sert il pas de grand chose. Nous esperions qu'il y auroit combat en Flandres, & a la verité nous n'avions pas tout à fait tort de l'esperer. Les armées ne sont qu'à un mile l'une de l'autre; & si le temps eût esté beau, cette grande affaire seroit vuidée de l'heure qu'il est, ce qui auroit decidé non seulement de la destinée du château de Namur, mais encore de celle des Alliez; car malgré les difficultez que sa Majesté a eues à surmonter, elle étoit precisément sur le point de passer la petite riviere qui separe les deux armées, lorsque la pluye est venuë avec tant de violence, qu'elle la empêchée de passer. Mais comme il n'y

n'y a pas apparence que les pluyes continuent long-temps veu la saison de l'année, nous ne tarderons pas apparemment à recevoir la nouvelle de quelque action ; car je ne puis pas comprendre que des armées de la nature de ces deux-là puissent se separer sans en venir au combat. Je sai que les François sont bien retranchez, je sai encore qu'ils ont une armée considerable, & qu'ils n'en veulent pas venir au combat, mais aprés tout, puisque nos Generaux sont convenus de donner combat malgré la superiorité des François, & malgré les postes avantageux qu'ils occupent, nous avons selon les apparences sujet de croire, qu'ils en viendront bientôt au combat avec les ennemis, si cela n'est déja fait. Le succés d'un semblable combat est incertain je l'avoüe, & personne ne peut dire au juste ce qui en arrivera ; mais cependant je suis persuadé que sa Majesté profitera si bien de la bonne resolution de nôtre armée, qui surpasse de beaucoup celle des François du côté du courage, & qui est outre cela tellement encouragée par le bon succés du combat naval, & par ce qui s'est passé pendant les deux dernieres campagnes, où elle a souvent vû l'ennemi sans le com-

batre, qu'elle surmontera des difficultez qu'elle auroit regardées comme insurmontables dans une autre conjoncture; & qu'elle secourra non seulement le château de Namur, mais qu'elle s'ouvrira glorieusement un passage pour entrer en France.

Si nous considerons seulement les grands avantages que les François ont en Flandres sur les Alliez, nous ne serons pas fort surpris qu'ils reussissent en tant de choses, mais nous serons plûtost surpris qu'ils ayent fait si peu de chose. Je ne parle point de leurs Louis qu'ils prodiguent fort utilement pour acheter des places, & pour corrompre les gens & les mettre dans leurs interêts, mais je parle seulement du grand nombre de magazins qu'ils ont dans ce pays-là, qui sont entretenus avec tant d'ordre, qu'ils sont toujours remplis de toutes sortes de provisions; & de la proximité de leurs places; parce que tout cela les met en état de pouvoir assembler leurs troupes en peu de temps, & de se mettre en campagne en tout temps presque de l'année, sans être obligez d'attendre que les herbes ayent poussé pour leurs chevaux. Les Alliez au contraire ont tous les desavantages imaginables; car comme leurs places

sont

sont fort éloignées les unes des autres ; ils ont beaucoup de peine à assembler leurs troupes lorsqu'ils sont obligez de le faire subitement, & aprés les avoir assemblées il y a bien des difficultez à les faire marcher faute de magazins. On sentit parfaitement bien cet inconvenient dans les guerres precedentes, mais il ne fut pas alors possible d'y remedier soit à cause de la pauvreté des Espagnols, soit à cause de l'avarice des Gouverneurs des Pays-bas. Mais ce n'est pas-là le seul avantage que les François ont sur les Alliez, ils en ont un autre qui n'est pas moins considerable, je veux dire leur diligence à se mettre de bonne heure en campagne. A la verité nous ne pouvons pas nier que les Alliez, & sur tout les Espagnols & les Allemans ne soient fort au dessous des François du côté de la diligence. Comme les Espagnols sont si peu considerables dans la presente guerre, je les laisse comme ils sont ; mais je ne saurois m'empêcher d'être touché de la lenteur avec laquelle les Allemans se remüent. C'est une méchante habitude qu'ils ont contractée depuis long-tems ; de sorte qu'il semble qu'elle soit presque devenuë naturelle à cette Nation guerriere, & qu'elle ne soit pas si-tôt d'humeur à

s'en dépouiller. Leur lenteur ayant esté fatale dans les guerres precedentes à eux & à leurs Alliez, qui auroit crû qu'ils eussent voulu persister dans une erreur si dangereuse, à moins que d'en être les témoins oculaires, comme nous ne le sommes que trop? S'ils avoient esté sur le Rhin, comme il est à souhaiter qu'ils eussent esté, ils eussent apparemment fort incommodé la France de ce côté-là, car les François en ayant tiré la meilleure & la plus grande partie de leurs troupes pour renforcer leur armée de Flandres, le reste n'eût pas esté capable de s'opoſer aux entrepriſes & aux forces des Allemans.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions sur la prise du grand Waradin.* 2. *Que la perte de cette place contribuera beaucoup selon les aparences à faire conclure la paix entre les Chrestiens & les Ottomans.* 3. *Remarques sur le siege de Namur.*

Du Mecredi, 22. Juin 1692.

LA prise du grand Waradin, la perte d'une Flote, la vigoureuse resistance du château de Namur, le danger d'une décente, & toutes les forces des Confederez qui seront les François de prés, sont de si cruels revers de fortune pour Eux au prix des faveurs qu'elle leur à prodiguées par le passé, que je ne suis du tout point surpris que le Roy de France soit attaqué de la Goute contre son ordinaire; & que je ne le serois pas non plus, quand il seroit attaqué de quelques accez de rage. Car si ce Prince fut tellement outré de colere pour ne pas dire de rage

lors

lors que les Imperiaux prirent Bude, qu'à la honte éternelle de son Christianisme, il ne voulut jamais donner la liberté au Ministre de l'Empereur qui residoit alors à Paris d'en faire faire feu de joie dans la ruë où il demeuroit, non pas même devant la porte de son Hotel, & qu'il eût bien de la peine à permettre que cela se fit hors de la ville dans la plaine de Grenelle; qu'elle a donc été sa rage & sa fureur dans les circonstances où il est aujourd'huy, lors qu'il a apris la nouvelle de la prise du grand Waradin cette importante place? C'est ce que j'aurois de la peine à exprimer; & peut-être est-il impossible de le faire: Mais pour en donner l'idée la plus distincte qui s'en puisse donner à present, examinons un peu les grandes consequences de la prise de cette place, & combien elle contribuera à faire faire la paix entre les deux Empires.

Je croi qu'il n'est pas necessaire de montrer, au moins à ceux qui connoissent la situation de la Hongrie, combien le grand Waradin est avantageux à l'Empereur; mais je croi que nous ne ferons pas mal de dire en faveur de ceux qui ne savent pas comment est fait ce pays-là, que la Transilvanie étant absolument necessaire pour mettre à couvert ce Royaume, la prise de cette place est

est de tres grande importance, car comme c'est un passage, où il y avoit une forte Garnison; elle avoit toûjours fort incommodé les Allemans. Mais les Imperiaux étant aujourd'hui Maîtres de cette place, il y aura une entiere & libre communication entre la Hongrie & la Transilvanie. Car quoique les Turcs soient encore Maîtres de Giula & de Jena, ils ne sauroient long-tems garder ces deux places, car il ne sera pas malaisé de les y forcer. Les Turcs en perdant le grand Waradin ont perdu la meilleure de leurs frontieres; & on peut dire qu'il ne reste plus aux Ottomans que deux places qui puissent faire une diversion considerable des forces des Allemans, & des empêcher d'aller droit à Constantinople, savoir Temiswar en Hongrie, & Bellegrade en Servie, encore ces deux places ne sont-elles pas fort à craindre. Car comme la perte du grand Waradin leur est de grande importance, on ne sauroit douter qu'elle ne fortifie tres-considerablement l'avis des Officiers de la Porte qui ont témoigné tant d'empressement pour la paix, & ne décrédite à proportion les conseils de ceux qui ont paru la traverser de toutes leurs forces. Et à la verité l'Empire Ottoman n'a jamais été

en

en si grand danger qu'il l'est à present; car si l'Empereur n'étoit pas engagé dans une guerre contre la France, il y a à parier dix contre un que le grand Seigneur perdroit tous des Etats qu'il a en Europe, & que l'Empereur Leopold seroit bien-tôt sur le Trône de Constantin le grand, & en paisible possession de la même ville que cét Empereur fit bâtir pour être le siege de son Empire. Cependant quoique l'Empereur ait à present une guerre à soûtenir contre le Turc d'Occident, je ne saurois m'empêcher de regarder comme infaillible la ruine du Turc d'Orient, s'il ne la previent en faisant de bonne heure la paix qu'il ne tiendra qu'à lui de conclure, parce qu'on la lui offrira. Pour moi quoique je ne me pique pas d'être un grand Politique, je ne puis pas comprendre qu'il la refuse; car qui peut s'imaginer qu'aprés la prise du grand Waradin, le grand Visir refuse d'entendre à un traité, auquel il étoit si bien disposé de soi-même avant la prise de cette importante place, que cette disposition qu'il avoit à la paix a été la cause de son élevation? Nous n'avons pas sujet de craindre que les promesses des Ministres de France l'emportent sur la Cour Ottomane, ses promesses sont à

preſent hors de ſaiſon, car comme les Ottomans ont eu le temps de ſe deſabuſer, & de voir à leurs dépens combien la France les a dupez, il eſt certain qu'ils ne ſe laiſſeront plus mener comme ils ont fait, au moins s'ils ſont ſages. Le Roy de France les aſſeuroit la campagne derniere que l'Empereur n'auroit ſur le Danube qu'une armée tres-peu conſiderable, cependant les Ottomans furent bâtus; & au commencement de cette campagne les Miniſtres de France firent entendre au Divan *, que le Roy leur Maître avoit pris de ſi bonnes meſures, que le rétabliſſement du Roy Jaques ſur le Trône d'Angleterre étoit une choſe infaillible; & que par conſequent s'ils vouloient continuer la guerre, ils avoient une belle occaſion de regagner tout ce qu'ils avoient perdu, parce que les Electeurs & les autres Princes d'Allemagne ſeroient obligez de rapeler leurs troupes de Hongrie, pour les oposer à celles de leur Maître, & à celles du Roy Jaques. Comme les Turcs ſauront le ſuccez de la déconte que les François pretendoient faire en Angleterre, auſſi ne croi-je pas que l'Ambaſſadeur de France

* *c'eſt une ſale où s'aſſemblent les Viſirs, qui ſe prend pour l'aſſemblée même.*

France ait le front de renouveller ſes aſſeurances, ou que les Turcs ayent aſſez peu de ſens pour s'y fier encore aprés toutes les pertes qu'ils ont faites. Il eſt donc tres-probable, ou au moins il me le paroît, que la paix ſera bien-tôt concluë entre les deux Empires, & j'en ſuis encore plus perſuadé quand je fais reflexion aux lettres de Conſtantinople, qui portent que le grand Viſir a plein pouvoir de conclure la paix en cas qu'il voye que les aparences de la Campagne ne ſemblent pas avantageuſes aux Ottomans.

Si cette paix tant ſouhaitée eſt une fois concluë, il faut de toute neceſſité que le Roy de France tombe, car l'Empereur étant en état de ſecourir l'Empire tout au moins de quarante mille hommes de ſes troupes, ſans compter celles des Princes d'Allemagne qui ſont à ſon ſervice; il y a aparence que le Roy de France ne peut pas tenir plus d'une campagne encore. Le Roy de France ſent fort bien le peril auquel cette paix l'expoſera; & c'eſt pour prevenir ce coup, qu'il a mis toute pierre en œuvre, pour engager les Turcs à continuër une guerre qui leur eſt ſi fatale. L'avance du dernier grand Viſir a été tres-favorable à la France; mais com-

comme celui-ci eſt d'un autre eſprit, & qu'il a du penchant pour la paix, pour conſerver l'Empire Ottoman, qui eſt maintenant à deux doigts de ſa ruine, je ne doute pas que le Roy de France ne regarde par avance ſes afaires à la Porte comme des afaires perduës, de même qu'il regarde comme une choſe infaillible le traité de paix qui ſelon toutes les aparences humaines ne tardera pas à ſe conclure entre les Chêtiens & les Turcs. Quels coups de poignard donc ne doit-ce pas être à cet ambitieux Monarque, quand il penſe à ce traité, dont il ſent ſi bien les funeſtes conſequences.

On a tres-ſouvent remarqué qu'un malheur n'arrivé jamais ſeul, mais que l'un entraîne toûjours l'autre; & ſi jamais rien a confirmé la verité de cette remarque, c'eſt je penſe les circonſtances où le Roy de France ſe trouve à preſent. Il n'a pas plûtôt apris que la conſpiration qu'il avoit tramée en Angleterre, & dont il s'étoit promis des merveilles, s'étoit découverte, qu'on lui eſt venu porter la fatale nouvelle de l'entiere défaite de ſa Flote, qu'il avoit envoyé pour ſoûtenir les Conſpirateurs, & pour faire reüſſir la conſpiration. Ces triſtes nouvelles, d'autant plus triſtes qu'il

qu'il ne s'y attendoit pas, l'ont navré juſques au plus profond du Cœur; & à peine avoit-il eu le temps de reprendre ſes eſprits, de goûter le plaiſir de la priſe de la ville de Namur, & de ſe conſoler par l'eſperance de ſe rendre Maître du Château, que la facheuſe nouvelle de la priſe du grand Waradin l'a rejetté dans une melancolie épouvantable. Mais ce n'eſt pas encore tout, quoiqu'il y en ait aſſez pour outrer un Prince ambitieux: La vigoureuſe reſiſtance du chaſteau de Namur, dont il a cru la priſe ſi facile, eſt encore une plus cruelle mortification pour lui; car outre le grand nombre de gens qu'il perd tous les jours devant cette place, il eſt ſur le point de lever le ſiege, & de prendre honteuſement la fuite. Je ne veux pas dire que le ſiege ſoit actuellement levé, quoique je voye beaucoup de vrai-ſemblance à croire qu'il l'eſt, mais ſupoſé qu'il ne le ſoit pas; & que l'evenement en ſoit douteux, on ne peut diſconvenir qu'une telle entrepriſe ne ſoit un cruel contre-tems pour le Roy de France, puiſque ſon armée à preſentement vingt-mille hommes moins qu'elle n'avoit au commencement de ce ſiege; ſans compter qu'elle eſt fort haraſſée de la fatigue d'un ſervice ſi dificile; & par conſequent il

eſt

est plus en danger de perdre une bataille, & en la perdant d'être non seulement obligé d'abandonner les pretentions qu'il a sur Namur, mais aussi de laisser le chemin ouvert aux Alliez pour entrer dans son Royaume.

Cette démarche du Roy de France est si opposée à sa methode ordinaire, que les Politiques trovent mille difficultez à en penetrer la raison. La maniere avec la quelle il avoit accoûtumé d'assieger les places lui a si bien reüssi, qu'il est étonnant qu'il n'ait pas daigné achéter celle-ci; ce qui ne peut venir que de trois raisons, ou de n'avoir pas d'argent, ou parce que la garnison a été à l'épreuve de ses Louïs ou par un principe de vanité qu'on ne peut excuser. Quoique l'argent soit rare en France, & que Louïs XIV. commence d'en être un peu meilleur ménager, cependant je ne saurois croire qu'il l'eût épargné en cette occasion, s'il eût trouvé l'occasion de s'en servir utilement. La foible resistance qu'a fait la ville nous a d'abord fait soupçonner qu'il y eût quelque trahison, & que quelques Officiers corrompus ne fussent entrez dans les interêts de la France; mais la vigoureuse resistance du château dissipe tous nos soupçons, au moins pour ce qui regarde les Officiers qui y com-

commandent. Pourquoi donc le Roy de France a-t-il entrepris ce siege? J'ai dit dans l'une de mes precedentes, qu'il y avoit beaucoup d'aparence qu'il s'y étoit engagé à la solicitation du Baron de Bressei, lequel ayant été Major de cette place, croyoit qu'il en connoissoit bien toutes les fortifications; mais je dis ici de plus, que Monsieur de Vauban s'étant entretenu avec ce Deserteur, crut la prise de Namur si aisée, qu'il determina son Maître à en commencer le siege, & promit que la ville & la citadelle seroient prises en moins de trois semaines. Ce fut là-dessus dis-je, que le Roy de France entreprit d'assieger Namur : Je pourrois ajoûter à cela que son orgueil & sa vanité naturelle l'y portoient fort, parce qu'en prenant cette place à la vûë de sa Majesté & de l'armée des Confederez, il pretendoit soûtenir le tître magnifique de foudre de guerre qu'il s'est donné. Je pourrois dire encore, si je ne craignois qu'on ne trouvât la pensée plus ingenieuse que solide, que le Roy de France pretendoit par cette action donner le démenti à toute la terre, & faire l'apologie de toutes ses autres conquêtes. Il a été accusé d'avoir acheté toutes les places qu'il a prises jusqu'ici, & peut-

peut-être avoit-il envie de prendre celle-ci de bonne guerre, pour persuader plus aisément à toute la terre qu'une telle accusation étoit sans fondement.

Quelles qu'ayent été ses vaines pretentions, je suis seur qu'il se repent de l'heure qu'il est d'avoir entrepris ce siege; car outre les troupes qu'il y a perdues, & l'argent qu'il y a dépensé inutilement; combien ne lui seroit-il point honteux, s'il étoit contraint de lever le siege? Il y a bien de l'aparence à cela, & il n'auroit pas assurément fait emporter les cloches de la ville, s'il n'avoit pas eu peur d'en être depossedé; quoiqu'on puisse dire peut-être que la consequence que j'en tire n'est pas bonne, vû les circonstances où se trouve le Roy de France, parce qu'ayant perdu tant de canons dans le dernier combat Naval, les cloches de Namur lui serviront pour en faire faire d'autres, dont il équipera une autre Flote.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions ſur la reddition de Namur.*
2. *Sur les grands efforts qu'a fait ſa Majeſté pour ſecourir cette place.*
3. *Preuves tirées de l'hiſtoire moderne par leſquelles on montre que cette entrepriſe étoit dificile.*

Du Vendredi, 1. *Juillet* 1692.

LE château de Namur s'eſt enfin rendu, & eſt devenu la proie des François ; quel grand bien pour un certain parti que nous avons au milieu de nous. L'avantageuſe ſituation de cette place, ſa forte garniſon, & une armée conſiderable à ſa vûë, capable d'encourager ſes défenſeurs, tout cela dis-je n'a pas empêché qu'elle n'ait été contrainte de ſe rendre. Cela nous fait bien voir qu'il n'y a point de place quelque forte qu'elle ſoit par la nature, par l'art, ou par l'induſtrie, qu'une armée conſiderable bien pourvûë d'artillerie

tillerie ne puiſſe prendre ; & ſur tout lors qu'on n'épargne comme fait le Roy de France, ni ſon argent pour corrompre la garniſon, ni ſes ſujets pour faire des trenchées artificielles où la dureté du Roc rend les naturelles impoſſibles. Mais quoique je prefere le Roy de France aux autres Princes Chrêtiens pour la maniere d'aſſieger les places, j'éſpere pourtant que perſonne ne regardera cela comme un hommage que je fais à ſa valeur & à ſon courage ; j'ai peut-être auſſi peu d'eſtime pour lui que perſonne, ainſi j'ai beſoin d'expliquer ma penſée. La ſeule raiſon qui m'oblige de donner la preference au Roy de France en matiere de ſieges, eſt que les autres Princes Chrêtiens ſont plus genereux que Louïs XIV. ils aiment à ſe faire apeler les peres de leurs peuples, ils regardent avec mépris toutes ſortes de trahiſons & de lâchetez pour venir à bout de leurs entrepriſes, & veulent épargner autant qu'ils le peuvent le ſang de leurs ſujets. Mais Louïs XIV. eſt tout le contraire, il n'a ni la generoſité ni le courage qu'il faut pour ſoûtenir ſon ambition ; & comme il eſt le Tiran de ſon peuple ; au lieu d'en être le pere, il emploie toutes choſes pour corrompre quelque Officier de la

place qu'il veut assieger ; & si nonobstant ses intelligences il trouve une resistance considerable, alors il sacrifiera grand nombre de ses sujets comme autant de bêtes pour le carnage, plutôt que de mal reüssir dans son entrepriſe ; & j'oſe dire qu'il en a ſouvent ſacrifié un nombre conſiderable dans la ſeule vûë d'empêcher qu'on ne découvrit les amis qu'il avoit chez les aſſiegez, & pour faire accroire au monde qu'il prend les places de bonne guerre. C'eſt de cette maniere qu'il s'eſt ſervi de ſon armée au ſiege dont nous parlons ; car jamais General ne fut ſi prodigue du ſang de ſes ſoldats, que l'a été le Roy de France en cette occaſion ; & malgré les frequentes & vigoureuſes attaques que les François ont données au fort Guillaume, il y a lieu de douter ſi les François auroient pû s'en rendre ſi-tôt les Maîtres, ſi un Officier inferieur n'avoit fait bâtre la chamade par trahiſon & par baſſeſſe ſans l'ordre de ſon Superieur ; au moins ſi nous en pouvons croire nôtre Gazette, & pluſieurs autres lettres qui s'accordent toutes là-deſſus. Aprés la priſe du nouveau fort de Namur, on eſperoit que le Château feroit encore une reſiſtance conſiderable ; car comme on le regardoit pendant les precedentes guer-

guerres comme la plus forte citadelle des Pais-bas Eſpagnols, on ne croyoit pas qu'elle fût preſentement devenuë l'une des plus foibles par le nouvel ouvrage qu'on y avoit ajouté l'année paſſée. Tout le monde convient que les François pouvoient ſe ſervir du nouveau fort pour attaquer le vieux, & que par conſequent le dernier n'eſtoit pas ſi fort qu'auparavant; mais cependant le Château commandant le fort, les François ne pouvoient qu'être extrémement incommodez par le feu continuel des aſſiegez. En un mot on eſperoit que le Château tiendroit auſſi long-tems qu'avoit tenu le fort, & que les François perdroient encore pour le prendre quelques milliers de ſoldats, qui conſolaſſent au moins les Eſpagnols de cette perte; cependant il n'a ſoûtenu que deux attaques, & puis s'eſt rendu. Cela fait croire ce que marque la Gazette de Hollande (c'eſt celle de Harlem ſi je ne me trompe) que le Château a été livré aux François de la même maniere que l'a été le fort, c'eſt à dire contre le ſentiment des principaux Officiers, qui ne ſavoient rien de la chamade. Je ne veux pas afirmer preciſément que cela ſoit, mais de quelque maniere que la choſe ſe ſoit paſſée, il faut demeurer

d'accord, que Namur apartient legitimement au Roy de France, puis qu'il lui coûte si cher, c'est à dire puis qu'il a perdu tant de monde devant cette place, & qu'il y a fait de si prodigieuses dépenses. Pleut à Dieu qu'il eût acheté à ce prix toutes les villes Espagnoles qu'il tient en Flandres; il ne feroit pas aujourd'huy la figure qu'il fait dans le monde, car deux ou trois conquêtes comme celle-ci diminueroient fort son armée.

Ceux qui savent la situation de Namur, savent aussi de quelle consequence est aux Espagnols la perte de cette place. C'étoit une de leurs meilleures frontieres de ce côté-là; & comme elle étoit située sur la Sambre & sur la Meuse, elle couvroit tout le Brabant contre les insultes & les invasions des François, aussi bien que la ville & l'Evêché de Liege. Cette seule consideration étoit capable d'obliger les Alliez de tenter tous les moyens possibles de la secourir; & à la verité ils n'ont rien negligé pour cela, autant que je le puis savoir. Leur armée ne fut pas plûtôt assemblée, que sa Majesté se mit en marche, & ayant joint les troupes de Brandebourg, Elle auroit apparemment secouru Namur, si la fatale riviere de Mehaigne ne se fût opposée à son passage;

Luxem-

Luxembourg étoit campé de l'autre côté de la riviere, retranché jusques aux dents, cependant cela n'empéchoit pas que sa Majesté & l'Electeur de Baviere ne vouluſſent paſſer la riviere pour aller forcer Luxembourg dans ſes retranchemens mêmes; & nôtre armée étoit ſi fort animée, qu'il y a apparence que le ſuccés auroit répondu aux eſperances qu'on s'en promettoit. On fit donc jetter des ponts ſur la riviere, & nôtre armée devoit donner le lendemain, mais il plût toute la nuit avec tant de violence, que la riviere en fut extrémement débordée, que nos ponts furent emportez, & qu'il nous fut par conſequent impoſſible de paſſer. Sa Majeſté attendit douze jours conſecutifs le beau tems ſur le bord de la Mehaigne; mais les pluyes continuant toûjours avec la même violence, Elle décampa pour aller chercher un autre paſſage. Les François décamperent auſſi, & marcherent du côté de Gemblours: Mais auſſi-tôt que nôtre armée parut, ils abandonnerent leur camp, ſe camperent plus prés de Namur, & jetterent des ponts ſur la Sambre pour communiquer aiſément avec l'autre armée qui faiſoit le ſiege du Château. Le Roy marcha de nouveau vers les François, mais on

ne jugea pas à propos de les attaquer, à cauſe des poſtes avantageux qu'ils occupoient, ayant devant eux une riviere, pluſieurs bois, & pluſieurs défilez, & parce auſſi que leurs deux armées ſe joignoient, & ne faiſoient plus qu'une même armée, de ſorte que la nôtre étoit inferieure à la leur pour le nombre, tant en cavalerie qu'en infanterie.

Tous ceux qui voudront ſe donner la peine de conſiderer la qualité du terrain où les armées ont campé, les mouvements qu'ont fait les armées, tant celle de ſa Majeſté que celles des François, ſeront obligez de demeurer d'accord, que les Alliez ont fait pour ſecourir Namur tout ce qui ſe pouvoit faire humainement; & ſur ce pié-là on ſera ſans doute ſurpris de les voir blâmez ici par deux ſortes de gens, comme ſi cette place s'étoit perduë par leur faute. Ceux qui en paroiſſent mal ſatiſfaits les premiers, ſont nos Mécontens eux-mêmes: Je ne doute pas que ceci ne paroiſſe un paradoxe, c'eſt ce qui m'oblige à m'expliquer. Ces Meſſieurs quoique d'ailleurs aſſez impudens, n'oſent pourtant pas éfrontément blâmer ouvertement nos Generaux, & faire l'éloge de leur Idole: Ainſi ſous le maſque de bons Proteſtans, & de veritables Anglois, ils ont la hardieſſe

dieſſe ainſi traveſtis, & ſous pretexte d'un feint chagrin pour la perte de Namur, de trouver à redire à la conduite de ſa Majeſté, de louer celle du Roy de France, & de dire que Namur auroit été ſecouru, ſi les Alliez avoient voulu courir les riſques d'un combat; car comme il n'y a pas, diſent-ils, de comparaiſon à faire du courage des troupes Françoiſes avec celui des Angloiſes, non plus qu'avec le courage des troupes Allemandes, les François auroient indubitablement été forcez dans leurs retranchemens, ſi les Alliez avoient entrepris quelque choſe de ſi noble & de ſi glorieux. La ſeconde ſorte de gens qui s'inquietent beaucoup de l'avantage que les François ont remporté par la priſe de Namur, & qui grondent auſſi bien que les autres, ſont compoſez de bons patriotes, qui ſont jalous de l'honneur de la nation; mais comme ils aprehendent que la gloire & la reputation de ſa Majeſté ne ſoufrent quelque diminution, de ce que Namur a été pris à la vûë de nôtre armée, & qu'ils s'imaginent que la perte de cette place décide en quelque maniere du ſort de cette guerre, ils croient que ſa Majeſté & l'Electeur de Baviere devoient avoir hazardé de forcer les François dans leurs

retranchemens, & qu'ils ont porté la precaution trop loin en cette occasion.

Quoique le but des premiers soit d'inspirer aux peuples par leurs discours, s'ils peuvent, des sujets de mécontentment & d'ombrage, je ne laisse pas de les regarder comme des gens mépriſables, & indignes que je leur réponde; car comme ces Messieurs sont assez connus pour ce qu'ils sont au travers du masque dont ils se couvrent, il n'y a nul danger que leurs plaintes hipocrites facent aucune impression sur l'esprit des gens sages. Ils afectent des manieres en cette occasion qui me font souvenir d'un animal que les naturaliſtes appellent Cameleon, qui vit de l'air à ce qu'on pretend, & qui prend la couleur des objets qu'il touche. A la verité ces Messieurs ressemblent à cét animal en quelque chose, ou tout au moins ils ont des qualitez qui sont communes au Cameleon: Car comme cét animal vit de l'air, ces Messieurs aussi se repaissent d'esperances chimeriques, comme je pourrois le prouver maintenant par divers exemples, si j'en avois le loisir; & comme le Cameleon change à tout moment de couleur, de même nos Mécontens paroissent tous les jours sous des visages & sous des masques nouveaux.

C'étoit

C'étoit asseurément quelque chose d'assez plaisant de les voir il n'y a pas longtems se donner la torture pour paroître joyeux à la défaite de la Flote de France, & de les voir grimacer aujourd'huy de la même maniere pour paroître touchez de la perte de Namur : Mais comme on reconnoît toûjours le Cameleon pour Cameleon, non-obstant la diversité des couleurs qu'il emprunte pour se déguiser; de même les diferentes grimaces que font nos mécontens, n'empêchent pas qu'on ne les reconnoisse toûjours pour des Fourbes travestis, & pour les Ennemis du bonheur de la nation.

Mais quoique je ne daigne pas répondre aux discours de nos Mécontens, je croi pourtant qu'il est à propos de dire quelque chose à ces Messieurs, qui prennent tant de part à la gloire de sa Majesté : Je leur soûtiens donc, que sa Majesté s'est aquise plus de gloire en cette occasion, que le Roy de France même. Celui-ci à la verité a pris une ville avec une puissante armée, pendant qu'une autre armée batoit la campagne pour empêcher le secours, & pour couvrir les assiegeans, de sorte qu'ils étoient aussi à couvert dans leur camp qu'ils l'auroient été dans le palais de leur

General. Mais l'autre, je veux dire nôtre Roy avec une armée inferieure à celle de ſes Ennemis, les auroit forcez dans leurs retranchemens, s'il n'en eût pas éré empêché par un accident qu'il ne dépendoit pas de lui d'éviter; cependant malgré toutes les dificultez qu'il a euës à ſurmonter, il a obligé les Ennemis d'abandonner à ſon aproche le terrain qu'ils occupoient, & de ſe mettre à couvert derriere des Rivieres, des bois, & des défilez inacceſſibles: Que toute perſonne desintereſſée juge donc lequel des deux a joüé le plus glorieux perſonnage, quoique je demeure d'accord que l'avantage du Roy de France ſoit plus ſolide que le nôtre, puis qu'il a gagné une importante place, & nous l'honneur d'avoir voulu la ſecourir avec des forces inegales, malgré le deſavantage que nous avions d'ailleurs à cauſe des poſtes preſque inacceſſibles que nos Ennemis occupoient. Il faut n'étre guere éclairé pour croire qu'un General perd de ſa gloire lors qu'il ne peut pas forcer ſes Ennemis dans leurs retranchemens. L'Electeur de Brandebourg defunt, & le Comte de Montecuculli perdirent-ils quelque choſe de leur reputation, parce qu'ils ne purent forcer ſur le Rhin Monſieur de Turenne

dans

dans le poſte qu'il occupoit, quoique ſon armée fut beaucoup plus foible que celle des Allemans? Monſieur de Luxembourg s'en eſtime-t-il moins, pour n'avoir pû obliger les Allemans à lever le ſiege de Philisbourg; ou pour n'avoir pû l'an paſſé avec ſoixante-mille hommes forcer le Prince de Waldeck dans ſon poſte, quoi qu'il n'eût que dix-huit mille hommes? Je ſuis ſi fort éloigné de blâmer une telle conduite, que j'oſe ſoûtenir au contraire, qu'on a tres-rarement reüſſi lors qu'on a voulu fierement forcer l'Ennemi dans ſes retranchemens. Je prouverai cette verité par un exemple qui pour n'être pas d'une longue diſcution, n'en eſt pas moins memorable, & qui eſt fort, ce me ſemble, du ſujet que je traite à preſent. Pendant les dernieres guerres que les Suedois & divers Princes d'Allemagne eurent contre l'Empereur, les Imperiaux ſous le commandement du Roy de Hongrie aſſiegerent Nordlingue: *L'Armée des Alliez marcha au ſecours de la place; & comme on fut prés de la ville on aſſembla le conſeil de guerre, où il fut reſolu de forcer l'Ennemi dans

* *Ville d'Allemagne dans la Soüabe, fameuſe par deux batailles qui s'y donnerent en moins de douze ans.*

ſes lignes, quoiqu'en pût dire le ſage Guſtave Horn, General des Suedois, qui n'étoit pas de cét avis, mais qui vouloit qu'on laiſſat plûtôt prendre la place que de riſquer leur armée : Nonobſtant un avis ſi ſalutaire, il fut reſolu qu'on donneroit bataille, & les Alliez ayant chargé les Imperiaux avec beaucoup de vigeur, furent incontinent bâtus & mis en fuite, & le ſanglant échec qu'ils ſoufrirent en cette occaſion, fut ſuivi de la ruine de leurs afaires dans la haute Allemagne.

Je ne croi pas qu'il ſoit neceſſaire de dire, que la perte de Namur ne décide rien, car peut-étre ſerai-je obligé de le prouver dans la ſuite.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions ſur l'expedition du Roy de France en Flandre. 2. Sur ce qu'on peut eſperer d'un tel Guerrier. 3. On prouve qu'il eſt impoſſible que le Roy Jaques face décente en Angleterre.*

Du Mecredi, 27 Avril 1692.

LE Roy de France va en Flandre pour y commander ſon armée en perſonne ; & le Roy Jaques eſt parti de ſaint Germain, en vûë d'aller faire décente en Angleterre ; au moins s'il en faut croire ce que publient ici les Emiſſaires de la France, & les Jacobites : Ils ſont ſi ravis des eſperances qu'ils ſe font de ces expeditions imaginaires, qu'ils diſent hautement, qu'il faut que l'Auteur de cette Hiſtoire retracte ce qu'il a écrit dans ſes journaux precedens. Ils diſent que la victoire a eſté toûjours attachée au char triomfant du Monarque des François ; & qu'il en eſt ſi perſuadé lui-même, qu'il emmene avec

avec luy l'aimable Madame de Maintenon, ſa compagne fidele & inſeparable, auſſi-bien que pluſieurs autres Dames, pour étre témoins de ſes heroïques exploits, & les ſpectatrices de ſes triomfes. Ils ajoûtent que cette campagne fera voir que c'eſt avec raiſon qu'on luy a donné les titres d'Arbitre de la paix, & de foudre de guerre. *Pacis arbiter & belli fulmen.*

Je ſai bien que ce ſont-là des tîtres qui ont eſté donnez au Roy de France par ſes flateurs; Je ſai bien auſſi qu'on a frapé une medaille avec cette deviſe; Mais comme les flateurs ſont ordinairement menteurs, je croi que nous ne devons jamais compter ſur ce qu'ils diſent qu'aprés l'avoir bien examiné: En effet aprés avoir ſoigneuſement conſideré les choſes ſans prejugez ny ſans preoccupation, j'ay trouvé que le Roy de France prend ces tîtres ſans les meriter, & que les eſperances que ſe font les mécontens d'Angleterre ſont vaines & ſans fondement. Si le Roy de France eſt l'arbitre de la paix, comme il s'en vante, d'où vient que le Duc de Savoye n'a pas voulu faire la paix avec luy, comme je l'ai fait voir amplement dans ma precedente? Il faut maintenant conſiderer ſes exploits de guerre

guerre pour voir s'ils ſont aſſez fameux pour le rendre digne du tître magnifique de foudre de guerre.

Perſonne ne peut nier que le Roy de France ne ſe ſoit trouvé à la priſe de pluſieurs villes; mais je défie tous ſes flateurs de prouver qu'il ait jamais approché de ces villes-là à la portée du canon : cependant le Gazettier de France élevoit juſques aux nuës le courage de Louïs XIV. aprés la priſe de Maeſtricht, & je me ſouviens qu'on ne parloit à Paris, où j'étois alors que de la valeur perſonnelle du Roy, que les plus ſages blâmoient de s'eſtre trop riſqué. Je croi qu'il n'eſt pas mal à propos de faire le détail d'une action dont on a tant fait de bruit, afin que tout le monde puiſſe juger ſi ce fut une auſſi grande temerité qu'on le diſoit, & ſi le Roy de France meritoit une cenſure ſi rigoureuſe. Il commanda ſes mouſquetaires pour attaquer la nuit un ravelin, & pendant l'action qui fut aſſez chaude, il fut à cheval ſur une hauteur hors de la portée du plus grand canon de la ville. Je pourrois raporter ici pluſieurs reflexions ſatiriques de quelques Officiers conſiderables de l'armée de France, qui ne trouvoient pas bon que leur Roy ſoufrit qu'on élevât

ſi haut

ſi haut ſon courage pour une action à laquelle il n'avoit eu aucune part, non plus qu'aux perils dont elle fut ſuivie. Cependant le Roy de France fut ſi fort enchanté de la chimerique gloire qu'il crut avoir aquiſe, qu'il fit faire une magnifique Tapiſſerie, où il ſe fit repreſenter au milieu des dangers, avec un de ſes Gardes du corps tué à ſon côté. C'eſt un échantillon de vanité tellement étrange, qu'on auroit de la peine à le croire, ſi la Tapiſſerie n'étoit pas encore à Verſailles. Comment donc un homme qui n'a jamais voulu ſe trouver à aucun combat, peut-il meriter le tître de tres-grand Capitaine, j'avouë que cela me ſurpaſſe. Il y a quelques années qu'étant en France, & me trouvant avec pluſieurs gentils-hommes de ma connoiſſance, qui parloient des glorieux faits d'armes du Roy de France, je leur dis, que je n'étois pas peu ſurpris que leur Roy aſpirant à la qualité de grand conquerant, n'eût jamais eu la curioſité de voir une bataille, ce que je trouvois fort extraordinaire: Un vieux Officier répondit que la raiſon n'en eſtoit pas difficile à trouver; & comme on le pria de vouloir nous l'apprendre, il nous dit froidement, que le Roy tres-Chrétien avoit vû pluſieurs

ſieges,

ſieges, & n'avoit jamais vû de bataille, parce que *les Generaux des Alliez n'étoient pas corrompus comme les Gouverneurs de leurs places.* Je n'ajoûterai rien à la raiſon de cet Officier; Elle eſt à mon avis aſſez évidente pour faire voir à tout le monde, que le Roy de France n'a jamais merité le tître de Prince Guerrier, beaucoup moins celuy de foudre de guerre; mais qu'on peut l'appeller avec juſtice un fameux épouvantail.

Le Roy de France a déclaré qu'il aſſiegera quelque place importante de Flandre, au moins l'écrit-on ainſi de Paris. S'il le fait, je crains bien que cette place ne ſoit perduë, à moins qu'elle ne ſoit promptement ſecouruë; car il faut compter à coup ſeur qu'il en a fait le marché cet hiver. Autrement il ne s'expoſeroit jamais au danger d'en venir aux mains avec les Alliez, ou de prendre honteuſement la fuite. Mais je ne croi pas ce Prince aſſez brave, ni pour entreprendre un ſiege, ni pour commander ſon armée en perſonne: Je ſuis perſuadé qu'il ſe contentera de faire la revûë generale de ſes troupes; pour moi je ſouhaiterois fort qu'il commandât ſon armée; car je croi de bonne foi qu'il ſeroit le premier à prendre la fuite

en

ent, que s'ils étoient bien
eur pretenduë expedition :
es convaincre de leur er-
i les reflexions ſuivantes,
ens de prouver que cette
ecente eſt une pure chime-
le eſt impoſſible d'une im-
orale.

avoir guere bien l'eſtat où
de France, pour croire
ſe paſſer de trente-mille
'on dit qu'il envoye pour
en Angleterre. Il a tant
combatre en Flandre, en
en Piémont, & en Cata-
eſt à tout le moins pro-
aſſez d'occupation chez
poſons qu'il puiſſe ſe paſ-
e que je viens de dire, pour
cente en ce Royaume, il
Maître de la mer afin de
ourir ſes gens aprés qu'ils
pié à terre, ou bien il faut
e à nôtre merci : D'où je
cette décente eſt abſurde
le, à moins que de ſupo-
François ſont maîtres de la
ui eſt encore plus ridicule ;
xpoſeront tant de gens à la
peuples d'Angleterre, ce
n de la peine à croire. Quant
aux

en cas de combat, & à décourager ſon armée par ſon exemple. Si Antoine ne s'étoit pas trouvé à la fameuſe bataille D'Actium, & ſi Cleopatre n'y eût pas eſté avec Antoine, Canadius eût ſelon toutes les apparences vaincu Ceſar & ſa Flote. Le Roy de France n'eſt pas moins entêté de Madame la Marquiſe de Maintenon, que cet infortuné Romain l'étoit de Cleopatre.

Aprés avoir ainſi fait voir combien ſont vaines les eſperances que ſe font nos mécontens au ſujet du voyage du Roy de France en Flandre, voyons maintenant ſi celles qu'ils conçoivent de l'arrivée du Roy Jaques en Normandie ſont mieux fondées: Il y eſt, ſi l'on les en croit, pour aller faire une décente en Angleterre. Ce projet, ſupoſé qu'il ſoit reël & veritable, eſt ſi extravagant & ſi ridicule, que je n'en aurois pas dit un mot, ſi les Jacobites n'avoient pas fait courir le bruit parmi le peuple, qu'il y avoit ſur les côtes de Normandie trente-mille hommes François & Irlandois tout prêts à s'embarquer pour cette expedition; & que pour le parti mal intentionné pour le gouvernement preſent, il y avoit une remiſe de cent-mille écus en lettres de change. Ils tablent là-deſſus

auſſi ſeurement, que s'ils étoient bien certains de leur pretenduë expedition : Mais pour les convaincre de leur erreur, je ferai les reflexions ſuivantes, & j'entreprens de prouver que cette pretenduë décente eſt une pure chimere, & qu'elle eſt impoſſible d'une impoſſibilité morale.

Il faut ne ſavoir guere bien l'eſtat où eſt le Roy de France, pour croire qu'il puiſſe ſe paſſer de trente-mille hommes, qu'on dit qu'il envoye pour faire décente en Angleterre. Il a tant d'ennemis à combatre en Flandre, en Allemagne, en Piémont, & en Catalogne, qu'il eſt à tout le moins probable qu'il a aſſez d'occupation chez luy. Mais ſupoſons qu'il puiſſe ſe paſſer du nombre que je viens de dire, pour faire une décente en ce Royaume, il faut qu'il ſoit Maître de la mer afin de pouvoir ſecourir ſes gens aprés qu'ils auront mis pié à terre, ou bien il faut qu'il les laiſſe à nôtre merci : D'où je conclus que cette décente eſt abſurde & impoſſible, à moins que de ſupoſer que les François ſont maîtres de la mer, ce qui eſt encore plus ridicule ; ou qu'ils expoſeront tant de gens à la merci des peuples d'Angleterre, ce que j'ai bien de la peine à croire. Quant

aux

en cas de combat, & à décourager ſon armée par ſon exemple. Si Antoine ne s'étoit pas trouvé à la fameuſe bataille D'Actium, & ſi Cleopatre n'y eût pas eſté avec Antoine, Canadius eût ſelon toutes les apparences vaincu Ceſar & ſa Flote. Le Roy de France n'eſt pas moins entêté de Madame la Marquiſe de Maintenon, que cet infortuné Romain l'étoit de Cleopatre.

Aprés avoir ainſi fait voir combien ſont vaines les eſperances que ſe font nos mécontens au ſujet du voyage du Roy de France en Flandre, voyons maintenant ſi celles qu'ils conçoivent de l'arrivée du Roy Jaques en Normandie ſont mieux fondées: Il y eſt, ſi l'on les en croit, pour aller faire une décente en Angleterre. Ce projet, ſupoſé qu'il ſoit reël & veritable, eſt ſi extravagant & ſi ridicule, que je n'en aurois pas dit un mot, ſi les Jacobites n'avoient pas fait courir le bruit parmi le peuple, qu'il y avoit ſur les côtes de Normandie trente-mille hommes François & Irlandois tout prêts à s'embarquer pour cette expedition; & que pour le parti mal intentionné pour le gouvernement preſent, il y avoit une remiſe de cent-mille écus en lettres de change. Ils tablent là-deſſus

auſſi ſeurement, que s'ils étoient bien certains de leur pretenduë expedition : Mais pour les convaincre de leur erreur, je ferai les reflexions ſuivantes, & j'entreprens de prouver que cette pretenduë décente eſt une pure chimere, & qu'elle eſt impoſſible d'une impoſſibilité morale.

Il faut ne ſavoir guere bien l'eſtat où eſt le Roy de France, pour croire qu'il puiſſe ſe paſſer de trente-mille hommes, qu'on dit qu'il envoye pour faire décente en Angleterre. Il a tant d'ennemis à combatre en Flandre, en Allemagne, en Piémont, & en Catalogne, qu'il eſt à tout le moins probable qu'il a aſſez d'occupation chez luy. Mais ſupoſons qu'il puiſſe ſe paſſer du nombre que je viens de dire, pour faire une décente en ce Royaume, il faut qu'il ſoit Maître de la mer afin de pouvoir ſecourir ſes gens aprés qu'ils auront mis pié à terre, ou bien il faut qu'il les laiſſe à nôtre merci : D'où je conclus que cette décente eſt abſurde & impoſſible, à moins que de ſupoſer que les François ſont maîtres de la mer, ce qui eſt encore plus ridicule ; ou qu'ils expoſeront tant de gens à la merci des peuples d'Angleterre, ce que j'ai bien de la peine à croire. Quant

aux

en cas de combat, & à décourager ſon armée par ſon exemple. Si Antoine ne s'étoit pas trouvé à la fameuſe bataille D'Actium, & ſi Cleopatre n'y eût pas eſté avec Antoine, Canadius eût ſelon toutes les apparences vaincu Ceſar & ſa Flote. Le Roy de France n'eſt pas moins entêté de Madame la Marquiſe de Maintenon, que cet infortuné Romain l'étoit de Cleopatre.

Aprés avoir ainſi fait voir combien ſont vaines les eſperances que ſe font nos mécontens au ſujet du voyage du Roy de France en Flandre, voyons maintenant ſi celles qu'ils conçoivent de l'arrivée du Roy Jaques en Normandie ſont mieux fondées: Il y eſt, ſi l'on les en croit, pour aller faire une décente en Angleterre. Ce projet, ſupoſé qu'il ſoit reël & veritable, eſt ſi extravagant & ſi ridicule, que je n'en aurois pas dit un mot, ſi les Jacobites n'avoient pas fait courir le bruit parmi le peuple, qu'il y avoit ſur les côtes de Normandie trente-mille hommes François & Irlandois tout prêts à s'embarquer pour cette expedition; & que pour le parti mal intentionné pour le gouvernement preſent, il y avoit une remiſe de cent-mille écus en lettres de change. Ils tablent là-deſſus

aussi seurement, que s'ils étoient bien certains de leur pretenduë expedition : Mais pour les convaincre de leur erreur, je ferai les reflexions suivantes, & j'entreprens de prouver que cette pretenduë décente est une pure chimere, & qu'elle est impossible d'une impossibilité morale.

Il faut ne savoir guere bien l'estat où est le Roy de France, pour croire qu'il puisse se passer de trente-mille hommes, qu'on dit qu'il envoye pour faire décente en Angleterre. Il a tant d'ennemis à combatre en Flandre, en Allemagne, en Piémont, & en Catalogne, qu'il est à tout le moins probable qu'il a assez d'occupation chez luy. Mais supposons qu'il puisse se passer du nombre que je viens de dire, pour faire une décente en ce Royaume, il faut qu'il soit Maître de la mer afin de pouvoir secourir ses gens aprés qu'ils auront mis pié à terre, ou bien il faut qu'il les laisse à nôtre merci : D'où je conclus que cette décente est absurde & impossible, à moins que de supposer que les François sont maîtres de la mer, ce qui est encore plus ridicule ; ou qu'ils exposeront tant de gens à la merci des peuples d'Angleterre, ce que j'ai bien de la peine à croire. Quant

aux

en cas de combat, & à décourager ſon armée par ſon exemple. Si Antoine ne s'étoit pas trouvé à la fameuſe bataille D'Actium, & ſi Cleopatre n'y eût pas eſté avec Antoine, Canadius eût ſelon toutes les apparences vaincu Ceſar & ſa Flote. Le Roy de France n'eſt pas moins entêté de Madame la Marquiſe de Maintenon, que cet infortuné Romain l'étoit de Cleopatre.

Aprés avoir ainſi fait voir combien ſont vaines les eſperances que ſe font nos mécontens au ſujet du voyage du Roy de France en Flandre, voyons maintenant ſi celles qu'ils conçoivent de l'arrivée du Roy Jaques en Normandie ſont mieux fondées: Il y eſt, ſi l'on les en croit, pour aller faire une décente en Angleterre. Ce projet, ſupoſé qu'il ſoit reël & veritable, eſt ſi extravagant & ſi ridicule, que je n'en aurois pas dit un mot, ſi les Jacobites n'avoient pas fait courir le bruit parmi le peuple, qu'il y avoit ſur les côtes de Normandie trente-mille hommes François & Irlandois tout prêts à s'embarquer pour cette expedition; & que pour le parti mal intentionné pour le gouvernement preſent, il y avoit une remiſe de cent-mille écus en lettres de change. Ils tablent là-deſſus

aussi seurement, que s'ils étoient bien certains de leur pretenduë expedition : Mais pour les convaincre de leur erreur, je ferai les reflexions suivantes, & j'entreprens de prouver que cette pretenduë décente est une pure chimere, & qu'elle est impossible d'une impossibilité morale.

Il faut ne savoir guere bien l'estat où est le Roy de France, pour croire qu'il puisse se passer de trente-mille hommes, qu'on dit qu'il envoye pour faire décente en Angleterre. Il a tant d'ennemis à combatre en Flandre, en Allemagne, en Piémont, & en Catalogne, qu'il est à tout le moins probable qu'il a assez d'occupation chez luy. Mais supposons qu'il puisse se passer du nombre que je viens de dire, pour faire une décente en ce Royaume, il faut qu'il soit Maître de la mer afin de pouvoir secourir ses gens aprés qu'ils auront mis pié à terre, ou bien il faut qu'il les laisse à nôtre merci : D'où je conclus que cette décente est absurde & impossible, à moins que de supposer que les François sont maîtres de la mer, ce qui est encore plus ridicule ; ou qu'ils exposeront tant de gens à la merci des peuples d'Angleterre, ce que j'ai bien de la peine à croire. Quant

aux

aux mal intentionnez pour le gouvernement preſent, ſur leſquels on publie que les François comptent ſi fort; je répons que nous ſavons fort bien qu'ils ne s'appuyeront jamais ſur ces petites gens-là, & qu'ils ſe ſouviennent encore de ce qu'ils firent en 1690. aprés les grandes promeſſes que ces bons Meſſieurs leur avoient faites de ſe joindre avec eux, quoiqu'ils euſſent une belle occaſion de pouſſer leur pointe. Ce fut alors que les François eurent la plus favorable occaſion qu'ils pouvoient ſouhaiter pour faire décente en Angleterre; il ſembloit que la fortune ne nous maltraitoit & au dedans & au dehors, que pour leur prodiguer ſes faveurs de toutes mains. Nos Alliez avoient eſté batus en Flandre; Le Duc de Savoye eſtoit mal dans ſes affaires; Sa Majeſté eſtoit en Irlande à la tête de ſon armée pour reduire ce Royaume; Les Montagnards d'Ecoſſe étoient ſous les armes; nous avions ici peu de troupes reglées, & beaucoup de mécontens; & pour comble de malheur, la Flote Hollandoiſe avoit eſté batuë ſur nos côtes, & la nôtre n'eſtoit pas capable de faire tête aux François, qui furent Maîtres du Canal pendant trois ou quatre ſemaines; cependant non-

obſtant

obſtant tous ces deſavantages, nôtre milice encouragée par l'incomparable fermeté de ſa Majeſté, parût ſi formidable aux François, qu'ils ſe retirerent ſans rien entreprendre, & ſe contenterent de ruïner quatorze ou quinze méchantes maiſons ſeulement, ne pouvant faire rien de plus.

Nos affaires ont tout à fait changé de face; nos Alliez ſont dans le meilleur eſtat qu'on puiſſe ſouhaiter, & tout prêts à faire irruption en France de tous côtez: l'Irlande & l'Ecoſſe ſont entierement reduites; nous avons la plus puiſſante Flote que l'Ocean ait jamais porté; les mécontens ſont fort peu à craindre, à cauſe des conſpirations qui ſe ſont découvertes: Nous avons beaucoup de troupes reglées: Nôtre milice eſt auſſi bonne qu'elle eſtoit alors, & même meilleure. Les choſes donc eſtant telles comme elles le ſont aſſeurément, ne faut-il pas être fou fieſé pour croire que les François entreprendront aujourd'huy de faire une décente en Angleterre, puiſqu'ils n'oſerent s'y hazarder en 1690?

Les plus ſages des Jacobites (ſi tant eſt qu'il y ait parmi eux quelques ſages, ce qui eſt bien difficile à croire) ſentent ſi bien ces raiſons, qu'ils convien-

viennent avec nous que la pretenduë décente des François ſur nos côtes eſt une choſe impraticable ; mais ils publient en même-temps, que les François peuvent s'emparer fort aiſément de Jerzé & de Guernezé. Quoique les troupes de France qui ſont dans ce voiſinage donnent quelque vray-ſemblance à cela, cependant je ne puis pas comprendre que cette invaſion ſoit auſſi facile qu'ils le diſent. Ces Iles ſont paſſablement fortes par leur ſituation, elles ſont bien pourvûës, il y a bonne garniſon, & leur milice fait un nombre conſiderable ; & vaut ſans contredit dix foix mieux que les troupes Irlandoiſes. Outre cela le Vice-Amiral Carter ayant eſté commandé avec une Eſcadre de Vaiſſeaux de guerre, & pluſieurs Brûlots pour nettoyer le Canal ; il faut que les François le batent avant qu'ils puiſſent débarquer un homme ſur nos terres : Et cela eſt-il auſſi aiſé que nos mécontens ſe l'imaginent ? Quant aux remiſes qu'on dit avoir eſté envoyées pour encourager le parti mécontent, & pour fomenter les diviſions parmi nous, j'oſe dire que c'eſt un conte, & un artifice des François, pour exciter des jalouſies & des défiances parmi nous,

& pour éviter, s'il estoit possible, le fatal coup qui les menace. Je dirai à la prochaine ce que c'est que ce coup fatal, & j'en ferai voir la possibilité.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Reflexions ſur le bon uſage que les François font de leurs Emiſſaires dans les cours de leurs ennemis.* 2. *Diverſes reflexions ſur la lenteur de nos forces.* 3. *Conſiderations ſur l'avanture de Monſr. de Schoning que l'Empereur a fait arrêter.*

Du Samedi, 16 Juillet. 1692.

JE me ſouviens que Monſieur le Chevalier Temple, faiſant reflexion ſur l'adreſſe avec laquelle les François ménagerent leurs affaires, pour porter les Hollandois en 1678. à faire une paix ſeparée, conclud ſelon le proverbe Italien que *les François fous ſont morts.* Mais ſi ce judicieux gentilhomme veut encore ſe donner la peine de faire reflexion ſur leurs démarches, il ſera mieux convaincu que jamais de la verité de ce proverbe. Ils font un ſi bon uſage des charmes trompeurs de leurs Louïs d'or, & ſavent ſi bien profiter

fiter de la foibleſſe qu'une infinité de gens témoignent en faveur de ce puiſſant metal, qu'ils ſe font par ce moyen des Emiſſaires dans toutes les cours de l'Europe, ſoit pour découvrir les meſures que prenent leurs ennemis, ſoit pour jetter des ſoupçons & des mécontentemens contre les Princes Alliez qui ſont en guerre avec eux. Ce n'eſt pas là le ſeul ſervice qu'ils tirent de ces ſortes de gens; puiſque nous voyons que les François n'ont pas plûtoſt reçû quelque échec conſiderable, que leurs Emiſſaires s'occupent avec beaucoup de ſoin & d'application à trouver les moyens de diminuër leur diſgrace & de luy donner un tour favorable: Et lors qu'il arrive au contraire que les François ont quelque avantage, que ne font point ces langues mercenaires, je veux dire les Penſionnaires, & que ne diſent-ils point pour groſſir les objets, & pour faire paroître ce petit avantage beaucoup plus conſiderable qu'il ne l'eſt dans le fond. C'eſt-là le rôlle qu'ils ont joüé pendant tout cet eſté: Lorſque la Flote de France eut eſté batuë, ils couroient par-ci par-là dans toutes les places publiques de cette ville auſſi bien que dans les pays étrangers, & tâchoient par leurs diſcours ſubtils &

élaborez de diminuer l'avantage de nôtre victoire ; & de plâtrer la perte des François. Et quelques modeſtes que fuſſent les relations du combat que nos Amiraux avoient faites, ils ne laiſſoient pas de ſoûtenir avec la plus grande impudence du monde, que les François n'avoient pas tant perdu, & ils le ſoûtinrent toûjours juſques à ce qu'ils en eurent eſté honteuſement convaincus par la Gazette même de Paris, qui ne pût s'empêcher d'avoüer que les François avoient perdu autant de vaiſſeaux de guerre, que l'Amiral Ruſſel en avoit ſpecifié dans ſa lettre à Milord Nottingham. Contraints donc de changer de langage par l'aveu de leurs amis mêmes, ils prirent le parti de dire publiquement, que nôtre victoire ne ſeroit pas ſuivie de tous les avantages que nous nous promettions vainement : Que la France auroit en un mois ou ſix ſemaines de temps une autre Flote en mer, capable de prêter le colet à la nôtre ; & que nous n'oſerions jamais entreprendre de faire une décente en France. Ils continuërent ſur le même ton, juſqu'à ce que le ſiege de Namur ſe fut terminé à l'avantage de la France ; aprés quoi ils ſe mirent à épiloguer d'une maniere mordante ſur les Alliez ;

ils eurent la hardieſſe de blâmer la conduite de nos Generaux, & de faire à leurs dépens l'éloge de leur idole le Roy de France, comme je l'ai remarqué dans l'une de mes precedentes; & pour jetter la défiance dans l'eſprit de certaines gens qui n'ont que trop de penchant à croire trop legerement, ils ſe mirent à marmoter, que les Generaux des troupes Alliées de l'armée de ſa Majeſté dans les Pays-bas n'avoient pas voulu attaquer les François: Ils publierent encore, que les François avoient perdu peu de monde devant Namur; quoique nous ſachions pour le ſeur que leur armée s'eſt tres-conſiderablement diminuée, tant à cauſe des gens qui ont eſté tuez pendant le ſiege, qu'à cauſe du grand nombre de ceux qui ont deſerté; ſoit enfin à cauſe des ſix mille chevaux qu'ils conviennent eux-mêmes qu'ils ont perdu depuis le commencement du ſiege, juſqu'à la priſe du château. Ils ajoûtoient outre tout cela que la Province de Brabant, ou plûtoſt tous les Pays-bas Eſpagnols, auſſi bien que l'Evêché de Liege, eſtoient perdus ſans reſſource; que les Hollandois n'avoient deſormais rien à faire, qu'à conclure au plus vite une paix ſeparée; & que nôtre armée auroit toutes les peines du

monde à mettre à couvert la Flandre & le pays de Liege des incurſions des François. Je croi que j'ai ſuffiſamment montré dans mes precedentes quel étoit en tout cela le but de nos mécontens, & que j'ai répondu, ce me ſemble, à toutes les leurs objections; non comme j'ai dit pour l'amour d'eux, mais pour contenter un petit nombre de nos compatriotes fort honneſtes gens au reſte, leſquels eſtant eſclaves, s'il m'eſt permis de parler ainſi, des raiſons ſpecieuſes de nos mécontens, chancelent entre la crainte & l'eſperance, & ſont auſſi bien que les mécontens trop faciles à cenſurer le gouvernement: Je finirois donc cette chagrinante matiere, ſi je ne croyois eſtre obligé de dire quelque choſe des mouvemens de nôtre Flote, & de répondre aux objections qu'ils font contre la lenteur (comme ils parlent) avec laquelle nous faiſons les preparatifs de la décente que nous voulons faire en France: c'eſt là-deſſus que nos mécontens, auſſi bien que certaines gens bien intentionnez d'ailleurs, font de l'heure qu'il eſt une infinité de plaintes.

Mais comme je ne pretens pas ſavoir les ſecrets des Alliez, je confeſſe ingenûment que je ſerois fort aiſe que

nous

nous eussions déja fait décente en France ; & par consequent je ne veux pas condamner l'impatience que certaines gens ont à cet égard : Mais aprés y avoir repensé, & consideré la sagesse des Alliez ; & lorsque je me represente que sa Majesté est l'homme du monde qui pense le plus, & que je fais reflexion d'un autre côté combien sont prudens ceux qui sont sous ses auspices au timon des affaires, je ne puis pas m'empêcher de croire que l'affaire de la décente a esté retardée pour de grandes & importantes raisons ; & cette seule consideration est capable de m'imposer silence, & peut-étre doit-elle faire le même effet sur tout le monde; car qui peut s'imaginer, à moins que d'estre fou, que leurs Majestez ne connoissent pas leurs veritables interests ? J'ai toûjours esté d'avis, il faut que je l'avouë, qu'une décente de nos troupes en France seroit un coup fatal à Louis quatorziéme ; & les preparatifs qui se sont faits ici m'ont confirmé dans cette pensée ; ainsi je ne saurois m'empêcher de souhaiter que rien n'eût fait avorter ce dessein, & que nous eussions déja mis à terre une bonne armée sur les côtes de France : Un souhait comme celuy-là n'a je croi rien

de criminel ; mais d'aller plus loin, de blâmer tantoſt l'un tantoſt l'autre, & de pretendre penetrer les raiſons du retardement de l'embarquement de nos troupes, c'eſt ce qui n'eſt pas ſuportable ; & je regarde une telle impatience comme une maligne influence des ſoupçons fomentez par les Emiſſaires de France qui ſont au milieu de nous. Pourquoi inventer des raiſons chimeriques, lorſque nous en avons de naturelles, & telles qu'elles ſont communes à chacun ? Lors qu'on commença à parler de décente en France, qui eſt-ce qui diſoit qu'elle ſe feroit en Juin ou en Juillet ? Et qui eſt-ce qui eſperoit que nous ſerions les maiſtres de la mer auſſi-tôt que nous l'avons eſté, par l'heureuſe défaite de la Flote de France ? Je ne ſai quelles intelligences ont ces Meſſieurs qui ſe plaignent ſi fort du retardement de la décente ; mais je me ſouviens fort bien que la premiere fois qu'on parla de décente, on en parloit comme d'une entrepriſe qu'on ne vouloit executer que vers la fin de la campagne, ou au mois d'Aouſt tout au plûtoſt. Cela me fait croire, que nos preparatifs n'étoient pas fort avancez lorſque nous batimes la Flote de France, & par conſequent que la décente ne pouvoit

voit pas se faire aussi promptement qu'il eût esté à souhaiter : J'ajoûte de plus, que supposé que tout fût prêt pour la décente ; cela n'empêcheroit pas qu'on n'eût pû suspendre l'entrepriſe pour d'autres raisons; & peut-être n'est-il pas mal à propos de dire, qu'il étoit necessaire d'attaquer la France par mer, dans le temps precisément qu'on l'attaqueroit de tous côtez par terre, & cela en même-temps. C'est assez, & peut-estre trop pour ce que je me suis proposé de traiter. Nous renverrons à une autrefois la réponse aux objections qu'on fait contre les mouvemens de nôtre Flote.

Si je craignois d'estre accusé de temerité pour avoir dit que les François entretiennent des Emissaires dans toutes les cours de l'Europe, j'en pourrois produire diverses preuves, mais je croi qu'il n'est pas necessaire. Nous savons par une fatale experience combien cette maudite vermine a esté, & est encore commune parmi nous ; & les relations publiques des évenemens du temps nous apprenent combien cette horrible engeance est fertile par tout. L'Electeur de Saxe en a usé avec les Alliez d'une maniere, qui faisoit soupçonner tout le monde que quelqu'un de ses Favoris

n'eût esté corrompu par la France ; & tout le monde avoit les yeux sur le Maréchal de Camp Schöning. Et pour dire la verité cet Officier en usoit de maniere qui donnoit lieu à ce soupçon ; mais depuis qu'il a esté arresté par les ordres de l'Empereur, qui peut douter de son infidelité, ou qu'il n'ait esté corrompu par les Louïs de France ? Si je ne croyois que sa conduite fût generalement connuë, je ne dirois pas un mot du personnage ; mais peut-être le Lecteur sera bien-aise d'en savoir les particularitez suivantes. Schoning étoit General des troupes de l'Electeur de Brandebourg, & tellement en credit auprés de ce Prince, & en si grande reputation chez les étrangers, que les Venitiens l'ayant démandé pour General de leurs troupes dans la Morée, Monsieur l'Electeur ne voulut jamais le quitter. Il demeura donc dans le même poste jusques au siege de Bonn ; où l'Electeur d'aujourd'huy s'estant trouvé en grand danger d'être pris par les François, Schoning fut accusé par un autre General d'avoir entretenu correspondance avec les François, & de leur avoir promis de leur livrer son Alteſſe Electorale. Le fait ne fut pas entierement prouvé contre l'accusé, mais

il

il parut tant de violens soupçons, que ce Prince le fit sortir de son service: Cependant quelque grand que fût ce prejugé, cela n'empêcha pas que l'Electeur de Saxe défunt ne le fit General de ses troupes, & il servit sur le Rhin la campagne passée en cette qualité. Mr. de Schoning bien loin de se justifier dans ce poste du soupçon qu'on avoit eu ci-devant contre luy, ne fit au contraire que le fortifier; car il contraria par tout le General Craprara, & rendit par ce moyen la campagne inutile: Enfin il a si bien fait, & s'est si bien insinué dans les bonnes graces de l'Electeur de Saxe d'aujourd'huy, que personne ne doute qu'il n'ait esté la principale cause, pour ne pas dire la seule cause de la maniere peu obligeante avec laquelle son Alteſſe Electorale en a usé avec l'Empereur & les Alliez. Enfin pour finir cette feuille, Schoning est arrêté, & quoique nos mécontens publient que l'Electeur en a esté si fort outré, qu'il se déclarera infailliblement en faveur de la France; je croi que je puis conclure avec plus de raison, que ce jeune Prince faisant reflexion combien cet Emissaire de la France l'a vilainement abusé, prendra d'autres mesures plus conformes à ses veritables interêts aussi

bien qu'à ſon honneur. Je ne veux point décider ici, ſi l'Empereur peut ou ne peut pas ſelon les lois faire ce qu'il a fait en cette occaſion, mais peut-eſtre feraije voir à la prochaine qu'il le peut, s'il n'arrive rien de plus important.

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Justification du procedé de sa Majesté Imperiale au sujet du General Schoning qu'Elle a fait arrêter.* 2. *Reflexions sur la lettre du Roy de France à l'Archevêque de Paris.*

Du Samedi, 23. Juillet 1692.

EN quoi nos Mécontens abondent le plus en malice ou en ignorance, c'est une question que je ne pretens pas décider maintenant; & peut-être n'est-il pas aussi facile de le faire qu'on pourroit d'abord s'imaginer: Car si nous considerons leur procedé, nous ne pouvons nous empêcher de conclure qu'ils sont coupables de l'un & de l'autre presque au suprême degré. Ils nous en donnent tous les jours de nouvelles preuves; mais pour ne pas ennuyer le Lecteur, je me contenterai de parler d'un fait particulier; dont à la verité je n'aurois encore rien dit, si je n'avois pas promis de défendre le procedé de

ſa Majeſté Imperiale à l'égard du Maréchal de Camp Schoning, qu'Elle a fait arrêter, contre les calomnies de nos Mécontens, & des Emiſſaires de la France. Ces Meſſieurs pretendent, que l'Empereur a violé les conſtitutions de l'Empire, les immunitez & les privileges des Electeurs, & le droit des Gens. A la verité ces accuſations ſont ſi grandes & ſi importantes, que ſi l'on en pouvoit bien prouver une ſeulement, je ne me mettrois jamais en devoir de faire l'Apologie de ſa Majeſté Imperiale. Mais voyons un peu comment ils s'y prenent pour juſtifier une accuſation de cette conſequence. On ſe ſeroit attendu qu'ils auroient dû produire ces conſtitutions Imperiales qu'ils pretendent avoir été violées; ou tout au moins quelque acte public, pour juſtifier leur accuſation; & à la verité cette attente n'étoit pas injuſte, ſi comme les autres hommes nos Mécontens étoient obligez de ſuivre les regles de la droite raiſon: Mais ils ſont d'une autre categorie; & comme ils ſont infatuez de la puiſſance Tirannique & arbitraire, auſſi ne ſe croient-ils pas obligez d'apuyer leurs ſentimens par des raiſons ſolides, mais de les fonder ſeulement ſur leurs imaginations creuſes & chimériques;

riques; & pretendent que nous les en devons croire sur leur parole, & sans un plus grand examen, lors qu'ils nous disent, que l'Empereur a violé les loix de l'Empire. J'avoüe que le dernier procedé de ces Messieurs me donna de grands prejugez contr'eux; & j'eus beaucoup de penchant à croire sans examiner la chose de plus prés, qu'on ne pouvoit rien dire d'essentiel contre la conduite de sa Majesté Imperiale, puisque nos Mécontens se donnoient la liberté de la censurer: Mais aprés y avoir repensé, de peur qu'on ne m'accusât de juger temerairement de la chose, j'ai étudié les constitutions de l'Empire; & j'ose dire que leur accusation est tout à fait frivole & sans fondement. Si l'Empereur a violé les immunitez & les privileges de l'Electeur de Saxe, qu'ils le prouvent par la Bulle d'or qui est le tître fondamental des privileges des Electeurs, & l'on peut dire le meilleur tître. S'il a enfraint les constitutions de l'Empire, qu'ils produisent quelque clause de Traitez conclus entre l'Empire & les Electeurs que sa Majesté Imperiale ait violée; Qu'ils fassent voir qu'Elle ait contrevenu aux Traitez de Munster & d'Osnabrug; ou tout au moins qu'Elle ait enfreint quelque clause

clause de la capitulation qu'Elle signa & jura lors de son Election. Jusques à ce qu'ils nous ayent fait voir que leur sentiment est apuyé sur un tel fondement, j'espere qu'ils ne trouveront pas mauvais, si nous nous en fions plûtôt aux Titres Authentiques que je viens de citer qu'à leur caprice fantastique & visionaire. Si l'on ne peut produire contre sa Majesté Imperiale aucune constitution de l'Empire, & j'ose dire qu'on ne le peut, j'ai sufisamment justifié sa conduite, & refuté le premier chef d'accusation qu'on lui fait. Venons presentement à l'autre, & voyons si Elle a violé le droit des Gens, comme ces Imposteurs le publient.

Certainement il faut que ces gens-là soient bien aveuglez, ou bien malins, ou qu'ils ayent pour le moins une étrange idée du droit des gens, pour pretendre que l'Empereur l'ait violé en faisant arrêter le General Schoning : Car qui a jamais pretendu qu'un Prince souverain ne puisse pas faire arrêter dans ses Etats un de ses Ennemis ? Pour prouver que l'Empereur n'a pas pû selon les Lois faire ce qu'il a fait en cette occasion, il faut que ses Accusateurs prouvent, ou que l'Empereur n'est pas Prince souverain de Boheme, ou que

le

le General Schoning n'eſt pas Ennemi de l'Empire. Je ne croi pas qu'il y ait des gens aſſez fous pour conteſter le premier : Et quant au dernier je répons, que quand même nous ſupoſerions que ce General ſoit innocent, de quoi nous ne convenons pourtant pas, cela n'empêcheroit pas que les violens ſoupçons qu'on avoit qu'il entretenoit correſpondance avec la France, ne juſtifiaſſent de reſte le procedé de ſa Majeſté Imperiale : Et ſi cela eſt, comment l'Empereur a-t-il violé le droit des gens, en s'aſſeurant d'un homme accuſé de recevoir des penſions des Ennemis de l'Empire, & qui dans le tems même qu'il fut arrêté fomentoit une rebellion contre ſa Majeſté Imperiale ; ſi nous en croyons les avis qui ſont venus de ce pays-là. A la verité la part que nos Mécontens prenent à la diſgrace de ce General eſt ſi extraordinaire, qu'on diroit que ſon interêt & le leur ne ſont que la même choſe : Si cela eſt, que la deſtinée de ce General leur ſoit un avertiſſement ſalutaire.

Je crains d'avoir trop inſiſté ſur l'article precedent, puis qu'il y a tant d'autres choſes qui ſont plus dignes de nos reflexions ; Et entre autres la lettre du Roy de France à l'Archevêque de Paris, pour

pour ordonner à ce Prelat de faire chanter le *Te Deum* dans l'Egliſe Cathedrale de cette ville, au ſujet de la priſe de Namur. Toute la terre ſavoit déja que Louïs XIV. étoit le Prince du monde le plus vain & le plus orgueilleux, mais cette lettre en eſt la preuve la plus claire & la plus convainquante que nous en ayons jamais euë. On l'y voit qui s'admire, & qui s'aplaudit de la gloire imaginaire qu'il pretend avoir aquis par la priſe de Namur. Mais venons à la lettre même, & voyons comment il y parle à cét Archevêque. ,, Mes En-,, nemis, dit-il s'étoient perſuadé, ,, qu'ayant aſſemblé toutes leurs for-,, ces dans les Pays-bas, ils arréteroient ,, le cours de mes conquêtes: Cepen-,, dant je n'ai pas laiſſé d'entreprendre ,, le ſiege de la ville & du Château de ,, Namur, dont ils croyoient la priſe ,, impoſſible. Ils y ſont accourus au ,, nombre de plus de cent-mille hom-,, mes, pour m'obliger d'en lever le ſie-,, ge: Mais ils ſe ſont contentez d'en ,, être les Spectateurs pendant trois ſe-,, maines, & d'aſſiſter à la reduction ,, de la place. Je ne ſai qui a été le Se-cretaire de cette lettre; mais je ſai bien qu'il faut que le Roy de France ſoit étrangement infatué de ſa pretenduë bonne

bonne fortune pour avoir ſigné tant d'impertinences, pour ne rien dire de pis. Il dit premierement que les Alliez avoient aſſemblé toutes leurs forces avant que Namur fut aſſiegé; y eût-il jamais rien de plus faux? Car la ville s'étoit lâchement renduë avant que les troupes de Brandebourg & de Liege euſſent joint nôtre armée. Si elle eût été aſſemblée auſſi tôt qu'il le dit, il n'eût jamais entrepris ce ſiege, & il ne nous eût pas été dificile d'arrêter le cours de ſes injuſtes conquétes. En ſecond lieu nous pouvons remarquer, que pour relever la gloire de cette action, il n'épargne rien, & ne fait pas même dificulté de dire des fauſſetez & des bagatelles. Il voudroit fort que le monde crût, qu'il a non ſeulement entrepris le ſiege d'une place conſiderable à la vûë de l'armée des Alliez, mais auſſi que la priſe de cette place étoit impoſſible à tout autre qu'à lui, que ſes Flateurs ont bercé du fameux tître de foudre de Guerre; car que veu-t'il dire autre choſe, quand il dit que les Alliez croyoient cette place imprenable? Dira-t-il que ſes Ennemis étoient au pié de la lettre tellement aveuglez, qu'ils s'imaginoient que Namur étoit imprenable, ou qu'il n'y avoit point d'homme qui pût s'en

rendre Maître ? Or il ne peut dire le premier, car les diverſes tentatives que les Alliez ont faites pour ſecourir la place, ſont autant de preuves convainquantes qui montrent évidemment qu'ils ne croyoient pas cette place imprenable : Il faut donc qu'il entende le dernier : y eut-il donc jamais un trait ſi extraordinaire de vanité, comme nous l'avons déja remarqué ? Et ce qui me détermine à croire que c'eſt ce qu'il a voulu dire, c'eſt ce qu'il ajoûte que les Alliez avec une armée de plus de cent-mille hommes ſe ſont contentez d'être les Spectateurs & les Témoins oculaires de la reduction de cette place. Je pourrois faire ici diverſes reflexions, mais je ne le dois pas, parce que j'ai déja fait voir au long dans mes precedentes, combien peu glorieux eſt le perſonnage qu'a fait le Roy de France en cette occaſion, quoiqu'il ait pris Namur ; & combien ſont glorieux au contraire les efors qu'ont fait les Alliez pour le ſecourir : J'ai fait voir auſſi l'impoſſibilité de cette entrepriſe, & ainſi j'ai refuté par avance la lettre du Roy de France, ſur ce qu'il voudroit inſinuër que les Alliez auroient pû ſecourir cette place, s'ils avoient eu le courage de l'entreprendre. Je ne dirai rien

du

du nombre de nôtre armée ; c'eſt un menſonge ſi groſſier qu'il ne merite pas de réponſe : Je paſſerai donc à l'examen du reſte de cette lettre.

„ Si quelque choſe, ajoûte-t-il, me „ flate dans une conquête auſſi impor- „ tante, c'eſt bien moins la gloire qui „ la ſuit ; ou l'agrandiſſement de mes „ Etats, que l'eſperance qu'elle me „ donne que mes Ennemis laſſez de „ leurs pertes, ſouſcriront enfin aux „ ofres que je lur fais depuis long-tems „ de finir la guerre. C'eſt auſſi cette „ eſperance qui m'oblige particuliere- „ ment à redoubler envers le ciel mes „ actions de graces, & de proteſter „ en même tems devant celui qui con- „ noît les ſentimens de mon cœur, que „ je n'ai point de deſir plus ardent que „ de mettre tous mes ſujets en état de „ le glorifier en paix, &c. Si la con- quéte de Namur étoit capable de procurer la paix au Roy de France, je conviendrois avec lui, que la gloire qu'il s'eſt aquiſe par cette conquéte, ou l'agrandiſſement de ſes Etats, ne ſont rien en comparaiſon de ce grand avantage : Mais je ne croi pas qu'il ſoit neceſſaire de faire voir combien ſont ridicules les eſperances qu'il ſe fait que les Alliez ſouſcriront enfin aux ofres de

paix

paix qu'il leur fait ; car c'eſt une choſe que je croi plus digne de pitié que de reflexions : Neantmoins j'examinerai à la prochaine ; pourquoi le Roy de France ſoûpire ſi fort aprés la paix nonobſtant la priſe de Namur ; & pourquoi les Alliez ne doivent pas accepter les ofres qu'il leur en fait : Mais je ne promets pas de prouver que le Roy de France n'ait point de deſir plus ardent que de donner à ſes ſujets la paix & la proſperité.

L'HI-

L'HISTOIRE DU TEMPS.

1. *Que le Roy de France feroit volontiers la paix à preſent.* 2. *Quel en peut être le veritable motif.* 3. *Que les Alliez n'entendront point à un traité particulier.* 4. *Sous quelles conditions ils peuvent faire la paix avec la France.* 5. *Combien le dernier Roy Charles ſe trompoit dans le jugement qu'il faiſoit du Roy de France.*

Du Samedi, 30 Juillet 1692.

IL paroît évidemment, je croi, par la lettre du Roy de France à l'Archevêque de Paris, que nous avons raportée dans nôtre precedente, que ce Prince ſeroit ſans doute ravi de faire maintenant la paix avec les Alliez; mais quel eſt le motif qui l'y oblige, c'eſt ce que j'ai promis d'examiner ici; & puis en ſuite de faire voir pourquoi les Alliez n'accepteront pas les offres qu'il leur en faites. Je ſuis fort certain que le deſir qu'a le Roy de France de faire la paix

paix, ne procede nullement d'aucune veritable affection qu'il ait pour ſes ſujets, comme il ſemble l'inſinuer, non plus que d'un principe de compaſſion pour leur miſerable eſtat, & moins encore pour les malheurs de l'Europe en general. Tout le cours de ſon Regne fait voir qu'il n'eſt pas capable d'avoir des ſentimens ſi genereux; mais il paroît au contraire qu'il verroit avec chagrin la proſperité de ſon peuple, poſſedé qu'il eſt de cette infernale maxime d'un politique fameux; *Que le fondement le plus ſolide de la grandeur d'un Prince, eſt la miſere de ſes ſujets.* Si cette maxime eſt veritable, nous ne pouvons pas nier en ce cas, que la grandeur du Roy de France ne ſoit apuyée ſur un fondement tres-ſolide, puiſque ſes ſujets ſont aſſeurément les gens du monde les plus miſerables: Mais pourquoi dit-il donc *que ſes deſirs les plus ardens ſont de mettre ſes ſujets en eſtat de glorifier Dieu en paix?* Le mot de paix dont il ſe ſert, ſignifie non ſeulement paix, mais auſſi proſperité. J'avouë que cela me ſurpaſſe; & je voudrois fort qu'on me dit pourquoi il jura l'obſervation perpetuelle du traité des Pirenées, & puis enſuite de celuy de Nimegue, dans le temps même qu'il

eſtoit

eſtoit reſolu, comme tout le monde ſait, de violer l'un & l'autre à la premiere occaſion favorable qui s'en preſenteroit ? Si la maniere dont le Roy de France en a uſé avec ſes ſujets ne ſuffit pas pour nous convaincre de la ſincerité de ſes deſirs, je ſuis ſeur que les cruautez qu'il a exercées ſur le reſte du genre humain ſont aſſez capables d'ouvrir les yeux à tout le monde, & d'obliger toute la terre à conclure, qu'il n'a pas la moindre pitié, ou la moindre compaſſion des miſeres ſous leſquelles gemit la Chrétienté, & deſquelles luy ſeul eſt preſque la cauſe. S'il avoit veritablement intention de mettre fin à ces malheurs, il offriroit des conditions raiſonnables ſous leſquelles on pourroit faire une paix durable, au lieu des bagatelles qu'il propoſa l'année paſſée dans ce projet de paix, qui fit tant de bruit en Hollande, & qui, quelque choſe qu'on en ait dit, & de quelques viſions & chimeres dont on l'ait envelopé, exprime à peu de choſe prés toutes les intentions de la Cour de France. Or puis qu'il n'y a nulle apparence, que le Roy de France veuille faire la paix par un motif d'affection pour ſes ſujets, ni par un effet de la compaſſion qu'il a de leur miſere, ou comme

touché des diviſions qui arment les Chrétiens les uns contre les autres, nous devons chercher un motif qui ſoit plus conforme au genie & à l'eſprit de ce Prince, & qui s'accorde mieux avec ſa conduite paſſée; & pour nous en faire une veritable idée, nous devons nous ſouvenir de la violente inclination qu'il fit paroître pour faire conclure le traité de Nimegue: Il eſt ſeur que ce ne fut par aucun deſir ſincere qu'il eût de mettre fin aux miſeres ſous leſquelles l'Europe gemiſſoit alors, quoique ce fût là ſon grand pretexte. Car ce traité ne fut pas plûtoſt conclu qu'il le viola; & ſous les ſpecieux, mais frivoles pretextes de ſon droit de dépendance, &c. il fit autant d'injuſtes conqueſtes ſur les Eſpagnols, qu'il en eût pû faire en pleine guerre: Car la forte ville de Luxembourg fut une victime immolée à ſon ambition; & Strasbourg quoique ville Imperiale devint la proie de ce Prince inſatiable. Je ne finirois jamais ſi je voulois raporter toutes les infractions qu'il a faites de ce traité; ce qui montre clairement que ſon but eſtoit tout contraire à celuy qu'il diſoit avoir; & qu'il n'avoit d'autre vûë que de rompre la grande ligue qu'il y avoit alors contre luy, & qui s'oppo-

s'oppoſoit à ſes ambitieux projets. La forte inclination qu'avoit le Parlement d'Angleterre de luy déclarer la guerre, fut encore un autre puiſſant motif qui le fit reſoudre à conclure la paix ; car quoiqu'il fût fort aſſeuré de l'amitié du défunt Roy Charles, il ne laiſſoit pas de craindre, & certes avec raiſon, que ce Prince ne ſe laiſſât emporter au penchant general, & aux cris de ſon peuple, & qu'il ne ſe declarât pour les Alliez. Et dans l'eſtat où eſtoient alors les affaires, c'eût eſté un coup fatal pour la France ; car quoique la Suede fût engagée dans ſa querelle, elle étoit dans un ſi pitoyable état, qu'elle ne pouvoit faire qu'une tres-foible diverſion ; & l'Angleterre auroit indubitablement fait pancher la balance du côté des Alliez. De plus la France commençoit à manquer de monde, & en manquoit tellement qu'elle étoit obligée de prendre par force des enfans de douze à treize ans pour recruter ſes Regimens. Toutes ces conſiderations, & la peur de perdre toutes ſes conquétes, obligerent le Roy de France à tenter tous les moyens poſſibles pour tâcher de détourner ce coup : Et comme la Hollande & l'Angleterre étoient les deux puiſſances que la France craignoit le plus,

ce fut auſſi de ce côté-là qu'elle tourna ſes Bateries. Les Emiſſaires qu'elle avoit ici eurent ordre de fomenter la jalouſie & la diviſion entre le Roy & le peuple; Et comme on ſavoit combien le Roy Charles aimoit les Louïs, pour les employer à ſes plaiſirs, on luy en fit profuſion pour le retenir par ce moyen, & on ne les épargna pas non plus à ſes Miniſtres, pour les obliger à le faire demeurer ferme dans le parti. On joüa dans le même-temps le même perſonnage en Hollande : on fit tout ce qu'on pût pour engager le Prince d'Orange, à preſent nôtre Roy, & le Penſionnaire Fagel; mais comme ils furent à l'épreuve de toutes ſortes d'offres, ils exciterent des ombrages contre le Prince & contre l'Angleterre. La France enfin ménagea ſes affaires avec tant d'adreſſe, que l'Angleterre ne ſe déclara point alors contre Elle, & que les Hollandois firent une paix ſeparée, malgré tout ce que pût faire ſon Alteſſe pour les en empêcher.

Or à preſent que l'Agleterre s'eſt déclarée contre la France, & que nos armées ne ſont plus occupées à reduire l'Irlande, je ne m'étonne pas que le Roy de France ſouhaite la paix avec ardeur. Cependant ce n'eſt point par aucun

cun principe de generosité, mais par le même principe qui le fit paroître si fort empressé à conclure le traité de Nimegue. Il connoît trop bien ses interêts pour ne pas sentir, que la presente alliance doit estre au moins fatale à sa grandeur; ainsi je ne le blâme point de tenter, sur tout dans la conjoncture presente, toutes les voyes possibles par lesquelles il croit pouvoir faire la paix; parce que les Alliez n'ayant encore fait sur luy aucuns progrez, il seroit de mauvaise grace qu'ils demandassent la restitution de toutes les places qu'il leur a enlevées. Si je n'avois pas amplement parlé dans quelques-unes de mes precedentes de la peine que le Roy de France s'est donnée à chercher un Mediateur, je vous le ferois voir ici; s'attachant quelquefois aux cours du Nord, quelquefois à la Cour de Rome, & quelquefois encore faisant des soûmissions au Duc de Savoye, & luy demandant la paix; mais comme j'ai déja traité cette matiere, il faut s'en tenir là, & n'en pas dire davantage, il ne sera pourtant pas, je croi, mal à propos de dire, que le Roy de France se trompe fort, s'il s'imagine que la prise de Namur luy procurera la paix qu'il souhaite avec tant d'ardeur. Il fut dans la même erreur l'année

passée aprés la prise de Mons ; & alors il n'eût jamais crû que les Alliez refuseroient la Mediation de la Suede ; mais cependant ils l'ont fait ; & s'ils le firent alors, comment peut-il croire qu'ils accepteront aujourd'hui la même Mediation, à moins qu'il ne s'imagine qu'ils y seront portez par l'entiere reduction de l'Irlande par la honteuse défaite de sa Flote, & par la décente dont ses côtes sont menacées.

Si l'on ne peut pas blâmer le Roy de France de faire tout ce qu'il peut pour avoir la paix, on ne pourroit jamais excuser les Alliez, s'ils avoient la foiblesse d'accepter les offres qu'il leur fait pour cela. Si l'intention des Alliez est telle qu'ils l'ont publié, c'est-à-dire, s'il est vray qu'ils ayent pris les armes par une absoluë necessité pour s'opposer à l'ambition du Roy de France ; pour secourir genereusement tant d'Esclaves qui gemissent sous la plus cruelle tyrannie, & en un mot pour briser les fers de l'Europe, comment pourroit s'excuser leur conduite, s'ils n'achevoient pas une si glorieuse entrepriſe ? Je suis persuadé qu'il n'y auroit point de nom, & j'ose dire que nous n'en avons point, qu'on pût donner & qui convint à une semblable conduite.

Mais

Mais je ſuis fort ſeur que cette réflexion eſt inutile ; car outre le point d'honneur, leur propre intereſt les engage à preſent à continuër la guerre contre la France juſques à ce qu'elle ait eſté reduite à ſes juſtes bornes. Si cette alliance eſtoit une fois rompuë, j'oſe dire que difficilement en verrions nous une ſemblable pour s'oppoſer aux invaſions du Roy de France ; Et ſi l'on a trouvé juſqu'ici tant de difficulté à en arrêter le cours, où eſt l'Etat qui pût reſiſter ſeul, & qui fût en ſeureté dans la ſuite? Je ſuis perſuadé que les Allemans ne ſeroient pas en eſtat de défendre leur pays tout ſeuls ; que les Eſpagnols courroient tout au moins fort grand riſque de perdre tous les Pays-bas ; Que les Hollandois par conſequent ſeroient en grand danger ; & que le Duc de Savoye ſeroit ſeverement puni (pour parler comme la France) de ſon infidelité pretenduë, & du mépris avec lequel il a rejetté les propoſitions de paix qui lui ont eſté faites. Il n'y auroit que la ſeule Angleterre, qui à la faveur de ſa ſituation avantageuſe, & de ſes forces navales fût capable de ſe défendre contre la France ; Mais malgré tous ſes avantages, ſi le Roy de France n'avoit d'autres ennemis que nous, & qu'il pût tourner toutes ſes forces contre nôtre Ile, je ne fais point de difficulté de dire, que nous courrions auſſi grand riſque, à cauſe des mécontens que nous avons parmi nous, qui attendent avec impatience les occaſions de rendre

rendre ſervice à nôtre ennemi, & de nous precipiter dans la derniere miſere. Si donc les Alliez ſont en ces termes, comme ils le ſont aſſeurément, il eſt évident qu'ils ne doivent pas accepter les offres que leur fait le Roy de France, quelques avantageuſes qu'il pretende qu'elles ſoient; & ſupoſé même qu'ils ne fuſſent pas en auſſi bon eſtat qu'ils ſont, je ſuis perſuadé qu'ils n'entendront jamais à aucun traité particulier; mais qu'au contraire ils demeureront unis, d'où dépend aprés Dieu leur unique ſalut; & continûront la guerre juſques à ce que les Traitez de Munſter & des Pyrenées ſoient tout à fait rétablis en leur force & vigueur. Ils n'auront jamais une ſi belle occaſion; & s'ils en ſavent profiter, il y a toutes les apparences du monde que cette campagne & la prochaine avanceront fort les affaires. On ne doit plus compter ſur les promeſſes du Roy de France, mais on doit ſe ſouvenir qu'un homme fait comme Louïs XIV. naturellement ambitieux & vain, ſera toûjours le même, juſques à ce que la mort l'abaiſſe & l'humilie; Et que le Roy de Charles ſecond ſe trompoit fort, de croire, que le traité de Nimegue eſtant conclu, *le Roy de France déja vieux s'occuperoit tellement à ſes plaiſirs, & à ſes bâtimens, qu'il laiſſeroit le monde en paix.*

FIN.

CATALOGUE

des Livres qui ſe trouvent chez

ABRAHAM WOLFGANG.

A

Acte de la Paix de Nimegue.
l'Art de plaire dans les converſations.
Amitiés, amours, & amourettes.
l'Apocalypſe de Meliton.
l'Armetique de Cocq.
Amours de Lauzun.
Adelayde de Champagne.
Annale galante de Lorraine.
Academie galante.
Amours des Dames illuſtres.
l'Aminte de Taſſo fig.
l'Atlas contractus avec 163. des meilleures Cartes qui ſe trouve.
——— idem 104. Cartes.
Ablancourt vengé.
l'Agneau Paſchal.
l'Adamite ou les Jeſuites inſenſibles.
Academie de l'Epée par Thibault fol. fig.
Amerique Angloiſe avec des cartes.
Amſterdam en vers burleſques.

B

Burnet Reformations d'Angleterre, 4. vol.
——— Trois Lettres avec ſon voyage.
Bibliotheque univerſelle & hiſtorique comp, qui vient tous les trois mois, un vol.
Boile Traité de l'amour divin.
Bona Principe Chrétienne.
Balſac Oeuvres comp.
——— Lettres choiſies.
——— au Conrart.
——— Oeuvres divers.
——— Entretien.
——— Ariſtippe.
Berger fidelle avec figures.

Digitized by Google

Bible des Marets, 2 vol. fol.
——— idem 4. 12. & diverſes ſortes.
——— idem 12.
——— idem 18.

C

COmmentaire philoſoph iq. comp.
Cinq Dialogues de Tubero.
Charges des Gouverneurs des Places.
Code des Marines.
——— des Marchands.
——— Criminel.
——— Civil.
Comedies, Tragedies, & Operas divers.
il Cardinaliſmo 3 vol.
Caractere des paſſions.
Critique du Calviniſme.
Chimie de Lemmerie.
Critique du P. Simon ſur le vieux Teſtament.
Cabinet de l'Europe 2 vol.
Conclave di Pontifici Romani.
Cabinet des Jeſuites.
Caractere de Theophraſte.
Caſimier Roi de Pologne.

D

DElices de la Hollande fig.
——— de la France fig.
Don Quixotte de la Manche.
Ducheſſe de Medo Nouvelle galante.
Drelincourt contre la mort.
Dom Sebaſtien Roi de Portugal.
Devoirs des grands.
——— de la vie civile.
Dialogue des Morts.
——— des Dieux.
Diſgraces des Amans.
Défence de la traduction du N. Teſt. à Mons.
Deſcription de l'Afrique par Dapper fol. fig.
Dictionnaire François par Richelet 4.
——— Italien & François Duez.
——— François & Flamend par Rouxel 4.

Di-

Digitized by Google

Dictionnaire François & Flamand, & Flamand & François par d'Arsy.
——— Et diverses autres.
Description de l'Univers 5 vol. 4. fig.

E

ENtretiens de Morale, dediez au Roy.
——— solitaires de Brebeuf.
Epouse amante.
Esope Comedies.
l'Evangile de Palvicin.
l'Education de la jeunesse.
l'Europe Esclave si l'Angleterre ne rompt ses fers.
Essays de Montaigne fol.
Esprit de Seneque 12.

F

FRance sçavante.
Forge de l'Esprit de l'homme.
Fortification des Villes.
——— idem en Allemand.
Factum pour les Religieuses de Catherine.
Fouquet Défence idem comp.
Frederic de Sicile.

G

GRotius Droit de la Guerre & de la Paix 3 vol.
Gouvernement Civil.
Goedart Histoire naturelle 8. fig.

H

HIstoire du grand Theodose.
——— de la Bible 4. fig.
——— idem 12 fig.
——— idem sans fig.
——— de Venise par Nany.
——— de Variations par Comdom.
——— des trois derniers Empereurs des Turcs.
——— de l'Etat present de l'Empire Ottoman.
——— de l'Etat present de l'Eglise Grecque.
——— de l'Eglise Romaine par Cousin.
——— de Constantinople par Cousin.
——— de Cromwel fig.
——— idem en Italien.

Digitized by Google

Hiſtoire ſecrete de la Ducheſſe de Porſmouth.
——— d'Hipolite Comte de Douglas.
——— De Flavy Joſeph fol. fig.
——— des grands Tamerlans.
——— des grands Viſirs.
——— de Frederic Henry Prince d'Orange, fol.
——— de Vallée de Piemont par Leeger fol.
——— du tems ou Relation de ce qui s'eſt paſſé de memorable & principalement en Angleterre depuis le Regne de Charles II. & de Jaques II. 5 vol.
——— de Bocaniers.
——— & voyage de Flibuſtiers.
——— de l'Egliſe de Seur 4. 8 vol.
——— idem in 12. 8 vol.
——— du Conc. de Trente par Amelot 4.
——— du Duc de Merceur.
——— du Gouvernement de Veniſe 8. par Amelot.
——— de la Guerre de Flandres par Strada.
——— de Herodote.
——— de France par Prade 5 vol. 12.
——— de Guebriant fol.
——— de Matignon.
l'Heroine Muſquetaire.
l'Homme de Cour.
Hereux Eſclave.

I

JUlius Ceſar d'Ablancourt.
l'Imitation de Jeſus-Chriſt.
Inſtruction Morale d'un Pere à ſon fils.
——— pour les Nicodemiſtes.
Journal des Sçavans 19 vol. comp.
Impoſteurs inſignes par Rocolle fig.
Illuſtre Pariſienne.

L.

LUcien d'Ablancourt.
Lettres de Milleran.
——— de Patin 3 vol. Gen.
——— de Voiture.

Lucien

Digitized by Google

Lucien en bel humeur.
Logique ou l'art de penſer.
Leti Hiſtoria di Cromwelli.
——— di Allemagna, 2 vol. in 4.
——— di Francia, 3 vol.
——— di Belgico, 2 vol.

M.

MEmoires de Bauveau Duc de Lorraine.
——— de Suede par Chanut.
——— de l'origine de la guerre.
——— de Terlon.
——— Chatinet Sr. de Puiſegur.
——— du Duc de Bourgogne.
——— de Tavanes.
——— & Hiſtoire du Card. de Richelieu, 7 vol.
——— de Baſſompierre, 2 vol.
——— de Branthome, 9 vol.
——— de Nevers, 2 vol. fol.
——— de Villeroi, 2 vol. 12.
——— de Chiverny, 2 vol.
——— de Ribbier.
——— de Salley de Bethune.
Maimbourg œuvres comp.
——— l'Arianiſme.
——— l'Evêque de Rome.
——— de Croiſade.
——— Schiſme des Grecs.
——— l'Héréſie des Econoclaſtes.
Meſerai Hiſtoire de France, 3 vol. fol.
——— abregé, 7 vol.
——— avant Clovis.
Monarchie univerſelle de Louïs XIV. par Leti.
Maniere de bien penſer dans les ouvrages de l'eſprit.
Moulin Paix de l'ame & autres pieces.
Maria Stuart.
Moyens de ſe guerir de l'amour.
Morale Pratique des Jeſuïtes.
Metamorphoſe d'Ovide fol. avec belles fig.
Marie d'Anjou Reine de Majorque.

Digitized by Google

Malabranche Meditations Chrétiennes & autres pieces.
Metamorphoſe d'Ovide en Rondeau de Benſerade avec 229. fig.

N.

NEpotiſmo di Roma.
Nouvelle galante du temps.
Nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique générale de l'hiſtoire du Calviniſme de Maimbourg. In 12, 2 vol.

O.

OEuvres & l'Iliade d'Homere.
——— & Satyre de Bouleau.
——— de Scaron.
——— de Racine.
——— de Poiſon.
——— de Rapin, 2 vol.
——— de Monſr. de Pays.
——— de Rabelais.
——— de Quinault.
——— poſthumes de Claude.
——— de Jean d'Eſpagne.
Opere di Pallavicini.
Oraiſons funébres du feu Prince de Condé.
l'Ouverture de l'Epitre de S. Paul aux Romains.
l'Origine des Cardinaux.
Ouvrages des Savans de Leipzig.

P.

PRatique de Pieté.
——— de vertu Chrétienne.
Pſeaumus de divers ſortes.
——— de Godeau.
——— de Gilbert.
——— d'Antoine Roy de Portugal, 24.
Paſtor fido Franç. & Ital.
Paris Ridicule.
Princeſſe de Cleves.
——— de Montferat.
——— d'Angleterre.

Prince

Digitized by Google

Prince de Condé.
——— Eſclave.
Preliminaire des Traitez fait entre les Rois de France & tous les Princes d'Europe.
Pleſſis Memoires.
——— Hiſtoire & ſa vie.
Penſée de Paſcal avec ſa vie.
Principe de la Geographie.

Q.

Querelle des Dieux ſur la groſſeſſe de Madame la Dauphine.

R.

Royaume de Siam par Loubere, 2 vol. fig.
Religions du monde fig. 3 vol. 12.
Recueil de tous les Operas comp.
Reflexions ſur ce qui peut plaire.
——— de Marc Antonin.
——— ſur l'uſage preſent de la Langue Françoiſe.
Rhetorique de Bary.
Recueil de pieces ſervant à l'hiſtoire de Henri III.
Réponce au Comdom par Bruys.

S.

Secretaire à la mode reformé.
Secret des Jeſuïtes.
Sindicat de Alexandro ſeptimo.

T.

Theatro Britannico de Leti. 5 vol.
Traité des Billets.
——— de la Jalouſie.
——— de l'excellence du Mariage.
Tableaux des Temples de Muſes, 4. fig.
Teſtament de Mons, 12. idem 24.
——— & les Pſeaumes divers.
Travaux de Mars, 3 vol. fig.
——— idem Allemand.
——— idem Flamand.

V.

Varillas Charles IX. & Oeuvres divers.
Voyage de Monde de Deſcartes.

Voyage

Voyage de Chevalier Chardin, fig.
——— & Relations de Conſtantinople.
——— d'Eſpagne.
Ville & la Republique de Veniſe.
Verité de la Religion Chrétienne.
Vie de Paſcal.
——— de Philippe Second.
——— de l'Evêque de Munſter.
——— de Monck.
——— des hommes illuſtres par Thevet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google